



La Polynésie française en 2008

Photographie de couverture :

Lotissement social “Puna Nui” de l'Office Polynésien de l'Habitat, Punaauia, Tahiti

Photo : *Sophie MICHEL*, IEOM

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIEGE SOCIAL
5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12



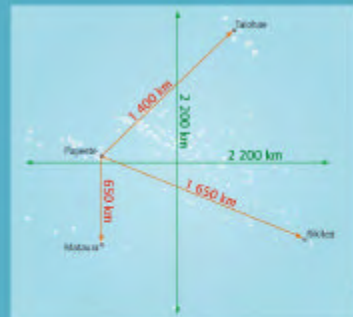
Polynésie Française

Rapport annuel
2008

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.





Océan Pacifique



Océan Pacifique

- Chef-lieu
- Île haute
- Aéroport international
- Île basse



Sommaire

	Pages
Avant-propos	11
Synthèse	12
La Polynésie Française en bref	14
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	17
1. Géographie et climat	18
1.1 La géographie	18
1.2 Le climat	19
2. Les rappels historiques	19
2.1 Origine et découverte	19
2.2 Le rattachement à la France	19
2.3 La période contemporaine	20
2.4 Le processus électoral	21
3. Le cadre institutionnel	22
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ECONOMIE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	27
Introduction	28
Section 1 – La population	29
1. Données démographiques	29
1.1 L'évolution de la population	29
1.2 Les caractéristiques de la population	31
1.2.1 La répartition géographique de la population	31
1.2.2 Structure par sexe et par âge	32
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	33
1. Les comptes économiques	33
1.1 Le PIB	33
1.2 L'équilibre emplois ressources	35
1.3 La valeur ajoutée par branche	36
2. L'emploi et le chômage	37
2.1 La population active	37
2.2 L'emploi	39
2.3 Le chômage	40
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	41
2.5 Le marché du travail	42
3. Les revenus et salaires	43

3.1 Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)	43
3.2 Les salaires conventionnels	44
4. Les prix	45
4.1 L'évolution de l'indice des prix	45
4.2 L'inflation par grands groupes de produits	47
4.3 La réglementation des prix	49
5. Le commerce extérieur	50
5.1 Les importations de biens	50
5.1.1 La structure des importations	50
5.1.2 Les principaux fournisseurs	52
5.2 Les exportations de biens	53
5.2.1 La structure des exportations	53
5.2.2 Les principaux clients	54
5.3 La balance commerciale (hors services)	55
6. La balance des paiements	56
6.1 Le compte de transactions courantes	56
6.2 Le compte financier	57

Section 3 - Les politiques et finances publiques 59

1. Vision d'ensemble des finances publiques en Polynésie française	59
2. Le Budget de la Polynésie française en 2008	60
2.1 Les prélèvements fiscaux	60
2.1.1 Prélèvements au profit de la collectivité d'outre-mer	60
2.1.2 Prélèvements au profit d'organismes publics ou parapublics	61
2.2 Le budget global de la Polynésie française	62
2.3 Les régimes d'exonération fiscale locale	64
2.3.1 La défiscalisation dite « Délibération Flosse »	64
2.3.2 Les aides fiscales à l'exploitation	66
2.4 Le budget des communes	67
3. Les interventions de l'Etat en Polynésie française	68
3.1 Les dépenses globales de l'Etat en 2007	68
3.2 Les dépenses civiles de l'Etat	71
3.2.1 Le contrat de développement	71
3.2.2 Le contrat de projet 2008-2013	72
3.2.3 Les aides fiscales à l'investissement	73
3.2.4 La Dotation globale de développement économique	74
4. Le Fonds européen de développement	75

CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE 77

1. Aperçu général	78
2. L'agriculture	80
2.1 Présentation générale	80
2.2 Le coprah	82
2.2.1 La culture du coprah	82
2.2.2 La transformation du coprah	83
2.2.3 Le monoï	84

2.3 Les autres productions agricoles	85
2.3.1 Les productions fruitières	86
2.3.2 Les productions maraîchères et vivrières	87
2.3.3 Les autres productions	89
2.4 L'élevage	90
2.4.1 L'élevage porcin	91
2.4.2 L'aviculture	91
2.4.3 L'élevage bovin	92
2.5 La forêt	93
3. La pêche, l'aquaculture et la perliculture	95
3.1 La pêche	95
3.1.1 Les infrastructures	95
3.1.2 Les résultats de la pêche en 2008	98
3.2 L'aquaculture	99
3.2.1 La production de crustacés	99
3.2.2 La pisciculture	100
3.3 La perliculture	101
3.3.1 Un secteur tourné vers l'exportation	102
3.3.2 Les mesures d'encadrement du secteur	105
4. L'industrie et l'artisanat	107
4.1 Le secteur industriel	107
4.1.1 Le tissu des petites et moyennes entreprises du secteur industriel	109
4.1.2 L'activité des entreprises du secteur industriel en 2008	110
4.1.3 Les soutiens à l'industrie	111
4.2 L'artisanat	113
4.2.1 La structure du secteur	113
4.2.2 Les soutiens au développement de l'artisanat	114
5. L'énergie, l'eau et l'environnement	116
5.1 L'énergie	117
5.1.1 La production et la consommation d'électricité	117
5.1.2 Les énergies renouvelables	118
5.2 L'eau	119
5.2.1 La distribution d'eau potable	120
5.2.2 L'assainissement des eaux usées	121
5.3 L'environnement	122
5.3.1 La protection du patrimoine naturel	123
5.3.2 La lutte contre la pollution	124
6. La construction	125
6.1 Le poids du secteur	125
6.2 Le bâtiment	128
6.2.1 L'activité du secteur en 2008	128
6.2.2 Le logement social	129
6.2.3 Le financement de la construction de logements	130
6.3 Le génie civil et les travaux publics	131
7. Le commerce	133
7.1 La place et la composition du secteur du commerce	133
7.2 L'évolution de l'activité des entreprises du commerce	135
7.2.1 Les commerces à dominante alimentaire	135
7.2.2 Les commerces spécialisés	135
7.2.3 Le commerce automobile	136

8. Le tourisme	137
8.1 L'activité du secteur en 2008	139
8.1.1 La fréquentation touristique	139
8.1.2 L'activité hôtelière	142
8.1.3 Le tourisme de croisière	142
8.1.4 Le tourisme de plaisance	144
8.2 Bilan et perspectives de la capacité d'accueil	145
8.2.1 Hôtels et résidences de tourisme international	145
8.2.2 La petite hôtellerie	147
8.2.3 Les activités touristiques	148
8.3 L'action des pouvoirs publics	149
8.3.1 La promotion	150
8.3.2 La formation	150
8.3.3 L'aide aux investissements	151
9. Les transports	152
9.1 Les activités portuaires	152
9.1.1 Les échanges maritimes internationaux de la Polynésie française	152
9.1.2 La desserte maritime interinsulaire	153
9.2 La desserte aérienne	154
9.2.1 Les liaisons internationales	155
9.2.2 Le trafic intérieur	158
10. Les nouvelles technologies et l'information	160
10.1 Internet	160
10.2 La télévision par satellite	161
10.3 La téléphonie portable	162
11. Les services non marchands	163
11.1 L'éducation	163
11.2 La santé	167
11.2.1 L'offre de soins	167
11.2.2 Le bilan sanitaire	169
11.2.3 La politique de la santé	170
11.3 La protection sociale	171
11.3.1 La protection sociale généralisée	171
11.3.2 Le financement de la protection sociale généralisée	172
11.3.3 Les dépenses de la protection sociale généralisée	173
12. Les archipels éloignés	174
12.1 Présentation générale	174
12.2 Les aides au développement des archipels	175
12.2.1 Les aides de la Collectivité d'Outre-mer	175
12.2.2 Les aides de l'Etat	176
12.3 Les infrastructures	176
12.3.1 Les moyens de transport	176
12.3.2 Les équipements scolaires	176
12.3.3 Les équipements sanitaires	177
12.4 Les activités économiques	177
12.4.1 Les Australes	177
12.4.2 Les îles Marquises	178
12.4.3 Les Tuamotu-Gambier	179
12.4.4 Les îles Sous-le-Vent	180

Section 1 – La structure du système bancaire

182

1. Les faits marquants de l'exercice	182
1.1 Les principaux événements locaux	183
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	183
2. Organisation du système bancaire	186
2.1 Typologie des établissements de crédit	186
2.2 Liste des établissements de crédit	187
2.3 Eléments sur la concentration et la répartition du marché	187
2.4 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	188
2.5 Les effectifs	188
3. La densité du système bancaire	188
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	188
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	189
4. Les moyens de paiement	190
4.1 Les cartes bancaires en circulation	190
4.2 Les traitements de valeurs en compensation	191
5. La Société de Gestion des Fonds de Garantie d'Outre-mer (SOGEFOM)	192
5.1 Présentation générale	192
5.2 L'activité de la SOGEFOM en 2008	192
5.2.1 Les engagements de l'année 2008	192
5.2.2 Les engagements valides	194
5.2.3 Les engagements compromis	195

Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

196

1. Les taux d'intérêt	196
1.1 Les taux directeurs	196
1.2 Les taux d'intervention de l'IEOM	198
1.3 Les taux débiteurs	198
1.3.1 Le taux de base bancaire	198
1.3.2 Le coût du crédit aux particuliers	198
1.3.3 Le coût du crédit aux entreprises	199
1.4 Le taux d'usure	200
2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	201
2.1 La structure du bilan agrégé	202
2.2 L'équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux	203
2.3 L'évolution des risques de contrepartie	204
3. Les performances financières des banques locales	205
3.1 La formation du PNB	205
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	207
3.3 Les indicateurs de rentabilité	208

Section 3 – L'évolution de la situation monétaire 209

1. Les avoirs financiers des agents économiques	209
1.1 L'ensemble des actifs financiers	209
1.2 Les dépôts à vue	210
1.3 Les placements liquides ou à court terme	210
1.4 L'épargne à long terme	211
2. Les crédits à la clientèle	212
2.1 L'ensemble des concours de caractère bancaire accordés sur la place	212
2.2 Les concours accordés par les établissements de crédit situés dans la zone d'émission	213
3. La circulation fiduciaire	214
3.1 Les billets	214
3.2 Les pièces	215
4. La masse monétaire et ses contreparties	215
4.1 Les composantes de la masse monétaire	215
4.2 Les contreparties de la masse monétaire	216
4.3 La position extérieure nette	216
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	217
5.1 Vue d'ensemble	217
5.2 Evolution de l'encours des différents secteurs	218

Perspectives 2009 219

Annexes

Annexe 1 : Statistiques économiques	223
1. Soldes d'opinion	223
2. Emplois et ressources de biens et service aux prix courants	224
3. Valeur ajoutée par branche d'activité	225
4. Indice des prix à la consommation	226
5. Taux de chômage au sens du BIT par sexe	227
6. Emploi total par branche	228
7. Structure des importations par produit	229
8. Structure des exportations par produit	230
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	
1. Les actifs financiers	231
2. Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit	232
3. Les concours accordés par les établissements de crédit locaux	233
4. Le bilan agrégé	234
5. Le compte de résultat agrégé	236
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2008	237
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	243
Annexe 5 : Liste des publications de l'IEOM	245

Avant-propos

La conjoncture économique a été particulièrement atone en 2008, caractérisée par un fléchissement des principaux secteurs d'activité comme la Polynésie française n'en avait pas connu depuis les années 1990. Si ce ralentissement, perceptible dès le début de l'année au vu des estimations pessimistes en termes de fréquentation touristique ou de l'essoufflement de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises, a été largement favorisé par le contexte d'instabilité politique qu'a connu la Collectivité, il s'est amplifié, au cours du second semestre, avec la propagation à la sphère économique mondiale des effets de la crise financière amorcée en 2007 aux Etats-Unis.

La confiance des chefs d'entreprise s'est progressivement dégradée et bon nombre d'entreprises se sont trouvées confrontées à des difficultés de trésorerie croissantes auxquelles le secteur bancaire a tenté de répondre au mieux, bénéficiant comme les autres départements et collectivités d'Outre-mer du plan de soutien à l'économie mis en œuvre par l'Etat afin de faciliter l'accès au crédit. De même, les entreprises locales bénéficient du dispositif de médiation du crédit mis en place dans le cadre de ce plan et auquel participe l'IEOM.

2008 est également l'année où l'Etat a entamé la mise en œuvre des réformes diligentées dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques) qui se sont traduites, en Polynésie française, par la réforme de l'indemnité temporaire de retraite et l'annonce, par le Ministère de la défense, du retrait progressif d'une partie des forces armées installées dans la Collectivité.

Mais l'année s'est également achevée avec des signes plus favorables comme le renouvellement des prêts bonifiés pour la construction ou l'amélioration de logements, ou les perspectives de passage à une phase opérationnelle du Contrat de projets 2008-2013 à même de relancer la commande publique. Par ailleurs, la reconduction au début de l'année 2009 de la loi de défiscalisation locale et l'annonce par le gouvernement polynésien d'un plan de relance de l'économie, dont un volet consacré plus particulièrement au traitement des situations d'entreprises en difficulté et à la sauvegarde d'emplois menacés, sont autant de signaux positifs susceptibles de restaurer la confiance.



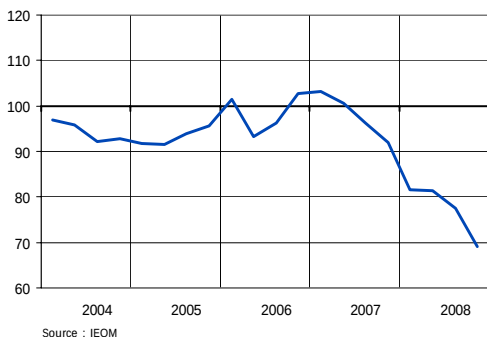
Max REMBLIN

Synthèse

L'année 2008 aura été marquée par le ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble des régions du monde. L'incidence négative de la crise financière sur l'économie réelle a entraîné une baisse de la demande intérieure (consommation et investissement) et a été amplifiée en fin d'année par une contraction sensible du commerce international, générant alors un net recul de la production ainsi que des suppressions importantes d'emplois.

L'économie polynésienne n'a pas échappé au ralentissement de l'économie mondiale, alors qu'elle était déjà pénalisée par une instabilité politique. L'investissement public et l'investissement privé ont particulièrement été affectés par ce contexte en raison du déficit de confiance qu'il entraîne. Néanmoins, la Polynésie française dispose de stabilisateurs économiques, comme les transferts publics de l'Etat (29 % du PIB) et une proportion importante d'emplois salariés dans le secteur public qui limitent sa vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Indicateur du climat des affaires



Comme l'illustre l'indicateur du climat des affaires ci-contre, les enquêtes menées par l'IEOM auprès des entreprises tout au long de l'année confirment le ralentissement de l'activité économique en 2008. Le chiffre d'affaires déclaré par les entreprises soumises à la TVA de janvier à septembre 2008 corrobore cette tendance puisqu'il a diminué de 1,5 % en francs constants, après une croissance de 4 % en 2007 sur la même période. La consommation d'électricité moyenne tension, considérée comme un indicateur d'activité économique, a diminué également de 1 % alors qu'elle avait augmenté de 4 % en 2007.

Conséquence principale de ce ralentissement, la création d'emplois a été insuffisante alors que l'on estime à 2.500 le nombre de travailleurs qui s'ajoutent chaque année à la population active. Au total, l'emploi salarié dans le secteur marchand hors agriculture s'est contracté de 700 postes (- 2 %), les suppressions de contrats à durée déterminée et les réductions de temps de travail ayant tout d'abord été utilisées comme variable d'ajustement, permettant d'éviter ou de retarder les procédures de licenciement.

L'inflation a connu une nette accélération en 2008. L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté en effet de 3,4 % entre décembre 2007 et décembre 2008 (contre 1,9 % en 2007), soit le taux le plus élevé depuis 1985. Toutes les grandes catégories de produits ont participé à ce mouvement inflationniste en 2008, en particulier les produits alimentaires (+ 4,3 %) et les prix des services (+ 5 %) du fait de la révision des tarifs des compagnies aériennes (effet carburant) et de ceux de l'OPT (+ 13,3 % et + 11 % respectivement).

L'évolution défavorable de l'emploi et des prix a freiné la consommation des ménages, principal moteur de la croissance du PIB polynésien. En matière d'investissement, une tendance positive n'a été observée que pour celui des ménages puisque l'encours des crédits à l'habitat a augmenté de 6 % (152 milliards de F CFP fin décembre 2008). L'investissement des entreprises

est quant à lui demeuré en panne confirmant une attitude des chefs d'entreprises encore plus circonspecte que par le passé. Enfin, les événements politiques, qui se sont traduits par la succession de trois gouvernements sur l'année, ont freiné l'exécution des projets d'investissements publics, les crédits liquidés de la Direction de l'équipement ayant diminué de 23 % en engagements et de 18 % en mandatements.

Le déficit commercial s'est sensiblement creusé en s'établissant à - 159,7 milliards de F CFP en 2008 contre - 143,9 milliards en 2007 sous l'effet cumulé de la progression des importations de 9 % et du reflux des exportations de 3 %. Le taux de couverture des importations par les exportations est passé ainsi de 10,4 % à 9,2 %.

L'analyse par secteur confirme une contraction quasi généralisée de l'activité économique en 2008. Les principaux secteurs d'exportation ont tous été en repli sur l'année, qu'il s'agisse du tourisme, de la pêche ou de la perliculture : les exportations de biens et de services touristiques ont reculé ainsi de 11,4 % en 2008, soit une perte estimée à 7 milliards de F CFP correspondant à environ 1% du PIB. De même, les exportations de produits agroalimentaires ont régressé de 16,1 % en glissement annuel (10.226 tonnes en 2008 contre 12.057 en 2007).

Les entreprises de travaux publics comme celles du bâtiment, fortement consommatrices d'emplois à durée déterminée, ont dû faire face à la baisse de la demande de travaux découlant à la fois de la diminution de la commande publique et de l'attentisme des investisseurs. De même, en raison du tassement de la consommation des ménages, les industries tournées vers le marché intérieur n'ont pas bénéficié d'un contexte favorable en 2008.

Le ralentissement de l'activité économique s'est accompagné d'une certaine fragilisation de la santé financière des agents économiques, en particulier les entreprises des secteurs en difficulté tels que la perliculture, l'hôtellerie et le BTP. Les créances douteuses brutes des banques locales ont fortement augmenté entre 2007 et 2008 pour représenter 6,6% de l'encours global des concours bruts en fin d'année 2008, contre 5,6 % un an auparavant.

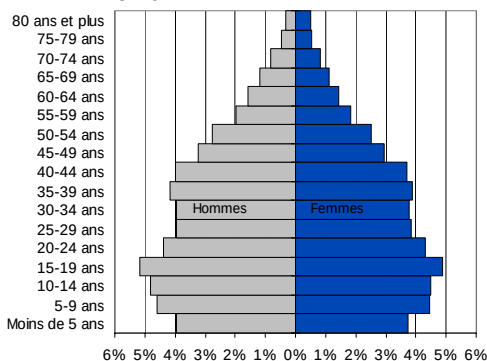
Epargnée par la crise financière, mais confrontée à un climat des affaires particulièrement atone, l'activité des établissements de crédit de la place polynésienne a progressivement ralenti au cours des deux derniers trimestres de l'année 2008, tant pour la collecte de dépôts que dans l'octroi de crédits. L'épargne des ménages a en effet faiblement progressé en 2008, de 0,4 % par rapport à 2007, principalement en raison du recul de leur épargne à long terme (- 15,6 %) affectée par la baisse des marchés financiers, et les avoirs financiers des sociétés non financières se sont repliés de 3,8 % entre décembre 2007 et décembre 2008, principalement en raison de la baisse de l'encours des dépôts à vue (- 8,1 %).

L'encours sain des crédits aux ménages s'est élevé à 263,6 milliards de F CFP au quatrième trimestre 2008, soit une hausse de 5,3 % par rapport à décembre 2007. Cette bonne orientation est principalement liée à celle des crédits à l'habitat (58 % de l'encours des ménages) qui progressent de 6,2 % en glissement annuel. L'encours des crédits consentis aux entreprises s'est établi à 177,3 milliards de F CFP, en augmentation de 6,3 % grâce aux crédits de trésorerie (+ 15,3 %) alors que l'encours des crédits d'équipement est demeuré stable (+ 0,5 %).

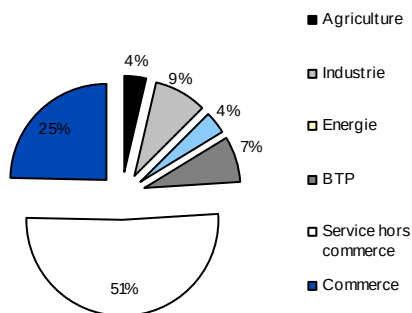
Au total, le secteur bancaire polynésien n'a enregistré qu'une progression modérée de son produit net bancaire de 1,3 %. Confrontées cependant à l'augmentation sensible du coût du risque au cours du second semestre de l'année, les trois banques polynésiennes ont dégagé un résultat net cumulé de 4,6 milliards de F CFP, en retrait de 9,7 % par rapport à l'exercice précédent.

La Polynésie française en bref

Pyramide des âges de la population polynésienne en 2007

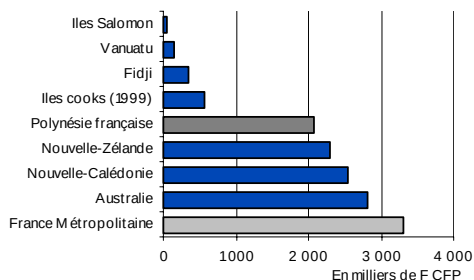


Répartition du PIB marchand de 2005



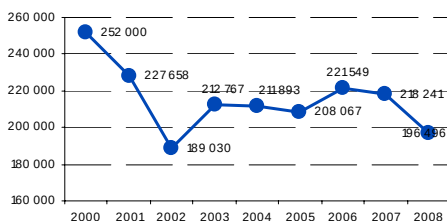
Source : ISPF

PIB par habitant en milliers de F CFP (2005)



Sources : CEROM, ISPF, Banque Mondiale

Nombre de touristes en Polynésie française



Sources : Service du tourisme, ISPF

Les chiffres clés de la Polynésie française

	2000	2008	Métropole 2008
Population			
Population totale (en milliers)	233	261	62 106
Taux de croissance de la population (2000/2008)	-	12%	5,5%
Solde migratoire (1)	213	103	70 000
Taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans (2)	92,7%	94,0%	100%
Espérance de vie à la naissance	72,8	74,3	81,0
Environnement			
Superficie totale	-	3 251 km ²	543 965 km ²
Superficie agricole utilisée (% surface totale)(3)	-	5,3%	44%
Taux de conformité des eaux rejetées par les stations d'épuration à Tahiti	50%	52%	-
Economie			
PIB à prix courants (en milliards d'euros) (4)	3,7	4,4	1 859,6
Taux de croissance du PIB en volume (% annuel) (4)	5,1%	1,7%	2,2%
PIB / habitant (en euros) (5)	15 757	17 203	29 943
Consommation électrique (kwh par hab)	1 928 755	2 363 985	7 506
Taux d'inflation	1,7%	3,4%	1,0%
Taux de chômage (6)	11,7%	11,7%	7,8%
Indicateurs sectoriels			
Nombre de touristes	252 000	196 496	-
Exportations de perles brutes en valeur (millions de F CFP)	20 983	8 315	-
Importations de ciment (milliers de tonnes)	108	128	-
Immatriculation de voiture de tourisme	3 651	5 062	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2894	3 464	-
Nombre d'habitants par guichet automatique	3617	1 779	-
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,26	1,42	-
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC locaux (millions de F CFP)	271 046	398 351	-
Encours sains des crédits accordés par les EC locaux (millions de F CFP)	251 449	427 932	-
Taux de créances douteuses brutes	5,3%	6,6%	-

(1) 2007 au lieu de 2008

(2) 2004/05 au lieu de 2000

(3) Chiffre de 2003

(4) 2005 au lieu de 2008 pour la PF

(5) 2005 au lieu de 2008 pour la PF et 2007 au lieu de 2008 pour la Métropole

(6) 2002 au lieu de 2000 et 2007 au lieu de 2008

Nota :

- **Population** : au 1er janvier 2008. Champ : France métropolitaine ; Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil ; état civil 2008 : résultats provisoires arrêtés fin 2008. Population au 1^{er} janvier 2007 : 61 771 milliers.
- **Solde migratoire** : est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année : en 2008, le solde migratoire est évalué à + 75 090. Champ et source identiques à ceux de la population.
- **Espérance de vie à la naissance** : elle est en hausse en France métropolitaine : elle atteint 77,6 ans pour les hommes et 84,5 ans pour les femmes en 2007. Données provisoires pour 2007 (donnée 2006 : 77,2 ans pour les hommes et 84,2 ans pour les femmes). Champ : France métropolitaine. Source : Insee, bilan démographique 2007 ;
- **Environnement, surfaces cultivées** : superficie agricole utilisée¹ (SAU) en 2005 : 275 909 km² en France, soit 44 % du territoire (Métropole et DOM). Source : Eurostat.
- **Economie**
 - o **PIB** :
 - (1) données provisoires du PIB 2007 pour la France métropolitaine (Source : Insee - Comptes régionaux - en base 2000) ;
 - (2) le PIB par habitant est calculé en ramenant le PIB métropolitain de 2007 (estimation : 1 859 644 millions d'euros) à la population totale en métropole au 01/01/2008 (62 106 000). ;
 - pour information, l'évolution du PIB en 2007 en valeur était de 4,7 % (données brutes), contre 2,2 % en volume.
 - **Consommation d'électricité par habitant** : la consommation intérieure d'électricité en France est estimée en 2007 à 479 894 GWh. Ramenée à la population française (métropole + DOM) au 1^{er} janvier 2008 (soit 63,937 millions de personnes), on obtient une consommation par habitant de 7 505 732 kWh (ou 7 506 000 kWh, arrondi au supérieur près). Champ : France ; Source : Observatoire de l'Énergie.
 - o **Le taux de chômage**. Champ : Métropole + Dom, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus
 - o **Taux d'inflation** (Source : Insee)
 - 2,8 % en moyenne annuelle
 - 1,0% en glissement annuel en décembre.

¹ La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

1. Géographie et climat

1.1 LA GEOGRAPHIE

La Polynésie française occupe, dans le Pacifique sud, une vaste zone maritime comprise entre 7° et 28° de latitude sud et 134° et 155° de longitude ouest, d'une superficie comparable à celle de l'Europe (2,5 millions de km²). La distance entre Papeete et Hiva Oa (archipel des Marquises) est comparable à celle séparant Paris de Stockholm. Cette dispersion géographique rend toute stratégie de désenclavement coûteuse en termes d'infrastructures de transport et de services publics.

Centre économique et administratif de la Polynésie française, l'île de Tahiti est distante de 18.000 km de Paris, 8.800 km de Tokyo, 6.600 km de Los Angeles, 6.000 km de Sydney, 5.000 km de Nouméa. Elle fait partie du fuseau horaire GNU - 10. Le décalage horaire entre Tahiti et Paris est donc de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Les 118 îles que compte la Polynésie française ne représentent qu'une superficie émergée d'environ 3.600 km². Elles sont regroupées en cinq archipels :

- **l'archipel de la Société**, 1.600 km², à l'ouest de cet ensemble, réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maiao et Mehetia), et plus à l'ouest, les îles Sous-le-Vent (Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;

- **l'archipel des Tuamotu**, 690 km², se compose de 80 atolls coralliens répartis sur une vaste bande orientée nord-ouest - sud-est, dont les plus vastes sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao ;

- **l'archipel des Marquises**, 1.040 km², situé au nord, compte quatorze îles dont six sont habitées : Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka et Fatu Hiva ;

- **l'archipel des Gambier**, 40 km², prolonge au sud-est l'archipel des Tuamotu et comprend cinq îles hautes et quelques îlots à l'intérieur d'une ceinture corallienne. Seule Mangareva, l'île principale, est habitée ;

- **l'archipel des Australes**, au sud, comporte cinq îles couvrant une surface de 150 km² : Tubuai, Rurutu, Raivavae, Rimatara et Rapa.

Les îles de la Société ainsi que les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles « hautes » d'origine volcanique. Le plus haut sommet est le mont Orohena, à Tahiti, qui atteint 2.241 mètres. Les îles « basses », situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine madréporique : une étroite couronne de corail, sans relief, entoure plus ou moins complètement un lagon.

1.2 LE CLIMAT

La Polynésie française bénéficie d'un climat chaud et humide, tempéré par les alizés du sud-est, dont les caractéristiques varient sensiblement selon la latitude, le relief et l'exposition aux vents dominants. L'alternance de saisons humides et de saisons sèches est relativement peu contrastée : le climat, chaud et pluvieux de novembre à avril, est relativement frais et sec de mai à octobre. La température moyenne annuelle est de 27°C à Papeete (25,5°C sur l'ensemble de la Polynésie française).

Les précipitations annuelles sont supérieures à 1.350 mm, sauf aux Marquises et aux Tuamotu de l'est et peuvent varier sensiblement selon la topographie des îles et l'exposition au vent. Ainsi à Tahiti, il tombe en moyenne 3.550 mm d'eau par an sur la commune de Hitia située sur la côte est, alors que de l'autre côté de l'île, à Punaauia par exemple, exposée sous le vent, les précipitations ne sont que de 1.500 mm d'eau par an. Enfin, le taux d'humidité au niveau de la mer oscille entre 79 % et 80 %.

2. Les rappels historiques

2.1. ORIGINE ET DECOUVERTE

Venant sans doute des côtes d'Asie du sud-est, le peuple polynésien a forgé son identité, en particulier sa langue, ses croyances et ses techniques, vers 1500 avant J.C. dans les îles Samoa, Fidji et Tonga avant de s'implanter, beaucoup plus tard, aux îles Marquises (300 après J.C.), à l'île de Pâques (300 ou 400), aux îles de la Société et à Hawaï (vers 500), puis en Nouvelle-Zélande (vers l'an 800).

L'origine de ces mouvements migratoires, qui s'effectuaient sur de grandes pirogues doubles et supposaient une grande maîtrise de la mer ainsi qu'une connaissance précise des astres et des courants, est attribuée à la surpopulation et aux guerres intestines. Ils prirent fin au XIV^{ème} siècle.

Puka Puka, dans l'archipel des Tuamotu, se présente comme la première île polynésienne découverte par les Européens en 1521 (Magellan), suivi des Marquises par l'Espagnol Mendana en 1595, puis des Tuamotu par de Queiros en 1606. Les îles de la Société n'entrèrent dans l'histoire que bien plus tard, lorsque le 19 juin 1767, le capitaine anglais Wallis aborda à Tahiti. Il fut suivi, un an après, par Bougainville, qui la baptisa « Nouvelle Cythère », puis par Cook qui y vint à trois reprises, en 1769, 1773 et 1777. En 1788, le Bounty fit escale à Tahiti avant d'être le théâtre d'une célèbre mutinerie.

2.2. LE RATTACHEMENT A LA FRANCE

Au début du XIX^{ème} siècle, une famille de seigneurs (Arii) installés à Tahiti dès 1797, les Pomare, supplanta progressivement celle des Teva de Papara avec l'aide des missionnaires de la "London Missionary Society". Les Pomare s'imposèrent non seulement à Tahiti, mais aussi aux Tuamotu d'où ils étaient originaires et aux îles Sous-le-Vent.

Le long règne de la reine Pomare IV Vahine (1827-1877) fut marqué par des rivalités religieuses entre protestants et catholiques, implantés depuis 1836, que sous-tendait en réalité la lutte entre la France et l'Angleterre pour la possession de la Polynésie. En 1842, la reine et les grands chefs de Tahiti sollicitèrent la protection du roi de France et le 29 juin 1880, le roi Pomare V céda à la France sa souveraineté sur toutes les îles dépendant de la couronne de Tahiti. En 1887, les îles Sous-le-Vent furent, à leur tour, rattachées à la France.

Les Tahitiens participèrent à la première guerre mondiale et constituèrent, avec les Néo-Calédoniens, le premier bataillon du Pacifique. En 1940, Tahiti se rallia à la France libre, le second bataillon du Pacifique prenant part aux combats en Afrique (notamment à Bir-Hakeim et à El Alamein). Au cours de la seconde guerre mondiale, Bora Bora servit de base aéronavale à l'armée américaine.

2.3. LA PERIODE CONTEMPORAINE

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union française en 1946, les Etablissements Français d'Océanie (EFO) prennent le nom de « Polynésie française » en 1957. Le rattachement à la France fait l'objet d'une confirmation par référendum en 1958.

L'année 1960 marque le lancement de la construction de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et surtout, le début de l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), qui va transformer profondément l'économie et la société polynésiennes. Près de vingt ans plus tard, en juillet 1977, est adopté un statut conférant au Territoire une autonomie de gestion, complété en 1984 par le statut d'autonomie interne.

L'année 1996 est une date charnière dans l'histoire de la Polynésie française, marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République et lui accorde des pouvoirs élargis. Conformément à l'article 5 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996, « les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ». Ce dernier exerce donc des compétences d'attribution recentrées sur ses missions de souveraineté : relations extérieures, contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, dessertes maritime et aérienne entre la Polynésie et les autres parties du territoire de la République, monnaie, crédit, change, défense, ordre public, nationalité, régime des libertés publiques, principes fondamentaux des obligations commerciales, principes généraux du droit du travail, droit civil, fonction publique d'État, administration communale, enseignement supérieur et communication audiovisuelle.

En application de cet article, le Territoire peut, à travers les actes de l'Assemblée de la Polynésie française et de sa commission permanente, définir ses propres règles dans la plupart des autres domaines, y compris dans les matières qui, en Métropole et dans les départements d'outre-mer, relèvent du législateur.

2.4. LE PROCESSUS ELECTORAL

La loi organique n° 2004 – 192 du 27 février 2004 a introduit des modifications dans le processus électoral et dans la représentativité de l'assemblée territoriale, en portant de 49 à 57 membres le nombre des représentants, élus pour 5 ans au suffrage universel direct. Cette réforme a conduit à la dissolution de l'Assemblée et à l'organisation d'élections anticipées. Le résultat de ces dernières fut inattendu. En effet, le 23 mai 2004, la liste de l'Union pour la démocratie (UPLD) menée par Oscar Temaru emporta, avec une très faible majorité, 29 sièges contre 28 pour le Tahoeraa Huiraatira de Gaston Flosse. Cette alliance ne tint qu'un peu plus de quatre mois, une motion de censure déposée par le Tahoeraa Huiraatira, adoptée par 29 voix contre 28, faisant chuter le gouvernement Temaru en octobre 2004. Quinze jours plus tard, la nouvelle majorité Tahoeraa composait un nouveau gouvernement avec, à sa tête, Gaston Flosse.

Dans cette situation complexe et tendue, alors que l'UPLD réclamait la dissolution de l'Assemblée et la tenue de nouvelles élections générales, des négociations étant engagées en ce sens à Paris sous l'égide du ministère de l'Outre-mer, le Conseil d'Etat a annulé, début novembre, le scrutin de mai 2004 aux îles du Vent. Le jeu politique ainsi éclairci, les électeurs de cette seule circonscription, la plus importante par sa population, ont été renvoyés aux urnes le 13 février 2005. Ce scrutin a vu l'UPLD l'emporter à nouveau ; Oscar TEMARU a été réélu Président de la Polynésie française le 3 mars 2005.

Mais la modification du mode de scrutin, introduite dans la loi organique de 2004, et par laquelle était instaurée une prime majoritaire destinée à permettre la constitution, après chaque scrutin, d'une majorité stable à l'Assemblée de Polynésie Française, n'a pas rempli son objectif. Une motion de censure déposée le 14 décembre 2006 par l'opposition a été adoptée par l'Assemblée territoriale avec 29 voix contre 28. Gaston Tong Sang, avec le soutien d'une plateforme autonomiste, a été élu Président de la Polynésie française le 21 décembre 2006, amenant la formation du 4e gouvernement depuis mai 2004. Cette évolution a conduit à l'abandon de la prime majoritaire, entériné par l'article 8 de la Loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007.

En août 2007, une motion de censure déposée par le groupe UPLD avec le soutien du Tahoeraa a été votée. Le gouvernement de Gaston Tong Sang a été renversé et un nouveau gouvernement présidé par Oscar Temaru formé.

En raison de cette instabilité politique chronique, le Ministre de l'Outre-Mer, Christian Estrosi, propose un projet de loi organique visant à améliorer le fonctionnement des institutions polynésiennes, à accroître la transparence de la vie politique et à renforcer les contrôles juridictionnels, financiers et budgétaires. Cette loi a été adoptée le 7 décembre 2007. Pour assurer l'application rapide du nouveau dispositif, de nouvelles élections territoriales sont organisées à partir du 27 janvier. A l'issue de ce scrutin à deux tours, aucun groupe n'a obtenu la majorité absolue. Afin de contrer l'ascension du nouveau groupe autonomiste To Tatou Ai'a, dirigé par Gaston Tong Sang, l'UPLD de Oscar Temaru et le Tahoeraa de Gaston Flosse se sont unis pour former un gouvernement.

Celui-ci ne dura que peu de temps, puisque dès le mois d'avril 2008, une motion de défiance, déposée par le groupe To Tatou Aia, emporta l'adhésion d'une majorité d'élus. Mais cette dernière avec seulement 29 membres sur 57 sièges ne subsista que quelques mois, traduisant une nouvelle fois la difficulté de restaurer un fonctionnement normal des institutions polynésiennes.

En effet, le 4 février 2009, une nouvelle motion de défiance est déposée par l'opposition. Mais la démission du gouvernement Tong Sang précède le vote de la motion, ce qui amène les membres de l'assemblée à élire un nouveau président. Le 11 février 2009, Oscar Temaru devient ainsi président de la Polynésie française pour la 4^e fois depuis 2004. Le 17 avril, il parvient à former un gouvernement d'union rassemblant des membres de tous les partis politiques majeurs présents dans l'hémicycle.

3. Le cadre institutionnel

Dotée depuis presque trente ans d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu récemment son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n° 2004 – 192 du 27 février 2004, qui renforce cette autonomie.

La Polynésie française est donc désormais un pays d'outre-mer au sein de la République. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du référendum local. Elle constitue une Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution. La Polynésie française peut disposer de représentations auprès de tout Etat reconnu par la République française (représentations non diplomatiques).

Le principe de fonctionnement de ce statut a consisté à confier une compétence de droit commun à la collectivité territoriale, l'Etat conservant une compétence d'attribution. C'est-à-dire qu'en application de ce principe, la Polynésie française est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles expressément attribuées à l'Etat. Elle peut alors, à travers les actes de l'assemblée ou lois de Pays et sa commission permanente, définir ses propres règles dans la plupart des domaines. L'Etat, quant à lui, exerce des compétences recentrées sur ses missions régaliennes. La répartition des compétences entre l'Etat, la Polynésie française et les communes est résumée dans le tableau suivant. Par ailleurs, le nouveau statut donne la possibilité, selon des règles fixées par la loi organique, d'une participation de la Polynésie française, sous le contrôle de l'Etat, à l'exercice de ses compétences régaliennes¹.

La collectivité (ou pays) d'outre-mer est structurée autour de quatre institutions : le président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel (CESC). Enfin, l'article 163 de la loi statutaire a prévu la création d'un Haut-conseil de la Polynésie française, instance consultative chargée de conseiller le président de la Polynésie française et le gouvernement dans l'élaboration des lois de pays, des actes réglementaires et des délibérations.

¹ Par exemple l'article 34 de la loi organique du 27 février 2004 autorise les autorités locales « à participer à l'exercice des missions de police incombant à l'Etat en matière de surveillance et d'occupation du domaine public de la Polynésie française, de police de la circulation routière, de police de la circulation maritime dans les eaux intérieures et des missions de sécurité publique ou civile... ».

Le président est élu par l'assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le vice-président et les ministres qu'il peut révoquer. Le président représente la collectivité. Il dirige et coordonne l'action des ministres. Il promulgue les lois de pays et signe les actes délibérés en conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration locale. Son mandat est compatible avec celui de député, de sénateur ou de maire, et peut être écourté par le vote d'une motion de défiance par l'Assemblée ou en cas de dissolution de la même assemblée.

La nouvelle loi organique a porté à 57 membres le nombre de représentants à **l'Assemblée** de la Polynésie française (au lieu de 49 précédemment) qui sont élus pour 5 ans au suffrage universel direct. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au Conseil des ministres ou au Président du gouvernement. Elle adopte les lois de pays, sur lesquels le Conseil d'Etat exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement. Ce dernier peut ainsi être renversé par une motion de défiance et, inversement, l'Assemblée peut être dissoute par décret du Président de la république à la demande du gouvernement local.

Le Gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Composé au maximum de 15 ministres dont un vice-président, il se réunit hebdomadairement en conseil des ministres chargé solidairement et collégialement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire relativement étendu. Il est obligatoirement consulté, suivant le cas, par le ministre chargé de l'outre-mer ou par le haut-commissaire dans les domaines de compétence de l'Etat.

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, dans la droite ligne des principes républicains et des traditions polynésiennes, le CESC répond à des saisines du gouvernement et de l'assemblée par des avis assortis de recommandations. Il est obligatoirement saisi pour avis quant aux projets à caractère économique, social ou culturel et propositions d'actes soumis par le gouvernement ou l'assemblée de Polynésie française. Il peut également réaliser de sa propre initiative et à la majorité des deux tiers de ses membres, des études sur les thèmes relevant de sa compétence. Le nombre de conseillers est de 51 élus pour une durée de quatre ans est répartis en trois collèges (représentants des salariés, ceux des entrepreneurs et des travailleurs indépendants et ceux des secteurs socioculturels). Le président est élu pour deux ans.

Tableau synthétique retraçant le partage des compétences entre l'Etat, la Polynésie française et les communes (hors relations internationales)

	Etat	Polynésie française	Communes
Equipement	▪ Desserte aérienne entre la Polynésie française et tout autre point du territoire de la République à l'exception de la partie de ces liaisons située entre la Polynésie française et tout point d'escale situé en dehors du territoire national. Approbation des programmes d'exploitation et des tarifs correspondants. ▪ Liaisons et communications gouvernementales, de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications. ▪ Réglementation des fréquences radioélectriques.	▪ Délivrance des licences de transporteur aérien pour les entreprises établies en Polynésie française. ▪ Approbation des programmes, des tarifs et délivrance des autorisations d'exploitation pour les vols autres que ceux relevant de la compétence de l'État. ▪ Consultation pour les autres dessertes. ▪ Toute autre liaison et communication en matière de postes et télécommunications. ▪ Assignment des fréquences radioélectriques relevant de la compétence de la Polynésie française. Fixation de la redevance de gestion de ces fréquences.	▪ Voirie communale. ▪ Cimetières, transports communaux. ▪ Distribution d'eau potable, sans préjudice pour la Polynésie française de satisfaire ses propres besoins. ▪ Collecte et traitement des ordures ménagères. ▪ Collecte et traitement des déchets végétaux. ▪ Collecte et traitement des eaux usées. ▪ Electricité (sur autorisation de la Polynésie française)
Défense	▪ Importation, commerce et exportation de matériel militaire, d'armes et de munitions de toutes catégories. ▪ Matières premières stratégiques telles qu'elles sont définies pour l'ensemble du territoire de la République, à l'exception des hydrocarbures liquides et gazeux.	▪ Hydrocarbures liquides et gazeux à l'exception des produits nécessaires à l'exercice des missions de sécurité et de défense.	
Enseignement	• Enseignement universitaire, recherche. • Collation et délivrance des grades, titres et diplômes nationaux. • Règles applicables aux personnels habilités des établissements d'enseignement privés liés par contrat à des collectivités publiques pour l'accomplissement de missions d'enseignement en ce qu'elles procèdent à l'extension de ces personnels des dispositions concernant les enseignants titulaires de l'enseignement public, y compris celles relatives aux conditions de service et de cessation d'activité, aux mesures sociales, aux possibilités de formation et aux mesures de promotion et d'avancement.	• Association à l'élaboration de la carte de l'enseignement universitaire et de la recherche. • Enseignement supérieur et BTS. • Enseignement des langues locales. • Bourses et allocations d'enseignement. • Enseignement du prim. et secondaire. • Création de filières et de services propres. • Diplômes autres que nationaux. • Affiliation aux régimes de protection sociale.	
Monnaie	Monnaie, crédit, change, Trésor, marchés financiers, obligations relatives à la lutte contre la circulation illicite et le blanchiment des capitaux		

	Etat	Polynésie française	Communes
Communes	• Règles relatives à l'administration, à l'organisation et aux compétences des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics. • Coopération intercommunale. • Contrôle des actes des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics. • Régime comptable et financier et contrôle budgétaire de ces collectivités. • Fonction publique communale. • Domaine public communal. • Dénombrement de la population.	• Possibilité d'apporter un concours technique ou financier. • Possibilité de délégation de certaines compétences (interventions économiques, aide sociale, urbanisme, culture et patrimoine, production et distribution d'électricité). • Les maires peuvent recevoir délégation pour prendre les mesures individuelles. • Règles relatives aux marchés publics et aux délégations de service public des communes. • Institution d'une fiscalité communale. • Constitution et extension du domaine des communes. • Participation de l'Institut de la Statistique.	
Administration	• Fonction publique civile et militaire de l'État, statut des autres agents publics de l'État. • Domaine public de l'État. • Marchés publics et délégation de services publics de l'État et de ses établissements publics.	• Fonction publique de la Polynésie française. • Domaine public de la Polynésie française et exploration et exploitation de la zone économique exclusive. • Marchés publics et délégation de services publics de la Polynésie française.	
Ordre et sécurité	• Sécurité et ordre public, notamment maintien de l'ordre. • Police et sécurité de la circulation maritime • Sécurité de la navigation et coordination des moyens de secours en mer. • Surveillance de la pêche maritime. • Francisation des navires. • Sécurité des navires de plus de 160 tonnes de jauge brute et des navires destinés au transport des passagers. • Police et sécurité en matière d'aviation civile. • Mise en oeuvre des ouvrages et installations aéroportuaires d'intérêt national. • Préparation des mesures de sauvegarde, élaboration et mise en oeuvre des plans opérationnels de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs et aux catastrophes. • Coordination et réquisition des moyens concourant à la sécurité civile. • Prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public et des engagements internationaux ratifiés par la France (contrôle de la librairie, stupéfiants, contrefaçons).	▪ Information des mesures prises. ▪ Sur demande du haut-commissaire, des agents des services de la Polynésie française peuvent être associés à des missions de sécurité publique ou de sécurité civile. ▪ Sécurité de la circulation et de la navigation dans les eaux intérieures et territoriales; pilotages des navires; conduite des navires: activités nautiques. ▪ Immatriculation des navires. ▪ Sécurité des navires de moins de 160 tonnes de jauge brute. ▪ Conditions d'agrément des aérodrômes privés. ▪ Ouverture des aérodrômes territoriaux à la circulation publique.	▪ Police municipale. ▪ Mise en oeuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

	Etat	Polynésie française	Communes
Droit	- Nationalité - Actes de l'état-civil - Droits civils, état et capacité des personnes. - Garanties des libertés publiques. - Droit du travail applicable aux salariés exerçant leur activité dans les établissements de l'Etat intéressant la défense nationale. - Droits civiques, droit électoral - Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat à l'exclusion de toute autre profession juridique ou judiciaire. - Aide juridictionnelle - Droit pénal - Commissions d'office. - Service public pénitentiaire; services et établissements d'accueil des mineurs délinquants sur décision judiciaire. - Procédure pénale. - Procédure administrative contentieuse. - Frais de justice pénale et administrative. - Attributions du médiateur de la République et du défenseur des enfants dans les relations entre les citoyens, les collectivités publiques et les services publics.	- Conditions matérielles d'exploitation et de mise à disposition de la population des registres d'état civil. - Droit civil: toute matière du droit civil non réservée à l'Etat. - Possibilité de participation pour tout ce qui touche à l'état et à la capacité des personnes, à l'autorité parentale, aux régimes matrimoniaux, successions et libéralités. - Principes fondamentaux des obligations commerciales, tout ce qui touche au droit commercial. - Tout ce qui touche au droit du travail en dehors des établissements de l'Etat intéressant la défense nationale. - Réglementation des professions juridiques ou judiciaires autres que celle d'avocat. - Les infractions aux actes des autorités de la Polynésie française peuvent être sanctionnées de peines d'amende n'excédant pas le maximum prévu par les lois et règlements métropolitains. - Les infractions aux lois du pays peuvent être sanctionnées de peines d'emprisonnement sous réserve d'une homologation par la loi. - Possibilité de participation en matière de jeux de hasard. - Edition des contraventions de grande voirie. - Procédure civile. - Possibilité de participation en matière de recherche et de constatation des infractions. - Exercice du droit de transaction.	
Audiovisuel	Communication audio-visuelle	- Création d'entreprises de production et de diffusion d'émissions audiovisuelles. - Association à la politique de communication audiovisuelle. - Consultation sur toute décision réglementaire ou individuelle. - Participation à l'exercice des compétences conservées par l'Etat.	

CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Polynésie Française

Introduction

La Polynésie française présente une population jeune : 38 % de la population est âgée de moins de 20 ans. En raison d'une transition démographique inachevée, l'économie polynésienne doit composer avec l'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail comme l'illustre la pyramide des âges (*cf.* paragraphe 1.2.2.). Le taux de chômage était de 11,7 % en 2007 d'après le recensement de la population, mais a pu s'accroître en 2008 en raison de la perte d'emplois salariés découlant du ralentissement économique.

Héritage d'un système basé sur l'activité du Centre d'expérimentation du Pacifique et caractérisé par des transferts importants de l'Etat qui représentaient 70 % du PIB en 1966, l'économie polynésienne est une économie moderne dominée par un secteur de services représentant 52 % du PIB¹, mais avec un taux de couverture des exportations par les importations en constante dégradation, passant de 20 % en 1998 à 9 % en 2008. La stagnation de la fréquentation touristique depuis plusieurs années et sa diminution de 10 % en 2008 n'ont pas permis de compenser l'augmentation du déficit commercial.

Autre spécificité économique polynésienne, l'importance des ressources publiques qui représentaient 65 % du PIB² en 2005 lorsqu'on additionne les transferts de l'Etat et les recettes du budget polynésien et celle de la CPS. Elle se traduit par une forte dépendance de l'économie aux dépenses publiques dont l'exécution, notamment celle du budget d'investissement, a cependant souffert de l'instabilité politique en 2008.

Enfin, habituée depuis de nombreuses années à une inflation relativement modérée, la Polynésie française fait l'expérience d'une inflation en glissement annuel (3,4 % en décembre 2008) supérieure à celle de la France métropolitaine depuis 2005, à l'exception de 2007. En raison de son isolement géographique et de l'importance des coûts de transport dans le niveau des prix, la Polynésie française est particulièrement soumise aux variations du prix des hydrocarbures en forte hausse ces dernières années. Pour 2009, le mouvement de désinflation observé au niveau mondial depuis quelques mois devrait jouer cette fois en faveur du pouvoir d'achat des ménages polynésiens.

¹ Chiffre des comptes économiques de 2005, ISPF

² Y compris cotisations sociales (61 milliards de F CFP en 2005) auxquelles s'ajoutent les 281 milliards de F CFP de ressources publiques (budget de la Polynésie française et transferts de l'Etat) pour un PIB évalué à 526 milliards de F CFP en 2005 par l'ISPF.

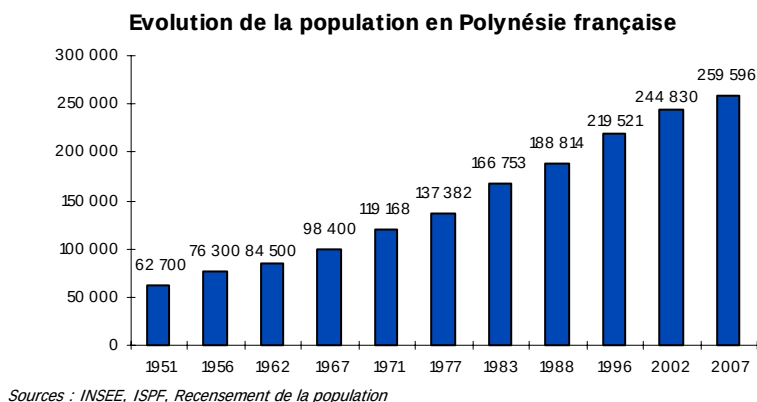
Section 1

La population

1. Données démographiques

1.1 L'EVOLUTION DE LA POPULATION

Un recensement général de la population a été entrepris, en août 2007, par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et son exécution a été confiée à l'Institut de la statistique de la Polynésie Française (ISPF).

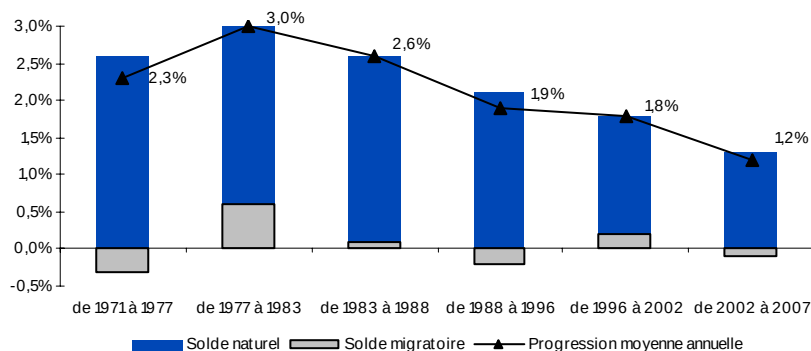


Les premiers résultats connus font état d'une population de 259.596 habitants. Entre 2002¹ et 2007, la population s'est accrue de 14.750 habitants, résultant d'un excédent naturel de 16.000 personnes et d'un déficit migratoire de 1.250 personnes. Sur cette période, la croissance de la population a été de 1,2 % en moyenne par an, en ralentissement continu depuis le début des années 80².

¹ 2002 est l'année du précédent recensement général de la population polynésienne.

² + 3 % entre 1977 et 1983, + 2,6 % entre 1983 et 1988, + 1,9 % entre 1988 et 1996 et + 1,8 % entre 1996 et 2002.

Accroissement démographique de la Polynésie française

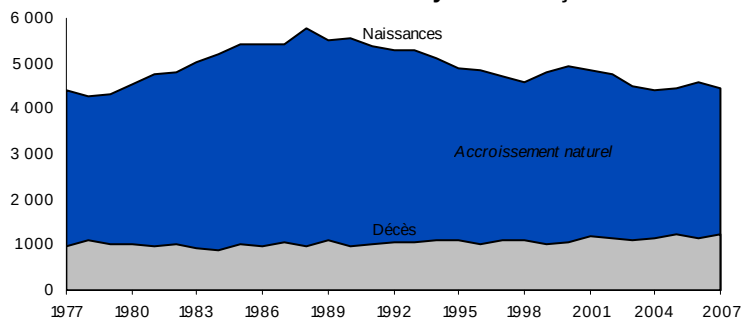


Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

La natalité polynésienne a renoué avec une évolution baissière après deux années de regain observé en 2005 et 2006. En 2007, 4.437 naissances ont été recensées sur l'ensemble de la Polynésie française. Le nombre de nouveaux-nés se situe au même niveau qu'en 2004 (4.431), mais est inférieur à celui atteint en 2005 (4.467) et en 2006 (4.591).

Dans le même temps, une recrudescence du nombre de décès a été observée en 2007 avec une augmentation de 6,62% pour s'établir à 1.235.

Naissances et décès en Polynésie française



Sources : ISPF

En 2007, les naissances en baisse et les décès plus nombreux ont entraîné le tassement du taux d'accroissement naturel, ce dernier passant à 12,4 %, contre 13,4 % en 2006. Il est ainsi comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie mais demeure toutefois nettement supérieur à celui de la métropole.

Principaux indicateurs démographiques	2004	2005	2006	2007	2008
Population au 1er janvier	248 500	251 500	254 500	257 800	260 700
Nombre de naissances	4 431	4 467	4 592	4 432	
Nombre de décès	1 131	1 239	1 152	1 235	
Excédent naturel	3 300	3 228	3 440	3 197	
Taux de natalité (‰)	17,7	17,7	17,9	17,1	
Indicateur conjoncturel de fécondité (‰) (1)	2,19	2,17	2,21	2,11	
Taux de mortalité (‰)	4,5	4,9	4,5	4,8	
Taux de mortalité infantile (‰)	4,5	6,3	6,8	6,8	
Espérance de vie des hommes	71,4	71,2	72,8	71,9	
Espérance de vie des femmes	76,7	76,2	76,6	77,1	

Source : ISPF

1.2 LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

1.2.1 La répartition géographique de la population

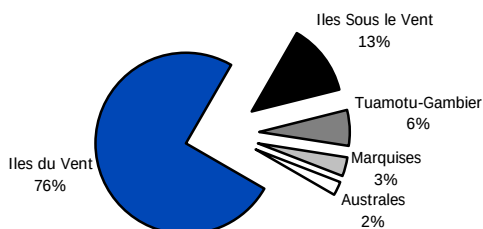
La répartition de la population par archipel montre une grande concentration des Polynésiens aux îles du Vent. Avec 178.133 habitants en 2007, Tahiti regroupe 69 % de la population de la Polynésie française, proportion qui est restée sensiblement la même que celle relevée lors du recensement de 2002. L'archipel de la Société rassemble à lui seul 88 % des habitants (227.807). A Tahiti, l'étalement urbain se poursuit des villes les plus proches de Papeete vers des communes de plus en plus éloignées.

Les îles Sous-le-Vent ont enregistré la plus forte progression de leur population, à 1,9 % en moyenne par an entre 2002 et 2007. Cette subdivision administrative est la seule à avoir enregistré un solde migratoire positif pendant cette période, stimulé par l'attractivité de Bora-Bora (+ 4 % par an) qui contribue, pour moitié, à cette augmentation globale de la population. Néanmoins, Raiatea est toujours l'île la plus peuplée (12.008 habitants) avec 36 % de la population des îles Sous-le-Vent.

Aux Tuamotu-Gambier, la population a suivi un rythme de croissance semblable à l'ensemble de la Polynésie. Cela traduit un réel dynamisme démographique probablement fondé sur le développement de la perliculture, illustré par la multiplication de concessions maritimes accordées par les autorités locales aux perliculteurs.

La population des îles Marquises n'a augmenté que de 0,2 % par an entre 1996 et 2002, reflétant un déficit migratoire important, à peine compensé par l'accroissement naturel. Ce phénomène est également constaté dans l'archipel des Australes, dont le dépeuplement s'explique en grande partie par un exode important de sa population en raison d'une croissance économique insuffisante.

Répartition de la population de la Polynésie française en 2007



Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

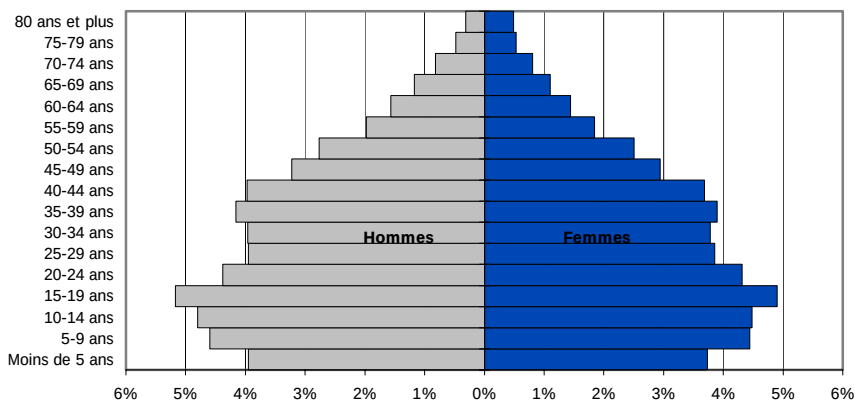
1.2.2 Structure par sexe et par âge

Le dernier recensement de 2007 montre un vieillissement manifeste de la population polynésienne. En effet, les tranches d'âge ayant enregistré la plus forte hausse du nombre d'hommes et de femmes entre 2002 et 2007 sont celles des 50 à 59 ans et celles des plus de 60 ans (+ 27 %). En revanche, le nombre de personnes âgées de moins de 10 ans a reculé de 7,5 % et celui des 10 à 19 ans de 1,2 %. En 2007, seule une personne sur quatre a moins de 15 ans, contre 30 % en 2002 et 36 % en 1988.

Le vieillissement des Polynésiens a pour corollaire la diminution de la part de la population active en âge de travailler. Il contribue à réduire le besoin en création d'emplois, mais génère des besoins supplémentaires en prestations sociales.

Malgré une progression plus importante du nombre de femmes entre 2002 et 2007 (+ 6,4 %), la proportion d'hommes (+ 5,8 % sur la même période) demeure plus élevée, avec 51,3 %.

Pyramide des âges de la population polynésienne en 2007



Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

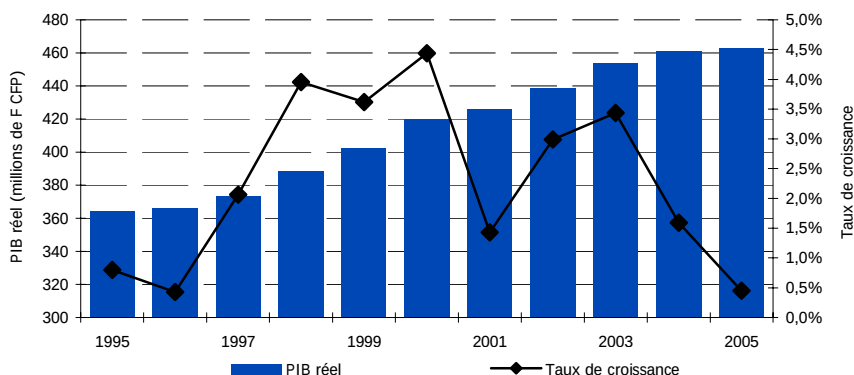
1.1 LE PIB

Au cours de la période 1995-2005, la Polynésie française a connu une croissance annuelle moyenne de 2,4 % de son Produit Intérieur Brut (PIB) réel. Ce résultat constitue une amélioration par rapport à celui de la décennie précédente au cours de laquelle le PIB réel n'avait augmenté en moyenne que de 1,2 % par an.

Au cours des années 1995 à 2000, la croissance économique a été relativement soutenue avec des taux d'augmentation du PIB supérieurs à 4,1 % en moyenne annuelle et une croissance annuelle moyenne du PIB marchand de 3,9 %. Le développement que connaît la Polynésie pendant cette période est entraîné par la remise à niveau des équipements et des investissements productifs dopés par la croissance des dépenses publiques et privées. L'année 2000 restera la référence en termes de croissance économique (+6 %).

Au cours des années suivantes, l'économie polynésienne traverse une période assez difficile, caractérisée notamment par l'atonie du secteur marchand et par la diminution de exportations de biens et services dont la part dans le PIB passe de 18 % en 2000 à 12 % en 2005, même si la consommation finale continue sa progression sur un rythme aussi soutenu que les années précédentes. Le PIB non marchand a pris le relais de la croissance au cours de cette période grâce à la progression des salaires versés par l'administration dont les effets sur l'économie se font particulièrement sentir en 2003 (3,4 % de croissance du PIB réel).

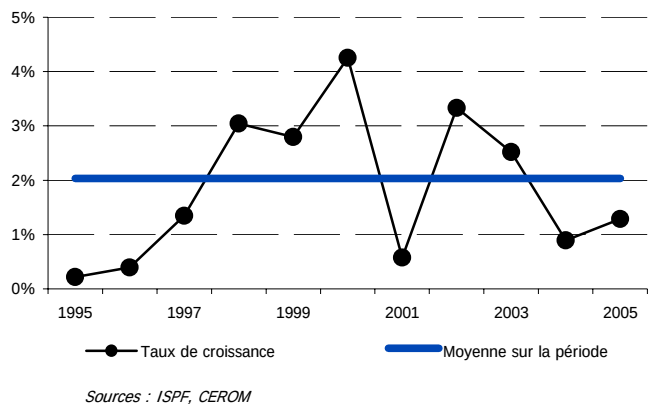
PIB réel (francs constants, 1995) et taux de croissance



Sources : ISPF, CEROM

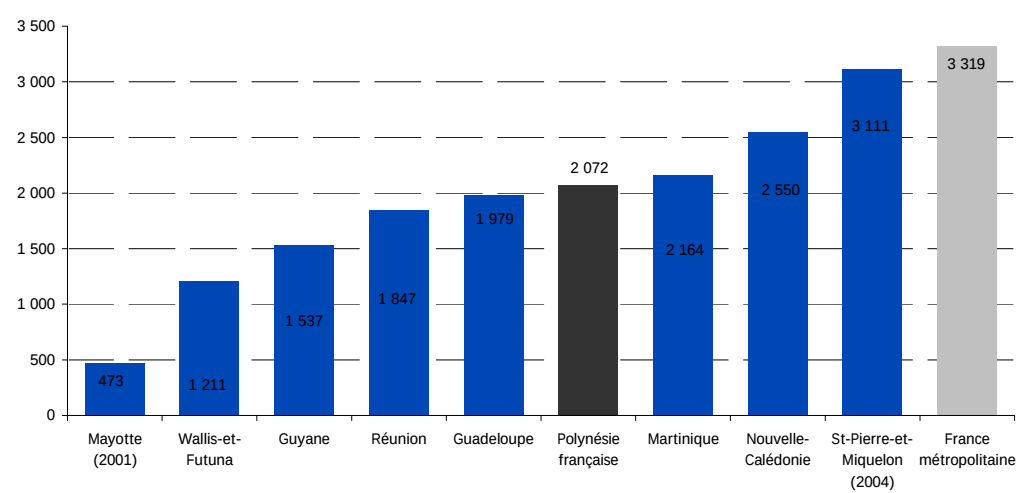
De 1995 à 2005, le PIB par habitant a progressé de 22,3 % en F CFP courants, soit de 2 % en moyenne par an.

Taux de croissance du PIB par habitant en francs courants



Le PIB Polynésien par habitant s'établissait en 2005 à 2,07 millions de F CFP (ou 17.364 euros), soit 62 % du PIB par habitant métropolitain. Il se situe au niveau de ceux de la Guadeloupe et de la Martinique, mais se trouve bien en deçà du niveau du PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie, qui s'élevait à 2,55 millions de F CFP en 2005.

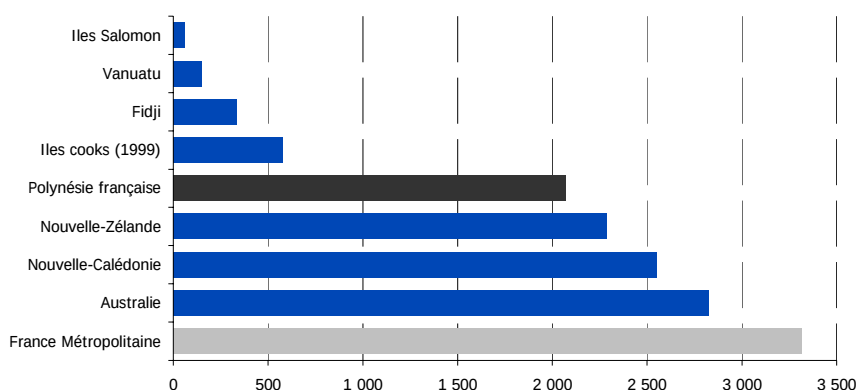
PIB par habitant des collectivités françaises d'outre-mer en 2005 (en milliers de F CFP)



Sources : IINSEE, ISPF, ISEE, CEROM

Par rapport aux pays de la région Pacifique, tout en restant nettement en dessous de celui de l'Australie, le PIB par habitant en Polynésie française demeure cependant à un niveau appréciable : même s'il est légèrement inférieur à celui de la Nouvelle-Zélande, il est plus de trois fois supérieur à celui des Îles Cook et près de 8 fois supérieur à celui de Fidji.

PIB par habitant des pays de la région Pacifique en 2005 (en milliers de F CFP)



Sources : CEROM, ISPF, Banque Mondiale

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

La ventilation du PIB selon les emplois finals fait apparaître une dynamique économique portée essentiellement par la consommation, notamment par celle des ménages qui représentait 72 % du PIB en 2005, (55 % du PIB en France métropolitaine). Il s'agit du résultat d'une évolution récente dans la mesure où la consommation des ménages était de 58 % du PIB dix ans auparavant.

L'équilibre emplois ressources (en milliards de F CFP)

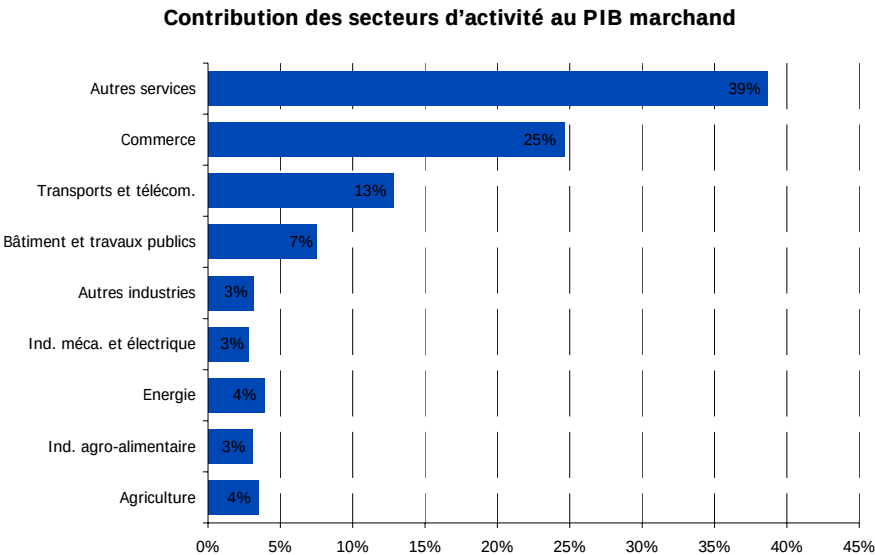
	1995	Part	2004	2005	Part	Evol. 2005/2004
Ressources	456	100 %	656	691	100 %	5 %
PIB	364	80%	512	526	76%	3%
Importations (biens)	91	20%	144	165	24%	14%
Emplois	456	100 %	656	691	100 %	5 %
Consommation des ménages	211	46%	341	377	54%	10%
Consommation des administrations	35	8%	39	32	5%	-17%
Salaires des administrations	100	22%	125	127	18%	1%
FBCF	55	12%	89	90	13%	2%
Variations de stocks	4	1%	2	3	0%	34%
Exportations de biens et services	50	11%	61	63	9%	4%
<i>dont dépenses touristiques</i>	<i>33</i>	<i>7%</i>	<i>42</i>	<i>42</i>	<i>6%</i>	<i>1%</i>

Source : ISPF

Corollaire de cette évolution, les fournisseurs de la Polynésie française ont profité de cette progression de la consommation des ménages puisque les importations de biens et services ont gagné 6 points de PIB entre 1995 et 2005 (25 % à 31 %).

Cette forte dépendance de la croissance économique vis-à-vis de l'évolution de la consommation des ménages n'est pas une spécificité polynésienne. La plupart des collectivités d'outre-mer sont des économies portées par la consommation des ménages¹ qui, en raison de leur petite taille, importent une grande partie des biens et services consommés.

1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

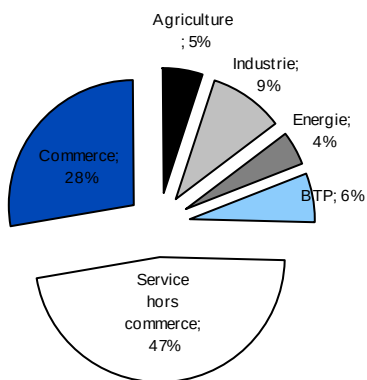


Souvent considérée comme une des caractéristiques de transition économique accomplie, la part des services dans le PIB marchand est particulièrement élevée en Polynésie française. Ces activités de service sont liées à des modes de consommation de la part des ménages (immobilier, tourisme, télécommunications, transports, services aux entreprises, services financiers). Elles représentent 76 % de la valeur ajoutée marchande polynésienne. Le commerce occupe 25 %, les transports et télécommunications 13 % et les autres services marchands (banques et assurances, hôtels, services de location, bars et restaurants, ...) 39 %.

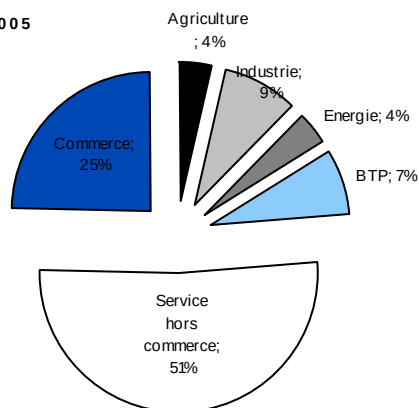
Cette place relativement importante des services est également une des caractéristiques des économies de petite taille par distinction avec les économies de taille supérieure ou suffisante pour favoriser le maintien d'un tissu industriel plus développé.

¹ Par exemple, la consommation des ménages représente respectivement 62 % et 65 % en Guadeloupe et à la Réunion.

1995



2005



2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active polynésienne, comprenant les personnes ayant un emploi et les chômeurs, s'est élevée à 107.926 au dernier recensement effectué en 2007. Avec un taux de croissance de 1,7 % par an entre 2002 et 2007, elle a augmenté moins rapidement que la population des personnes âgées de 15 ans et plus (2,4 % par an).

La population inactive a augmenté de 3,3 % par an depuis 2002, un inactif sur deux étant étudiant ou retraité.

Population de 15 ans et plus par statut d'activité

	2002	2007	<i>Variations moyennes annuelles</i>
Population active	99 498	107 926	1,7 %
Hommes	59 736	63 680	1,3%
Femmes	39 762	44 246	2,2%
Actifs ayant un emploi	87 843	95 258	1,6 %
Hommes	53 396	56 674	1,2%
Femmes	34 447	38 584	2,3%
Chômeurs	11 655	12 668	1,7 %
Hommes	6 340	7 006	2,0%
Femmes	5 315	5 662	1,3%
Population inactive	72 083	84 250	3,3 %
Retraité	18 045	21 506	3,6%
Elève, étudiant	19 022	23 045	3,9%
Autres inactifs	35 016	39 699	2,5%

Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

En 2007, le taux d'activité est de 56,2 %, soit deux points de moins qu'en 2002. Depuis 2002, la baisse du taux d'activité¹ est marquée pour les personnes de moins de 20 ans et celles de plus de 50 ans qui sortent du marché du travail. Une personne âgée de 50 à 59 ans sur deux est à la retraite ou se déclare indisponible pour occuper un emploi. Depuis 20 ans, l'écart entre le taux d'activité des hommes (65 %) et celui des femmes (47 %) diminue mais reste important.

Taux d'activité de la population polynésienne par sexe et par âge

	2002	2007	Variations
Ensemble	58,0 %	56,2 %	-1,8 pt
15-19 ans	19,4%	14,6%	-4,8 pts
20-29 ans	71,9%	69,5%	-2,4 pts
30-39 ans	77,8%	78,1%	0,3 pt
40-49 ans	75,1%	75,3%	0,2 pt
50-59 ans	54,1%	54,4%	0,3 pt
60-69 ans	14,0%	15,5%	1,5 pt
70-79 ans	3,9%	4,4%	0,5 pt
80 ans et plus	1,6%	1,3%	-0,3 pt
Hommes	67,9 %	64,7 %	-3,2 pts
Femmes	47,6 %	47,2 %	-0,4 pt

Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

Aux îles Sous-le-Vent, Marquises et Australes, le taux d'activité est plus faible que le celui de l'ensemble polynésien. Ces deux derniers archipels ont enregistré un recul particulièrement sensible de leur taux d'activité entre 2002 et 2007.

Taux d'activité de la population polynésienne par archipel

	2002	2007	Variations
Polynésie française	58,0 %	56,2 %	-1,8 pt
Iles du Vent	58,7%	56,7%	-2 pts
Iles Sous-le-vent	51,5%	52,4%	0,9 pt
Iles Marquises	58,0%	52,4%	-5,6 pts
Iles Australes	53,2%	47,0%	-6,2 pts
Iles Tuamotu-Gambier	63,9%	63,0%	-0,9 pt

Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

¹ Le taux d'activité mesure le rapport de la population active sur la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 ans et plus).

2.2 L'EMPLOI

L'emploi salarié a connu une baisse en 2008, comme en attestent les statistiques de la Caisse de prévoyance sociale (CPS). Entre décembre 2007 et octobre 2008, le nombre de salariés est passé de 69.541 à 67.730¹ (- 2,6 % en 10 mois). Les personnels rémunérés par l'Etat ont également vu leur nombre décroître, s'élevant à 11.090 en décembre 2008, contre 11.988 en 2007 (- 7,5 %).

Répartition par secteur des emplois déclarés à la CPS au 31 décembre (1)

	2004	2005	2006	2007	2008 (2)	Part 2008	Variations 2008/2007
Agriculture et pêche	2 445	2 498	2 822	2 816	2 398	3,5%	-14,8%
Industrie et énergie	5 262	5 328	5 380	5 492	5 634	8,3%	2,6%
BTP	5 269	6 048	5 983	6 355	5 998	8,9%	-5,6%
Commerce	9 859	10 120	10 290	10 449	9 925	14,7%	-5,0%
Autres services marchands (3)	19 814	20 592	21 544	21 845	21 947	32,4%	0,5%
Services non marchands (4)	20 736	21 547	22 254	22 584	21 828	32,2%	-3,3%
Total	63 385	66 133	68 273	69 541	67 730	100 %	-2,6%

Source : ISPF

(1) Ces données peuvent toutefois être différentes de celles du Répertoire territorial des entreprises diffusées par l'ISPF.

(2) Données au 31 octobre 2008.

(3) Comprend les transports, les communications, l'intermédiation financière, l'immobilier, la location, les activités de services aux entreprises et les ménages privés employant du personnel domestique.

(4) Comprend l'administration publique, la défense, l'éducation, la santé, l'action sociale et les autres activités de services collectifs, sociaux et personnels.

Personnels rémunérés par l'Etat

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Forces armées (1)	2 345	2 432	2 455	2 485	2 217	-10,8%
Personnel civil (2)	9 409	9 432	9 351	9 503	8 873	-6,6%
Total	11 754	11 864	11 806	11 988	11 090	-7,5%

Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

(1) Militaires uniquement.

(2) Y compris personnels civils des Forces armées.

(3) Chiffres provisoires.

Le recul de l'indice de l'emploi² dans le secteur marchand a touché de nombreux secteurs, notamment la construction (- 8,8 %), l'hôtellerie-restauration (- 6,8 %) et le commerce (- 2,7 %).

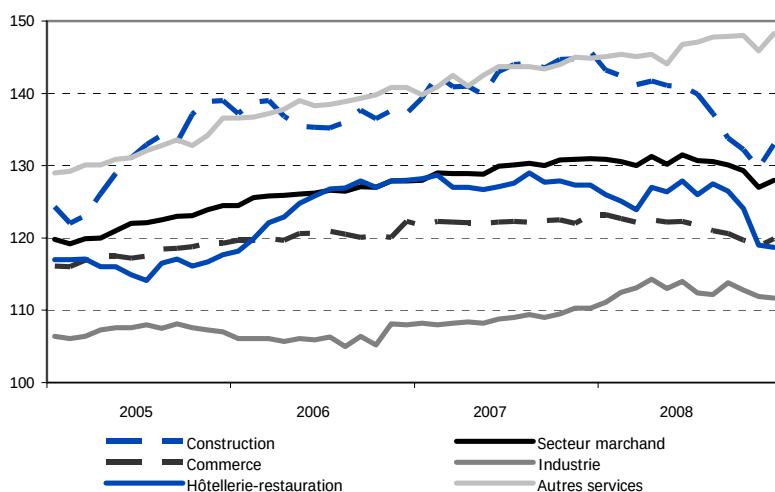
¹ Il s'agit de la moyenne annuelle du nombre de salariés déclarés mensuellement à la CPS.

² L'indice de l'emploi est un indicateur établi par l'ISPF à partir de séries statistiques sur l'emploi salarié dans le secteur marchand provenant des déclarations mensuelles à la CPS.

Seuls les secteurs des autres services marchands (transports, communications, activités financières, immobilier, locations et services aux entreprises) et de l'industrie ont accru leurs effectifs (respectivement + 2,3 % et + 1,3 % en un an).

Dans un contexte de ralentissement économique, les activités de services aux entreprises ont sensiblement augmenté leurs effectifs en un an (+ 10,4 %), la sous-traitance étant une solution privilégiée par les chefs d'entreprises pour réduire leurs frais de structure et améliorer leur flexibilité.

Evolution de l'indice de l'emploi salarié (base 100=janvier 2000)



2.3 LE CHOMAGE

Entre 2002 et 2007, dates des deux derniers recensements de la population, le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT)¹, est resté stable, à 11,7 %. Supérieur à celui de la métropole, il demeure néanmoins inférieur à celui observé dans les autres départements ou collectivités d'outre-mer.

Le taux de chômage reste étroitement lié au niveau d'études atteint par les demandeurs d'emplois. Son taux élevé en Polynésie française s'explique en partie par le fait que la population a poursuivi des études relativement courtes. En effet, près de 70 % des Polynésiens ont un niveau d'études inférieur au baccalauréat et sont les plus exposés au chômage, en particulier ceux qui ne détiennent aucun diplôme (15,7 % de taux de chômage).

En revanche, le chômage diminue quand le niveau d'études augmente. L'écart devient ostensible après le baccalauréat : alors que le taux de chômage est de 10,8 % pour les simples bacheliers, il n'atteint que 3,7 % pour les diplômés du premier cycle et 2,5 % pour ceux du second et troisième cycle.

¹ Selon la définition internationale du chômage adoptée en 1982 par le B.I.T., les chômeurs sont les personnes en âge de travailler qui satisfont simultanément aux quatre critères suivants : être sans emploi, disponible pour travailler, à la recherche d'un emploi et avoir fait des démarches effectives pour en trouver un.

L'inégalité hommes/femmes devant le chômage persiste mais s'est néanmoins réduite au cours des cinq dernières années.

Taux de chômage de la population polynésienne par niveau d'études et par sexe

	2002	2007	Variations
Ensemble	11,7 %	11,7 %	0 pt
Aucun diplôme	12,9%	15,7%	2,8 pts
Diplôme inférieur au BEPC	14,7%	11,6%	-3,1 pts
BEPC	13,6%	14,8%	1,2 pt
CAP-BEP	8,4%	12,6%	4,2 pts
Bac général, techno ou pro	12,6%	10,8%	-1,8 pt
Diplôme du 1er cycle	3,6%	3,7%	0,1 pt
Dip. 2ème et 3ème cycle	1,8%	2,5%	0,7 pt
Hommes	10,6 %	11,0 %	0,4 pt
Femmes	13,4 %	12,8 %	-0,6 pt

Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

Les archipels éloignés sont particulièrement exposés au chômage, les Australes (22,7 %) et les Marquises (14,8 %) enregistrant les plus forts taux de chômage en Polynésie française.

Taux de chômage de la population polynésienne par archipel

	2002	2007	Variations
Polynésie française	11,7 %	11,7 %	0 pt
Iles du Vent	10,7%	11,3%	0,6 pt
Iles Sous-le-vent	14,3%	11,4%	-2,9 pts
Iles Marquises	13,9%	14,8%	0,9 pt
Iles Australes	29,0%	22,7%	-6,3 pts
Iles Tuamotu-Gambier	11,9%	12,1%	0,2 pt

Sources : INSEE, ISPF, Recensement de la population

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

Le SEFI est le principal opérateur pour l'emploi en Polynésie française. Il est un intermédiaire actif entre l'offre et la demande et propose un dispositif complet d'aide à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelles.

Le gouvernement a institué en novembre 2005 le Contrat pour l'emploi durable (CED), dispositif destiné à favoriser la création d'emplois stables. Le CED permet de soutenir financièrement les créations d'emplois prenant la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI), par le biais d'une aide financière de 125.000 F CFP par trimestre durant deux ans. En 2008, 747 CED ont été conclus et ont bénéficié à 788 salariés.

La Convention pour l'insertion par l'activité (CPIA), inscrite dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, a pour objectif de permettre à toute personne à la recherche d'un emploi

depuis au moins six mois d'acquérir un savoir-faire par la pratique tout en percevant un revenu de subsistance. Le bénéficiaire est placé pendant huit à douze mois dans un organisme d'accueil pour y apprendre ou exercer une activité de 30 heures par semaine en contrepartie d'une indemnité mensuelle pouvant atteindre 85.000 F CFP. En 2008, 2.775 personnes ont bénéficié de cette convention, soit 30 % de moins qu'en 2007 (3.922).

La mesure d'Insertion par la création ou la reprise d'activité (ICRA) a pour objet de favoriser l'insertion professionnelle en soutenant la création ou la reprise d'une entreprise individuelle ou sous forme sociale. Le bénéficiaire de l'ICRA dispose d'une aide financière mensuelle de 90.000 F CFP durant un an et d'une prime de transition de 200.000 F CFP à l'issue du dispositif. En 2008, l'ICRA a été à l'origine de 123 créations d'entreprises (364 en 2007).

Afin d'inciter les entreprises à augmenter de manière pérenne leurs effectifs salariés, les pouvoirs publics ont instauré une Incitation fiscale pour l'emploi durable (IFED). Cette dernière prend la forme d'une réduction d'impôt accordée aux entreprises qui recrutent et qui maintiennent ces emplois sur plusieurs exercices. Ce mécanisme a pour vocation de soutenir la création de tout type d'emploi quel que soit le niveau de qualification et la durée du contrat. En 2008, l'IFED a accompagné fiscalement la création et le maintien de 359 emplois en permettant une réduction d'impôt totale de l'ordre de 181 millions de F CFP.

2.5 LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les statistiques d'offres et de demandes d'emploi ne présentent qu'une image partielle du marché du travail en Polynésie française car elles ne recensent que les données collectées par le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) à Papeete. En outre, tous les employeurs ne respectent pas l'obligation légale qui leur incombe de déposer systématiquement leurs offres auprès du SEFI.

Evolution de l'emploi

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Offres d'emploi enregistrées	5 181	5 321	5 882	7 474	6 349	-15,1 %
- dont offres d'emploi normal	3 224	3 779	3 414	3 800	3 618	-4,8 %
- dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	1 957	1 542	2 468	3 674	2 731	-25,7 %
Offres de stage de formation	2 856	4 391	4 371	3 661	2 016	-44,9 %
Offres d'insertion (secteur non marchand)	3 975	3 217	1 880	2 915	1 780	-38,9 %
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	4 113	3 746	5 029	5 988	7 520	25,6 %
Demandes d'emploi (1)	17 486	19 347	21 289	27 468	29 440	7,2 %

Source : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

(1) Nombre total de demandes faites au cours de l'année.

Le SEFI a recueilli 6.349 offres d'emploi en 2008, contre 7.474 en 2007. Si leur nombre a diminué de 15,1 % sur l'année, ce résultat se situe au-dessus de la moyenne des dix dernières années.

Les offres de formation se sont inscrites en retrait de 44,9 % en raison d'une nette diminution des formations en faveur des salariés. La mise en œuvre du programme de formation a été fortement compromise par la disponibilité très tardive du collectif budgétaire qui

a contraint le SEFI à concentrer les moyens financiers sur la formation des demandeurs d'emploi. Pour leur part, les offres d'insertion du secteur non marchand se sont également repliées de manière significative (- 38,9 %).

Les demandes d'emploi enregistrées sur l'année 2008 se sont accrues de 7,2 % par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre 2008, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits était de 7.520 personnes. Cette augmentation de 25,6 % en un an a entraîné un surcroît d'activité important pour le SEFI qui a connu un pic historique en octobre 2008 avec 9.546 demandeurs inscrits en fin de mois.

3. Les revenus et les salaires

3.1 LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI (SMIG)

Evolution du SMIG en fin d'année (en francs CFP)

	2004	2005	2006	2007	2008
Salaire horaire	739,65	775,15	810,65	828,4	859,8
Salaire mensuel	125 000	131 000	137 000	140 000	145 306
Progression annuelle	17,9%	4,8%	4,6%	2,2%	3,8%
<i>Variations de l'indice des prix de détail</i>	<i>0,7%</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,4%</i>	<i>1,9%</i>	<i>3,4%</i>

Sources : Inspection du travail, ISPF

Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est fixé en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé automatiquement dans la même proportion.

D'un montant de 140.000 F CFP depuis janvier 2008, le SMIG a été revalorisé en septembre 2008, passant à 145.306 F CFP¹.

Afin d'accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de cette revalorisation, le gouvernement a également adopté en janvier 2008 de nouvelles modalités du Dispositif d'aide à la revalorisation du SMIG et de l'emploi (DARSE). La participation de la Polynésie française s'élève à 2/3 du surcoût de la masse salariale, le dernier tiers étant supporté par les entreprises. Ce dispositif, fruit des concertations entre les partenaires sociaux, a pour objectif de consolider l'emploi dans les secteurs d'activité dans lesquels les effets du surélèvement du SMIG sont les plus importants.

L'aide consentie au titre du DARSE est calculée sur le salaire de base mensuel, auquel est appliqué un taux d'aide dégressif². Une nouvelle grille du DARSE a été mise en place avec la

¹ Arrêté n°1800 CM du 31 décembre 2007 portant relèvement du salaire horaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G.) pour compter du 1^{er} janvier 2008.

² L'aide est calculée à partir d'un salaire de base mensuel compris entre 125.000 F CFP (à un taux de 10 %) et 150.000 F CFP. Des tranches successives entre les deux salaires sont prévues avec des taux dégressifs.

distinction de trois secteurs¹. La gestion du DARSE est confiée à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) qui est chargée du versement de l'aide aux employeurs, par compensation sur les charges dues par ces derniers.

3.2 LES SALAIRES CONVENTIONNELS

Le relèvement du SMIG consenti en septembre 2008 a grandement bénéficié aux travailleurs des secteurs où les salaires minima conventionnels correspondaient au SMIG. Ainsi, les employés de 1^{ère} catégorie des banques, commerces, industrie et hôtellerie ont vu leur rémunération augmenter de 3,8 % en l'espace d'un an. Ceux du bâtiment ont de surcroît bénéficié d'une majoration de 2.000 F CFP inscrite dans leur convention collective.

Salaires mensuels par secteurs d'activité (en francs CFP)

	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008	Janvier 2009	Variations 2009/2008
Industrie						
Ouvrier 1ère catégorie	125 000	131 000	137 000	140 000	145 306	3,8%
Employé 1er échelon	127 373	133 373	137 000	140 000	145 306	3,8%
Bâtiment						
Manœuvre	125 934	132 314	137 000	140 000	147 306	5,2%
OS 1	128 389	134 769	137 000	141 000	147 306	4,5%
OP 1	152 577	158 957	158 957	161 182	164 406	2,0%
Chef d'équipe 1er échelon	170 214	176 594	176 594	178 537	182 107	2,0%
Commerce						
Employé 1ère catégorie - échelon A	125 000	131 000	137 000	140 000	145 306	3,8%
Agent de maîtrise 1ère catégorie	148 900	154 900	154 900	154 900	154 900	0,0%
Hôtellerie (1)						
1ère catégorie	125 000	131 000	137 000	140 000	145 306	3,8%
10e catégorie	156 314	162 314	163 814	164 314	164 314	0,0%
Banque						
Employé 1ère catégorie	125 000	131 000	137 000	140 000	145 306	3,8%
Gradé	150 812	152 050	152 962	153 650	153 650	0,0%
Cadre	247 589	249 629	251 120	252 250	252 250	0,0%

Source : Inspection du travail

(1) Grande hôtellerie de Tahiti.

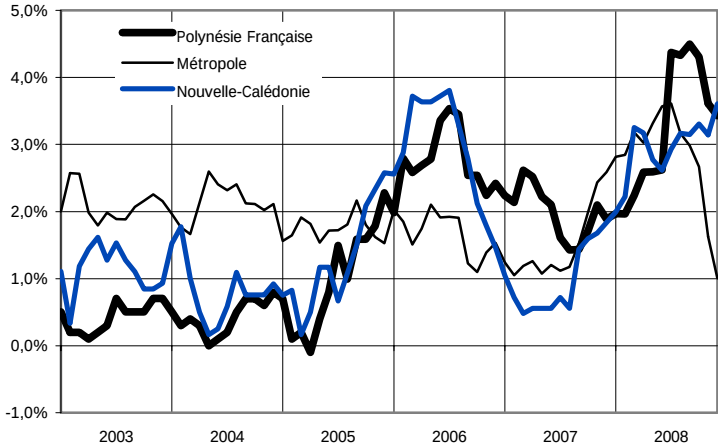
¹ Secteurs du gardiennage et du nettoyage, secteur de l'administration publique et tous secteurs d'activité économique.

4. Les prix

4.1 L'EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

L'inflation en Polynésie française a été de 3,4 % en glissement annuel, soit le taux le plus élevé depuis 1985. Mais cette évolution n'est pas propre à la Polynésie française puisque la Nouvelle-Calédonie a dû également faire face à une inflation relativement élevée, 3,6 %.

Evolution de l'inflation en glissement annuel en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et en Métropole



Sources : ISPF, INSEE, ISEE

En moyenne mensuelle en revanche, l'indice des prix à la consommation (IPC) a crû de 3,2 %, soit une variation un peu supérieure à celle observée en Métropole (2,8 %) et en Nouvelle-Calédonie (2,9 %).

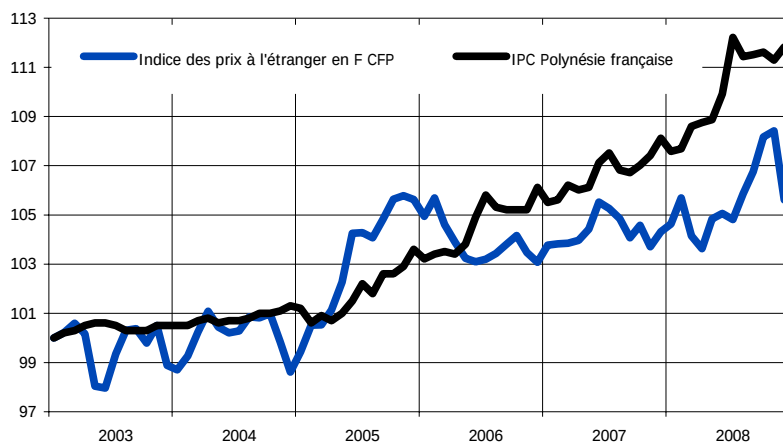
Evolution comparée du taux d'inflation

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Glissement annuel (déc. à déc.)						
Polynésie	0,7%	0,8%	2,3%	2,4%	1,9%	3,4%
Métropole	2,2 %	2,1 %	1,5 %	1,5%	2,6%	1,0%
Nouvelle-Calédonie	1,0 %	0,9 %	2,6 %	1,5%	1,8%	3,6%
Moyenne mensuelle						
Polynésie	0,4 %	0,4 %	1,0 %	2,7%	2,0%	3,2%
Métropole	2,1 %	2,1 %	1,7 %	1,7%	1,5%	2,8%
Nouvelle-Calédonie	1,1 %	0,8 %	1,2 %	2,9%	1,0%	2,9%

Sources : ISPF, INSEE, ISEE

A la différence de la Métropole où l'inflation est passée de 2,6 % à 1 % en glissement annuel, de 2007 à 2008, l'économie polynésienne n'a pas connu de décélération aussi prononcée en raison de la répercussion tardive des facteurs stimulateurs ou modérateurs. Ainsi, les fortes augmentations du prix du baril de pétrole enregistrées dès 2007 sur le marché mondial n'ont pas eu d'impact immédiat sur les prix intérieurs, puisque les ajustements à la hausse des prix en Polynésie française ne sont intervenus pleinement qu'au mois de juillet 2008 où l'inflation a atteint un niveau record de 4,5 %. En revanche, la diminution du prix du baril de pétrole sur le marché mondial a été répercutée plus rapidement et a permis un recul de l'inflation à 3,4 % à la fin de l'année 2008.

Evolution comparée de la moyenne des indices des prix à l'étranger en F CFP et de l'indice des prix en Polynésie française

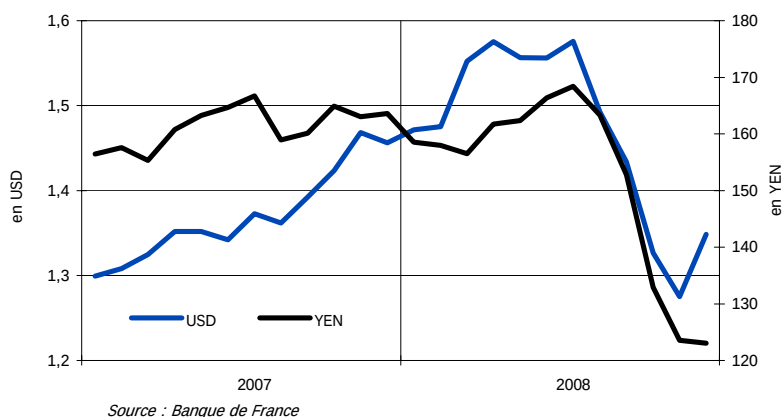


Sources : ISPF, INSEE et Banque de France

La proportion élevée de produits importés dans la consommation des ménages expose inéluctablement la Polynésie française à une inflation importée, ainsi que le traduit le coefficient de corrélation de 0,8 entre l'indice des prix intérieurs et la moyenne des indices de prix des principaux partenaires à l'importation convertis en F CFP sur la période 2003-2008.

Les fortes fluctuations des parités monétaires entre l'euro et le dollar US ou le Yen ont pesé également sur l'évolution du niveau général des prix pendant la période sous revue. Ainsi la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar américain et du yen à partir du mois d'août 2008 a eu pour effet de ralentir le mouvement de désinflation amorcé au cours du second semestre. Il convient enfin de noter que certains produits de première nécessité sont soumis à un encadrement des prix dont la variation est fonction des mesures d'ajustement décidées par les autorités locales, celles-ci agissant à la hausse ou à la baisse, et de façon plus ou moins décalée dans le temps, sur l'indice général des prix à la consommation.

Evolution des cours moyens mensuels de l'euro par rapport au dollar US et au Yen

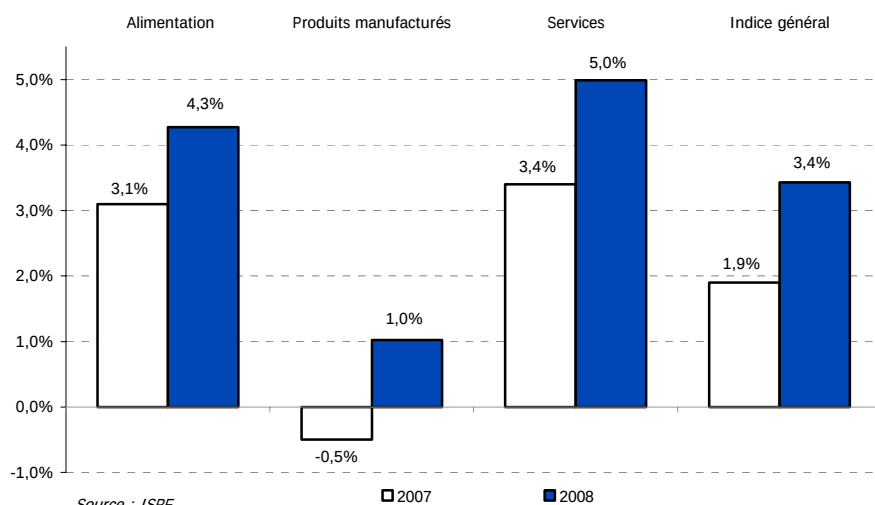


4.2 L'INFLATION PAR GRANDS GROUPES DE PRODUITS

Toutes les grandes catégories de produits ont participé à ce mouvement inflationniste en 2008 : alors que les prix des produits alimentaires sont plutôt orientés à la baisse dans la plupart des pays en raison de la chute du prix des matières premières agricoles, ils ont augmenté de 4,3 % en Polynésie française (3,1 % l'an passé) ; les prix des services se sont quant à eux accrus de 5 %.

Parmi les produits alimentaires, ce sont ceux des produits de la pêche qui ont le plus augmenté (+15,3 %), alors que les prix des légumes se sont contractés en moyenne de 4 %. La plupart des prix des produits manufacturés ont diminué en 2008 à l'exclusion de ceux des hydrocarbures dont les ajustements à la hausse se sont également répercutés sur les tarifs de l'électricité produite principalement par des centrales thermiques. Enfin, parmi les services, ce sont les révisions des tarifs des compagnies aériennes (effet carburant) et de l'OPT qui ont le plus augmenté (+13,3 % et + 11 % respectivement).

Taux d'inflation en glissement annuel par grand groupe de biens



Indice des prix par groupe de produits

	Pondération		Glissement	
	2008	Fin 2007	Fin 2008	08/07
Indice général	1000	100	103,43	3,4%
Indice général hors tabac	990	100	103,47	3,5%
Indice hors transport aérien international	969	100	102,99	3,0%
Alimentation	256	100	104,27	4,3%
boulangerie, pâtisserie	33	100	103,34	3,3%
produits de la pêche	26	100	115,32	15,3%
légumes	21	100	96,18	-3,8%
boissons alcoolisées	25	100	102,59	2,6%
autres boissons	24	100	103,43	3,4%
Produits manufacturés	347	100	101,02	1,0%
véhicules	96	100	99,35	-0,7%
carburants	29	100	102,63	2,6%
électricité	44	100	109,67	9,7%
Services	397	100	104,99	5,0%
loyers et services rattachés	110	100	100,77	0,8%
service de santé	5	100	101,00	1,0%
transports aérien international	31	100	113,32	13,3%
postes et télécommunications	47	100	111,01	11,0%
hôtels et restaurants	86	100	104,08	4,1%
Indice France entière		115,13	116,28	1,0%
Indice Nouvelle-Calédonie		127,50	132,10	3,6%

Sources : INSEE, ISEE, ISPF

4.3 LA REGLEMENTATION DES PRIX

Le 26 juin dernier, lors d'un Conseil des ministres extraordinaire, une revalorisation des tarifs de l'électricité et de l'essence a été décidée pour tenir compte de la forte appréciation des cours du pétrole. Pour ce qui est de l'électricité, le prix de référence a progressé de 18 %, avec des aménagements de la grille tarifaire en fonction de la consommation des usagers, de +2 % à +13 % pour la basse tension, et de +10 % à +30 % pour la moyenne tension. Les augmentations de carburants ont été de 10 F CFP le litre pour le gazole professionnel, de 28 F CFP pour l'essence à la pompe et 20 F CFP pour le gaz butane. A titre de compensation, le prix du kilo de coprah payé aux producteurs a été revalorisé de 10 F CFP.

Différentes mesures ont été prises par le gouvernement polynésien afin d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages :

- Diminution, à compter du 1^{er} septembre, du taux réduit de TVA de 6 % à 5 %. Un dispositif de suivi des prix a également été mis en place afin de veiller à ce que la baisse du taux soit effectivement répercutée en faveur du consommateur ;

- Abaissement le 1^{er} novembre des prix des carburants, suivi d'une nouvelle baisse le 1^{er} décembre : le litre de gasoil est ainsi passé à 132 F CFP (-21 F CFP par rapport au 1^{er} juillet, date de la dernière revalorisation) et celui de l'essence sans plomb à 152 F CFP (- 24 F CFP).

- L'arrêté n° 0682/CM du 26 juin 2008 fixant un régime de prix spécifique pour le riz blanc non parfumé applicable jusqu'au 31 décembre 2008, déplaçant le riz blanc parfumé de la liste des produits de première nécessité (PPN) sur la liste des produits de grande consommation (PGC), en lui appliquant une marge globale de commercialisation de 34 %. Cet arrêté a donc eu pour effet de créer un régime spécifique pour le riz blanc qui a vu ainsi son prix réglementé à tous les stades de la commercialisation avec, en contrepartie, une subvention d'environ 18,5 F par kilogramme en moyenne pondérée sur l'année 2008. L'arrêté n°1859 / CM du 18 décembre 2008 a prorogé ce régime spécifique pour le riz blanc à grain long non parfumé jusqu'au 30 juin 2009, avec toutefois un seul prix de détail à 96 F CFP.

- L'arrêté n° 151 / CM du 30 janvier 2008 modifiant le prix de gros maximum de la farine ainsi que le prix de revente à l'aventure et introduisant un représentant du syndicat des boulangers de la Polynésie française au sein de la Commission de répartition des contingents des PPN. L'arrêté n° 519 / CM du 28 mai 2008 a augmenté à nouveau le prix de gros maximum de la farine de même que le prix de revente à l'aventure.

- L'arrêté n° 519 / CM du 28 mai 2008 augmentant le prix de la baguette de 250 grammes de 47 à 51 F CFP, conformément au protocole d'accord signé par le gouvernement avec le syndicat des boulangers.

- L'arrêté n° 1473 CM du 16 octobre 2008 introduisant les ampoules de basse consommation ou fluorescentes dans la liste des PPN avec une marge globale de commercialisation de 30 %.

- L'arrêté n° 1425 / CM du 8 octobre 2008 augmentant le tarif de manutention portuaire du coprah de 5 % en moyenne.

- L'arrêté n° 1241 / CM du 4 septembre 2008 répercutant la baisse de la TVA sur le coefficient multiplicateur permettant le calcul des prix des produits pharmaceutiques.

5. Le commerce extérieur

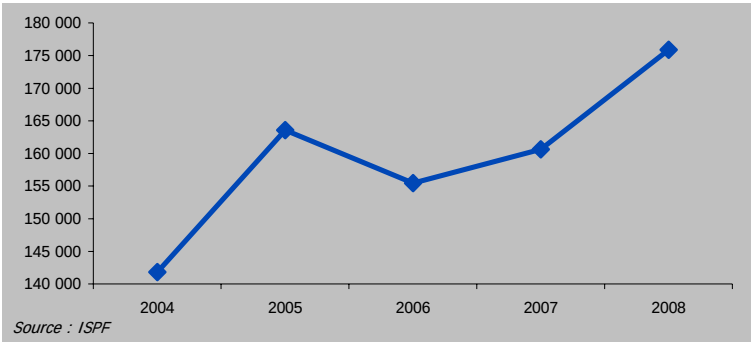
En 2008, le solde de la balance commerciale de la Polynésie française s'est fortement dégradé, -159,7 milliards de F CFP contre -143,9 en 2007, soit 10,9 % en glissement annuel.

En raison de l'étroitesse de son territoire, la Polynésie française a du mal à développer suffisamment de productions locales de substitution aux importations et des exportations compétitives.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

En 2008, la progression de 9,5 % en glissement annuel des importations, 175,9 milliards de F CFP contre 160,6 en 2007, provient pour les trois quarts de l'évolution des importations énergétiques et des biens d'équipement.

Evolution des importations (en M F CFP) depuis 2004



5.1.1 La structure des importations

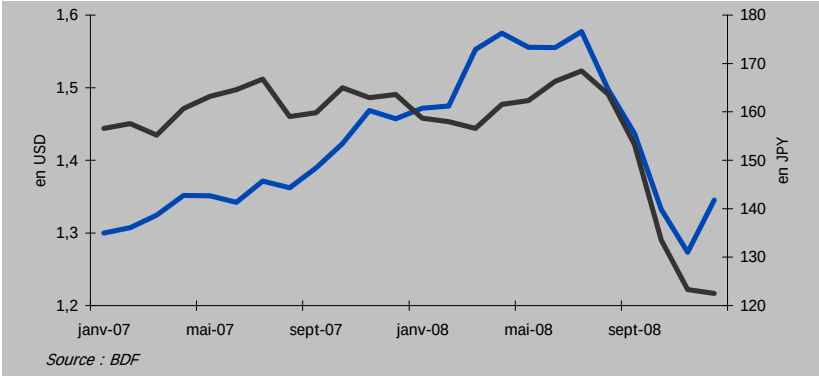
Importations en valeur (en millions de F CFP)

	2007	2008	Variations 2008/2007
Agriculture, sylviculture, pêche	2 666	2 674	0,3%
Industries agricoles et alimentaires	31 061	32 980	6,2%
Industries des biens de consommation	26 385	27 478	4,1%
Industrie automobile	15 650	15 415	-1,5%
Industries des biens d'équipement	29 000	34 299	18,3%
Industries des biens intermédiaires	36 970	37 634	1,8%
Energie	18 907	25 391	34,3%

Source : ISPF

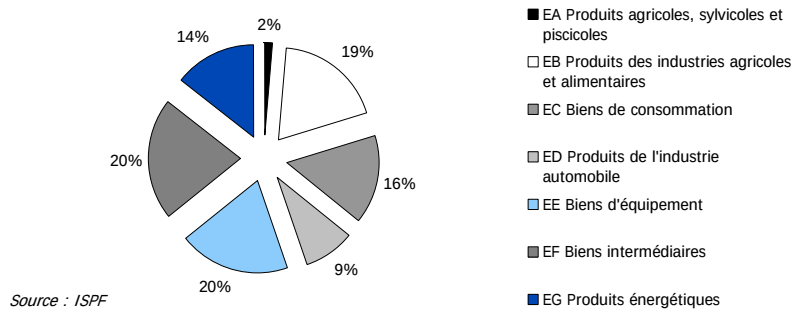
En raison de la progression des cours des matières premières, la facture énergétique de la Polynésie française s'est alourdie, la valeur des importations passant à 25,4 milliards de F CFP contre 18,9 en 2007, soit + 34 %¹. Il en a été de même pour les importations de biens alimentaires (+ 6,2 %).

Evolution des cours moyens mensuels de l'euro en devises



Les importations de biens d'équipement, pour leur part, se sont accrues de 18,3 % en glissement annuel sur la période (34,3 milliards de F CFP en 2008 contre 29 en 2007), en raison principalement de l'acquisition par Air Tahiti de 4 ATR (3,9 milliards de F CFP) et de deux moteurs diesel pour une importante unité de production (1,3 milliard de F CFP).

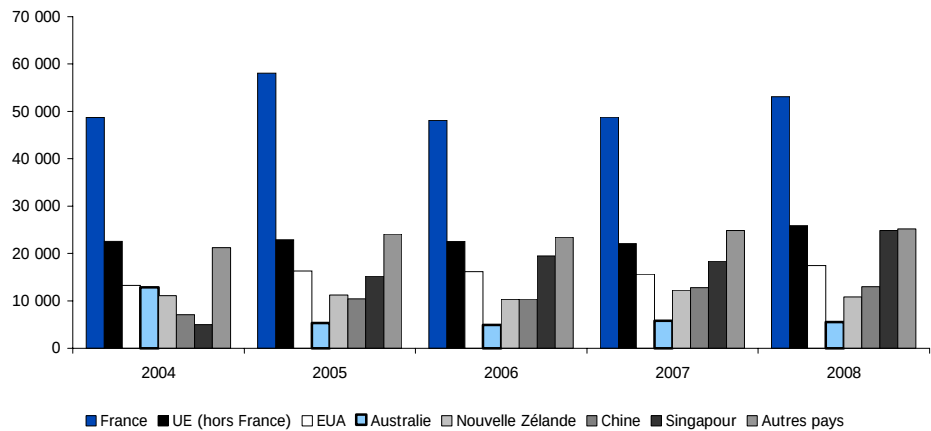
Importations en valeur par type de produits pour 2008



¹ D'après les données moyennes de la BDF et de l'INSEE, le cours du pétrole brut exprimé en euros a progressé de près de 25 % en 2007 et d'environ 35 % entre janvier et juillet 2008.

5.1.2 Les principaux fournisseurs

Evolution des importations par fournisseur en valeur (en M F CFP)



Part des importations en % par fournisseur

	2004	2005	2006	2007	2008
France	34%	35%	31%	30%	30%
UE (hors France)	16%	14%	15%	14%	15%
EUA	9%	10%	10%	10%	10%
Australie	9%	3%	3%	4%	3%
Nouvelle Zélande	8%	7%	7%	8%	6%
Chine	5%	6%	7%	8%	7%
Singapour	4%	9%	13%	11%	14%
Autres pays	15%	15%	15%	15%	14%

Source : ISPF

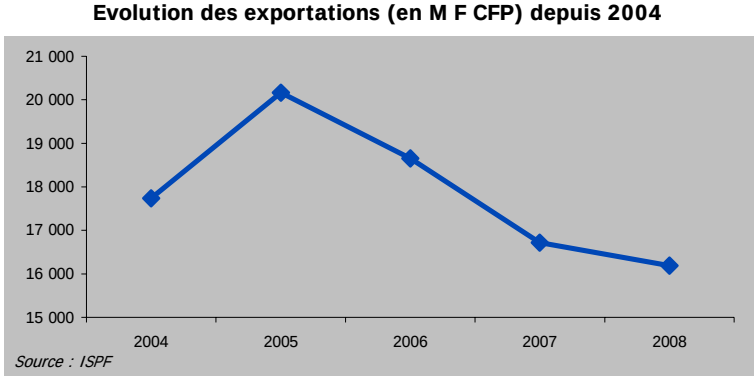
Avec 30 % des importations totales en valeur, la France est restée le premier partenaire commercial de la Polynésie française, suivie par le reste de l'Union européenne (15 %).

Depuis 2005, Singapour s'est imposé comme un fournisseur privilégié de la Polynésie française (14 % de la valeur totale importée en 2008 contre 4 % en 2004), surtout en produits énergétiques (95 % en valeur des importations de la Polynésie française en provenance de Singapour en 2008), au détriment de l'Australie¹.

¹ En 2004, suite à la fermeture d'une raffinerie en Australie, la compagnie Shell a décidé de servir la Polynésie française à partir de ses unités de Singapour.

5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

Les exportations, constituées pour plus de la moitié en produits issus du secteur primaire, ont légèrement diminué en l'espace d'un an, 16,2 milliards de F CFP en 2008 contre 16,7 en 2007, soit -3,2 % en rythme annuel.



5.2.1 La structure des exportations

Exportations en valeur (en millions de F CFP)

	2007	2008	Variations 2008/2007
Agriculture, sylviculture, pêche	11 214	8 963	-20,1%
Industries agricoles et alimentaires	1 963	1 650	-15,9%
Industries des biens de consommation	2 402	2 566	6,8%
Industrie automobile	58	87	50,0%
Industries des biens d'équipement	891	2 624	194,5%
Industries des biens intermédiaires	182	289	58,8%
Energie	9	11	22,2%

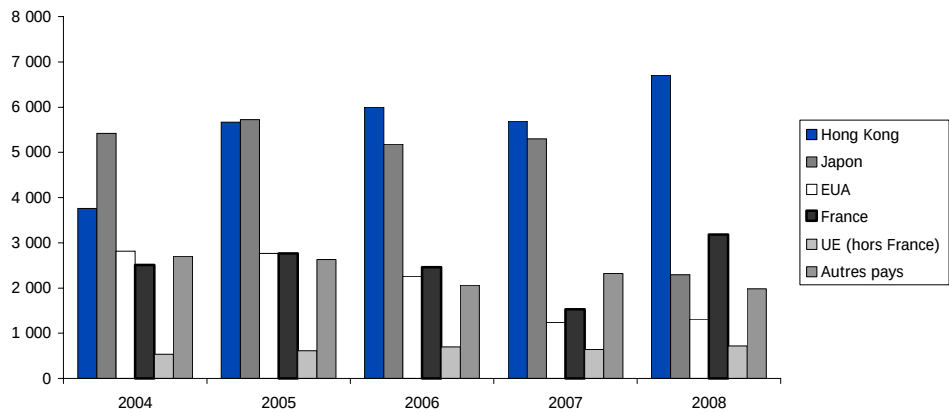
Source : ISPF

Avec un repli en glissement annuel de 21 % (8,3 milliards de F CFP en 2008 contre 10,6 en 2007), les perles brutes, premières exportations polynésiennes en valeur (55 % en 2008), ont pesé sur la tendance globale. De même, les exportations agroalimentaires ont diminué (-15,9 %) en raison de la décruce des ventes de noni à l'étranger (559 millions de F CFP en 2008 contre 751 en 2007, soit -26 % en rythme annuel).

La forte hausse des exportations de biens d'équipement sur l'année s'explique par la vente d'un avion de la compagnie locale intérieure Air Tahiti (1,7 milliard de F CFP en 2008) dans le cadre de sa politique de renouvellement de sa flotte.

5.2.2 Les principaux clients

Evolution des exportations par client en valeur (en M F CFP)



Part des exportations en % par client

	2004	2005	2006	2007	2008
Hong Kong	21%	28%	32%	34%	41%
Japon	31%	28%	28%	32%	14%
EUA	16%	14%	12%	7%	8%
France	14%	14%	13%	9%	20%
UE (hors France)	3%	3%	4%	4%	4%
Autres pays	15%	13%	11%	14%	12%

Source : ISPF

Longtemps, Hong Kong et le Japon se sont disputés la première place dans les exportations polynésiennes grâce à leurs achats de perles brutes représentant 81 % de la valeur totale de leurs importations en provenance de Polynésie française en 2008. Mais, depuis 2005, Hong Kong a supplanté le Japon : alors que ses achats en Polynésie française ont crû de 18 % en glissement annuel en 2008, ceux des Japonais ont été divisés par deux.

Les exportations vers la France métropolitaine ont plus que doublé en l'espace d'un an (3,2 milliards de F CFP en 2008 contre 1,5 en 2007) la plaçant au deuxième rang des clients de la Polynésie française. Cependant, compte non tenu de la cession de l'ATR de Air Tahiti (cf : paragraphe précédent), elles ont plutôt stagné. Les autres achats de la France hexagonale sont constitués de produits agroalimentaires ou semi transformés (huile de coprah brute, monoï, poissons...).

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (hors services)

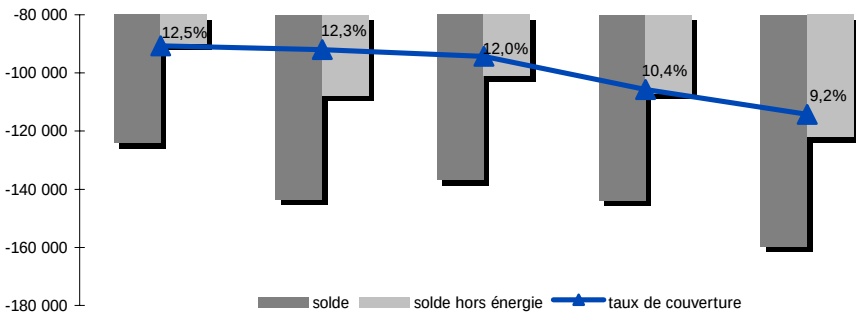
Balance commerciale hors services (en millions de F CFP)

	2007	2008	Variations 2008/2007
Importations	160 640	175 870	9,5%
Exportations	16 719	16 190	-3,2%
Balance commerciale	-143 921	-159 680	10,9%
Taux de couverture (exportations/importations)	10,4%	9,2%	
Agriculture, sylviculture, pêche	8 548	6 289	-26,4%
Industries agricoles et alimentaires	-29 098	-31 330	7,7%
Industries des biens de consommation	-23 983	-24 912	3,9%
Industrie automobile	-15 592	-15 328	-1,7%
Industries des biens d'équipement	-28 109	-31 675	12,7%
Industries des biens intermédiaires	-36 788	-37 345	1,5%
Energie	-18 898	-25 380	34,3%

Source : ISPF

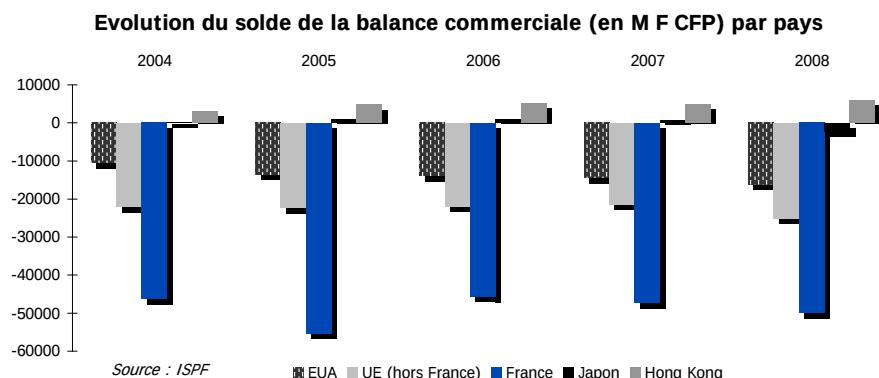
L'aggravation du déficit du commerce extérieur polynésien entre 2007 et 2008 de 15,8 milliards de F CFP s'explique par l'alourdissement de la facture des produits énergétiques de 6,5 milliards de F CFP, soit 41 % du total. Le solde commercial des produits des secteurs primaire et agroalimentaire, qui s'est creusé de 4,5 milliards de F CFP (28 % du total) a en outre accentué le déficit.

Evolution du solde de la balance commerciale (en M F CFP) depuis 2004



Source : ISPF

En 2008, la conjonction d'un fort enchérissement de la valeur des importations et de la poursuite de la contraction des recettes d'exportations a contribué à réduire le taux de couverture qui s'est abaissé à 9,2 % (10,4 % en 2007).



Comme les années précédentes, la Polynésie française a affiché des soldes commerciaux négatifs avec ses principaux partenaires, à une exception près, celle de Hong Kong dont le solde positif s'est amélioré de 23 % en glissement annuel (6,2 milliards de F CFP en 2008 contre 4,9 en 2007).

6. La balance des paiements

En 1998, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie a chargé l'Institut d'émission d'outre-mer d'établir, conjointement avec la Banque de France, une balance des paiements de la Polynésie française. En raison des délais de collecte des données, les résultats de l'année 2008 seront postérieurs à la publication de ce rapport annuel, qui présente donc la balance des paiements 2007.

6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

L'excédent du compte de transactions courantes s'est nettement accru en 2007, passant de 3,6 milliards en 2006 à 11,4 milliards de F CFP en 2007 (soit 1,5 % du PIB estimé de 2007). Cette amélioration résulte de la progression du solde des transferts courants (en hausse de 16,5 milliards de F CFP) et plus marginalement de celle de l'excédent des services (en hausse de 1,5 milliards de F CFP), qui ont plus que compensé le creusement du déficit des échanges de biens de 8 milliards. La répartition géographique montre que 59 % des flux de transactions courantes (crédits + débits) sont réalisés avec la France métropolitaine et 17 % avec les Etats-Unis.

Le déficit des échanges de biens, principal poste du compte de transactions courantes, s'est creusé de 8,1 milliards de F CFP (- 142,7 milliards, contre - 134,6 milliards de F CFP). Cette détérioration provient d'un accroissement des importations de 153,4 à 159,5 milliards de F CFP et d'un repli des exportations de biens de 18,7 à 16,8 milliards de F CFP. Le taux de

couverture FAB/FAB¹ des importations par les exportations, en données douanières, est par conséquent passé de 13 % à 11 %.

Selon la répartition géographique des échanges de biens de la Polynésie française avec l'extérieur (exportations + importations) en 2007, 28 % des opérations ont été réalisés avec la France métropolitaine, 9 % avec les États-Unis et 7 % avec la Nouvelle-Zélande.

**Répartition géographique des échanges de biens et de transactions courantes
(crédits + débits)**

Principaux partenaires	Biens	Transactions courantes
France métropolitaine	28%	59%
Autres pays de l'Union européenne	12%	9%
États-Unis	9%	17%
Nouvelle-Zélande	7%	6%
Japon	6%	3%
Australie	3%	3%
Autres	35%	3%
Total	100 %	100 %

N. B. — Total et France métropolitaine : balance en transactions ; autres partenaires : balance en règlements.

L'excédent des échanges de services s'est légèrement accru de 1,5 milliard de F CFP, à 38 milliards de F CFP. Cette évolution résulte notamment d'une réduction des achats de services à l'étranger de la part des entreprises privées.

L'excédent des revenus s'est contracté de 2,1 milliards de F CFP, à 52,4 milliards de F CFP, en raison de moindres revenus des investissements de portefeuille.

Les transferts courants nets, principalement versés par la Métropole sous forme de transferts des administrations publiques, se sont accrus de 16,4 milliards de F CFP, en raison des dépenses d'équipement et de fonctionnement des administrations publiques de la collectivité.

6.2 LE COMPTE FINANCIER

Le compte financier a fait apparaître en 2007 des sorties nettes de capitaux de 28,8 milliards de F CFP.

Le solde créditeur des investissements directs s'est amélioré de 2 milliards de F CFP, à 3,9 milliards de F CFP en raison d'un accroissement des investissements directs métropolitains en Polynésie française et d'un apport de ressources nécessaires au financement de nouveaux chantiers.

En termes d'investissement de portefeuille, le volume des échanges s'est intensifié en 2007 en raison de la crise financière mondiale et des arbitrages qu'elle a engendrés. Le solde se traduit par des achats nets de titres pour un montant de 807 millions de F CFP contre des ventes nettes de 398 millions de F CFP en 2006.

¹ FAB = franco à bord, c'est-à-dire valeurs nettes des coûts de transports et d'assurances.

Les autres investissements, qui retracent notamment les opérations de dépôt et de crédit vis-à-vis de l'extérieur, de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), des administrations publiques, du secteur bancaire et des « autres secteurs », ont abouti en 2007 à des sorties nettes de capitaux de 31,8 milliards de F CFP.

La position extérieure nette s'est améliorée de 14,5 milliards de F CFP, résultat à la fois d'une augmentation des avoirs et d'une réduction des engagements hors zone du secteur bancaire découlant d'un moindre besoin de financements extérieurs. La position extérieure nette du secteur bancaire est ainsi redevenue positive en 2007 à + 11,7 milliards de F CFP après - 3,9 milliards en 2006.

Les erreurs et omissions nettes ont été positives de 17,4 milliards de F CFP, soit 3 % du PIB.

La balance des paiements en 2007

<i>en millions de F CFP</i>	Crédits	Débits	Solde
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	281 321	269 921	11 400
BIENS dont :	16 791	159 457	-142 666
marchandises générales	16 672	152 263	-135 591
SERVICES dont :	108 737	70 692	38 045
transports	25 359	30 205	-4 846
voyages	53 087	29 900	23 187
REVENUS	61 745	9 339	52 406
Rémunération des salariés	56 830	1 409	55 421
Revenus des investissements	4 915	7 930	-3 015
TRANSFERTS COURANTS	94 047	30 433	63 614
Secteur des administrations publiques	76 596	13 761	62 835
Autres secteurs	17 451	16 673	778
COMPTE FINANCIER	432 455	461 208	-28 753
INVESTISSEMENTS DIRECTS	5 475	1 590	3 885
Polynésie à l'extérieur	345	1 539	-1 194
Extérieur en Polynésie	5 130	52	5 078
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	71 993	72 800	-807
Avoirs (rés. sur titres émis par des non-rés.)	71 993	72 699	-706
Engagements (non-rés. sur titres émis par des rés.)	0	101	-101
AUTRES INVESTISSEMENTS	354 987	386 818	-31 831
Avoirs	259 677	214 506	45 171
- <i>autorités monétaires</i>	<i>194 608</i>	<i>130 699</i>	<i>63 909</i>
- <i>secteur bancaire</i>	<i>42 888</i>	<i>49 380</i>	<i>-6 492</i>
- <i>autres secteurs</i>	<i>22 181</i>	<i>34 428</i>	<i>-12 247</i>
Engagements	95 310	172 312	-77 002
- <i>administrations publiques</i>	<i>1 110</i>	<i>69 344</i>	<i>-68 234</i>
- <i>secteur bancaire</i>	<i>92 880</i>	<i>100 845</i>	<i>-7 965</i>
- <i>autres secteurs</i>	<i>1 319</i>	<i>2 123</i>	<i>-804</i>
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	17 353	0	17 353
TOTAL GENERAL	731 129	731 129	0

Sources : IEOM - Banque de France

Section 3

Les politiques et finances publiques

En vertu de la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, et de la loi ordinaire la complétant, cette Collectivité d'outre-mer bénéficie des dispositions de l'article 74 de la Constitution (cf page 24). A ce titre, la Polynésie française a tous pouvoirs en matière fiscale et budgétaire.

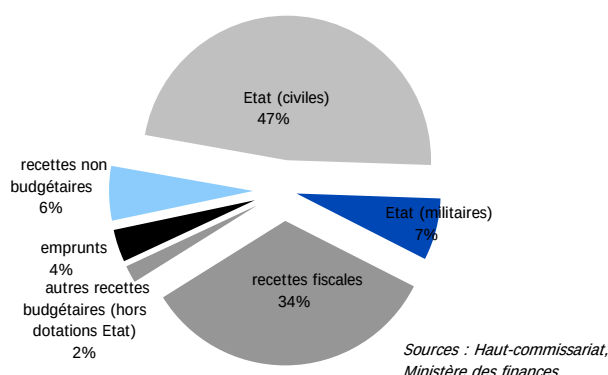
1. Vision d'ensemble des finances publiques en Polynésie française

En 2007, les ressources publiques globales de la Polynésie française provenaient de l'Etat (55 % du total), de prélèvements sur l'économie (42 %) et d'emprunts auprès du système bancaire (4 %).

Les dépenses de l'Etat, qui sont réparties entre les dépenses de l'Education nationale, la Défense, les pensions et retraites ainsi que les dépenses destinées aux compétences spécifiques de l'Etat (RFO, SEAC, Justice, Police...) et les versements au budget de la Polynésie française, aux communes et à la CPS¹, se sont élevées à 170 milliards de F CFP en 2007.

Les ressources propres de la Collectivité d'outre-mer, hors emprunts et dotations de l'Etat (128,8 milliards de F CFP en 2007), étaient issues quant à elles des recettes fiscales à 81 % (103,9 milliards de F CFP) et non fiscales à 5 % (5,9 milliards de F CFP).

Origine des ressources publiques de Polynésie française en 2007



¹ Il s'agit d'un versement au profit du régime général de solidarité.

2. Le budget de la Polynésie française en 2008

2.1 LES PRELEVEMENTS FISCAUX

2.1.1 Prélèvements au profit de la collectivité d'outre-mer

Recettes fiscales de la Polynésie française (en millions de F CFP)

	2007	2008*	Variations 2008/2007
Fiscalité indirecte	78 990	77 849	-1,4 %
- Taxes à l'importation	26 806	26 314	-1,8%
- Taxes sur consommations spécifiques	3 922	3 974	1,3%
- Taxes sur la valeur ajoutée	43 340	43 563	0,5%
- Autres droits indirects	3 980	3 627	-8,9%
- Taxes à l'exportation	942	370	-60,7%
Fiscalité directe	24 865	26 948	8,4 %
- Impôt sur les bénéfices des sociétés	9 483	10 765	13,5%
- Impôt sur les transactions	3 299	3 438	4,2%
- Patentes et licences	-	-	-
- Divers	12 083	12 745	5,5%
Total	103 855	104 797	0,9 %

Source : Ministère des finances

* chiffres provisoires

Après 2,9 % en 2006 et 1,9 % en 2007, la progression des recettes fiscales n'a été que de 0,9 % en 2008, illustrant le net ralentissement de l'économie locale.

Le fléchissement de la consommation des ménages a induit une diminution des recettes fiscales indirectes de 1,4 %, les recettes de TVA étant restées pratiquement stables (0,5 %) et les taxes à l'importation (-1,8 %), qui représentent en cumul 90 % du total, en repli.

A l'inverse, les recettes fiscales directes ont fortement augmenté sur la période (+8,4 %), grâce à la croissance des recettes de l'impôt sur les sociétés (+13,5 %) et de l'impôt sur les transactions (+4,2 %). En outre, les crédits d'impôt au titre de la défiscalisation sont restés quasiment stables (8,1 milliards de F CFP en 2008 contre 8,2 en 2007).

2.1.2 Prélèvements au profit d'organismes publics ou parapublics

Impôts et taxes non versés au budget de la Polynésie française (en millions de F CFP)

	Bénéficiaires	2007	2008*	Variations 2008/2007
CST	C.P.S.	8 117	8 839	8,9 %
Taxes prélevées par le Service des douanes :		9 671	10 307	6,6 %
Taxe de péage sur les marchandises	Port de Papeete	1 578	1 712	8,5%
Redevance d'usage de la gare de fret de Faaa	SETIL	30	30	0,0%
Taxe pour le développement du sport	IJSPF (1)	449	450	0,2%
Taxe de péréquation des hydrocarbures	Fonds de péréquation des hydrocarbures	1 320	1 293	-2,0%
Taxe sur le monoï	GIE Monoï de Tahiti	67	51	-23,9%
Taxe spécifique de consommation	Aide aux vict. des calamités	1 524	1 511	-0,9%
Droit spécifique sur les perles exportées	GIE Perles de Tahiti	628	247	-60,7%
Taxe de consommation sur les autres boissons alcoolisées	EPA grands travaux	0	58	-
Taxe spécifique grands travaux et routes	EPA grands travaux	944	932	-1,3%
Taxe spécifique sur la conso. de boissons viniques	EPA grands travaux	0	296	-
Taxe de consommation tabacs et alcools importés	EPA grands travaux	0	416	-
Droit spécifique spécial consommation bière	IJSPF (1)	180	180	0,0%
Taxe de consommation pour la prévention	EPA prévention	393	467	18,8%
Taxe de solidarité aux personnes âgées et handicapées	CPS	512	490	-4,3%
Taxe de solidarité sur les alcools et tabacs	CPS	2 046	2 174	6,3%
Redevance de promotion touristique	GIE Tahiti Tourisme	920	924	0,4 %

Sources : Ministère de l'économie, Service des douanes

* chiffres provisoires

(1) Institut de la jeunesse et des sports en Polynésie française

Un ensemble de taxes et redevances sont perçues par le Service des douanes au profit d'établissements publics ou parapublics. Leurs recettes globales sont passées à 10,3 milliards de F CFP en 2008 contre 9,7 en 2007, soit +6,6 % en glissement annuel : trois taxes sur les boissons et alcools¹, qui avaient été affectées en 2007 au budget de la Collectivité d'outre-mer, ont été allouées à l'EGT en 2008.

¹ Taxes spécifiques sur la consommation de boissons viniques, sur les tabacs et alcools importés, sur les autres boissons alcoolisées.

A la manière d'un impôt sur le revenu des personnes physiques, prélevé automatiquement à la source, la Contribution de solidarité territoriale (CST), qui est versée à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) pour abonder le régime de solidarité de Polynésie française (RSPF), a vu ses recettes s'accroître de 8,9 % entre 2007 et 2008.

La taxe de péréquation sur les hydrocarbures et la taxe spécifique de consommation, pour leur part, alimentent des comptes spéciaux de la Collectivité d'outre-mer, respectivement le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures et le compte d'aide aux victimes des calamités.

Enfin, la redevance de promotion touristique, payée par les navires de croisière et les hôtels¹, revient au budget du GIE Tahiti Tourisme ; en 2008, elle a atteint 924 millions de F CFP, restant ainsi stable par rapport à l'année précédente en dépit du repli de la fréquentation touristique.

2.2 LE BUDGET GLOBAL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Evolution des comptes de la Polynésie française (en millions de F CFP)

	2005	2006	2007	2008 CA prov. (1)	2009 budget	Variations 2008/2007	Variations 2009/2008
Recettes	135 027	140 929	143 113	143 021	140 567	-0,1 %	-1,7 %
Recettes propres	105 647	107 418	109 710	111 131	111 090	1,3%	0,0%
-Recettes fiscales	98 998	101 914	103 855	104 797	107 003	0,9%	2,1%
-Autres recettes	6 649	5 504	5 855	6 334	4 087	8,2%	-35,5%
Dotations Etat	22 180	23 511	22 250	20 123	18 123	-9,6%	-9,9%
Emprunt	7 200	10 000	11 153	11 767	11 354	5,5%	-3,5%
Dépenses	135 150	131 779	144 492	148 005	140 567	2,4 %	-5,0 %
Fonctionnement	93 449	96 342	103 380	107 626	106 016	4,1%	-1,5%
Investissement	31 994	25 795	31 799	30 605	23 900	-3,8%	-21,9%
Service de la dette	9 707	9 642	9 313	9 774	10 651	5,0%	9,0%

Source : Ministère des finances

(1) Comptes administratifs

Les recettes de fonctionnement de la Polynésie française se sont établies à 116,5 milliards de F CFP en 2008, en recul de 1,2 % par rapport à l'année précédente (117,9 milliards de F CFP en 2007). Alors que les recettes fiscales, qui représentent environ 90 % du total, ont crû de 0,9 % sur la période, les subventions et participations se sont contractées de 36,7 % (5,6 milliards de F CFP contre 8,8).

En 2008, les recettes d'investissement ont augmenté de 5,1 % en rythme annuel, grâce à l'emprunt (+ 5,5 %) et aux dotations de l'Etat (+8,2 %), une partie plus importante de la DGDE ayant été réintégrée dans cette section.

¹ Code des impôts – article 2 : l'assiette de la redevance est constituée par le prix de vente réel des chambres.

Les dépenses de fonctionnement, de leur côté, ont augmenté de 4,1 % en glissement annuel (107,6 milliards de F CFP en 2008 contre 105,4 en 2007). Parmi celles-ci, les subventions ont diminué de 1,9 % sur la période (24,9 milliards de F CFP en 2008 contre 25,4 en 2007). Quant aux dépenses d'investissement, elles ont baissé de 3,8 % (30,6 milliards de F CFP en 2008 contre 31,8 en 2007), sous l'effet de la réduction des immobilisations de 24,9 % (17,5 milliards de F CFP contre 23,3).

Depuis 2006, on observe une progression plus rapide des dépenses que des recettes de fonctionnement, d'où la dégradation de l'épargne brute de la Collectivité d'outre-mer : en 2008, elle a régressé de 38,8 % en glissement annuel (8,9 milliards de F CFP contre 14,5 en 2007).

Evolution des comptes de la Polynésie française (en millions de F CFP)

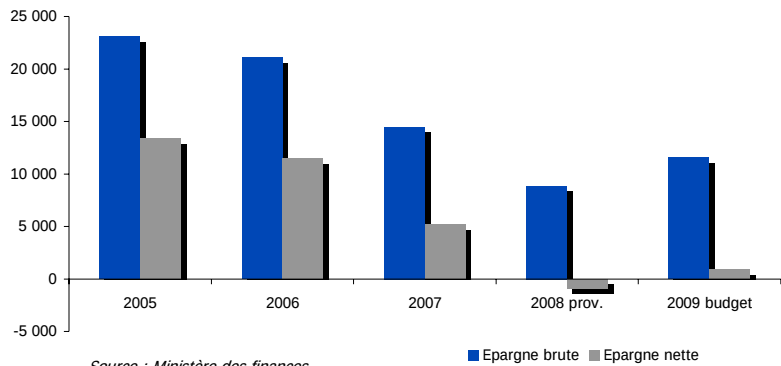
	2007 CA (1)	2008 budget	2008 CA prov.	2009 budget
Recettes de fonctionnement	117 866	117 012	116 492	117 576
Recettes fiscales	103 855	105 146	104 797	107 003
Subventions et participations reçues	8 805	7 815	5 572	6 872
Autres recettes	5 206	4 051	6 123	3 702
Dépenses de fonctionnement	103 380	105 371	107 626	106 016
Dépenses de gestion	40 502	44 061	42 087	43 965
Versement au FIP	16 300	17 132	17 132	17 363
Subventions	25 401	23 864	24 914	25 280
Autres dépenses	21 177	20 314	23 492	19 407
Epargne brute	14 487	11 640	8 866	11 561
Frais financiers	2 502	2 501	2 505	2 901
Remboursements d'emprunts	6 811	7 900	7 269	7 750
Epargne nette	5 174	1 239	-909	910
Autres dépenses d'investissement	31 799	21 217	30 605	23 900
Immobilisations	23 266	17 273	17 467	16 039
Subventions d'investissement accordées	6 410	3 894	7 343	6 861
Autres dépenses	2 123	49	5 796	1 000
Recettes d'investissement	25 247	19 977	26 529	22 990
Dotations de l'Etat	13 445	11 691	14 551	11 251
Emprunts	11 153	8 286	11 767	11 354
Autres recettes	649	0	211	385
Résultat de l'exercice	-1 379	0	-4 986	0
+ Report de l'exercice (n-1)	19 552		18 173	
+ intégration écritures non budgétaires	0			
= Résultat Cumulé Clôture	18 173	0	13 187	0

Source : Ministère des finances

(1) Comptes administratifs

Le recours accru à l'emprunt ces dernières années (11,8 milliards de F CFP en 2008 contre 11,2 en 2007 et 10 en 2006) a pesé sur l'épargne nette qui est devenue négative en 2008 (- 909 millions de F CFP) alors qu'elle atteignait encore 5,2 milliards de F CFP en 2007 et 11,4 milliards de F CFP en 2006.

Evolution de l'épargne de la Polynésie française (en millions de F CFP)



2.3 LES REGIMES D'EXONERATION FISCALE LOCALE

Créé en 1983, le code des investissements de la Polynésie française a été plusieurs fois amendé et complété en 1995 par la « délibération Flosse ». La délibération n° 2004-33 APF du 12 février 2004 a réaménagé l'ensemble des incitations fiscales à l'investissement et modifié le Code des impôts.

2.3.1 La défiscalisation dite « Délibération Flosse »

Par la délibération n° 95-55 APF du 24 mars 1995, le gouvernement local a créé un dispositif d'incitation fiscale destiné principalement à des projets de construction immobilière et hôtelière. La révision du régime des exonérations fiscales de 2004 a étendu la « délibération Flosse » à de nouveaux secteurs (voir tableau ci-dessous).

**Projets agréés en 2007 et 2008 au titre des crédits d'impôt pour investissement
(en millions de F CFP)**

	taux du CI	Nb de projets	2007		CI	Nb de projets	2008		CI
			base défiscalisable				base défiscalisable		
Construction de logements & résidences pour pers. âgées	30%/40%								
Construction de logements intermédiaires pour l'accession directe à la propriété	45%/55%	1	2 200	990					
Construction de logements intermédiaires pour la location	45%/55%	3	771	408		4	3 198	1 558	
Construction d'hôtel	40%/60%					2	3 086	1 852	
Agrandissement & rénovation d'hôtel	30%/40%/60%	4	11 514	6 883		4	2 857	1 325	
Construction de parking	40%/60%					2	4 712	2 309	
Autres constructions immobilières	30%/40%					4	5 562	1 669	
Construction de navire de croisière	40%								
Investissement dans le charter nautique	50%	2	198	99					
Investissement dans la plongée sous-marine	55%					1	103	56	
Investissement dans la pêche sportive	40%								
Construction de golf international	50%								
Investissement dans les énergies renouvelables	30%/40%	2	534	200		2	452	136	
Construction de clinique privée	40%								
Investissement dans le transport en commun	30%/40%								
Investissement dans l'aquariophilie écologique	25%								
Investissement dans l'aquaculture & la pisciculture	40%/50%								
Investissement dans l'industrie agroalimentaire	40%/50%	2	166	66					
Construction de navire de pêche	25%/50%/60%	1	599	300					
Total		15	15 982	8 946		19	19 970	8 905	

Source : Ministère des finances

En 2008, 19 projets ont reçu l'agrément de la commission consultative des aides fiscales pour une base globale défiscalisable de 20 milliards de F CFP et des crédits d'impôt de 8,9 milliards de F CFP.

L'essentiel des crédits d'impôt a porté sur la construction de parkings (26 % du total), d'hôtels (21 %), immobilière (19 %) et de logements intermédiaires destinés à la location (17 %).

2.3.2 Les aides fiscales à l'exploitation

En 2004, un nouveau dispositif d'aide fiscale à l'exploitation (AFE)¹ a été instauré, permettant à toute entreprise réalisant un investissement productif nouveau en Polynésie française dans des secteurs déterminés par le Code des impôts (article 931-1) de bénéficier d'aides (exonérations fiscales, remboursement de charges sociales patronales, aides à la formation professionnelle).

Projets agréés en 2007 et 2008 au titre de l'aide fiscale à l'exploitation
(en millions de F CFP)

	taux de l'AFE	Nb de projets	2007		Nb de projets	2008	
			base défiscalisable	Aide fiscale		base défiscalisable	Aide fiscale
Transport interinsulaire, lagunaire et international	30%	3	795	174	3	2 343	352
Construction d'hôtel	30%	0	0	0	3	9 169	240
Industrie agroalimentaire	30%	1	90	27	0	0	0
Activités de production et de transformation	30%	2	235	71	2	173	31
Total		6	1 120	272	8	11 685	623

Source : Ministère des finances

En 2008, 8 projets ont été agréés par la commission consultative des agréments fiscaux, pour un volume d'investissement total de 11,7 milliards de F CFP, en forte progression par rapport à l'année précédente (base défiscalisable de 1,1 milliard de F CFP en 2007).

Le volume d'investissement concerné a porté sur la construction hôtelière (78 % du total) et sur le transport interinsulaire, lagunaire et international (20 %).

¹ L'aide fiscale à l'exploitation consiste en i) une exonération des droits d'enregistrement, de transcription et des taxes sur les formalités hypothécaires, ii) des contributions directes (exonération de l'impôt foncier sur les propriétés bâties dû pour une durée maximale de cinq ans au-delà de la période d'exemption temporaire, exonération de l'impôt sur les transactions ou sur les sociétés sur 7 ans maximum pour les sociétés exploitantes ou celles ayant participé au programme d'investissement), et des aides à l'emploi et à la formation professionnelle selon les conditions et modalités définies par les dispositifs existants mis en œuvre par le SEFI.

2.4 LE BUDGET DES COMMUNES

Créées en 1971, les 48 communes de Polynésie française étaient, jusqu'à la loi organique statutaire du 27 février 2004, totalement dépendantes des transferts de l'Etat et de la Collectivité d'outre-mer. Le nouveau statut a renforcé leur place par :

- son article 52 qui dispose que le fonds intercommunal de péréquation (FIP) doit recevoir au moins 15 % des impôts, droits et taxes versés au budget général de la Polynésie française. Le comité des finances locales, coprésidé par le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française, a en charge la répartition du FIP entre les communes ;
- son article 53 qui donne au gouvernement de la Polynésie française le pouvoir d'instituer des impôts ou taxes spécifiques au profit des communes, à charge pour elles d'en fixer les taux.

En 2008, l'apport global de l'Etat aux communes a été de 9,3 milliards de F CFP, en hausse de 2,7 % en glissement annuel (9 milliards de F CFP en 2007), concentré sur la Dotation globale de fonctionnement (DGF ; 82 % du total).

Aides de l'Etat aux communes (en millions de F CFP)

	2007	2008	Variations 2008/2007
Fonctionnement dont :	7 254	7 718	6,4%
DGF	7 157	7 616	6,4%
Investissement dont :	731	490	-32,9%
DGE	258	170	-34,0%
Contribution au FIP	1 029	1 051	2,1%
Total	9 014	9 258	2,7%

Source : Direction des affaires économiques du Haut-commissariat

Dans la perspective de conforter leur autonomie financière, il a été envisagé le transfert aux communes de l'impôt foncier (pour mémoire, 1,6 milliard de F CFP en 2007 et 1,5 en 2008) et, à partir de 2010, l'attribution d'une part de la DGDE (entre 3 et 4,8 milliards de F CFP sur un total de 18 par an) transformée en Dotation globale d'autonomie (DGA).

3. Les interventions de l'Etat en Polynésie française

A l'arrêt définitif des essais nucléaires, le gouvernement avait lancé, dès 1991, une réflexion avec la société civile pour dessiner les contours d'un nouveau mode de développement, aboutissant au Pacte de progrès. Dans la loi d'orientation du 5 février 1994, l'Etat s'est engagé sur une durée de dix ans à aider « *le territoire de la Polynésie française à réaliser une mutation profonde de son économie, dans le sens d'un meilleur équilibre, d'une moindre dépendance à l'égard des transferts publics, d'un plus grand dynamisme local et du progrès social* » (article 1).

Cette solidarité s'est exprimée au travers de deux Contrats de développement et par une Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française avec pour objectif de :

- créer un environnement macroéconomique favorable au développement des secteurs productifs ;
- développer les infrastructures de base ;
- maintenir une cohésion sociale en répondant au défi du chômage et de la pénurie d'habitat social ;
- garantir les conditions d'un développement géographique harmonieux dans l'ensemble des archipels.

Ainsi, au-delà de ses missions régaliennes, des dépenses en matière d'éducation et d'enseignement supérieur, du versement des pensions et des dépenses nécessaires au fonctionnement de ses services en Polynésie française, l'Etat a maintenu cet engagement comme en témoignent la Dotation globale de développement économique (DGDE) et le Contrat de projets 2008-2013.

3.1 LES DEPENSES GLOBALES DE L'ÉTAT EN 2007¹

En 2007, les dépenses de l'Etat et des établissements publics nationaux ont atteint 170 milliards de F CFP contre 159 l'année précédente, soit + 6,6 % en rythme annuel.

¹ Données 2008 non disponibles à la date de parution de cet ouvrage.

Interventions de l'Etat et des établissements publics nationaux (en milliards de F CFP)

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Dépenses ordonnancées à caractère civil	88	96	96	106	113	6,6%
Dépenses ordonnancées à caractère militaire	29	25	22	21	22	3,9%
Total des dépenses ordonnancées	117	121	118	126	134	6,2%
Dépenses sans ordonnancement préalable (1)	19	21	22	24	26	8,3%
Total des dépenses de l'Etat	136	142	141	150	160	6,5%
Dépenses des établissements publics nationaux (2)	9	8	8	8,6	9,3	7,7%
Total des opérations à caractère définitif	145	150	149	159	170	6,6%
Prêts (décaissements) (3)	11	9	8	11	17	55,9%
Reversement des frais d'ass. maladie à la CPS	5	3	4	4	4	-0,5%

Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

(1) Principalement pensions et retraites.

(2) Météo France, RFO, SEAC, IEOM, IRD, IFREMER, AFD.

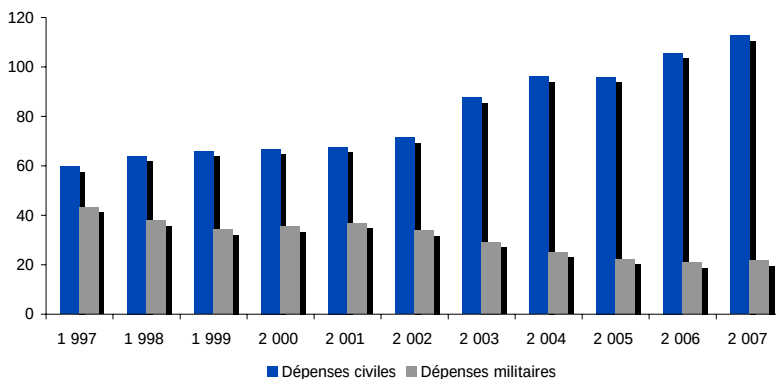
(3) Prêts de l'AFD, de Dexia et de la CDC.

Les dépenses ordonnancées à caractère civil se sont élevées à 113 milliards de F CFP en 2007, en hausse de 6,6 % en glissement annuel (106 milliards de F CFP en 2006). Leur poste principal, qui relève du Ministère de l'Education nationale, atteint 60,1 milliards de F CFP contre 58,4 en 2006, soit + 3,1 %.

Les dépenses ordonnancées à caractère militaire ont crû de 3,9 % (22 milliards de F CFP contre 21), mais sont appelées à diminuer d'ici à 2015, l'Etat ayant décidé de redéployer les forces armées de la zone Pacifique.

LE RETRAIT PARTIEL DES FORCES ARMEES EN POLYNESIE FRANCAISE

Evolution des dépenses ordonnancées par l'Etat (milliards de F CFP)



Depuis la fin des essais nucléaires, les dépenses de l'Etat dans le domaine militaire ont été progressivement réduites, compensées par l'accroissement significatif des dépenses à caractère civil. En outre, le gouvernement français a annoncé en 2008 son intention de repositionner ses forces armées dans la zone Pacifique. Pour la Polynésie française, cette décision devrait se traduire par une réduction d'effectifs d'environ 60 %, étalée jusqu'en 2015.

• Les missions de l'armée en Polynésie française

- Protéger les intérêts de la France dans le Pacifique ;
- Garantir la souveraineté sur la ZEE de la Polynésie française ;
- Participer aux tâches de service public comme le secours en mer et le soutien à la population (évacuations sanitaires) ;
- Assurer la surveillance des anciens sites d'expérimentation nucléaire.

• Les moyens de l'armée en Polynésie française

Les unités basées en Polynésie française comptent environ 1.500 militaires (700 pour l'armée de terre, 600 pour la marine, 200 pour l'armée de l'air), 280 hommes pour le Service militaire adapté (SMA) et 540 gendarmes.

• L'impact du retrait partiel sur l'économie locale

Dépenses des forces armées en Polynésie française

	2007	% PIB	% conso. des ménages	2015*
Effectif estimé (hommes)	2 500			1 500
Dépenses (mds de F CFP) :				
- Salaires	25,4			15,2
dont part dépensée en PF*	12,7	2%	4%	7,6
- Dépenses de fonctionnement et d'investissement	13,7	2%		8,2

Sources : COMSUP, ISPF, Trésor public

*estimation

Les dépenses sans ordonnancement préalable, qui sont principalement des pensions de retraite civiles et militaires, ont continué d'augmenter, 26 milliards de F CFP en 2007 contre 24 en 2006, soit +8,3 % en rythme annuel. Néanmoins, la réforme de l'indexation des retraites des fonctionnaires résidant outremer pourrait inverser la tendance dans les années à venir.

LA DESINDEXATION DES RETRAITES EN POLYNESIE FRANCAISE

Evolution du coût des retraites majorées outre-mer

	1995	2005	2006	2007	2008
Montant global des retraites fonctionnaires OM (en millions d'€)	126	249	275*	295	315*
-dont PF	87	177	192	208	224*
PF/Montant global	69%	71%	70%	71%	71%
Nb de retraités OM bénéficiaires	17 300	30 600		32 000*	33 000*
-dont PF		6 309	6 385	6 621	
PF/Nb global		21%		21%	

Sources : COMSUP, ISPF, Trésor public

*estimation

• L'indemnité temporaire de retraite (ITR)

Créée par le décret n° 52-1050 du 10 septembre 1952, l'indemnité temporaire de retraite est une majoration du montant de la pension civile ou militaire de retraite versée aux anciens fonctionnaires de l'État ou aux militaires ayant une résidence effective dans certaines collectivités d'outre-Mer. Elle a été fixée à 35 % à la Réunion et à Mayotte, 40 % à St-Pierre-et-Miquelon et à 75 % à Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

- Depuis 2009, l'octroi de l'ITR est subordonné à une condition de services (15 ans de service) ou de liens avec les territoires concernés (justification d'intérêts moraux dans une collectivité). Un contrôle effectif de la condition de résidence est mis en place. En outre, il ne sera plus attribué de nouvelle ITR à partir de 2028. Pour ces nouvelles attributions, le montant de l'ITR de chaque bénéficiaire n'est pas indexé sur l'inflation et décroît progressivement en fonction d'un plafond ;

• La réforme de l'ITR

L'article 137 de la loi de finance rectificative pour 2008 a prévu la mise en extinction progressive de ce dispositif :

- Pour les retraites déjà liquidées, la revalorisation sur l'inflation est également supprimée et le montant est plafonné, avec un écrêtement éventuel étalé sur 10 ans.

Les dépenses des établissements publics nationaux (RFO, Météo France...), pour leur part, ont enregistré + 7,7 % en glissement annuel (9,3 milliards de F CFP en 2007 contre 8,6 en 2006). Enfin, les versements des frais d'assurance maladie par la Caisse nationale de sécurité sociale à la CPS, qui correspondent à la couverture sociale des fonctionnaires de l'Etat, actifs et retraités, ont été stables autour de 4 milliards de F CFP.

3.2 LES DEPENSES CIVILES DE L'ÉTAT¹

3.2.1 Le Contrat de développement

Après le premier Contrat de développement (1994-1999), l'Etat et le gouvernement local en ont signé un deuxième, par lequel les deux parties signataires se sont engagées à investir 40,75 milliards de F CFP entre 2000 et 2003. Comme l'ensemble des fonds prévus n'avait pas été totalement engagé au 31 décembre 2003, il a été prorogé jusqu'en juin 2005.

¹ Données 2008 non disponibles à la date de parution de cet ouvrage.

Ce deuxième Contrat s'articulait autour de quatre axes prioritaires :

- favoriser le développement économique de la Polynésie française par la promotion de l'emploi et l'amélioration de la formation professionnelle ;
- aménager le territoire en préservant l'environnement et en mettant en valeur les ressources naturelles ;
- renforcer la couverture sanitaire, la cohésion sociale et le développement culturel ;
- poursuivre la déconcentration administrative et le développement des archipels.

Il liait l'Etat et le gouvernement polynésien sur des objectifs communs avec des moyens financiers de même montant : 20,4 milliards pour chacune des deux parties. Au 31 décembre 2008, l'Etat avait engagé 94 % de sa quote-part et le taux de liquidation s'élevait à 75 % ¹.

Contrat de développement 2000-2005 (en millions de F CFP)

Ministères	Montants inscrits au Contrat	Reste à payer au 31/12/2008
Agriculture-pêche	856	1
Industrie	181	8
PME, commerce	36	0
Education nationale	7 933	599
Emploi, formation professionnelle	1 000	60
Recherche	146	0
Equipement	637	0
Ecologie-développement durable	109	0
Santé	728	307
Culture	337	63
Ville	681	8
Outremer	8 224	0
Total	20 867	1 047

Source : Haut-commissariat

3.2.2 Le Contrat de projets 2008-2013

En mai 2008, les chefs de l'exécutif français et polynésien ont signé un contrat de projets d'une durée de cinq ans doté de 52 milliards de F CFP d'investissements, dont 21 à la charge de l'Etat. Cinq axes majeurs ont été privilégiés :

- le logement social : construction de 1.800 logements (24 milliards de F CFP) ;
- la santé : offre de soins de proximité dans les archipels éloignés, service d'urgence, santé mentale et sécurité sanitaire (8 milliards de F CFP) ;
- l'environnement : assainissement, adduction d'eau potable, traitement des déchets (16,5 milliards de F CFP) ;

¹ Dépenses liquidées sur dépenses engagées.

- la protection de la population face aux catastrophes naturelles : création d'abris de survie (3 milliards de F CFP) ;
- l'enseignement supérieur et la recherche : extension de l'Université de la Polynésie française, structuration de la recherche (0,5 milliard de F CFP).

Si certaines opérations ont pu être programmées dès 2008 (650 millions de F CFP), la mise en œuvre du contrat devrait intervenir en 2009.

La surveillance de l'exécution du contrat est assurée par un comité de pilotage, composé à parité de représentants de l'Etat et de la Polynésie française.

Pour ce qui est du volet santé du contrat de projets, le gouvernement local a fait appel à l'AFD qui lui a octroyé un prêt à taux bonifié (2,92 % en février 2009) de 1,2 milliard de F CFP.

3.2.3 Les aides fiscales à l'investissement

Le régime d'aide fiscale métropolitain est inclus dans la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons » ; il a été modifié par plusieurs lois de finances successives et par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 (« loi Girardin »).

Il s'applique aux investissements productifs neufs, réalisés par une entreprise exerçant une activité agricole, industrielle, commerciale ou artisanale. En sont exclus les investissements dans les secteurs suivants : commerce, restauration, cafés, débits de tabac et débits de boissons, conseils ou expertises, recherche et développement, éducation, santé et action sociale, banque, finance et assurance, activités immobilières, navigation de croisière et locations sans opérateur, réparation automobile, services fournis aux entreprises, activités de loisirs, sportives et culturelles, activités associatives et activités postales.

L'agrément par la Direction générale des impôts (DGI) est obligatoire pour les investissements réalisés dans les secteurs éligibles d'un montant supérieur à 119,33 millions de F CFP (1 million d'euros) par programme et par exercice.

Montant des investissements en loi Girardin (en millions de F CFP)

	2007	2008	Variations 2008/2007
Energie-énergie renouvelable	1 684	5 446	223,4%
Hôtellerie-rénovation	7 251	10 819	49,2%
Industrie	2 079	3 715	78,7%
Pêche-aquaculture	674	129	-80,8%
Télécommunications	3 070	36 897	1101,8%
Tourisme	535	2 065	286,1%
Transport	1 718	9 135	431,7%
Logement	10 161	-	-
Divers	112	-	-
Total	27 284	68 206	150,0%

Source : Haut-commissariat

En 2008, les services du Haut-commissariat ont traité 32 dossiers de demandes d'agrément d'un montant global de 68,2 milliards de F CFP (24 dossiers pour 66,1 milliards de F CFP en 2007).

L'essentiel des investissements concernés a porté sur les télécommunications (54 % du total), puis sur l'hôtellerie (16 %), le transport (13 %) et l'industrie (6 %).

La LODEOM (loi d'orientation pour le développement économique de l'outre-mer), présentée par le Secrétaire d'Etat à l'outre-mer en juillet 2008, puis adoptée par le Parlement en avril 2009, est fondée sur deux axes principaux, l'emploi durable et la construction de logements sociaux. Pour cela, elle a été dotée de 10 milliards d'euros sur cinq ans. Concernant la Polynésie française, elle contient notamment des dispositions relatives à la défiscalisation (logement social, câbles sous-marins, navigation de plaisance).

3.2.4 La Dotation globale de développement économique

En juillet 1996, l'Etat et le gouvernement polynésien ont signé la « Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française », dans laquelle l'Etat s'engageait, pendant une période de dix ans, à maintenir un flux financier de 18 milliards de F CFP par an destiné à pallier la diminution des transferts liée à l'arrêt du CEP. Sur ce total, 4 milliards de F CFP ont été consacrés à la compensation de la perte des recettes fiscales et douanières liées à l'activité du CEP dans le budget de la Collectivité d'outre-mer et 14 milliards de F CFP à un Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française (FREPF), géré par un comité coprésidé par le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française.

Une nouvelle convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française a été signée le 4 octobre 2002 par le Premier ministre et le Président de la Polynésie française en remplacement de celle de 1996 pour une durée d'exécution de 10 ans. L'Etat a ainsi réaffirmé sa volonté de poursuivre la stratégie de reconversion de la Polynésie française en participant à son développement économique et social. De fait, les flux financiers issus de l'activité du CEP ont été maintenus de manière permanente et à un niveau de référence d'environ 18 milliards de F CFP. En outre, deux versements ont été ajoutés :

- l'un équivalent au manque fiscal, réévalué chaque année en fonction de l'indice général des prix à la consommation en Métropole (4,8 milliards de F CFP en 2008 contre 4,6 en 2007) ;
- l'autre dévolu au financement de dépenses ayant un impact économique, versé au budget d'équipement de la Polynésie Française sous la forme d'une dotation globale de développement économique, la DGDE (5 milliards de F CFP en 2008 contre 8 en 2007).

LA DOTATION GLOBALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

• **La DGDE** intervient pour le financement des investissements dans les domaines suivants :

- l'aide aux entreprises, en particulier à la reconversion des entreprises et des emplois affectés par l'arrêt du centre d'expérimentations du Pacifique ;
- la contribution à la réalisation de grands projets d'équipements publics nécessaires au développement économique et social ;
- les programmes d'aide à la création d'emplois, notamment pour les jeunes ;
- l'aide aux programmes de construction de logements sociaux et en priorité ceux qui favorisent l'emploi de la main d'œuvre locale ;
- l'aide aux investissements des communes et de leurs groupements, notamment pour le démarrage de services publics locaux ;
- la prise de participations au capital de sociétés et les subventions à la Société de financement et de développement de la Polynésie française (SOFIDEP).

• **Un avenant à la convention de 2002**, signé le 16 décembre 2003 entre le Premier ministre et le Président de la Polynésie française, pour déterminer les sommes dues au titre du FREPF, a complété la DGDE. D'un montant global de 22,6 milliards de F CFP en crédits de paiement, elles doivent être payées en 7 annuités (2 milliards de F CFP en 2004 et en 2005, puis 3,7 pour les années restantes). Les projets approuvés par le comité de gestion au titre de la convention antérieure et dont le bénéficiaire est la Polynésie française ont été intégrés dans le nouveau dispositif.

Enfin, la Polynésie française a été autorisée à utiliser une partie de la DGDE pour financer des dépenses de fonctionnement relatives aux programmes d'aide en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Limitée à 30 % du total de la dotation en 2007, cette part a été abaissée à 20 % à partir de 2008.

(en millions de F CFP)	2004	2005	2006	2007*
Compensation des RFD	4 425	4 495	4 588	4 647
DGDE	13 646	13 514	13 420	11 350

Source : Sénat

* Chiffres provisoires

4. Le Fonds européen de développement

Attachée constitutionnellement à la République française, la Polynésie française est associée à l'Union européenne en application de la quatrième partie du Traité instituant la Communauté et d'une décision d'association du Conseil périodiquement renouvelée.

Depuis 1958, l'aide communautaire en faveur des pays et territoires d'outre-mer passe essentiellement à travers le Fonds Européen de Développement (FED) et la Banque européenne d'investissement (BEI).

Le FED finance des actions de développement dans les pays Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer. Il est alimenté par les contributions volontaires de tous les États membres selon leur intérêt pour le développement des pays tiers.

A ce titre, la Polynésie française bénéficie de l'aide de l'Union européenne dans le cadre du FED depuis sa mise en place en 1985. A partir du 7^{ème} (1992-1996) et du 8^{ème} FED (1997-2002), les fonds ont été concentrés sur deux secteurs, le développement des ressources marines (perliculture et flottille de pêche) et la protection de l'environnement (assainissement des eaux usées de Punaauia et de Bora-Bora). Le 9^{ème} FED (2003-2007) a servi au financement de l'assainissement de Punaauia, située dans une zone touristique et à la résorption de l'habitat insalubre dans l'archipel des Tuamotu (3 milliards de F CFP).

Dans le cadre de la coopération Europe-Pacifique-Polynésie française, la mission FED, accueillie en Polynésie française en mars 2009, s'est fixée pour but de :

- faire le point sur l'avancement du 9ème FED : 1,7 milliard de F CFP consacrés au programme de la phase 2 de l'assainissement des eaux usées de Punaauia, 920 millions de F CFP pour Moorea (assainissement, traitement des déchets), 435 millions de F CFP pour la perliculture ;
- discuter du 10ème FED, axé sur la préservation de l'environnement, surtout en matière d'eau potable et d'assainissement, qui sera mis en œuvre à partir de 2010.



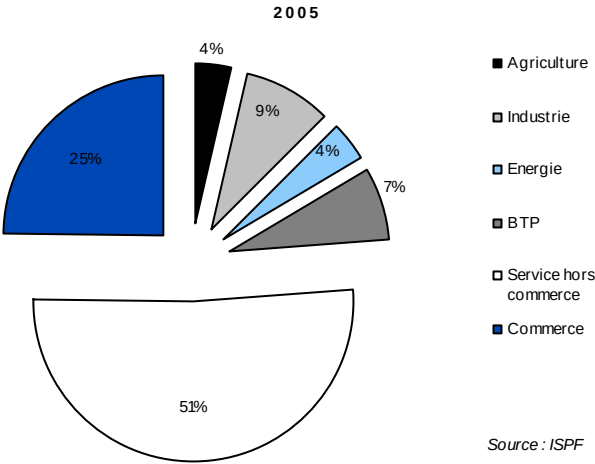
CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

1. Aperçu général

La valeur ajoutée des entreprises (sociétés non financières et entreprises individuelles) représente aujourd'hui un peu plus des deux tiers du PIB, c'est-à-dire une proportion légèrement supérieure à celle des départements d'Outre-mer, mais toutefois inférieure à celle de l'ensemble des départements français.

Ventilation du PIB marchand par branche d'activité



Souvent considéré comme une des caractéristiques de transition économique, le secteur tertiaire occupe une place prépondérante dans l'économie polynésienne. Les activités de services sont liées à des modes de consommation spécifiques des ménages (immobilier, restauration, télécommunications, transports, services aux entreprises, services financiers), mais leur croissance découle également d'une stratégie de développement orientée vers l'exportation de services touristiques. Elles représentent 76 % de la valeur ajoutée marchande polynésienne : 25 % pour le commerce, 13 % pour les transports et télécommunications et 39 % pour les autres services marchands (banques et assurances, hôtels, services de location, bars et restaurants, ...).

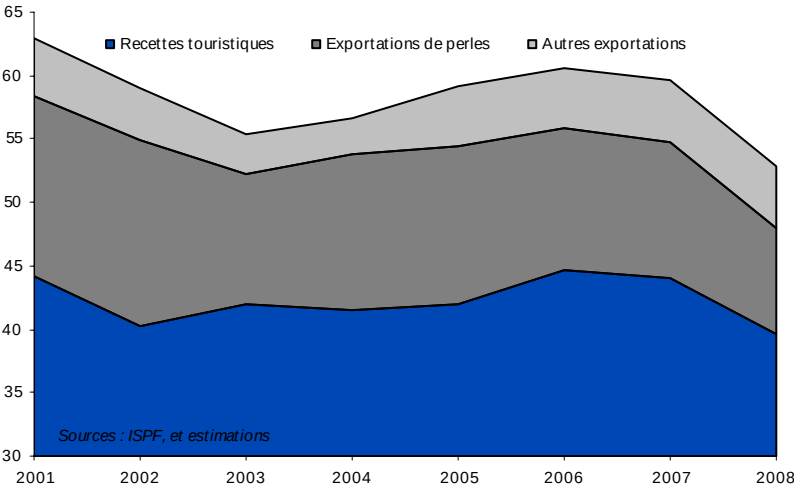
Le secteur touristique est sans conteste le pilier central du développement des ressources propres de la Polynésie française, avec les exportations de produits de la pêche et de perles de culture (voir graphique sur la page suivante). Mais le nombre de touristes ayant visité récemment la Polynésie française reste bien en deçà des ambitions affichées au début des années 1990, au moment de la formalisation du Pacte de progrès. Alors que les pouvoirs publics ont soutenu le développement des capacités réceptives et la création d'une compagnie aérienne polynésienne, Air Tahiti Nui, les performances espérées ne sont pas au rendez-vous dix ans plus tard, et ce, malgré l'essor du tourisme dans le monde et dans la zone Pacifique. De même en 2008, en dépit de la crise économique mondiale qui a épargné peu de destinations, la fréquentation touristique dans le monde et dans la zone Asie-Pacifique a progressé (+ 2 %) alors qu'en Polynésie française elle a chuté de 10 %.

Le secteur secondaire est le deuxième secteur de la sphère marchande par son importance dans la création de richesse. Sa contribution à la valeur ajoutée marchande était de 13 % en 2005. Il se compose des industries agroalimentaires (3 %), dynamisées ces dernières années par le développement de nouveaux produits (lait et produits laitiers, charcuterie et jus de fruits), des industries mécaniques et électriques (3 %), des industries diverses (3 %) et de l'énergie (4 %). Enfin, le secteur du bâtiment et des travaux publics (7 % du PIB marchand) est partagé entre un grand nombre de petites entreprises, le plus souvent individuelles, essentiellement dans le bâtiment, et un nombre restreint de sociétés de taille relativement importante, spécialisées dans les travaux publics ou appartenant aux deux sous-secteurs.

Le secteur primaire apparaît comme le secteur le plus faible de la sphère marchande en termes de valeur ajoutée créée (5 % du PIB marchand). Il englobe, outre les productions agricoles proprement dites, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la perliculture. Certes, une part importante de la production agricole échappe à l'enregistrement, car elle est autoconsommée et donc sans valeur marchande, à l'instar des différents travaux ménagers effectués dans le foyer.

La production de l'ensemble du secteur s'est améliorée au cours des années 1990 sous l'impulsion de la perliculture. En l'espace d'une vingtaine d'années, la perliculture est devenue un produit phare de l'économie, employant jusqu'à récemment près de 5.000 personnes, surtout dans les archipels éloignés (Tuamotu, Gambier), et contribuant ainsi à l'équilibre démographique du territoire. Bien que le secteur traverse une crise depuis quelques années, les ventes de perles à l'étranger ont tout de même procuré 8,3 milliards de F CFP en 2008, soit 55 % des recettes d'exportations de la Polynésie française.

L'évolution des ressources propres de l'économie polynésienne depuis 2001
(en milliards de F CFP)



2. L'agriculture

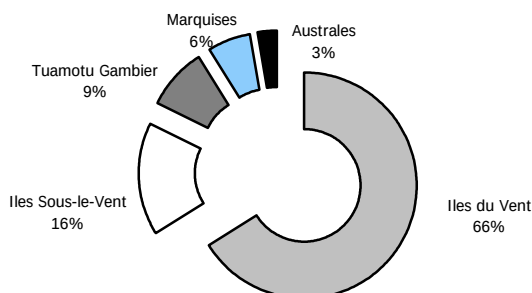
2.1 PRESENTATION GENERALE

La production agricole commercialisée s'est établie à 7 milliards de F CFP en 2007 pour un nombre de salariés représentant seulement 1 % du total déclaré à la CPS. Mais, selon les estimations du Service du développement rural (SDR), ce chiffre serait loin de refléter la réalité¹, tant en termes de chiffre d'affaires que d'emplois, car une part importante de la production est écoulée en dehors des circuits formels.

L'agriculture polynésienne, encore très artisanale et familiale, se caractérise par une multitude de petites exploitations, plus de 6.000 d'une superficie moyenne de 3 hectares, qui privilégient la polyculture. La Surface agricole utilisée couvre 18.534 hectares, soit 5 % des terres émergées, dont seulement un quart est mis en valeur, en grande partie à cause de l'indivision foncière. Le développement du secteur est handicapé par l'insuffisance de terres cultivables et de formation des agriculteurs.

La principale région agricole est l'archipel de la Société, où se trouve l'essentiel de la population. Les autres archipels sont relativement spécialisés, la coprahculture pour les Tuamotu et les Marquises, les cultures maraîchères pour les Australes.

Répartition de la production agricole commercialisée en 2007 (en valeur)



Source : SDR

La politique agricole polynésienne est déclinée autour de trois objectifs, la couverture des besoins alimentaires, le maintien des populations dans les archipels et la promotion des exportations. Son application est du ressort du Service du développement rural (SDR), un département du Ministère de l'agriculture, qui collabore sur le plan scientifique avec le Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

Le financement de la politique agricole est assuré par la Dotation au développement de l'agriculture (DDA) et, accessoirement, par le Fonds pour l'environnement et l'agriculture

¹ Auparavant, le SDR évaluait la production agricole finale, prenant en compte les ventes hors des circuits organisés (autoconsommation, troc, vente en bordure de route...) ; en 2005, elle aurait atteint 18 milliards de F CFP contre seulement 9 pour la production commercialisée.



Dé coupe du thon, port de pêche, Papeete.

Photo : IEOM



Vendanges à Rangiroa, archipel des Tuamotu.

Photo : Ch. Durocher (Tahitipresse)



Salon du monoï à Tahiti

Photo : IEOM



Greffe d'une nacre dans une ferme perlière, archipel des Tuamotu

Photo : IEOM

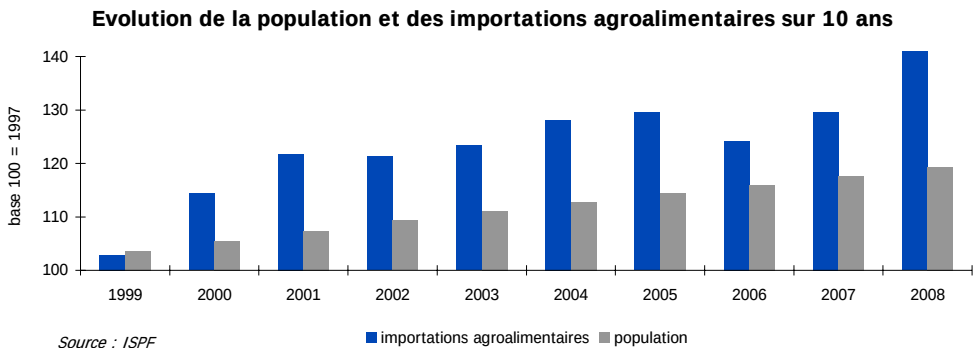
(FEA)¹, le Fonds de développement des archipels (FDA) et le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES).

Ces ressources permettent de proposer des aides aux cultivateurs, notamment à travers le programme d'aide à l'aménagement rural pour les microprojets géré par le SDR (pour création de réseaux d'irrigation, de pistes d'accès aux parcelles agricoles...). En outre, depuis 2003, l'Etat apporte son concours financier aux opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF)².

La formation des agriculteurs est principalement dispensée au sein de l'Etablissement public territorial d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPTEFPA)³. Elle mène à des diplômes tels que le Brevet d'enseignement professionnel agricole (BEPA)⁴, le Bac professionnel, mais offre également des cursus plus courts (formations diplômantes, stages...). En plus de la filière générale, existent les formations en alternance des Maisons familiales rurales (MFR) qui aboutissent au Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) et celles du Service militaire adapté (SMA) aux Australes (Tubuai).

Pour la recherche, le SDR bénéficie de l'appui de divers établissements scientifiques (Institut Malardé, IRD, CIRAD, UPF...). De nombreux programmes relatifs aux productions végétales ont été réalisés, notamment sur le kava, le noni, la vanille, l'ananas, ainsi que des études pour l'introduction de nouvelles variétés (chou fleur aux Australes) ou de nouvelles méthodes culturales (hors-sol).

L'agriculture polynésienne n'a pu suivre l'évolution démographique et le recours aux importations agroalimentaires est devenu indispensable pour nourrir la population. En 2008, celles-ci ont atteint 156.673 tonnes, en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente (152.741 tonnes en 2007).



¹ Le FEA est alimenté par une taxe de 2 %, assise sur la valeur en douane des marchandises importées, sauf les hydrocarbures et les produits de première nécessité.

² Une OGAF a pour but d'améliorer les structures foncières, l'organisation des exploitations et l'adaptation de nouvelles techniques ou activités.

³ Il comprend le Lycée professionnel agricole d'Opunohu (Moorea), le Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et l'Exploitation agricole (EA).

⁴ Il existe trois filières de BEPA : agriculture des régions chaudes, aménagements et travaux paysagers, vente de produits horticoles et jardinage.

En 2007¹, la production agricole commercialisée s'est inscrite en repli pour la deuxième année consécutive, - 8 %, après - 12 % en 2006 (8,7 milliards de F CFP en 2005, 7,6 milliards de F CFP en 2006). Freinée par l'absence d'une réglementation adaptée, l'agriculture biologique reste encore confidentielle : en 2007, elle a rapporté 10 millions de F CFP pour une centaine de tonnes produites, principalement des fruits et des produits vivriers.

2.2 LE COPRAH

2.2.1 La culture du coprah

La découverte de noix de cocos vieilles de plusieurs millions d'années atteste de l'existence du cocotier dès la préhistoire ; celui-ci s'est répandu dans toute la zone tropicale pour représenter aujourd'hui une surface cultivée d'un peu moins de 10 millions de km².

En Polynésie française, il occupe encore les deux tiers de la surface agricole utilisée et a longtemps constitué la principale ressource des populations des Tuamotu. C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont défini le cadre d'une politique spécifique pour protéger l'activité.

Un unique organe, l'Huilerie de Tahiti, est chargé d'acquérir la totalité de la récolte, à un prix déterminé par le gouvernement, et se voit reverser la différence par rapport au cours mondial par la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC) ². Le coprah de première qualité, qui entre dans le processus de fabrication de l'huile brute destinée à l'exportation, se voit appliquer un prix supérieur, actuellement 110 F CFP le kilo contre 55 pour le second choix. En outre, depuis fin 2007, la répartition du prix a été modifiée en faveur du coprahculteur qui conserve désormais 20 F CFP par kilo de coprah, le reliquat allant au propriétaire de la cocoteraie.

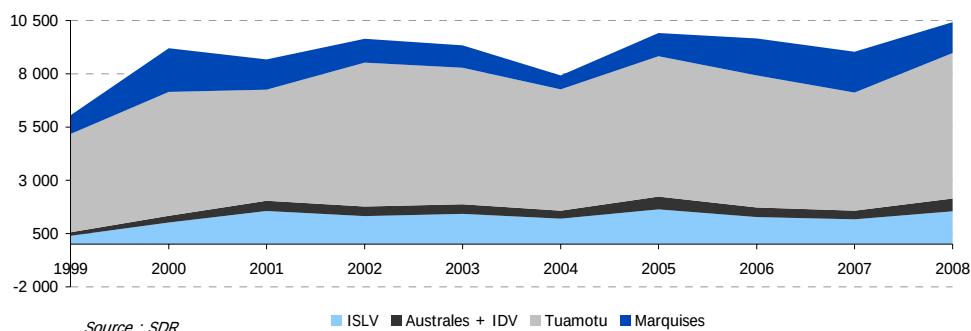
Sur le plan technique, le SDR pourvoit aux besoins du secteur : il est responsable de la mise en œuvre du plan de régénération de la cocoteraie (fourniture de plants, entretien des cocotiers, administration des engrais, subventions à l'équipement...) et participe au programme Cocotier³, mené par le CIRAD.

¹ Dernières données disponibles à la date de parution de cet ouvrage.

² Etablissement public créé en 1967 et doté de l'autonomie financière.

³ Il s'agit d'un programme de recherche visant à accroître la productivité de la coprahculture et à diversifier les usages du cocotier. Le CIRAD a réalisé une cartographie génétique pour améliorer les croisements.

Evolution de la production de coprah sur dix ans (en tonnes)



Après deux années de repli, la production de coprah s'est inscrite en hausse de 15 % en 2008, 10.423 tonnes contre 9.038 en 2007. Cette évolution a été très marquée aux Tuamotu (+23 %) où le marasme de la perliculture a incité les actifs à diversifier leurs sources de revenus, et aux îles Sous-le-Vent (+32 %). Aux Marquises, elle s'est tassée de 24 %, mettant fin à une progression constante depuis 2004.

Coprah en silo (en tonnes)

	2004	2005	2006	2007	2008	<i>Variations 2008/2007</i>
Iles du Vent	230	422	305	300	387	29,0%
Iles Sous-le-Vent	1 201	1 632	1 280	1 174	1 552	32,2%
Marquises	651	1 097	1 740	1 920	1 451	-24,4%
Australes	144	187	139	109	202	85,3%
Tuamotu-Gambier	5 697	6 575	6 204	5 535	6 831	23,4%
Total	7 923	9 913	9 668	9 038	10 423	15,3%
<i>dont première qualité</i>	<i>98%</i>	<i>96%</i>	<i>97%</i>	<i>97%</i>	<i>97%</i>	
<i>dont deuxième qualité</i>	<i>2%</i>	<i>4%</i>	<i>3%</i>	<i>3%</i>	<i>3%</i>	

Source : SDR

2.2.2 La transformation du coprah

L'Huilerie de Tahiti, qui transforme le coprah local, dispose d'une usine de traitement du coprah d'une capacité de 25.000 tonnes et y produit du coprah trituré, de l'huile raffinée absorbée par les fabricants de monoï polynésiens, de l'huile brute et des tourteaux.

Les principales productions de l'Huilerie de Tahiti se sont accrues entre 2007 et 2008, notamment le coprah trituré (+ 5 %), l'huile brute (+ 6 %) et les tourteaux (+ 6 %). A l'inverse, celle d'huile raffinée s'est contractée de 15 %, face à une demande moins ferme des industriels du monoï.

Production d'huile et de tourteaux de coprah (en tonnes)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Coprah trituré	8 087	9 624	9 662	9 246	9 699	4,9%
Huile brute	4 608	5 661	5 624	5 285	5 595	5,9%
Huile raffinée	317	310	314	426	360	-15,4%
Tourteaux	2 396	2 836	2 885	2 756	2 921	6,0%

Source : Huilerie de Tahiti

2.2.3 Le monoï

Le monoï, huile parfumée au tiare Tahiti (*gardenia taitensis*), est obtenu par macération de fleurs dans de l'huile de coprah raffinée. Produit traditionnel en Polynésie française, il a été adopté par l'industrie cosmétique pour ses vertus émollientes, antiseptiques et antifongiques. Mais son succès a attiré les contrefacteurs si bien que dans les années 80, la plupart du monoï commercialisé n'était qu'une mauvaise imitation.

Les professionnels se sont alors regroupés au sein du Groupement interprofessionnel du monoï (GIMT) pour protéger leur produit, amenant le gouvernement français à le doter d'une appellation d'origine « monoï de Tahiti » par le décret 92-340 du 1er avril 1992 qui définit les matières premières qui le composent et son mode d'élaboration¹.

L'activité du GIMT et de l'Institut du monoï² est fondée sur la promotion du monoï en tant que produit fini auprès du grand public et comme matière première auprès de l'industrie cosmétique. Elle se traduit par la participation à des salons professionnels comme HBA, PCIA³ ou In Cosmetics, par des programmes de recherche (sur le tiare, sur les propriétés du monoï et l'amélioration de la qualité ...), par la stimulation de la créativité (concours annuel de formulation, cahiers de tendance...) et par l'organisation d'événements (route du monoï...). Le marketing du secteur s'appuie sur l'étude des tendances et des modes.

Le financement du groupement provient d'une taxe assise sur les exportations de monoï⁴ : en 2008, ses recettes se sont montées à 51 millions de F CFP contre 67 l'année précédente, reflétant un fort ralentissement des exportations.

¹Art.1^{er} « L'appellation d'origine « Monoï de Tahiti » est réservée au produit fabriqué en Polynésie française conformément aux usages locaux, loyaux et constants, par macération de fleurs de *Gardenia taitensis* (flore de Candolle, famille des rubiacées) d'origine polynésienne, ci-après dénommée tiaré, dans de l'huile de coprah raffinée. Les fleurs de tiaré et les noix de coco utilisées pour la fabrication du produit doivent être exclusivement récoltées dans l'aire géographique définie dans l'annexe au présent décret. »

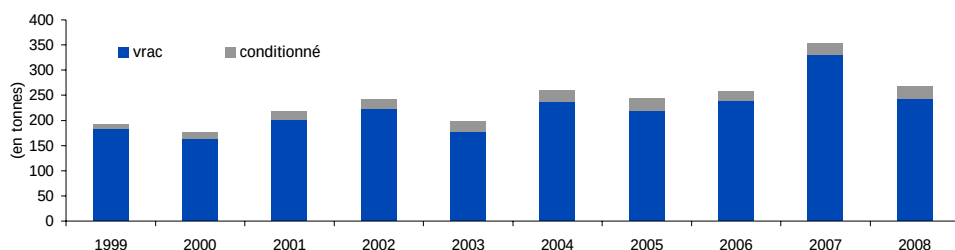
Art.7 « Le monoï de Tahiti est obtenu conformément aux usages locaux, loyaux et constants, par macération d'au moins dix fleurs de tiaré par litre d'huile raffinée, pendant au moins dix jours. »

² Créé par les principaux producteurs de monoï en 1992.

³ Health & beauty America, Personal care ingredients Asia.

⁴ 200 F CFP par kilo sur le vrac et 50 F CFP sur les produits finis.

Evolution des exportations de monoï sur dix ans



Sources : Douanes, ISPF

En effet, ces dernières se sont établies à 265 tonnes en 2008 contre 355 l'année précédente, soit une diminution de 25 % en glissement annuel. La demande de l'industrie cosmétique en monoï s'est resserrée, conséquence de la crise économique mondiale.

2.3 LES AUTRES PRODUCTIONS AGRICOLES

La production locale assure une couverture satisfaisante des produits végétaux, voire totale pour les produits vivriers. Les importations sont essentiellement constituées de produits peu ou pas cultivés en Polynésie française, tels que les pommes ou les poires.

Importations (tonnes)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Fruits	4 140	4 204	3 981	4 064	4 122	1,4%
Légumes	7 313	6 775	7 869	8 437	8 259	-2,1%

Source : ISPF

Après de mauvais résultats en 2006, la production de fruits s'est améliorée de 11,1 % en volume l'année suivante. La récolte de légumes a légèrement progressé (+ 1,1 %) tandis que celle de produits vivriers a reculé de 4,9 %.

Production agricole commercialisée (en tonnes)

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Fruits*	8 892	11 851	8 026	8 919	11,1%
Légumes	6 517	6 388	5 611	5 675	1,1%
Produits vivriers	1 014	1 142	986	937	-4,9%
Vanille mûre	44	49	25	37	45,8%

Source : SDR

* hors noni

En termes de recettes, les fruits ont engrangé seulement 1,4 milliard de F CFP en 2007 contre 1,7 l'année précédente, soit une diminution de 16,5 %, davantage liée à la diversification

des produits commercialisés qu'à une réelle baisse des prix. Les légumes, pour leur part, ont rapporté 1,6 milliard de F CFP, comme en 2006. Enfin, les produits vivriers ont reculé en valeur de 8,9 % (188 millions de F CFP contre 206).

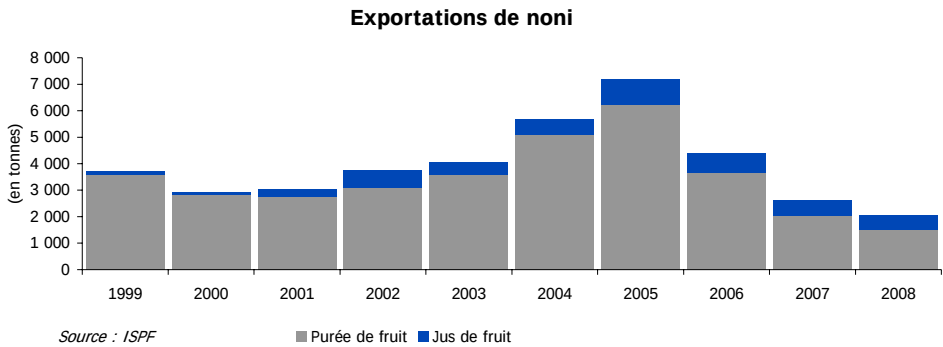
2.3.1 Les productions fruitières

1) Le noni

Le noni ou « morinda citrifolia » fait partie de la pharmacopée traditionnelle en Polynésie française, autrefois également utilisé comme support de teinture. Mais il doit sa renommée internationale à une société américaine, Tahitian Noni International, qui en a fait la promotion aux Etats-Unis, en Europe et au Japon.

Localement, Tahitian Noni International a confié à son représentant Morinda la tâche d'orchestrer le ramassage des fruits auprès des agriculteurs pour alimenter son usine de transformation de Papara (Tahiti).

L'archipel de la Société a fourni plus de la moitié de la récolte en 2007 et les Marquises un tiers¹. Mais, après un pic à 8.200 tonnes en 2005, la production totale a rapidement décliné, -22 % en 2006 (6.401 tonnes) et -67 % en 2007 (2.089 tonnes). Tahitian Noni International, son principal acquéreur, a modifié sa zone d'approvisionnement en faveur de pays meilleur marché (Mexique, Costa Rica...) et semble ménager une activité résiduelle en Polynésie française pour conserver le droit à l'appellation « Tahitian noni ».



Depuis quelques années, les exportations baissent inexorablement. En 2008, elles ont enregistré -25 % en volume, 1.924 tonnes contre 2.578 en 2007.

2) Les autres fruits

Les neuf dixièmes des fruits proviennent de l'archipel de la Société. Les plus cultivés en volume sont l'ananas, les agrumes et la pastèque qui représentent les deux tiers de la production. D'autres variétés sont aussi cultivées comme la papaye, la mangue ou le litchi.

¹ En 2007, les îles du Vent ont produit 800 tonnes, les îles Sous-le-Vent 374 et les Marquises 660.

En 2007, l'ensemble des productions a progressé, hormis les agrumes, enregistrant un recul de 2 % pour les citrons, de 13 % pour les oranges et de 23 % pour les mandarines (121 tonnes contre 157 en 2006).

Production de fruits (en tonnes)

	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Part relative 2007
Ananas	4 346	2 704	2 874	6%	32,2%
Banane	972	558	567	2%	6,4%
Citron	624	503	492	-2%	5,5%
Orange	379	594	519	-13%	5,8%
Pamplemousse	553	352	423	20%	4,7%
Melon	753	492	572	16%	6,4%
Pastèque	2 169	1 140	1 386	22%	15,5%
Papaye	484	669	634	-5%	7,1%
Divers	1 541	1 014	1 452	43%	16,3%
Total	11 820	8 026	8 919	11%	100%

Source : SDR

2.3.2 Les productions maraîchères et vivrières

1) Les productions maraîchères

Les deux principales régions maraîchères sont Tahiti, proche du plus grand marché de consommation de Polynésie française, et les Australes, spécialisées dans les cultures tempérées (pommes de terre, carottes)¹. Confrontées à la cessation d'activité de la plus importante société d'achat de pommes de terre, celles-ci ont diminué de moitié leur production en 2007. En revanche, la récolte de carottes a retrouvé son niveau de 2005, 319 tonnes contre 239 en 2006.

Production de légumes (en tonnes)

	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Part relative 2007
Tomate	1 172	1 342	1 241	-8%	21,9%
Salade	898	647	691	7%	12,2%
Concombre	897	749	846	13%	14,9%
Chou vert	801	750	737	-2%	13,0%
Chou de Chine	515	347	445	28%	7,8%
Pomme de terre	696	529	240	-55%	4,2%
Carotte	313	239	319	33%	5,6%
Navet	271	159	195	22%	3,4%
Divers	822	849	961	13%	16,9%
Total	6 386	5 611	5 675	1%	100%

Source : SDR

¹ En 2007, Tahiti a procuré 79 % des légumes produits et les Australes 10 %.

2) Les productions vivrières

Avec près des deux tiers du total, le taro est le premier produit vivrier de Polynésie française auprès duquel cohabitent le fei ou la patate douce. La production vivrière totale est issue à plus de 80 % de l'archipel de la Société.

Produits vivriers (en tonnes)

	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	Part relative 2007
Taro	651	639	582	-8,9%	62,1%
Patate douce	201	85	123	44,6%	13,1%
Banane fei	154	150	131	-12,9%	14,0%
Divers	137	111	101	-9,3%	10,8%
Total	1 142	986	937	-4,9%	100%

Source : SDR

La production vivrière a enregistré une deuxième année de repli, -8,9 % en 2007, après - 13,7 % ; seule la patate douce, qui avait baissé de moitié en 2006, a crû de 44,6 %.

3) La vanille

La Polynésie française est passée de la production de masse, avec 200 tonnes par an dans les années soixante, à un marché de niche dans la gastronomie où les qualités de la vanille de Tahiti sont très recherchées.

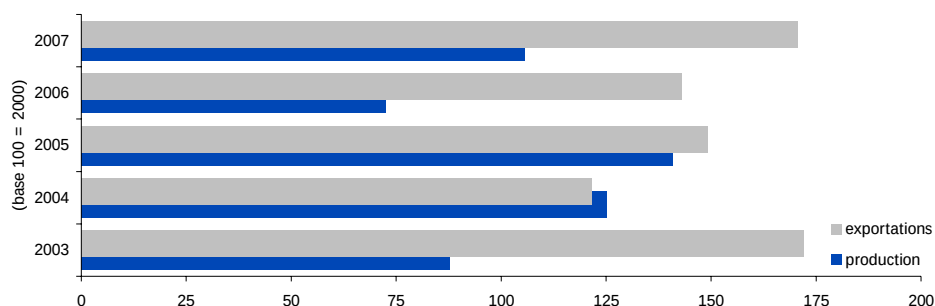
Après un premier plan Vanille en 1998, ruiné par une saison cyclonique rude en 1998, une nouvelle relance a été initiée par les pouvoirs publics en 2003. La mesure phare en a été la création de l'EPIC¹ Vanille, chargé à la fois de la mise en œuvre pratique (formation, support matériel, fourniture de lianes et des ombrières aux agriculteurs) et du financement, prenant part aux investissements de départ en partenariat avec la Banque Socredo.

Concentrée aux îles Sous-le-Vent, la vanilliculture s'implante lentement aux Marquises et aux îles du Vent (1 tonne produite dans chaque archipel en 2007). En 2007, la production s'est montée à 37 tonnes, contre 25 en 2006, ce qui s'est favorablement répercuté sur les exportations (11,1 tonnes contre 9,3 précédemment)².

¹ Etablissement public à caractère industriel et commercial.

² En 2008, les exportations ont atteint seulement 9,4 tonnes pour 196 millions de F CFP.

Evolution de la production et des exportations de vanille (base 100 = 2000)



Sources : ISPF, SDR

2.3.3 Les autres productions

1) Les fleurs

A côté du « tiare Tahiti » (*gardenia taitensis*), fleur endémique locale renommée, de nombreuses variétés sont cultivées en Polynésie française comme les oiseaux de paradis (*psittacorum heliconia*), les « opuhi » (*alpinia*), ainsi que les orchidées et les anthurium qui poussent sous serres. Aux Australes, le climat tempéré permet la culture des lys, des roses et des chrysanthèmes.

Le chiffre d'affaires de l'horticulture a doublé en l'espace d'un an, 638 millions de F CFP en 2007 contre 390 en 2006, mais reste en deçà des performances de 2005 (1,3 milliard de F CFP). Avec 165 millions de F CFP en 2007, le « tiare Tahiti » a représenté 25 % du total.

Quant aux exportations, elles ont atteint 1,9 million de F CFP en 2007 contre 4,3 l'année précédente¹.

2) Le café

Le café est exclusivement cultivé aux Australes où des plantations ont été établies dans les années 90 (Rurutu, Rimatara). Mais la production est aujourd'hui extrêmement faible, environ 2 tonnes annuelles, pour une recette d'un million de F CFP, très insuffisante pour suffire aux besoins locaux.

Le recours aux importations est donc nécessaire. Celles de café non torréfié ont progressé de 2 % en 2007 (122 tonnes contre 120 en 2006).

3) Les produits végétaux pour l'artisanat et la construction

Le pandanus est exploité pour la couverture des toitures végétales dans l'archipel de la Société et aux Tuamotu (« niau ») et pour les ouvrages en vannerie aux Australes. Son chiffre d'affaires s'est inscrit en baisse de 15 % en 2007 (170 millions de F CFP contre 200), en raison de l'absence de grands chantiers hôteliers.

¹ 2,8 millions de F CFP en 2008.

2.4 L'ELEVAGE

L'élevage réalise près du tiers du chiffre d'affaires annuel de l'agriculture, soit 1,9 milliard de F CFP en 2007, en léger retrait par rapport à 2006. Mais la satisfaction du marché local passe aussi par les importations ; celles-ci se sont inscrites en retrait de 3,4 % en 2008, 24.655 tonnes contre 25.518 en 2007.

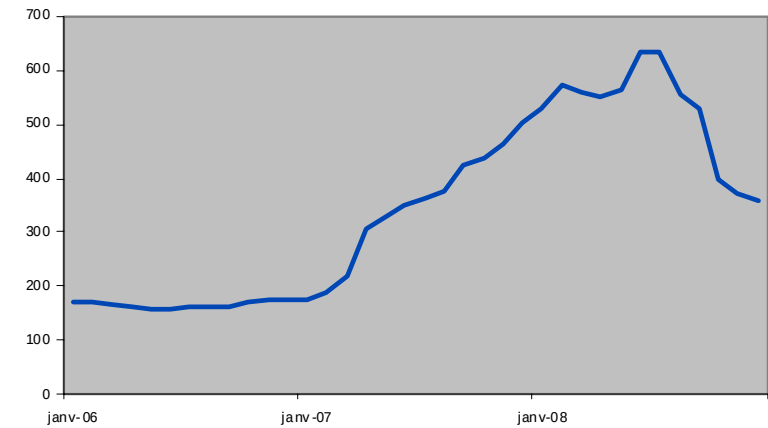
Importations de viande (en tonnes)						
	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007	Part relative 2008
Viande bovine	7 608	6 821	8 378	7 600	-9,3%	30,8%
Viande porcine	1 599	1 702	1 584	1 848	16,7%	7,5%
Volaille	11 946	12 370	13 155	12 883	-2,1%	52,3%
Autres	2 483	2 370	2 401	2 324	-3,2%	9,4%
Total	24 671	23 636	25 518	24 655	-3,4%	100%

Source : ISPF

La production est principalement localisée à Tahiti, à proximité de l'unique abattoir industriel de Polynésie française, géré par la SAEM¹ Abattage de Tahiti à Papara (côte ouest de Tahiti). Néanmoins, la vétusté de cet outil de travail ne permet plus de garantir véritablement la sécurité sanitaire des produits carnés et risque de mettre en danger le secteur de l'élevage.

En outre, les éleveurs ont souffert de l'enchérissement du prix des céréales qui a pesé sur leurs charges d'exploitation.

Moyenne mensuelle - Tourteaux de soja (Chicago - \$/tonne)



source : INSEE

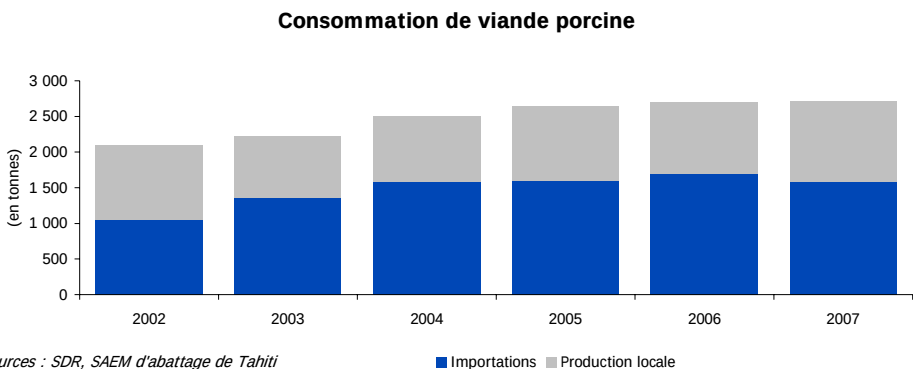
¹ Société anonyme d'économie mixte.

2.4.1 L'élevage porcin

Après l'épizootie de brucellose qui a sévi il y a quelques années, le cheptel porcin s'est reconstitué. Partagé entre une vingtaine d'exploitations de type industriel et de petites unités, il compte environ 30.000 têtes.

Dès 2007, la production s'est redressée avec 1.109 tonnes contre 997 l'année précédente, soit + 11 %, et les éleveurs espèrent la même tendance pour 2008. Protégée par des quotas à l'importation et une réglementation visant à la promotion de la qualité¹, elle sert principalement à l'approvisionnement du marché local en produits de boucherie.

Les importations, essentiellement destinées à l'industrie agroalimentaire, ont atteint 1.848 tonnes en 2008, en forte hausse de 17 % par rapport à l'année précédente (1.584 tonnes en 2007).



2.4.2 L'aviculture

1) La production d'œufs

Depuis une vingtaine d'années, la Polynésie française est autosuffisante en œufs. On dénombre environ 140.000 poules pondeuses, réparties entre une dizaine d'entreprises situées à Tahiti². La profession est régulée par un système de quotas d'importation de poussins.

En 2007, 3,7 millions de douzaines ont été vendues, en baisse par rapport à 2006 (près de 4 millions de douzaines). Depuis quelques années, les importations se sont avérées nécessaires, mais dans de très faibles proportions (environ 21.000 douzaines par an depuis 2005).

¹ Les prix payés aux éleveurs sont fixés par arrêtés ministériels et différenciés selon la qualité des carcasses, classées par des lettres (A, B, C ou D).

² Comme pour la viande porcine, le prix des œufs est fixé en Conseil des ministres.

2) La production de poulets de chair

Une seule exploitation subsiste, sise à Tahiti (Papara), et la production, qui est en baisse depuis de nombreuses années, s'est stabilisée à 46 tonnes en 2007 (47 en 2006). Elle ne peut lutter contre les importations de morceaux de poulets congelés qui, du fait de leur classement parmi les PPN¹, proposent au consommateur des prix de vente sur lesquels l'élevage local ne peut s'aligner.

Les importations totales de volailles ont toutefois légèrement reculé en 2008, 12.883 tonnes contre 13.155 en 2007, soit - 2,1 % en rythme annuel.

2.4.3 L'élevage bovin

1) La production de lait

La production laitière est concentrée dans deux exploitations. La première, sur le plateau de Taravao (Tahiti), assure 90 % du total. La deuxième, à Nuku Hiva (Marquises), suffit à l'approvisionnement de l'île.

Soumise à la concurrence des laits stérilisés longue conservation d'importation qui ne sont pas soumis à la taxe de développement local (TDL), la production locale est vendue au rayon frais. Mais la cherté de ses coûts de production est une entrave majeure à son développement². Récemment, les producteurs ont mis sur le marché un nouveau produit dérivé, le lait aromatisé qui connaît un certain succès auprès des consommateurs.

Volume de lait consommé (en litres)

	2005	2006	2007	2008	<i>Variations 2008/2007</i>
Lait importé	5 795 125	4 998 106	5 460 897	5 360 752	-1,8%
<i>dont lait UHT</i>	<i>5 782 135</i>	<i>4 893 991</i>	<i>5 379 677</i>	<i>5 296 712</i>	<i>-1,5%</i>
Lait local	1 096 158	1 107 780	1 263 400	1 350 000 *	6,9%
Lait consommé	6 891 283	6 105 886	6 724 297	6 710 752	-0,2%
Taux de couverture	17,7%	18,1%	18,8%	20,1%	7,1%

Sources : SDR, ISPF

* estimation

2) La production de viande bovine

Selon le recensement agricole de 2000, le cheptel bovin était de près de 6.500 bêtes dont la moitié de vaches reproductrices.

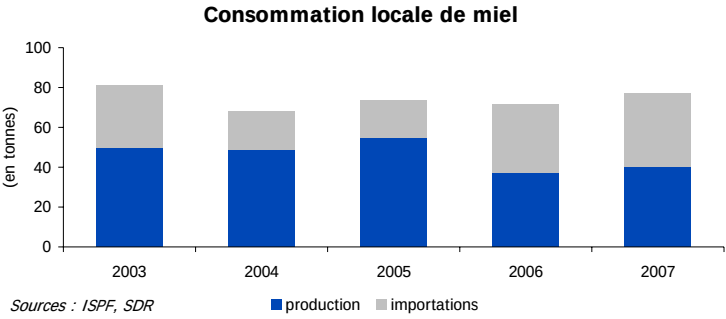
La production de viande bovine, localisée à Tahiti pour les deux tiers, est vendue au marché de Papeete. En 2007, la production totale de Polynésie française s'est établie à 149 tonnes, en hausse de 16 % par rapport à l'année précédente.

¹ Voir chapitre I section 3 2.2 Les prix.

² Le prix du lait frais local est 2,5 fois plus élevé que celui du lait UHT d'importation.

Les importations se sont élevées à 7.600 tonnes en 2008, en repli de près de 10 % par rapport à l'année précédente (8.378 tonnes en 2007).

3) L'apiculture

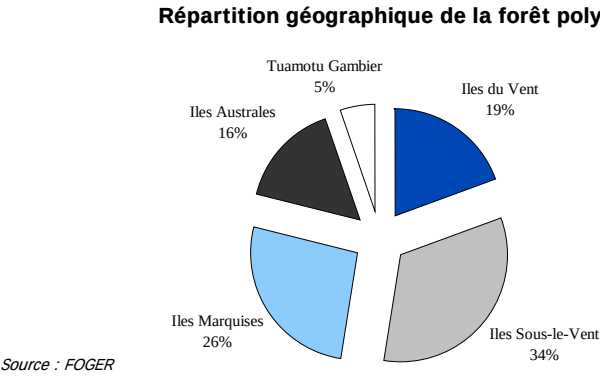


En 2007, la production de miel s'est établie à 40 tonnes contre 37 en 2006, soit +7 %. Les importations, quant à elles, se sont montées à 37 tonnes en 2007 (34 en 2006, soit + 8 %)¹.

Cette progression a exclusivement concerné les îles du Vent (27 tonnes contre 25 précédemment), qui fournissent les deux tiers de la récolte polynésienne. Les Marquises, pour leur part, en assurent 15 %.

2.5. LA FORET

La forêt polynésienne, riche des essences apportées au gré des arrivées de peuplements humains, recouvre surtout les îles hautes. A côté des espèces endémiques (aito ou arbre de fer, badamier, fara ou pandanus...), prospèrent des arbres importés pour leurs fruits (manguiers, arbres à pain...), leurs propriétés médicinales (tamanu, santal, kava...) ou encore leur contribution à la préservation des sols contre l'érosion éolienne (falcata...). Cependant, certains sont de véritables pestes végétales (myconia).



¹ En 2008, elles ont plafonné à 27 tonnes, soit -26 % en glissement annuel.

La politique de la forêt a pour propos de gérer la ressource de façon durable et de la mettre en valeur. Elle est du ressort du FOGER¹, département du SDR, qui entretient le massif forestier, les plantations et leurs voies d'accès. Il coopère aussi aux projets de développement de la filière bois ainsi qu'aux programmes de recherche, en concertation avec le CIRAD ou l'UPF.

Répartition des plantations forestières en 2008 (en hectares)

	Plantations de protection	Pin des Caraïbes	Bois précieux	Total	Part relative
Iles du Vent	344	1 427	81	1 852	19%
Iles Sous-le-Vent	1 473	1 580	105	3 158	33%
Iles Marquises	276	2 065	186	2 527	26%
Iles Australes	808	700	18	1 526	16%
Tuamotu Gambier	344	144	3	491	5%
Total	3 245	5 916	391	9 547	
<i>Part relative</i>	<i>34%</i>	<i>62%</i>	<i>4%</i>		

Source : SDR

En 1977, la Polynésie française a lancé un vaste programme de reboisement en pins des Caraïbes ; ce dernier a été privilégié en raison de sa croissance rapide et de son potentiel en tant que matériau de construction. 1996 a marqué le tournant de la politique sylvicole où, sur les conseils du CIRAD², le gouvernement a choisi de mettre l'accent sur l'aspect qualitatif (entretien des parcelles, plantations d'essences rares comme le miro ou le tamanu...). C'est dans cette optique que le programme de sauvegarde du santal a été initié, associant le CIRAD, le Laboratoire des substances chimiques naturelles (LSCN) de l'Université de Polynésie française et le FOGER. En complément, une réglementation relative aux abattages de santal a été prise³.

La valorisation des produits forestiers est encore limitée (artisanat, sciage à façon...). En 2007, les travaux d'élagages réalisés aux Marquises ont permis de récolter un peu de bois précieux et de pins. A Tahiti, les coupes de pins ont alimenté une scierie privée, signataire d'une convention avec le FOGER.

¹ FOGER : Département de la forêt et de la gestion de l'espace rural.

² CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

³ Les arrêtés 296/CM du 18 mars 1996 et 471/CM du 10 avril 2003 ont totalement prohibé l'abattage de certaines variétés et, dans la pratique, aucune autorisation administrative d'abattage n'est délivrée pour les autres.

Réalisations du FOGER en 2008

- Cartographie et inventaire des plantations : harmonisation des données sur les plantations de pins des Caraïbes sur SIG¹.
- Reboisements : de feuillus aux Marquises (3,6 ha), à Tahaa (îles Sous-le-Vent, 3 ha), aux Australes (1 ha) et au plateau de Taravao (Tahiti, 0,6 ha).
- Entretien : près de 150 ha de bois précieux aux Marquises (76 ha), aux îles Sous-le-Vent (35 ha), à Tahiti (25 ha) et aux Australes (10 ha). Environ 50 ha de pins principalement aux Australes et aux îles Sous-le-Vent.
- Gestion des pistes forestières : entretien de 62 km existants surtout aux îles Sous-le-Vent (35 km) et aux Australes (15 km). Création de 3 km de nouvelles pistes (Marquises, Australes).
- Récolte de bois : 15 m³ de bois précieux (Marquises). 862 m³ de bois de pin (Tahiti, Marquises) et 245 m³ de poteaux (Tahiti).
- Cession de bois et prestation de services : 245 m³ de poteaux à la scierie de Papara (Tahiti), prestations au profit d'une scierie privée dans le cadre d'une convention.
- Programme santal : campagne de collecte de graines aux îles du Vent, production d'une centaine de plants réalisés à partir de ramassage de graines (îles Sous-le-Vent, Australes), entretien des surfaces plantées et installation d'une nouvelle pépinière (Marquises).
- Développement de la filière bois : convention de vente de bois pour alimenter une petite scierie artisanale (Marquises).
- Ouvrage : sur les arbres de Polynésie française paru en juin 2008, en partenariat avec de nombreux organismes comme le CIRAD.

3. La pêche, l'aquaculture et la perliculture

3.1 LA PECHE

3.1.1 Les infrastructures

1) Le développement de la flotte

a) La flotte industrielle

Evolution de la flotte palangrière

	2004	2005	2006	2007	2008
Bonitiers palangriers	3	0	0	0	0
Thoniers de pêche fraîche	41	40	38	35	34
Thoniers congélateurs	30	32	32	29	34
Total	74	72	70	64	68

Source : Service de la pêche

¹ Système informatique géographique.

La flotte de pêche a connu une augmentation au cours de l'année 2008. Ainsi, 68 palangriers ont réalisé au moins une campagne de pêche, contre 64 en 2007 (+ 6,3 %). Toutefois, l'effort de pêche global n'a pas augmenté de manière significative (+ 0,5 %) car l'activité individuelle de certains navires a été fluctuante : en effet, plus de 40 % des bateaux de pêche sont restés inactifs plus de deux mois dans l'année. Les reprises et cessations d'activité sont donc restées nombreuses en cours d'année : en moyenne, seuls 50 navires ont été actifs simultanément chaque mois.

La faiblesse des rendements observés depuis plusieurs années a contribué à fragiliser la santé financière des compagnies locales, dont un grand nombre n'est plus en mesure d'assurer l'exploitation et l'entretien des navires. Dans ces conditions, la Société d'économie mixte local Tahiti Nui Rava'ai (SEML TNR), créée en 2000 afin de financer la construction de thoniers pour les mettre à disposition des marins-pêcheurs sous forme de location-vente, s'est trouvée en grande difficulté financière. L'effort consenti par le Pays, principal actionnaire à hauteur de 82 % du capital, s'élève à ce jour à près de 2 milliards de F CFP.

En 2008, 11 thoniers acquis en défiscalisation par la SEML Tahiti Nui Rava'ai ont été menacés de requalification par la Direction générale des impôts (DGI) en raison de leur défaut d'exploitation. Afin de satisfaire aux obligations de la DGI et d'éviter de rembourser 3,5 milliards de F CFP d'avantage fiscal, le gouvernement polynésien a accordé une subvention de 329 millions de F CFP à la SEML TNR pour la remise en état de la flotte de thoniers avant la fin de l'année 2008.

b) La flottille artisanale

La pêche artisanale bénéficie également du soutien des pouvoirs publics, matérialisé par les nombreuses aides financières octroyées par le Fonds d'investissement à la mer (FIM) ou encore le Fonds de développement des archipels (FDA). Elles ont contribué à la modernisation de l'outil de production et à l'amélioration des équipements.

Depuis plusieurs années, la flottille artisanale a subi une baisse continue du nombre de bonitiers. Le développement de la pêche hauturière, dont les rendements sont plus élevés, est à l'origine de l'abandon progressif de cette activité. Afin de soutenir la pêche artisanale, le régime d'aides au développement des activités marines finance les grosses réparations de ces navires. Après une période faste, les « poti marara »¹ commencent également à être victimes de la concurrence directe des thoniers de pêche fraîche.

De nombreux Dispositifs de concentration de poissons (DCP)² ont été mis à l'eau autour des îles de Tahiti et Moorea afin d'améliorer la production de la pêche côtière³. La pose de ces DCP a été programmée dans le cadre du deuxième Contrat de développement, une enveloppe de 80 millions de F CFP lui a été consacrée. En 2008, 16 DCP ont été ancrés au large des côtes des îles du Vent.

¹ Embarcations de petite taille (3 à 6 mètres) employées à l'origine pour la pêche nocturne des poissons volants.

² Dispositifs d'action de concentration des poissons pélagiques, dont les thonidés. Les DCP sont constitués de bouées immergées au-delà de la bande côtière. Rapidement, la partie inférieure des DCP est colonisée par des algues, à l'origine de l'apparition d'un écosystème autour duquel il est possible de venir pêcher régulièrement.

³ Selon le Service de la pêche, 20 à 40 % de la production des « poti marara » proviennent de l'exploitation des dispositifs de concentration de poissons.

2) Les mesures d'accompagnement

a) Les infrastructures portuaires

Afin de se doter d'infrastructures à la hauteur des objectifs fixés par les pouvoirs publics en termes de production et d'exportation de la pêche industrielle, la Société d'économie mixte du Port de pêche de Papeete (SEM3P) a entamé depuis plusieurs années un programme de développement des infrastructures du port.

Le Port autonome dispose d'un quai de débarquement et de stationnement des thoniers, d'une longueur de 150 mètres, ainsi que d'un quai d'avitaillement en glace et de débarquement du poisson frais de 90 mètres. En outre, six lignes de pontons peuvent accueillir la majeure partie de la flotte de la pêche hauturière, soit près de 90 navires de pêche.

Le port de pêche est équipé d'un bâtiment logistique, répondant aux normes sanitaires européennes, qui permet le traitement et le conditionnement des produits congelés destinés à l'export. En outre, un bâtiment de mareyage a été édifié en 2003 afin de fournir aux professionnels les infrastructures nécessaires au traitement des produits de la pêche fraîche en vue de leur exportation. La construction d'un deuxième bâtiment de mareyage, dédié uniquement au marché local, s'est achevée en mars 2007. Abritant six ateliers de mareyage et équipé de deux chambres froides, ce bâtiment a été mis aux normes sanitaires européennes pour un coût total de 350 millions de F CFP.

Enfin, le port de pêche dispose de deux tours à glace destinées à fournir les bateaux de pêche fraîche avant chaque marée. D'une capacité de stockage de 80 tonnes, elles peuvent produire jusqu'à 54 tonnes de glace par jour.

b) Le dispositif de soutien à la pêche

Face aux difficultés rencontrées par les professionnels de la pêche, les pouvoirs publics ont décidé d'encourager cette filière par la mise en place d'un dispositif de soutien à la pêche, rassemblant un certain nombre de mesures :

- 1 la compensation de la perte de change constatée sur les transactions à l'exportation des produits de la pêche hauturière réalisées en dollar US, entre une parité de référence fixée à 110 F CFP et le cours réel ;
- 2 la prise en charge d'une fraction de la redevance de fourniture de glace au port de pêche de Papeete ;
- 3 la fourniture de petits matériels de pêche, dans la limite d'un plafond de 150.000 F CFP, aux détenteurs d'une carte professionnelle de pêcheur lagonaire.

Les ressources de ce train de mesures proviennent d'une partie des recettes de la taxe de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche.

3.1.2 Les résultats de la pêche en 2008

Production et exportations des produits de la pêche (en tonnes)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Production de la pêche	8 429	7 412	7 233	8 164	8 693	7 519	-13,5%
- Pêche hauturière (1)	6 530	5 298	4 733	5 357	6 321	5 057	18,0%
- Pêche côtière (2)	1 899	2 114	2 500	2 807	2 372	2 462	-15,5%
Exportations	1 154	723	540	598	830	402	-51,6%

Source : Service de la pêche

(1) Bonitiers palangriers, thoniers de pêche fraîche, thoniers congélateurs.

(2) Poti marara et bonitiers classiques.

1) La production

Après une année 2007 marquée par une nette reprise des rendements, l'activité en 2008 a été plutôt morose, avec des rendements qui sont restés faibles. Sur l'ensemble de l'année, ils se sont inscrits en baisse de près de 20 % : pour 100 hameçons lâchés en 2008, 27 kilogrammes de poissons ont été pêchés, contre 34 en 2007. Ce ratio reste néanmoins légèrement supérieur à ceux enregistrés pendant la période 2003-2005.

L'effort de pêche ayant été relativement constant, la chute des rendements s'est directement répercutée sur la production, en retrait de 18 % en glissement annuel. Le volume de captures de la pêche hauturière est passé de 6.321 tonnes en 2007 à 5.057 tonnes en 2008.

Afin de se conformer aux exigences de la DGI en assurant l'exploitation pleine et entière des thoniers pendant cinq ans, la SEM Tahiti Nui Rava'ai doit former de nombreux équipages polynésiens. Elle a fait appel en février 2009 à un capitaine de pêche japonais afin de participer à cette formation. Cet expert a pour mission d'enseigner de nouvelles techniques de pêche afin d'améliorer le rendement des équipages. Cet enseignement ouvre des perspectives nouvelles sur des marchés à l'export, notamment le marché nippon, très exigeants sur la qualité du poisson.

En outre, huit formateurs taiwanais, tous maîtres de pêche, ont également été sollicités pour accompagner les équipages de pêche polynésiens lors de leurs campagnes de pêche, pour une durée d'un an.

2) Les exportations des produits de la pêche

Handicapées par une baisse sensible de la production et une forte demande sur le marché local, les exportations de produits de la pêche ont enregistré une forte baisse, avec - 51,6 % en volume et - 46,2 % en valeur. En 2008, la Polynésie française a exporté 402,2 tonnes de poissons pour un montant de 255,1 millions de F CFP.

En dépit des résultats médiocres des ventes des produits de la pêche à l'étranger, le secteur s'est maintenu au troisième rang parmi les exportateurs de produits locaux en valeur. Ses recettes ont ainsi représenté 2 % de la valeur totale des exportations locales en 2007 (3 % en 2007). Les exportations de poissons répondent à la demande de deux marchés distincts, le

poisson frais et le poisson congelé, qui obéissent à des logiques et des stratégies de commercialisation différentes.

Avec un volume de 67,8 tonnes, les exportations de poissons entiers congelés ont été plus durement touchées, en retrait de 64,5 %. Les filets de poisson congelés ont eux aussi observé un net recul de 44,8 %.

Pour leur part, les ventes à l'export de poissons frais se sont également inscrites en baisse sensible, de 49,1 % en volume. En raison d'un marché local plus rémunérateur en termes de prix de vente, une partie grandissante de la production de pêche fraîche est destinée aux consommateurs polynésiens.

Exportations des produits de la pêche (en tonnes et en millions de F CFP)								
	2006		2007		2008		Variations 2008/2007	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Poissons entiers frais	229,6	137,8	222,8	124,0	123,0	66,5	-44,8 %	-46,4 %
<i>dont : - Etats-Unis</i>	<i>208,7</i>	<i>113,3</i>	<i>218,4</i>	<i>119,1</i>	<i>122,5</i>	<i>66,2</i>	<i>-43,9%</i>	<i>-44,4%</i>
<i>- France</i>	<i>20,8</i>	<i>24,4</i>	<i>4,4</i>	<i>4,9</i>	<i>0,5</i>	<i>0,3</i>	<i>-88,9%</i>	<i>-93,4%</i>
<i>- Japon</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Poissons entiers congelés	46,4	9,1	191,1	34,9	67,8	14,7	-64,5 %	-57,9 %
<i>dont: - Samoa américaines</i>	<i>30,4</i>	<i>5,7</i>	<i>120,6</i>	<i>21,7</i>	<i>50,7</i>	<i>10,9</i>	<i>-58,0%</i>	<i>-49,7%</i>
<i>- Samoa occidentales</i>	<i>14,7</i>	<i>3,3</i>	<i>67,2</i>	<i>12,9</i>	<i>8,3</i>	<i>2,2</i>	<i>-87,7%</i>	<i>-82,8%</i>
<i>- Sri Lanka</i>	<i>0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>3,1</i>	<i>0,6</i>	<i>8,5</i>	<i>1,5</i>	<i>169,3%</i>	<i>139,3%</i>
Filets de poisson congelés ou frais	311,1	229,1	415,1	313,8	211,2	173,6	-49,1 %	-44,7 %
<i>dont : - France</i>	<i>286,5</i>	<i>214,2</i>	<i>348,7</i>	<i>272,4</i>	<i>202,4</i>	<i>166,8</i>	<i>-42,0%</i>	<i>-38,8%</i>
<i>- Etats-Unis</i>	<i>22,0</i>	<i>11,2</i>	<i>34,1</i>	<i>15,1</i>	<i>8,9</i>	<i>6,9</i>	<i>-74,1%</i>	<i>-54,5%</i>
<i>- Pays-Bas</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>23,3</i>	<i>12,9</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Poissons séchés ou fumés	10,6	25,4	0,8	1,2	0,2	0,3	-76,1 %	-75,6 %
Autres	0,0	0,0	0,6	0,7	0,0	0,0	-	-
Total	597,8	401,4	830,4	474,6	402,2	255,1	-51,6 %	-46,2 %

Sources : Service des douanes - Institut statistique de Polynésie française - Service de la pêche

3.2 L'AQUACULTURE

3.2.1 La production de crustacés

L'élevage de crustacés est assuré par des fermes privées, situées pour l'essentiel à Tahiti et à Moorea. Ces dernières années, l'amélioration des techniques d'élevage des post-larves de l'Ecloserie polyvalente territoriale, qui assure l'approvisionnement des fermes, a permis la croissance constante de la production.

Evolution de la production locale et des importations de crustacés (en tonnes)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Production locale	60,4	58,5	49,1	44,5	nd	-
dont : - crevettes	60,4	58,5	49,1	44,5	nd	-
- chevrettes	0,0	0,0	0,0	0,0	nd	-
Importations de crustacés (1)	512	624	595	742	587	-20,9 %
dont : - crevettes	441	530	496	662	521	-21,3%

Sources : Service de la pêche, ISPF

(1) Non compris les produits préparés (salés, séchés, en conserve ou en saumure).

nd : non disponible

3.2.2 La pisciculture

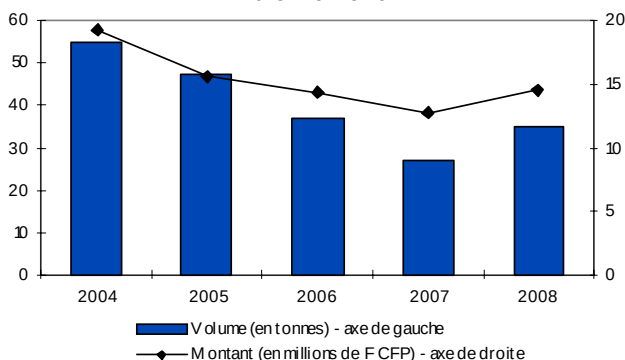
A la fin des années 90, la maîtrise des techniques de reproduction des alevins en éclosérie a permis le développement de la pisciculture qui a connu sa meilleure année en 2001. Toutefois, depuis cette date, la production piscicole est en net repli. En 2008, la production a été faible, inférieure à une tonne (1,5 tonne en 2007 et 14,9 tonnes en 2006).

La capture de larves de poissons lagonaires près des récifs coralliens, ou aquaculture récifale, est une activité émergente présentant des perspectives multiples. Les larves collectées, vouées pour la plupart à mourir avant l'âge de la reproduction, sont élevées au sein de structures appropriées et les post-larves obtenues sont utilisées pour le repeuplement des lagons, à l'aquaculture ou l'aquariophilie.

L'aquaculture récifale est une activité qui tarde à se développer après un début prometteur entre 2002 et 2004, en raison des difficultés techniques pour collecter la ressource : les pièges à larves et post-larves ne recueillent en effet que 10 % d'individus ayant un intérêt économique.

En 2008, plus de 43.500 spécimens ont été exportés vers les Etats-Unis, unique pays acquéreur de poissons d'ornement en provenance de Polynésie française. Avec 34,9 tonnes pour un montant de 14,5 millions de F CFP, les poissons d'aquariophilie exportés ont augmenté de 30 % en volume mais seulement de 12,6 % en valeur par rapport à 2007 : cette hausse moins rapide des prix de vente résulte de la dépréciation du dollar américain en 2008.

Evolution des exportations de poissons d'ornement



Sources : Douanes, ISPF

3.3 LA PERLICULTURE

Exploitée de longue date pour sa nacre, la *pinctada margaritifera* ou perle de Tahiti, a éveillé l'intérêt de quelques scientifiques du Service de la pêche dans les années soixante, qui ont fait appel à des experts japonais pour réaliser des greffes. Mais ce n'est qu'à la fin des années quatre-vingt qu'un secteur de la perliculture a véritablement émergé.

COMMENT OBTENIR UNE PERLE DE CULTURE DE TAHITI ?

• Le collectage

Le naissain est capturé dans le lagon où sont placées des stations de collectage. Dès qu'ils atteignent une taille minimale (environ 8 cm de diamètre), les juvéniles sont enfilés sur des chapelets pour une période d'élevage d'un an, pendant laquelle ils sont nettoyés régulièrement.

valves écartées au moyen d'une cale de bois, l'incise au niveau de la gonade pour y introduire un nucleus et un greffon. Au bout de 45 à 55 jours, soit la greffe réussit et le sac perlier se forme, soit elle échoue et le nucleus est rejeté.

• La greffe

L'huître est prête pour la greffe à partir d'un diamètre de 11-12 cm. Le greffeur maintient ses

• La récolte

Il faut attendre 18 mois au minimum pour espérer obtenir une perle : 20 % des huîtres greffées rejettent le nucleus, produisant parfois un keshi, et 25 à 30 % meurent.

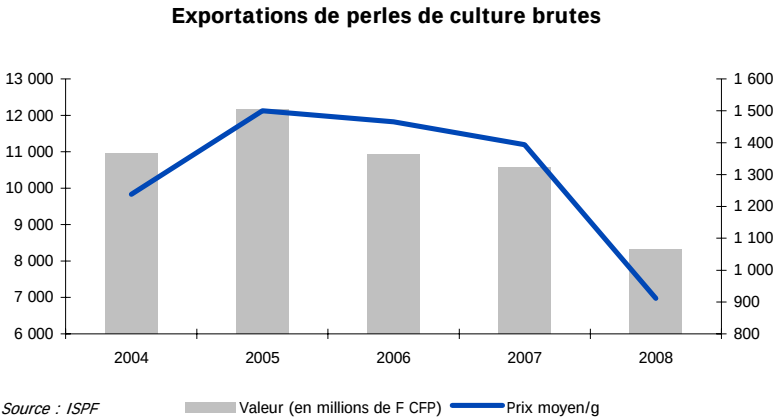
En vingt ans, la perle de culture est devenue un rouage incontournable de la vie économique à la fois pour les Tuamotu-Gambier grâce aux revenus qu'elle procure à beaucoup de familles, et pour la Polynésie française, grâce aux recettes d'exportation (55 % de la valeur totale des produits exportés en 2008). C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont mené une politique plutôt incitative dans les années 90 : libéralisation des concessions maritimes, création d'un CMNP¹, aides diverses, notamment sur le carburant.

¹ Le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture, situé à Rangiroa, a pour mission de former aux différents métiers de la perliculture (plongée, greffe, élevage, gestion...).

Néanmoins, le secteur connaît depuis plusieurs années une crise profonde que les diverses mesures gouvernementales n'ont pu résoudre. Aujourd'hui, la profession tente par elle-même d'organiser sa restructuration.

3.3.1 Un secteur tourné vers l'exportation

On estime généralement qu'environ 90 % de la production de perles brutes est exportée, le reste étant absorbé par le marché local.



Depuis plus de trois ans, les recettes d'exportation de la perle de culture brute ne cessent de régresser, -21,4 % entre 2007 et 2008 (10,6 millions de F CFP, puis 8,3) alors que parallèlement le volume progressait de 20,2 %. La tendance baissière du prix moyen au gramme exporté s'est donc fortement accélérée, - 35 % en 2008, après - 5 % en 2007.

1) L'évolution des exportations en 2008

Exportations de produits perliers*

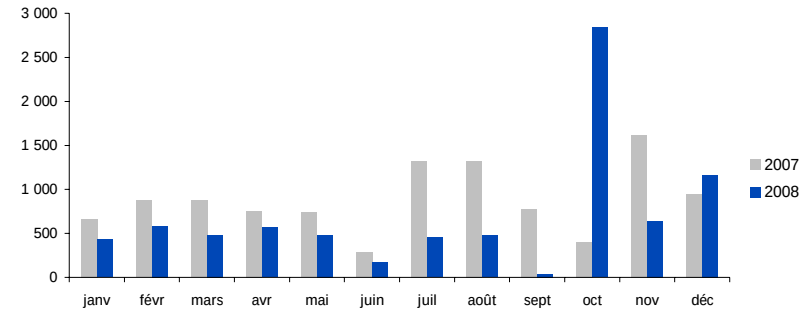
	2007	2008	Variations 2008/2007
Volume (en kg)	7 817	9 349	19,6%
- dont perles de culture brutes	7 591	9 122	20,2%
Valeur (en millions de F CFP)	10 681	8 473	-20,7%
- dont perles de culture brutes	10 577	8 316	-21,4%
Prix moyen des perles brutes (en F CFP/g)	1 393	912	-34,6%

Source : ISPF

* perles de culture brutes et travaillées, biwas, mabes, keshis

L'évolution des exportations de perles brutes, qui représentent la majorité des exportations de produits perliers (98 % du volume et de la valeur en 2008), a été fortement influencée par la suspension du Droit spécifique sur les perles exportées (DSPE)¹ au dernier trimestre de l'année (voir infra).

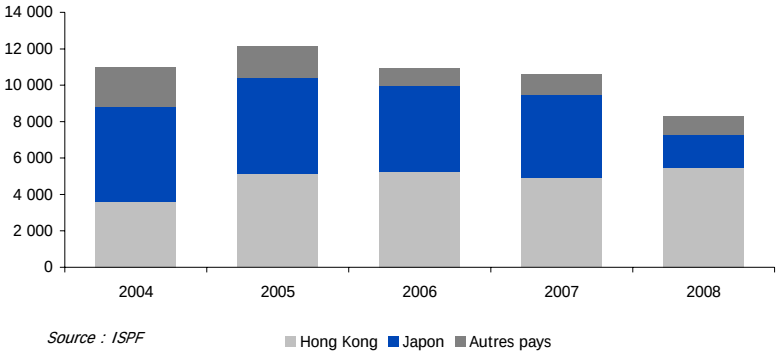
Exportations mensuelles de perles brutes (en millions de F CFP)



Source : ISPF

En effet, sur les neuf premiers mois cumulés de 2008, les ventes à l'étranger de perles brutes (2,8 tonnes pour 3,7 milliards de F CFP) ont diminué de moitié, tant en volume qu'en valeur par rapport à la même période en 2007 (5,4 tonnes pour 7,6 milliards de F CFP). En revanche, au dernier trimestre 2008, elles ont triplé (6,3 tonnes contre 2,2 au quatrième trimestre 2007), ce qui a inversé la tendance sur l'année. Nombre de professionnels estiment que des perles, qui auparavant empruntaient un circuit d'exportation informel, ont réintégré la voie officielle en raison de la suspension de la taxe à l'exportation.

Exportations de perles brutes par pays (en millions de F CFP)



Source : ISPF

En 2008, Hong Kong, place centrale du marché mondial de la perle, est resté le principal client de la perle de Tahiti, attirant 65 % des exportations globales en valeur (5,4 milliards de F CFP contre 4,9 l'année précédente, soit +10 % en rythme annuel). Le Japon, bien que toujours à la deuxième place, a réduit ses achats de 59 % (1,9 milliard de F CFP contre 4,5), touché par la crise économique. Les Etats-Unis, avec 4 % de la valeur totale, ont augmenté

¹ Le droit spécifique sur les perles exportées s'élevait en 2008 à 200 F CFP le gramme, reversé à hauteur de 35 % au GIE et de 65 % au budget de la Polynésie française.

leurs importations de 6 % sur l'année (351 millions de F CFP en 2008 contre 332 en 2007). Enfin, la Nouvelle-Calédonie a conforté sa quatrième position en doublant les siennes sur la période (222 millions de F CFP contre 101).

Exportations d'ouvrages en perles

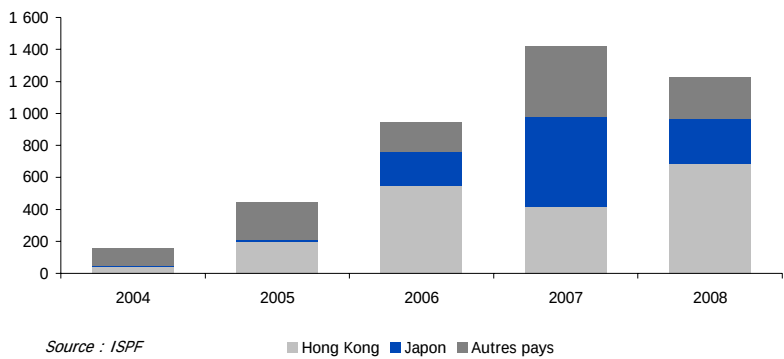
	2007	2008	Variations 2008/2007
Volume (en kg)	1 668	1 589	-4,7%
Valeur (en millions de F CFP)	1 422	1 228	-13,7%

Source : ISPF

A la faveur d'un aménagement de zones franches¹, les exportations d'ouvrages en perles ont connu une progression quasi constante depuis 2004 (+ 67 % en moyenne annuelle) ; mais en 2008, elles ont reflué de 13,7 % en glissement annuel².

Hong Kong, le plus gros client de la Polynésie française sur ce segment de marché (56 % de la valeur globale des exportations en 2008) a accru ses achats en 2008 de 66 % en glissement annuel (689 millions de F CFP contre 415 en 2007). Le Japon, bien qu'en deuxième place, a diminué les siens de moitié (277 millions de F CFP contre 566). Quant aux Etats-Unis, ils ont triplé leurs importations (163 millions de F CFP contre 59).

Exportations d'ouvrages en perles par pays (en millions de F CFP)



2) Les raisons de la crise

A l'instar du marché mondial du luxe, la perle de Tahiti n'a pas été épargnée par la crise financière ; les recettes d'exportation des produits perliers se sont contractées de 21 % en 2008

¹ La délibération n° 2004-29 APF du 12 février 2004 relative au régime des entreprises franches dans le secteur de la perliculture en Polynésie française prévoit l'exonération des droits et taxes à l'importation sur les produits et matériels entrant dans le processus industriel ainsi que du Droit spécial sur les perles exportées (DSPE). Aujourd'hui, on dénombre 8 entreprises franches.

² Au salon annuel ADIJEX de Abu Dhabi en novembre 2007, a été organisée une importante vente aux enchères de perles naturelles. Des ouvrages en perles y ont également été vendus pour une valeur globale de 268 millions de F CFP.

(8,5 milliards de F CFP contre 10,7 en 2007). Selon le cabinet Bain & Company¹, le marché du luxe a connu un fort ralentissement de la croissance de ses ventes en 2008, + 3 % après + 6,5 % en 2007, et devrait subir la récession mondiale en 2009. Pour le segment de la bijouterie, la tendance a été plus marquée : + 2,5 % en 2008 après + 9 % en 2007.

A ces facteurs externes, tels que la récession mondiale ou la concurrence d'autres pays producteurs (Australie, Indonésie...), s'ajoutent pour la perle de Tahiti des causes internes plus anciennes. Considérée comme une activité rentable pour les îles éloignées, notamment l'archipel des Tuamotu-Gambier, la perliculture a été encouragée par les pouvoirs publics dans les années 1990 : ils ont multiplié les accords de concessions privatives du domaine public lagonaire à but pericole pendant presque une décennie si bien qu'en mars 2009, le Service de la perliculture recensait encore 589 fermes² sur une surface globale de 7.607 hectares, soit une superficie moyenne de 13 hectares par ferme. Le secteur productif est donc extrêmement morcelé et l'accélération du déclin du prix de la perle vers la fin de l'année 2000 a conduit les perliculteurs à accroître leur offre dans l'espoir de maintenir leurs revenus, entraînant une crise de surproduction (en 2002, les recettes d'exportations ont atteint 14 milliards de F CFP, comme en 1997, mais pour un volume double, 11 tonnes contre 5,3) et une baisse de la qualité des perles offertes.

En outre, malgré des efforts de regroupement au sein de GIE (Poe Rava Nui, Poe o Tahiti Nui), les petits producteurs n'ont pas la maîtrise des circuits de vente de leur produit. Enfin, il ne faut pas négliger l'importance des fraudes à la commercialisation et à l'exportation.

3.3.2 Les mesures d'encadrement du secteur

1) La réglementation

En 2001, le gouvernement a créé un ministère dédié à la perliculture, puis s'est attaché à renforcer le cadre réglementaire existant (contrôle de la production, de la commercialisation et de la qualité des perles).

Dès 2002, le Service de la perliculture a entrepris le recensement de toutes les exploitations pericoles, réparties sur une trentaine d'îles et atolls. Un système informatique géographique (SIG), outil servant à organiser des ensembles de données référencées dans l'espace afin d'établir entre autres des cartes, a été mis en place pour gérer le vaste espace maritime de l'archipel des Tuamotu Gambier.

Le cadre du métier de perliculteur a été défini dans la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002. Son exercice est soumis à l'obtention d'une autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public maritime d'au moins un hectare à des fins pericoles et d'une carte de producteur délivrée par le Service de la perliculture, valable pour une durée de cinq ans renouvelable et accordée sous réserve d'avoir les compétences et l'équipement requis.

¹ Bain & Company est un des principaux cabinets en stratégie et réalise chaque année depuis 2000 une étude sur le marché du luxe.

² Dont 454 producteurs de perles, le reste étant des producteurs d'huîtres uniquement.

Quant au négoce de perles, il est régi par la délibération n° 98-63 APF du 11 juin 1998, qui dispose que tout négociant doit posséder une carte professionnelle, délivrée pour une durée de deux ans et soumise à des conditions d'aptitude, ainsi qu'une garantie financière¹.

La réglementation relative à la qualité de la perle est fondée sur trois critères majeurs, la forme et la taille. Il a par la suite été précisé que les perles devaient avoir une couche de nacre de 0,8 millimètre d'épaisseur au minimum et leur classement a été affiné en cinq catégories par ordre de qualité décroissante, de « top gem » ou perle parfaite à A, B, C et D, selon leur lustre et le nombre de défauts qu'elles comportent. Toutes les perles non conformes sont qualifiées de rebuts interdits à la vente et indemnisés au perliculteur².

Enfin, l'exportation des perles est conditionnée à l'examen du Service de la perliculture qui les rend en sacs scellés avec un certificat de qualité d'exportation.

2) La promotion

En 1993³, le GIE Perles de Tahiti a été constitué pour assurer la promotion de la perle de Tahiti à travers le monde. Composé de représentants des autorités publiques et des professionnels du secteur, il a été doté d'un budget assis sur une taxe à l'exportation des perles, le DSPE.

3) Les propositions récentes de sauvetage de la perliculture

En août 2008, le gouvernement local a fait adopter par l'Assemblée de Polynésie française la suspension du DSPE pour le dernier trimestre de l'année, puis prorogée jusqu'au 31 décembre 2009, afin de relancer les exportations. Mais pour le GIE Perles de Tahiti, elle a signifié l'assèchement immédiat de sa principale ressource et donc la cessation de paiement.

Parallèlement à cette mesure d'urgence, le gouvernement a organisé en octobre 2008 un séminaire associant les pouvoirs publics et les professionnels, pour dégager un programme de restructuration complète du secteur. Axés autour de trois thèmes majeurs, la production, la commercialisation et la promotion, ces travaux ont débouché sur la formulation des recommandations suivantes :

- Pour la production : gel des concessions maritimes, non renouvellement des concessions pour les producteurs qui ne se sont pas acquittés de leur redevance depuis plus de deux ans, mise en place de licences d'importation de noyau⁴, incitation au regroupement des unités de production, création d'un observatoire de la perle et d'un conseil de l'ordre de la profession avec un code de déontologie, contrôle de l'activité (mise en place d'un label « perle de Tahiti », contrôle de qualité obligatoire effectué par le Service de la perliculture

¹ Cautionnement à consigner au Trésor Public ou caution obtenue d'un établissement de crédit local ou d'une compagnie d'assurances de la place.

² L'arrêté n° 1027 CM du 17 novembre 2005 accorde 50 F CFP le gramme avec un plafond annuel de 500 grammes par an et par hectare de nacres greffées.

³ Délibération n° 93-076 AT du 3 août 1993.

⁴ Le noyau est une petite sphère fabriquée à partir de la coquille de bivalves d'eau douce du Mississippi. Il peut être de plusieurs diamètres et comporter des antibiotiques.

avant commercialisation, critères de qualité et de volume par exploitation, réforme de la formation assurée au sein du CMNP) ;

- Pour la commercialisation : création d'une cellule expertise qualité impartiale au profit des producteurs, encadrement des importations d'autres types de perles de culture et prohibition pour les imitations de perles de Tahiti, obligation d'un contrôle qualité pour les bijoux destinés à l'exportation ;
- Pour la promotion : respect des engagements contractés par le GIE Perles de Tahiti auprès de ses trois principaux partenaires (Japon, Chine, Etats-Unis) en 2008, création d'un GIE de promotion générique de la destination Polynésie française à travers tous ses produits phare (perle, tourisme...), suppression définitive du DSPE.

Les professionnels de la perle, de leur côté, ont tenté de réunir leurs efforts en se regroupant au sein de nouvelles entités pour présenter des projets de sauvetage.

Créé en octobre 2008, le GIE professionnel des producteurs de nacres et de perles de Polynésie (PPNPP) a proposé la création d'un centre international de négoce à Tahiti.

Par ailleurs, quatre syndicats de producteurs et d'exportateurs¹, qui représenteraient 80 % des perles exportées par la voie légale, ont signé début décembre 2008, un protocole d'accord, instituant le Tahiti Pearl Consortium (TPC) pour une durée de dix ans. Leur objectif est de « mutualiser les moyens et les actions destinés à mieux défendre les intérêts de tous les perliculteurs, à mieux commercialiser et promouvoir un produit de qualité sur le plan international dans le respect de chacun et des valeurs inhérentes à cette profession ».

La première mesure concrète du consortium a été de participer ensemble à la vente aux enchères de Hong Kong de mars 2009, où les perles ont été triées, conformément à la classification prévue par la réglementation établie par les autorités polynésiennes. Même si les résultats n'ont pas été à la hauteur en termes de volume écoulé, le cours a pu être maintenu, les adhérents du TPC ayant refusé de brader leur marchandise.

4. L'industrie et l'artisanat

4.1. LE SECTEUR INDUSTRIEL

La Polynésie française connaît des contraintes structurelles fortes : un marché intérieur restreint qui limite les économies d'échelle pour les activités tournées vers le marché local, un coût de la main d'œuvre relativement élevé susceptible de nuire à la compétitivité des produits polynésiens - tant vis-à-vis des importations que sur les marchés à l'exportation -, ainsi qu'une forte dépendance en matières premières et en produits énergétiques.

¹ Le syndicat professionnel des producteurs de perles (SPPP), le syndicat des petits et moyens producteurs de Polynésie française (SPMPPF), le GIE Poe o Tahiti Nui et le syndicat des exportateurs de perles de Tahiti (SEPT).

Elle a pourtant réussi à faire naître une industrie fondée sur trois pôles majeurs, l'agroalimentaire, la construction navale et la fabrication de biens intermédiaires destinés au bâtiment, ainsi que diverses activités de transformation. Aujourd'hui, grâce à l'existence d'une protection douanière, le secteur industriel (hors construction) représente 13 % du PIB marchand¹, alors que dans les autres économies ultramarines françaises, hormis la Guyane, ce secteur compte pour 11 % maximum du PIB marchand.

Chiffre d'affaires sur les 9 premiers mois dégagés par les entreprises industrielles (*)

En milliards de F CFP	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Industrie manufacturière, dont	47,11	50,06	51,71	3%
Industrie alimentaire	nd	21,50	22,24	3%
Industrie textile	nd	0,90	0,93	3%
Industrie du bois, du papier et du carton	nd	1,45	1,76	21%
Edition et imprimerie	nd	4,41	4,29	-3%
Industrie chimique	nd	2,87	2,82	-2%
Métallurgie	nd	6,73	6,99	4%
Industrie caoutchouc, plastique et produits minéraux	nd	5,05	5,26	4%
Fabrication de machines et de matériel de transport	nd	5,04	4,47	-11%
<i>dont construction et réparation navale</i>	<i>nd</i>	<i>1,91</i>	<i>2,14</i>	<i>13%</i>
Industrie extractives	1,44	1,38	1,55	12%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	17,80	18,75	19,67	5%
Total	66,36	70,18	72,92	4%
Part dans le CA dégagé par le secteur marchand	12,2%	12,1%	12,4%	+0,3pt

Sources : ISPF, Service des contributions

* Ensemble des entreprises (y compris l'artisanat industriel) assujetties à la déclaration de TVA du régime réel

Le secteur industriel, hors construction, représente 12 % du chiffre d'affaires des entreprises du secteur marchand assujetties à la déclaration de TVA du régime réel et 16 % de l'emploi salarié du secteur marchand enregistré à la CPS (5.655 salariés fin septembre 2008). Dominée par les petites structures, l'industrie polynésienne a dégagé un chiffre d'affaires de 73 milliards de F CFP sur les trois premiers trimestres de 2008 contre 70 milliards l'année précédente, soit une croissance de 4 % en valeur. Parallèlement, l'emploi a augmenté de 5 % entre septembre 2007 et septembre 2008, après une croissance de 2 % un an auparavant.

Evolution de l'emploi salarié dans le secteur industriel

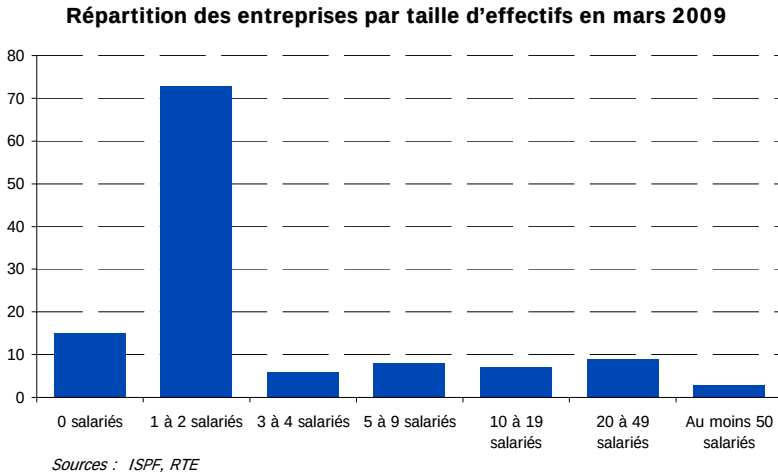
	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Total industrie	5 204	5 358	5 255	5 406	5 655	5%
<i>dont agro-alimentaire</i>	<i>1 417</i>	<i>1 444</i>	<i>1 488</i>	<i>1 551</i>	<i>1 587</i>	<i>2%</i>
Part dans secteur marchand	16%	16%	15%	15%	16%	+1pt

Sources : ISPF, CPS

¹ Chiffre des comptes économiques de 2005 ISPF.

4.1.1 Le tissu des petites et moyennes entreprises du secteur industriel

Le tissu industriel polynésien est composé essentiellement de petites unités. En effet, 90 % des 3.262 entreprises industrielles recensées dans le Répertoire territorial des entreprises de l'ISPF en mars 2009 employaient deux salariés au maximum. C'est le secteur manufacturier qui concentre l'essentiel de ces entreprises (98 %) parmi lesquelles l'industrie agroalimentaire (35 %) ainsi que l'industrie textile et de l'habillement (16 %) représentent 50 % du nombre d'entreprises du secteur industriel.



Leur nombre global a légèrement diminué sur un an : on dénombrait 3.262 entreprises industrielles début 2009 contre 3.273 début 2008. C'est dans l'industrie agro-alimentaire que la baisse a été la plus importante avec - 4 %, soit 45 entreprises en moins sur un total de 1.129 début 2009, alors que le nombre d'entreprises dans les autres industries ont augmenté de 3 % (27 % des entreprises en plus que l'an passé).

Nombre d'entreprises industrielles par nature d'activité

	2 006	2 007	2 008	Variations 2008/2007
Industrie manufacturière, dont	3 133	3 206	3 189	-1 %
Industries agroalimentaires	1 190	1 174	1 129	-4%
Autres industries manufacturières	811	884	911	3%
Industrie textile et habillement	530	522	517	-1%
Fabrication de matériel de transport	123	123	126	2%
Industries auxiliaires du bâtiment (bois et métaux)	242	248	246	-1%
Industrie du papier et carton	191	207	212	2%
Industrie chimique	46	48	48	0%
Industrie extractive	45	47	54	15 %
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	12	20	19	-5 %
Total industrie	3 190	3 273	3 262	0 %
<i>Nombre total d'entreprises en Polynésie française</i>	<i>49 623</i>	<i>52 349</i>	<i>55 040</i>	<i>5%</i>
<i>Part de l'industrie dans le nombre d'entreprises polynésiennes</i>	<i>6%</i>	<i>6%</i>	<i>6%</i>	<i>-</i>

Sources : ISPF, RTE

4.1.2 L'activité des entreprises du secteur industriel en 2008

Sur l'année, le chiffre d'affaires dans le secteur manufacturier a augmenté de 3 %. Ce secteur représente 71 % du chiffre d'affaires total dégagé par les entreprises industrielles assujetties à la déclaration de TVA du régime réel.

D'après les commentaires recueillis auprès des dirigeants d'entreprises tout au long de l'année, le secteur agroalimentaire a traversé une année 2008 plutôt médiocre avec une augmentation de 3 % du chiffre d'affaires en F CFP courants sur les 3 premiers trimestres de l'année. Ces opinions négatives sont corroborées par la mauvaise orientation des indicateurs de consommation des ménages et d'investissement des entreprises de même que par la diminution de 16 % en volume et en valeur des exportations de biens agro-alimentaires, dont - 3 % pour la bière.

Les autres industries, interrogées dans le cadre des enquêtes trimestrielles de conjoncture, ont pâti à la fois de l'érosion du pouvoir d'achat des ménages et de la crise économique mondiale qui a pesé sur le marché à l'export. Les résultats apparaissent en conséquence assez contrastés :

1. La production d'huile de coprah a augmenté de 6 % en volume (5.595 tonnes contre 5.285 en 2007) ;
2. Le chiffre d'affaire de l'industrie du bois, du papier et du carton a augmenté de 21 % sur les 3 premiers trimestres ;
3. Celui de l'édition et de l'imprimerie a diminué de 3 % sur la même période.
4. Les exportations de monoï ont diminué de 25 %, tandis que celles de savons ont augmenté de 54 %.

En revanche, la construction navale (construction de navires civils, de bateaux de plaisance et réparation navale) a bénéficié d'une conjoncture favorable grâce à des commandes

de navires civiles en hausse et une demande de réparations et d'entretiens de bateaux polynésiens ou de passage (yachts de passage dans les eaux polynésiennes). Le chiffre d'affaires a augmenté de 13 %, passant de 1,91 à 2,14 milliards de F CFP.

4.1.3 Les soutiens à l'industrie

1) Le soutien de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de Polynésie française (CCISM)

Comme ses homologues métropolitaines, la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de Polynésie française (CCISM) permet de faciliter le dialogue entre les entreprises, dont elle représente les intérêts, et les pouvoirs publics. La Chambre est donc appelée à donner son avis sur les questions concernant directement les entreprises, notamment sur les dispositions réglementaires, qu'elles soient commerciales, douanières ou tarifaires. La CCISM s'attache à représenter et à défendre le point de vue des entreprises et à assurer le montage et le suivi des dossiers d'aide, quelles que soient leurs activités.

Avec son Centre de formalités pour les entreprises, la Chambre est le point central de toutes les déclarations ou modifications d'activité que doivent effectuer les entreprises. Elle les conseille en matière de gestion, de diversification d'activité ou de recherche de débouchés à l'étranger par l'intermédiaire de son département « Export ». Elle participe notamment, entre autres manifestations, au Salon international de l'alimentation à Paris qui accueille en moyenne 5.000 exposants et 100.000 visiteurs.

A l'instar des Chambres de commerce métropolitaines, celle de la Polynésie française assume des responsabilités de gestion directe pour certains équipements d'intérêt public (elle exploite, outre des chambres froides à l'aéroport de Faa'a, le Port de pêche de Papeete où elle organise notamment la criée au poisson). De même, elle gère les ateliers relais qui accueillent, pour une durée inférieure à 2 ans, une quarantaine de petites entreprises au développement prometteur et réparties à Tipaerui, Moorea et Taravao.

La CCISM consacre une part importante de ses ressources (provenant essentiellement des centimes additionnels sur les droits de patente) à la formation professionnelle, qu'il s'agisse de formation à la gestion, de formations linguistiques ou de la préparation à des techniques très spécialisées comme celle des marins pêcheurs, des fleuristes ou des bijoutiers.

2) Les divers soutiens financiers

Le Fonds de développement des petites et moyennes industries (FDPMI), qui dépend de l'Etat, encourage les PMI dans l'acquisition de nouvelles technologies et dans leur recherche de compétitivité. Il apporte des ressources financières sous forme d'une aide directe à l'investissement, en complément du financement de l'entreprise sur fonds propres ou sur ressources bancaires. Toutes les industries sont éligibles.

La Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) a pour objectif d'aider au renforcement des fonds propres des PME, grâce à des prises de participations directes ou des prêts à redevances, et de faciliter l'accès aux crédits bancaires. Elle soutient ainsi les petites entreprises créatrices d'emplois, exportatrices ou de substitution aux importations. Les montants octroyés vont de 2 millions à 60 millions de F CFP dans la limite

des fonds propres de l'entreprise. La SOFIDEP prévoit pour 2009 la mise en place de deux nouveaux produits financiers : le prêt pour la relance des entreprises (PRE) permettant le réaménagement des dettes bancaires et le prêt à la création d'entreprise (PCE).

Le fonds de garantie SOGEFOM (Société de gestion de fonds de garantie d'outre-mer, gérée par l'Agence française de développement) apporte sa garantie aux établissements bancaires en complément de celles proposées par les porteurs de projets et en fonction du risque et de l'intérêt économique de ces projets. En 2008, 173 garanties ont été accordées pour une valeur totale d'investissements s'élevant à 905,5 millions de F CFP, soit une augmentation de 12 % en volume et une réduction de 2 % en valeur par rapport à 2007 (146 dossiers pour une enveloppe totale de crédits s'élevant à 925,5 millions de F CFP). Environ un tiers de l'enveloppe globale est destinée aux petites et moyennes industries (37 garanties pour un montant global de 282 millions de F CFP).

De manière complémentaire à la SOGEFOM, l'AFD intervient dans le financement de projets par l'intermédiaire du Prêt Aidé à l'Investissement (PAI). Grâce à des ressources bonifiées par l'AFD, les banques sont en mesure de proposer des taux préférentiels inférieurs aux taux du marché. En 2008, l'enveloppe était de 25 millions d'euros, soit 2.983 millions de F CFP et les décaissements se sont élevés à 2.321 millions de F CFP. La demande pour 2009 porte sur une enveloppe de 30 millions d'euros, soit 3.580 millions de F CFP.

Les prêts bonifiés de la Banque Européenne d'Investissement peuvent financer des projets participant au développement économique de la Polynésie. Il peut s'agir de prêts directs à long terme ou d'opérations de capital risque avec bonification de taux d'intérêt.

Le gouvernement de la Polynésie a établi un dispositif d'incitations fiscales et de soutiens financiers très variés en fonction des activités, de la taille de l'entreprise et de sa localisation. Le code des impôts prévoit pour certaines activités industrielles des aides fiscales à l'investissement (« délibération Flosse ») et à l'exploitation, ainsi qu'un régime fiscal particulier pour les bénéfices réinvestis. Le soutien des pouvoirs publics se matérialise également par l'exonération de droits de douane frappant l'importation de matières premières et de biens de consommation intermédiaires et par des aides à l'exportation.

Le Service de Développement de l'industrie et des métiers (SDIM) gère l'Aide à la création et au développement des entreprises (ACDE, voir plus loin le bilan 2008) qui soutient le démarrage et le développement des PME par le biais de subventions (plafonnées à 2,5 millions de F CFP). Les secteurs d'activité éligibles sont les activités de transformation, l'artisanat, les activités de tourisme et les services.

Par ailleurs, le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle peut prendre en charge une partie des coûts salariaux à l'embauche (apprentissage, handicapés, stages d'insertion ou de reconversion, ...). En cas d'établissement dans les îles autres que Tahiti ou Moorea, certaines activités peuvent également bénéficier des aides dispensées par le Fonds de Développement des Archipels (FDA).

Enfin, le Syndicat des industriels de la Polynésie française (SIPOF), de son côté, assure la promotion des produits industriels « made in Tahiti ».

4.2. L'ARTISANAT

A la fois facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, le secteur est dominé par l'artisanat traditionnel et participe au maintien des populations dans les archipels, grâce aux emplois qu'il procure. Le service de l'artisanat a créé quatre labels, classés par ligne de produits (bijouterie d'art et tifaïfaï) et par archipel (Australes et Marquises), afin de garantir l'authenticité des objets.

4.2.1 La structure du secteur

La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) a enregistré une augmentation de 1 % du nombre d'entreprises artisanales entre 2007 et 2008 (8.707 contre 8.592). Le tableau ci-dessous montre que cette évolution modérée a concerné tous les archipels - à l'exception des Marquises (+ 6 %) et des Tuamotu Gambier (+ 4 %) - ainsi que la plupart des secteurs d'activité.

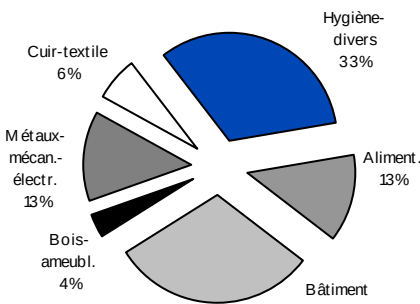
Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité et par archipel

	Alimentation		Bâtiment		Bois-ameubl.		Métaux- mécanique- électricité		Vêtement, Cuir-textile		Hygiène et divers		Total		Variations 2008/2007
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	
Iles du Vent	692	671	2157	2239	267	259	897	908	453	432	2276	2303	6 742	6 812	1%
Iles Sous-le-Vent	203	183	270	285	36	36	130	136	81	81	293	307	1 013	1 028	1%
Australes	45	40	16	19	9	9	18	17	13	12	33	34	134	131	-2%
Marquises	111	113	50	47	14	14	30	35	24	24	76	91	305	324	6%
Tuamotu-Gambier	142	151	62	69	9	11	47	43	14	14	124	124	398	412	4%
Total	1 193	1 158	2 555	2 659	335	329	1 122	1 139	585	563	2 802	2 859	8 592	8 707	1%
Variations 2008 / 2007		-3%		4%		-2%		2%		-4%		2%		1%	

Source : CCISM

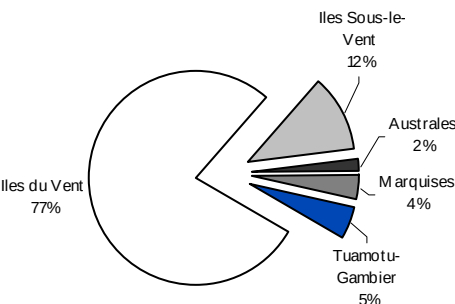
Comptant 30 % des entreprises recensées, le nombre d'entreprises artisanales dans le bâtiment a augmenté de 4 %. La branche « hygiène et divers » (32 % des entreprises) a connu une augmentation du nombre d'entreprises de 2 %, tout comme la branche « travail des métaux, mécanique et électricité ».

Répartition par secteur d'activité en 2008



Source : CCISM

Répartition par zone géographique en 2008



Source : CCISM

La répartition géographique s'est légèrement modifiée au profit des Marquises (+ 6 % d'entreprises supplémentaires) et des Tuamotu-Gambier (+ 4 % d'entreprises).

L'artisanat traditionnel ou l'artisanat d'art est difficile à appréhender au moyen de cette classification car nombre de ses représentants ne sont pas patentés ou exercent au sein d'associations. D'après le Service de l'artisanat traditionnel, ce secteur représente environ 12.000 personnes, soit près de 10 % de la population en âge de travailler. 92 % des effectifs sont regroupés sous forme associative. L'âge moyen des artisans est relativement élevé puisque la moitié des effectifs a plus de 40 ans. Enfin, 81 % des artisans d'art traditionnel sont des femmes.

A l'instar des agriculteurs et des pêcheurs, les artisans de Polynésie française sont répartis dans tous les archipels. Les îles de Tahiti et Moorea fédèrent à elles seules la majorité des effectifs (55 %). Mais les archipels éloignés voient le nombre d'artisans augmenter. L'artisanat traditionnel contribue ainsi à maintenir un équilibre géographique des populations en leur fournissant un complément de revenu appréciable.

4.2.2 Les soutiens au développement de l'artisanat

L'appui des pouvoirs publics à l'artisanat se déploie dans deux directions complémentaires : la formation et l'aide.

En ce qui concerne la formation, le Centre des métiers d'art, créé en 1980, est un établissement public administratif à caractère éducatif, dont l'enseignement, d'une durée de trois ans, va de l'initiation au perfectionnement, en alliant l'acquisition de connaissances théoriques au savoir-faire. L'Université de Polynésie française a mis en place, lors de la rentrée universitaire 2005 et en partenariat avec l'école Boule, un diplôme de 1er cycle « maître-artisan » avec deux spécialités, « gravure » et « sculpture », dont la durée de formation est de 9 mois. L'école Boule apporte sa contribution à travers la mise à disposition d'un professeur de sculpture.

Le Service de l'artisanat traditionnel, de son côté, privilégie l'action vers les jeunes auxquels il propose des stages dans le cadre de la Convention pour l'insertion par l'activité (CPIA). Celle-ci accorde à toute personne de 18 à 55 ans sans emploi depuis plus de six mois une allocation en contrepartie d'une tâche dans les domaines économique, social, culturel ou d'utilité publique, en particulier dans les entreprises artisanales.

Le Service de l'artisanat apporte un soutien aux collègues, aux CETAD, CJA, et MFR qui ont une filière artisanat et participe au carrefour des métiers. Pour les artisans confirmés, il monte des modules spécifiques (techniques de gestion, de vente et de présentation des produits) en partenariat avec l'Association de formation aux métiers de l'hôtellerie (Afometh).

En 2008, le service de l'artisanat traditionnel a octroyé 72,6 millions de subventions à des fédérations et associations, contre 79,9 millions en 2007, dont l'essentiel (70 millions) a été consacré au financement des salons et expositions et au soutien des artisans. Les aides octroyées en 2008 ont concerné 1.188 exposants et ont été réservées aux manifestations exclusivement tenues en Polynésie française (1 à Raivavae, 1 à Tahaa, 1 à Ua Pou et 10 à Tahiti) contrairement aux années précédentes où les artisans avaient bénéficié de subventions pour participer à des expositions organisées hors du Pays (Nouvelle-Calédonie, Hawaii...). Les 13 manifestations subventionnées ont généré un chiffre d'affaires de 308 millions de F CFP.

Par ailleurs, le Service de l'artisanat a financé la construction du fare artisanal de Afaahiti (presqu'île de Tahiti) sis sur une parcelle du domaine public d'une superficie de 3 000 m² pour un montant liquidé de 38 millions de F CFP.

Quant à la CCISM, son centre de formation spécialisé, le CEFOR, dispense des cours de langues étrangères, de vente ou de gestion et son «Service de développement des entreprises» épaula les porteurs de projets et les petites entités déjà créées (recherche de financement et de subventions, comptabilité, gestion, marketing...).

Pour ce qui est des aides financières accordées par l'Etat et la Collectivité d'outre-mer, elles sont variées et bien souvent cumulables. Le dispositif d'aide à la création et au développement d'entreprises (ACDE), mis en place il y a une dizaine d'années, offre un soutien par le biais de subventions plafonnées à 2,5 millions de F CFP, aux activités de transformation, de service ou d'artisanat. En 2008, le montant global des aides octroyées a augmenté de 23 % par rapport à 2007 (167 millions de F CFP contre 136 millions en 2007). Sur les 253 dossiers traités, 196 ont reçu un agrément, dont 113 pour la création d'entreprise. 288 emplois devraient être créés grâce à ces investissements subventionnés à hauteur de 30 %.

Les résultats de l'ACDE sur la période 2004-2008

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Nombre de dossiers traités	56	159	177	184	253	38%
Nombre de dossiers agréés	50	125	144	161	196	22%
- pour création d'entreprises	29	70	81	93	113	22%
- pour dévelop. ou extension d'entreprises	21	55	63	68	83	22%
Taux d'agrément	89%	79%	81%	88%	77%	-10%
Répartition géographique du nbre de dossiers agréés						
Iles du Vent	78%	61%	57%	71%	70%	- 1 pt
Iles sous le Vent	16%	24%	24%	17%	14%	- 3 pts
Tuamotu-Gambier	2%	6%	4%	4%	6%	+ 2 pts
Marquises	2%	5%	10%	6%	5%	- 1 pt
Australes	2%	5%	5%	3%	5%	+ 2 pts
Répartition sectorielle du nbre de dossiers agréés						
Activité manufacturière / Total	32%	18%	17%	17%	17%	0 pt
Artisanat / Total	6%	16%	17%	29%	15%	- 14 pts
Bâtiment / Total	12%	14%	17%	12%	19%	+ 7 pts
Activité services / Total	40%	40%	41%	36%	39%	+ 3pts
Tourisme / Total	10%	12%	7%	6%	9%	+ 3 pts
En milliers de F CFP						
Investissements éligibles	183 886	482 620	417 026	456 858	566 440	24%
Aides octroyées	36 575	128 520	120 760	135 655	167 220	23%
(par dossier agréé)	732	1 028	839	843	853	1%
Taux d'aide moyen	20%	27%	29%	30%	30%	0 pt
Création d'emplois prévus	79	160	192	239	288	21%
Investissements éligibles / Emplois prévus	2 328	3 016	2 172	1 912	1 967	3%

Source : SDIM

Ce dispositif veille au respect d'une bonne représentativité géographique puisque 30 % des dossiers acceptés proviennent des archipels hors Iles-du-Vent. 39 % des projets concernent des activités de service et 15 % l'artisanat traditionnel. 30 dossiers pour un montant total de 12,6 millions de F CFP ont été instruits par le Service de l'artisanat, puis acceptés par la commission d'attribution.

En 2006, le gouvernement a mis en place l'Insertion pour la création ou la reprise d'activité (ICRA), une aide mensuelle de 90.000 F CFP durant une année. Une prime de 200.000 F CFP est ensuite versée à l'issue de cette année. Elle concerne tous les secteurs d'activités à l'exception des professions libérales.

Le « Défi-jeunes », transposé de la Métropole, est une aide technique et financière pouvant aller jusqu'à 909.000 F CFP pour les jeunes de 15 à 18 ans. Son attribution est soumise à l'adhésion d'un mécène privé qui intervient dans le projet à hauteur de 30 % du montant de la bourse.

Les ateliers relais gérés par la CCISM sont des locaux loués pour une durée maximale de 23 mois, moyennant une redevance minime, mais progressive de façon à rapprocher peu à peu l'exploitant des conditions de marché. Il en existe deux à Tahiti (Tipaerui et Taravao) et un à Moorea.

Les micro-crédits de la Socredo, montés en partenariat avec la CCISM, sont réservés aux personnes physiques relevant du Régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) et sont limités en termes de montant (500.000 F CFP). Les prêts sont accordés sur une durée maximum de trois ans à un taux d'intérêt de 3 %. Tous les secteurs d'activité y sont éligibles. 27 dossiers ont reçu un accord de financement en 2008 (contre 8 dossiers en 2007) pour une valeur globale de crédits s'élevant à 21,5 millions de F CFP (dont 4,2 millions pour l'artisanat) contre 3,7 millions de F CFP en 2007.

5. L'énergie, l'eau et l'environnement

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le gouvernement s'est fixé comme objectif d'utiliser 50 % d'énergies renouvelables sur le total absorbé à l'horizon 2020. L'avènement d'énergies alternatives aux hydrocarbures, respectant à la fois les besoins des consommateurs et la préservation de l'environnement, apparaît désormais inéluctable.

D'autres opérations sont prioritaires pour l'amélioration des conditions de vie de la population comme la finalisation de la mise en place de l'eau potable pour tous et l'organisation de la gestion des eaux usées et des déchets.

Ainsi, l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2005, conformément au statut d'autonomie de la Polynésie française du 27 février 2004, a étendu aux communes locales certaines compétences dont le traitement des déchets (fin 2011), la généralisation de l'eau potable (fin 2015) et l'assainissement des eaux usées (fin 2020) pour lesquels des dates butoir ont été fixées.

5.1 L'ENERGIE

En Polynésie française, l'énergie consommée provient pour les trois quarts des hydrocarbures (pétrole et gaz) et pour un quart de l'électricité. Cette dernière est produite à Tahiti par deux centrales thermiques (Vairaatoa, Punaruu) et cinq centrales hydrauliques (Papenoo, Faatautia, Vaihiria, Titaaviri et Vaite). Dans les îles, elle est surtout d'origine thermique ou, marginalement, hydraulique (Marquises).

En août 2008, un séminaire portant sur la problématique de l'énergie a été organisé par le gouvernement local au terme duquel il a été confirmé la nécessité de diminuer la dépendance énergétique de la Polynésie française, notamment vis-à-vis des énergies fossiles, par la promotion des énergies renouvelables. En 2007, on évaluait la part de ces dernières à 26 % de la production d'électricité, grâce à l'hydroélectricité. Un schéma directeur de l'électricité doit être élaboré en 2009 pour déboucher, dès le mois de septembre, sur une mise en œuvre de la politique énergétique préconisée.

5.1.1 La production et la consommation d'électricité¹

La production et la distribution d'électricité sont de compétence communale. Les municipalités assurent ce service en régie ou le confient, sous forme de concession ou de contrat de gérance, à une entreprise. Sur l'ensemble du territoire, la production thermoélectrique est largement concédée, directement ou par le biais de ses filiales, à l'Electricité de Tahiti (EDT).

Tahiti concentre l'essentiel de l'activité économique de la Polynésie française et les deux tiers de sa population. Sa production d'électricité annuelle représente en général près des trois quarts du total.

La production totale d'électricité a stagné en 2008 (542 millions de kwh contre 543 en 2007). L'hydroélectricité, qui représente généralement un tiers de l'électricité produite annuellement à Tahiti, a été perturbée en 2008 par une pluviométrie plus faible que l'année précédente, s'inscrivant en retrait de 7,7 % en glissement annuel (149 millions de kwh contre 161 en 2007). En compensation, la production thermique s'est accrue de 2,8 % sur la période (393 millions de kwh en 2008 contre 382 en 2007).

Production et ventes d'énergie électrique à Tahiti (en millions de kwh)

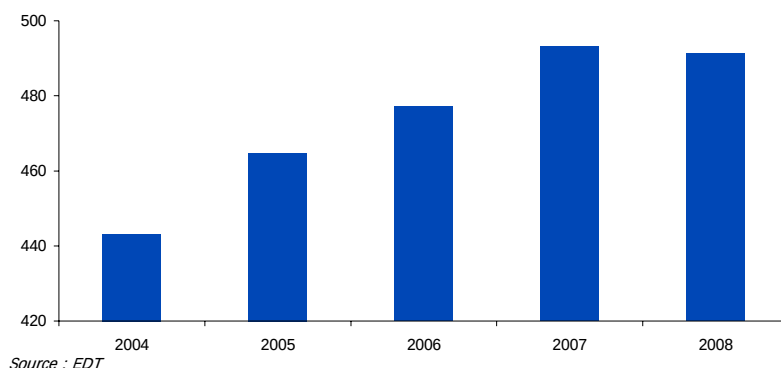
	2007	2008	Variations 2008/2007
Production	543	542	-0,3%
-thermique	382	393	2,8%
-hydroélectrique	161	149	-7,7%
Ventes	493	491	-0,4%
Nombre total d'abonnés	56 311	57 506	2,1%

Source : EDT

¹ Données disponibles exclusivement pour Tahiti, sachant qu'en 2006, la production et la consommation dans les îles représentaient moins de 20 % du total produit et consommé en Polynésie française.

Bien que le nombre d'abonnés se soit accru en 2008 (+2,1 % en glissement annuel), la consommation, qui avait régulièrement progressé depuis cinq ans, s'est tassée, enregistrant - 0,4 % en rythme annuel (491 millions de kwh contre 493 en 2007). Alors que la consommation moyenne tension s'est maintenue (224 millions de kwh), celle de basse tension a régressé de 0,9 % (267 millions de kwh contre 270).

Consommation d'électricité à Tahiti sur 5 ans (en millions de kwh)



La diminution de la consommation d'électricité basse tension, qui concerne principalement les particuliers, résulte probablement de l'augmentation substantielle des tarifs au cours de l'année 2008¹.

5.1.2 Les énergies renouvelables

L'hydroélectricité reste la principale alternative à l'énergie thermique en Polynésie française. Néanmoins d'autres solutions sont peu à peu testées et soutenues par les pouvoirs publics. En 2007, le gouvernement a créé la société d'économie mixte Te Mau Ito Api pour produire de l'électricité grâce aux énergies renouvelables dans l'archipel des Tuamotu².

La mise en œuvre de l'énergie solaire est adéquate en Polynésie française où la durée d'ensoleillement est satisfaisante. C'est pourquoi des programmes publics de soutien ont été initiés, PHOTOM³ en site isolé et Connectis en connexion au réseau⁴. Le particulier souhaitant s'équiper en panneaux photovoltaïques peut recourir à la défiscalisation métropolitaine, qui lui permet de réduire son coût de départ⁵, et dispose d'un contrat de fourniture d'énergie pour une durée de 15 ans. Pour l'année 2009, le programme PHOTOM a été doté de 90 millions de F CFP, destinés à l'équipement de 70 nouveaux foyers. La poursuite du programme Connectis,

¹ Début juillet 2008, une hausse moyenne de 18 % des tarifs de l'électricité est intervenue.

² Sauf dans les communes sous concession de la société Electra.

³ En 1997, une convention a été signée entre la collectivité d'outre-mer, l'Etat, le FEI, le FADIP, l'ADEME ainsi que les sociétés Tenesol (ex Soler énergie) et BP Solar pour le développement de l'énergie solaire dans les îles isolées. Depuis cette date, environ 1.400 foyers dont près de 90 % aux Tuamotu ont été équipés de panneaux solaires.

⁴ Réinjectée dans le réseau, l'électricité produite par le particulier contribue à l'allègement de sa facture auprès d'EDT.

⁵ Les utilisateurs paient au total 1.009.800 F CFP sur 15 ans, au lieu du double.

avec un apport de 240 millions de F CFP, servira à la construction de centrales hybrides dans les atolls de Ahe, Fakahina et Napuka (Tuamotu) et permettra le raccordement de 210 foyers.

Pour ce qui est de l'énergie éolienne, a priori adaptée à la configuration des atolls des Tuamotu, elle a été mise en œuvre à Makemo où ont été installées six éoliennes.

La force de la houle est depuis peu exploitée, à titre expérimental, sur le récif de Papara (côte ouest de Tahiti) où a été construite une centrale d'une capacité de 500 kwh. D'un coût global de 350 millions de F CFP, le projet a été mené à bien par la SEDEP (Société d'études et de développement polynésienne) et pourrait à terme répondre aux besoins de 500 à 600 foyers.

De son côté, l'hôtel Intercontinental de Bora Bora, ouvert en mai 2006, exploite un système novateur pour sa climatisation, le SWAC (Sea Water Air Conditioning)¹, qui utilise de l'eau de mer puisée à plus de 900 mètres de profondeur. Entièrement écologique puisque sans émission de gaz à effet de serre, il permet à l'établissement de réaliser une économie annuelle de 90 % sur la consommation électrique de la climatisation.

Enfin, le ministère de l'Energie est prêt à appuyer tout projet porteur comme la dendrothermie (utilisation de la biomasse), la géothermie ou les hydroliennes, sortes d'éoliennes immergées dans les passes des atolls pour tirer parti de la puissance du courant.

5.2 L'EAU

Privilégiées par des pluies et des réserves naturelles abondantes, les îles hautes sont approvisionnées par différents modes : forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources. Les atolls, beaucoup moins bien pourvus, tirent leur ressource du pompage de lentilles d'eau douce et du stockage des eaux de pluie dans des citernes.

On observe au fil des ans une dégradation de la qualité de l'eau, en raison de l'insuffisance d'entretien des réseaux existants et de leur inadéquation avec les besoins d'une population en forte croissance. En outre, la turbidité de l'eau des captages de surface s'accroît pendant la saison des pluies. Les nouvelles installations réalisées au cours de la dernière décennie ont donc privilégié les forages en profondeur afin de recueillir une eau pure à la source.

Le traitement des eaux usées, pour sa part, est encore le plus souvent laissé à l'initiative individuelle, ce qui est insatisfaisant compte tenu de l'évolution démographique. C'est d'ailleurs l'une des causes majeures de la pollution des lagons et des rivières.

¹ Cette eau à 5°C est acheminée par pipeline et refroidit le circuit d'eau douce qui alimente la climatisation de l'hôtel.

Qualité des eaux de baignade (en % de points de surveillance conformes)

	2006	2007	Evolution 2007/2006
En mer :			
-Tahiti	72	73	stabilité
-Moorea	39	77	amélioration
-Bora Bora	100	100	stabilité
-Huahine	100	100	stabilité
-Raiatea	92	83	dégradation
En eau douce :			
-Tahiti	50	60	amélioration
-Moorea	0	0	stabilité
-Raiatea	0	50	amélioration

Source : CHSP

Dans son rapport annuel 2007, le Centre d'hygiène et de salubrité publique (CSHP) observait que la qualité des eaux de baignade s'était plutôt stabilisée, voire améliorée pour les îles où il effectue des contrôles, hormis à Raiatea. Néanmoins, il soulignait la persistance de points négatifs en zone urbaine ainsi qu'aux embouchures de rivières.

5.2.1 La distribution d'eau potable

La gestion de la distribution de l'eau est de la compétence des communes qui préfèrent généralement la déléguer soit à des syndicats intercommunaux, comme à Punaauia (Tahiti), soit à des sociétés privées par concession ou affermage¹, comme à Bora Bora, Moorea et Papeete. La mise en place progressive de la télégestion, qui adapte finement l'offre à la demande en temps réel, et de la facturation permet de limiter le gaspillage d'eau.

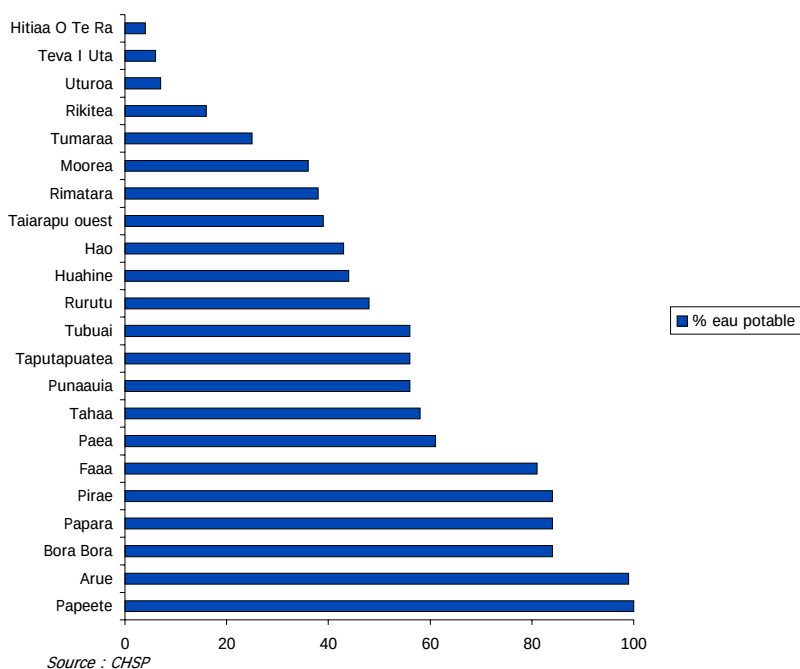
Si la délibération n° 99-178 APF du 14 octobre 1999 portant réglementation de l'hygiène des eaux destinées à la consommation humaine prévoyait une généralisation de l'eau potable à l'horizon 2009, elle apparaissait irréaliste dès 2007, dans la mesure où seules deux communes de Tahiti servaient de l'eau potable (Papeete, Arue) et quatre autres une eau de qualité « relativement satisfaisante » (Papara, Pirae, Faaa et Bora Bora).

La réglementation prévoit que les communes veillent à la qualité de l'eau qu'elles servent et mettent en place des systèmes d'autocontrôle à cet effet². Le CHSP, de son côté, procède également à des contrôles, mais la situation est encore peu satisfaisante, ainsi que le montre le graphique ci-après.

¹ Dans le cas de l'affermage, c'est la commune qui conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

² En 2007, 17 communes avaient leur système d'autocontrôle.

Classement des eaux de consommation par commune en 2007



Enfin, d'importants gaspillages de la ressource sont à déplorer, non seulement du fait de la vétusté des réseaux, mais aussi de la prodigalité des consommateurs. Un groupe de travail « environnement » tripartite (Etat, Polynésie française et communes) réuni de novembre 2006 à juin 2007 a pu ainsi observer que la consommation moyenne en eau potable des ménages qui paient la ressource au forfait est en moyenne de 300 litres par jour et par personne, voire beaucoup plus, alors que ceux qui sont équipés d'un compteur individuel consomment 180/200 litres. Partant de ce constat, il a conclu qu'il était préférable d'abandonner la facturation au forfait et de rehausser la participation des usagers à la couverture des coûts.

5.2.2 L'assainissement des eaux usées

Bien que les communes soient responsables de l'assainissement des eaux usées, leur traitement reste encore le plus souvent géré par les particuliers qui s'équipent de fosses septiques ou de stations d'épuration collectives et souscrivent auprès de sociétés spécialisées des contrats d'entretien pour être en conformité avec la réglementation applicable.

Mode d'évacuation des eaux usées en 2007 (en % des logements)

	Réseau collectif	Fosse individuelle	A même le sol	TOTAL
Iles du Vent	21	76	3	100
Iles Sous-le-Vent	22	75	3	100
Marquises	4	89	7	100
Australes	1	94	5	100
Tuamotu Gambier	1	89	10	100
Polynésie française	19	78	3	100

Sources : AFD, ISPF

Le programme de construction de stations publiques d'épuration a pris son essor avec le Contrat de développement 2000-2003¹, privilégiant les zones à forte densité démographique et touristique. La première commune de Polynésie française à posséder un réseau collectif d'eaux usées, en 2006, a été Bora Bora : en plus du réseau de tout à l'égout qui couvre toute la commune, l'usine de traitement recycle entièrement les eaux rejetées pour arroser les jardins et les terres agricoles.

La commune de Punaauia (côte ouest de Tahiti) dispose aussi de son unité de traitement qui ne fonctionne encore que partiellement : les hôtels ont été reliés en priorité dès fin 2001 et les particuliers doivent l'être peu à peu. A Moorea, la station d'épuration inaugurée en mars 2004 reste inexploitée, faute d'accord entre les partenaires publics sur la prise en charge de son coût de fonctionnement. Enfin, il existe pour Papeete un projet pilote pour le centre-ville.

Le financement de l'ensemble des projets est conjointement apporté par plusieurs sources, le Fonds européen de développement (FED)², l'Etat et la Polynésie française. Pour la période 2008-2013, le contrat de projets signé entre la Polynésie française et l'Etat a prévu un total de 6,7 milliards de F CFP pour l'assainissement des eaux usées, 7,3 pour l'eau potable et 2,4 pour le traitement des déchets.

5.3 L'ENVIRONNEMENT

En juillet 2007, le gouvernement français a présenté le Grenelle de l'environnement dans ses grandes lignes : il s'agissait de réunir des groupes de travail pour proposer rapidement des mesures concrètes en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable. Sur le plan local, le Haut-commissaire a organisé le 9 octobre 2007 une réunion avec les acteurs impliqués dans la défense de l'environnement.

Il existe en Polynésie française un Code de l'environnement, adopté le 15 décembre 2003 (arrêté 2003-1843 CM), qui contient les prescriptions en matière de protection du patrimoine naturel.

¹ 1,3 milliard de F CFP alloués au traitement des eaux usées.

² Le IX^e FED (2000-2007) a partiellement financé l'assainissement de Punaauia et de Moorea à hauteur de 1,4 milliard de F CFP, soit 77 % du total ; le reste a été apporté par la Polynésie française.

5.3.1 La protection du patrimoine naturel

La croissance démographique des cinquante dernières années et l'évolution des habitudes de consommation ont fortement contribué à la dégradation du patrimoine naturel de la Polynésie française.

Dans les îles hautes, la forêt a été fragilisée par les introductions d'espèces envahissantes (myconia, par exemple), l'urbanisation et le manque d'entretien. L'espace lagunaire, pour sa part, a souvent été défiguré par les remblais sauvages¹, la perliculture et la pêche intensives, l'extraction de sable, le rejet d'eaux usées et diverses pollutions.

1) La protection des espèces végétales

Afin de prévenir l'introduction d'espèces nocives aux écosystèmes des îles, la réglementation locale prévoit un régime de restriction et d'autorisations préalables à la circulation des produits végétaux et animaux à travers le territoire de la Polynésie française.

L'importation de végétaux, produits végétaux ou autres comportant un risque phytosanitaire doit faire l'objet d'une demande de permis préalable au SDR. En outre, afin de protéger la biodiversité, l'introduction d'espèces végétales ou animales n'existant pas en Polynésie française est prohibée.

Le transport de produits végétaux interinsulaire est réglementé pour éviter la propagation d'espèces néfastes, comme par exemple, la mouche des fruits : tout colis en partance de Tahiti doit se voir délivrer un certificat du département de la protection des végétaux (du SDR), voire un traitement spécifique (fumigation). Au départ des autres îles, une inspection de l'agent du SDR est également indispensable.

Le plan général d'aménagement (PGA) est un outil à la disposition des communes, établi avec l'appui du Service de l'urbanisme ; il permet de prévoir l'organisation harmonieuse des activités et de l'occupation de l'espace en respectant à la fois les besoins des administrés et l'environnement.

2) La protection des espèces marines

En Polynésie française, la destruction des récifs coralliens, surtout dans les zones de forte densité de population, provient de l'hyper-sédimentation de matériel terrigène accélérée par la destruction du couvert végétal (construction de routes, terrassements...), le déversement des eaux usées, le dragage des récifs frangeants et la construction de remblais et d'enrochements.

¹ Les autorisations de remblais se sont multipliées, notamment à Moorea où près de 50 % du littoral ont été remblayés. Aux îles de la Société, la surface de remblais a doublé en 10 ans.

Certaines activités comme la perliculture requièrent l'occupation privative du domaine public maritime : celle-ci est accordée par arrêté moyennant le respect d'un cahier des charges et le versement d'une redevance. De façon plus globale, l'élaboration de plans de gestion de l'espace maritime (PGEM)¹, sous l'égide du Service de la pêche, a pour but d'assurer l'utilisation raisonnée des lagons.

Enfin, à Tahiti 4 zones de pêche (ZPR) ont été définies par voie d'arrêtés en Conseil des ministres² afin de préserver la ressource halieutique.

5.3.2 La lutte contre la pollution

1) La réglementation sur les installations classées

La réglementation relative aux installations classées, qui est intégrée au Code de l'environnement (Titre II), a pour objectif de limiter voire de supprimer les pollutions émises par les usines ou les chantiers.

La nomenclature détermine deux classes soumises à autorisation octroyée par arrêté du Président du gouvernement. La première classe regroupe « les installations présentant de graves dangers ou inconvénients » et nécessite la réalisation d'une enquête ainsi que la consultation des maires concernés avant obtention de l'autorisation. La deuxième classe comprend les installations ne présentant pas de tels dangers, mais doivent respecter les prescriptions du Code de l'environnement.

2) La gestion des déchets

A partir de 1997, des programmes de gestion des déchets (PGD) ont été établis sur chaque île avec l'objectif d'installer des centres d'enfouissement technique (CET) pour les déchets ultimes et de valoriser les déchets recyclables (fabrication de compost, exportation). La SEP (Société environnement Polynésie), société d'économie mixte, a été créée fin 1997 pour organiser la collecte et le recyclage des déchets.

En 2000, la SEP a monté le Centre d'enfouissement technique (CET) de Paihoro (Tahiti) pour le traitement des déchets non recyclables de Tahiti et de Moorea. Pour ce qui est des produits toxiques, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) comme les ordinateurs, du verre, des piles, des huiles et batteries usagées, elle les expédie à l'étranger, le plus souvent en France ou en Nouvelle-Zélande.

¹ Moorea a été la première île de Polynésie française à avoir un PGEM (2004). Puis Fakarava (Tuamotu) a été classée réserve de biosphère par l'Unesco en 2006 et a adopté son PGEM en juillet 2007.

² Arue, Faaa, Mahina et Pirae.

Les points d'apport volontaires (PAV) en 2008

	Piles	Batteries	Huiles	Verre	Aluminium
Iles du Vent :	184	39	38	70	
- Moorea	16	4	4	8	
- Tahiti	168	35	34	62	
Iles Sous-le-Vent	39	13	14		14
Tuamotu	34	17	17		21
Gambier	3	1	1		1
Australes	12	6	6		8
Marquises	15	5	6		5

Source : SEP

Pour le traitement des déchets recyclables, la SEP a construit le Centre de recyclage et de transfert (CRT) de Motu Uta (Papeete) où les déchets issus du tri sélectif sont de nouveau classés par catégories et compactés avant d'être exportés. Mais pour l'heure, encore moins de 5 % des déchets produits font l'objet d'un recyclage.

En 2008, la SEP a traité 73.281 tonnes de déchets en CET2 (putrescibles) et 2 768 tonnes en CET3 (inertes).

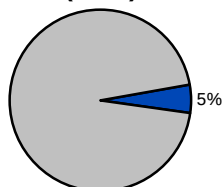
Dans les autres îles que Tahiti, il est prévu la création de CET dans les îles hautes (Marquises, îles Sous-le-Vent et Australes) et la mise en place d'incinérateurs pour les atolls. D'une valeur globale de 800 millions de F CFP, le projet reste freiné par des problèmes fonciers et financiers, les communes manquant de moyens pour faire fonctionner de telles unités de traitement.

6. La construction

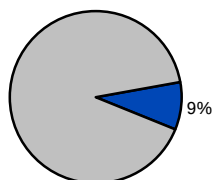
6.1 LE POIDS DU SECTEUR

Contribuant à hauteur de 5 % à la formation du Produit intérieur brut de la Polynésie française et regroupant près de 9 % de l'emploi salarié, le bâtiment et les travaux publics constituent le troisième secteur d'activité en termes de richesse produite.

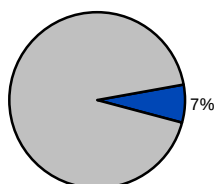
**... la création de richesses
(2005)**



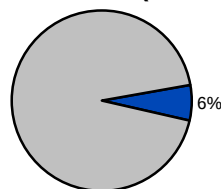
**... les effectifs salariés du
secteur marchand (nov. 2008)**



**... le nombre d'entreprises du
secteur marchand (déc. 2008)**



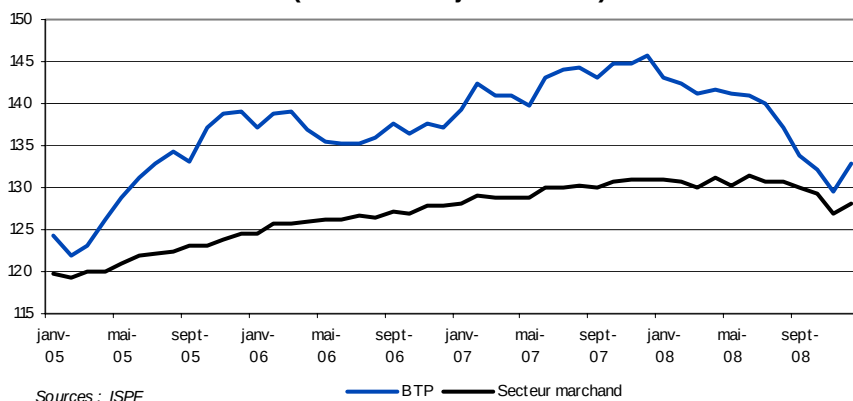
**... les crédits à l'économie du
secteur marchand (déc. 2008)**



Sources : ISPF. IEOM

En 2008, le BTP est resté un secteur actif en termes d'inscription et de radiation d'entreprises. Le Répertoire territorial des entreprises (RTE) a recensé 3.786 entreprises du BTP, contre 3.594 en 2007. Toutefois, la création nette d'entreprises (+ 5,3 %) s'est accompagnée d'une diminution des effectifs déclarés (- 8,2 %)¹.

**Evolution de l'indice de l'emploi salarié
(base 100 en janvier 2000)**



¹ Evolution des effectifs entre décembre 2007 et octobre 2008.

Le secteur du BTP est composé d'une multitude d'unités de petite taille : 94 % des entreprises du secteur emploient moins de cinq personnes et 98 % d'entre elles comptent moins de dix salariés. Les tensions observées sur le marché du travail du BTP, très fluctuant au gré des commandes publiques et privées, ont renforcé l'atomicité du secteur. En effet, la création d'entreprises constitue pour quelques travailleurs une alternative à l'inactivité. De nombreuses entreprises artisanales ont ainsi vu le jour, notamment dans le domaine des travaux de construction (+ 5,5 %) et de finition (+ 5,9 %).

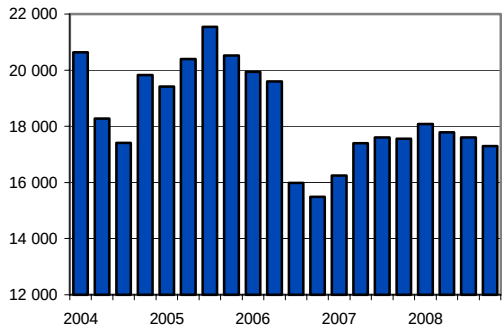
Evolution du nombre d'entreprises du BTP par secteur d'activité

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Préparation des sites	154	165	175	196	211	7,7 %	12,0 %
Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	1 015	1 139	1 215	1 333	1 405	5,4 %	9,7 %
- Travaux de construction	983	1 107	1 185	1 299	1 370	5,5%	9,6%
- Construction de chaussées et de sols	32	32	30	34	35	2,9%	13,3%
Travaux d'installation	451	470	516	530	544	2,6 %	2,7 %
Travaux de finition	1 375	1 441	1 494	1 535	1 626	5,9 %	2,7 %
Total	2 995	3 215	3 400	3 594	3 786	5,3 %	5,7 %

Source : Institut statistique de Polynésie française - Répertoire territorial des entreprises

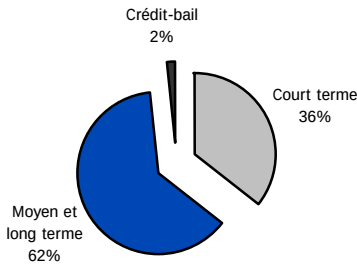
En décembre 2008, l'encours total des crédits bancaires portés par le système bancaire sur le secteur du BTP s'élevait à 17,3 milliards de F CFP (- 1,5 % par rapport à 2007), représentant seulement 6,4 % des risques de l'ensemble du secteur marchand (contre 7,2 % en 2007).

Evolution des risques en faveur du BTP
(en millions de F CFP)



Source : Service central des risques - IEOM

Répartition des risques
au 31 décembre 2008



Le niveau d'activité du BTP est intimement lié à l'investissement public : pour un chiffre d'affaires du secteur avoisinant les 55 milliards de F CFP en 2008, les dépenses publiques liquidées en matière de constructions et de travaux publics se sont élevées à 19,1 milliards de F CFP.

Dépenses liquidées par la commande publique (en millions de F CFP)

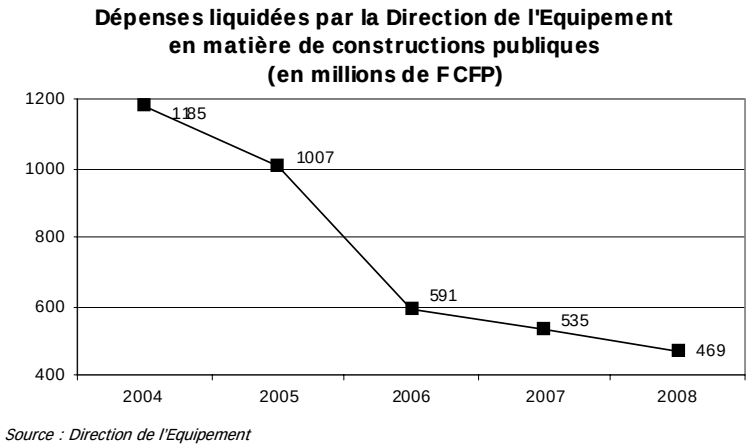
	2004	2005	2006	2007	2008	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Direction de l'Equipement	10 149	9 360	8 459	11 776	8 814	-25,2%	39,2%
Etablissement d'aménagement et de Développement (ex-EGT)	5 225	5 315	6 067	8 564	7 984	-6,8%	41,2%
Direction de l'enseignement secondaire	921	697	511	265	354	33,5%	-48,1%
Direction de l'Aviation civile	3 180	2 473	1 615	2 636	1 938	-26,5%	63,3%
Total	19 476	17 845	16 652	23 242	19 091	-17,9 %	39,6 %

6.2 LE BATIMENT

6.2.1 L'activité du secteur en 2008

Le secteur a souffert une nouvelle fois de la faiblesse de la commande publique. Les liquidations des dépenses de la Direction de l'équipement en matière de constructions publiques n'ont cessé de diminuer depuis 2002, où elles avaient atteint 5,5 milliards de F CFP. En 2008, les dépenses réalisées se sont établies à 469 millions de F CFP (hors chantier du nouveau Centre hospitalier de Taaone), en baisse de 12 % par rapport à 2007 (535 millions de F CFP).

La Direction de l'Equipement a lancé en 2008 plusieurs chantiers dont des travaux de réaménagement (immeuble du Service des Finances et de la Comptabilité, bâtiment de stockage de matériel et d'archivage pour la Direction des affaires foncières). A Taravao, les travaux de construction d'un Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA), entamés en 2007, se sont poursuivis en 2008. A Nuku Hiva, des travaux ont été entrepris à l'hôpital de Taiohae, prévoyant l'agrandissement du bâtiment ainsi que la réaménagement complet du bloc opératoire et de la zone d'accouchement. Le coût final de cette opération est estimé à 160 millions de F CFP.

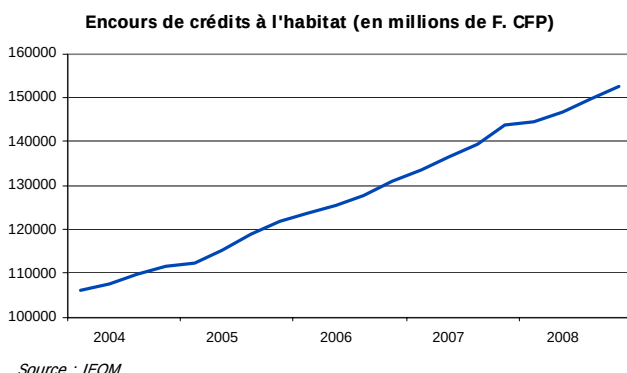


Sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement des grands travaux (EGT), les travaux du nouvel hôpital du Taaone se sont poursuivis. Le coût global de ce chantier est estimé à 38 milliards de F CFP. Livrable en juin 2009, le nouveau centre hospitalier devrait être opérationnel en septembre.

A Taravao, les travaux de la zone industrielle de Faratea, futur second pôle économique de Polynésie française, ont été lancés en avril 2007 sous l'égide de l'EGT. Cette première phase d'aménagement, dont le coût financier est estimé à 1 milliard de F CFP, doit s'achever dans le courant de l'année 2009, date à laquelle les entreprises de construction et de réparation navale pourront débiter leurs activités. Ce grand projet prévoit également à terme l'aménagement d'une zone portuaire ainsi que d'une plateforme logistique destinée aux navires de pêche locaux et internationaux.

Les dépenses de la Direction de l'enseignement secondaire en matière de constructions scolaires se sont élevées à 354,4 millions de F CFP en 2008, contre 265,4 millions de F CFP l'année précédente.

Confronté au recul de l'investissement public, le secteur du bâtiment s'appuie sur une demande privée encore en expansion, portée par l'accession à la propriété des ménages : en 2008, les crédits à l'habitat des particuliers ont progressé de 6,2 % pour atteindre 152,4 milliards de F CFP, en partie sous l'effet de la reconduction des prêts bonifiés à la construction ou à l'aménagement des logements.



Du côté des entreprises privées, les investisseurs ont semblé faire preuve d'un certain attentisme dans un climat d'instabilité politique. Dans ce contexte, les perspectives de relance du bâtiment demeurent incertaines en l'absence de projets immobiliers d'envergure.

6.2.2 Le logement social

Les logements sociaux regroupent toutes les constructions, en habitat groupé et en habitat dispersé, réalisées par l'Office polynésien de l'habitat (OPH), chargé de leur construction et de leur aménagement. Son action vise à résorber l'habitat insalubre et à faire face aux besoins nés de la croissance démographique.

Afin d'assurer l'élaboration d'un schéma directeur de l'habitat pour les ménages polynésiens pour les dix prochaines années, le gouvernement a décidé la tenue d'états généraux du logement en 2006, réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés qui y participent. La réflexion menée autour de ce thème a permis de dresser un état des lieux de la situation actuelle. Il en ressort que le marché du logement se caractérise par une inadéquation entre l'offre et la demande : alors que cette dernière connaît une croissance rapide, notamment en raison du phénomène de décohabitation, une pénurie d'offres de logements adaptés aux besoins¹ et aux ressources des Polynésiens est constatée.

Outre cette insuffisance de l'offre², l'OPH, éprouve, depuis plusieurs années, des difficultés à recouvrer les loyers des occupants de logements sociaux. La situation n'a cessé de se dégrader au cours des dernières années, le passif de cet organisme passant de 1,1 milliard de F CFP fin 2000 à 2,1 milliards fin 2007. Devant ce constat, l'OPH souhaite mettre en place une action en recouvrement ferme mais ciblée en privilégiant, dans un premier temps, une phase amiable.

Les pouvoirs publics ont mis en œuvre une refonte de l'Aide familiale au logement (AFL). Ce dispositif mis en place en 2000 permet aux locataires du parc immobilier de diminuer leur participation financière au paiement de leur loyer en fonction de leur situation familiale et de leur niveau de revenus. En novembre 2007, celle-ci a été ramenée à 7.000 F CFP par mois, contre 18.310 F CFP auparavant.

En 2008, la Commission d'attribution des aides au logement (CAL) a modifié un certain nombre de dispositions dans son règlement intérieur, fondant les attributions sur des règles claires, transparentes et objectives, afin de permettre une meilleure adéquation entre la situation du demandeur et le type de logement proposé. En outre, un modèle de grille d'évaluation a été établi en fonction de critères d'attribution prioritaires³.

En mai 2008, le contrat de projets signé entre l'Etat et la Polynésie française inclut dans son programme une part non négligeable pour le logement social. Ainsi, sur les 33 opérations prévues en 2008, pour un montant de 1,5 milliard de F CFP, 15 % de ces investissements y sont consacrés. Plusieurs études sont menées autour de 4 opérations de réhabilitation et 9 opérations de construction, pour un total de 128 logements à réhabiliter et 270 logements sociaux nouveaux.

6.2.3 Le financement de la construction de logements

En 2008, le gouvernement a décidé de reconduire l'aide à la construction de logements individuels en étendant cette aide à l'acquisition de logements neufs. Ce dispositif a pour objectif d'aider les familles, notamment les jeunes ménages, à réaliser leur projet de construction individuelle à usage d'habitation principale. L'aide, destinée aux ménages disposant

¹ Les besoins sont estimés à 2.000 logements par an.

² L'objectif gouvernemental de construire 1.500 habitations en moyenne par an pour répondre à la hausse de la demande n'a jamais été atteint.

³ Niveau de revenus du ménage, situation socio-économique de la famille, souhait de la commune de relogement, conditions actuelles de logement (habitat précaire ou vétuste).

d'un revenu moyen mensuel inférieur ou égal à 450.000 F CFP¹, est fixée forfaitairement à 20.000 F CFP par mètre carré de surface habitable et est plafonnée à 2 millions de F CFP.

En 2008, la construction privée a été perturbée par la suspension des dispositifs des Prêts à l'aménagement bonifiés (PAB) et des Prêts à l'habitat bonifiés (PHB), arrivés à terme le 31 décembre 2007. Ainsi, l'octroi de prêts à l'habitat a sensiblement reculé : au nombre de 2.180 pour une valeur de 16,9 milliards de F CFP en 2007, les crédits à l'habitat accordés sont passés à 1.446 pour un montant global de 12,1 milliards.

Evolution des octrois de prêts des établissements de crédit locaux (en millions de F CFP)

	2004	2005	2006	2007	2008	<i>Variations</i>	
						<i>2008/2007</i>	<i>2007/2006</i>
Habitat personnel							
Nombre de prêts	661	738	937	903	522	-42,2%	-3,6%
Montant des prêts	8 559	9 133	14 314	11 823	8 221	-30,5%	-17,4%
Aménagements, réparations							
Nombre de prêts	595	1 728	759	1 277	924	-27,6%	68,2%
Montant des prêts	2 168	6 909	4 758	5 075	3 882	-23,5%	6,7%

Sources : IEOM et établissements de crédit

La reconduction des dispositifs du PAB et PHB n'est intervenue qu'en novembre 2008. Cette mesure tardive a fortement stimulé l'investissement des ménages en fin d'année : sur le dernier trimestre 2008, les crédits à l'habitat ont progressé de près de 3 milliards de F CFP.

Première mesure d'aide à l'amélioration de l'habitat, le PAB a permis, grâce à la bonification des intérêts par le Pays, d'abaisser les taux consentis par les banques locales à 1 % ou 2 %, selon les niveaux de revenus des foyers. Le PAB avait été lancé en 2005 afin de relancer le secteur du BTP, et plus particulièrement d'apporter un soutien aux entreprises de second œuvre.

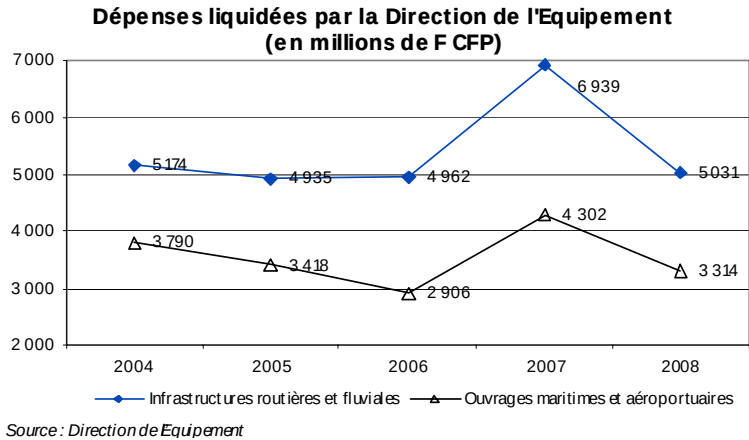
Autre mesure de soutien au logement, le PHB a pour but de favoriser l'accession à la propriété des ménages pour la construction de leur première habitation. La prise en charge de la bonification des intérêts est assurée par le Pays à hauteur de 2,5 % pour des prêts d'un montant maximum de 15 millions de F CFP, pour une durée de remboursement de 20 ans au plus. La nouvelle forme du PHB a été étendue à l'achat de logements anciens et est cumulable avec l'aide à la construction. Par ailleurs, le seuil d'éligibilité pour les ménages a été ramené de 750.000 F CFP à 650.000 F CFP de revenus mensuels.

6.3 LE GENIE CIVIL ET LES TRAVAUX PUBLICS

Après une reprise de la commande publique dans le domaine du génie civil et des travaux publics en 2007, l'année 2008 a été marquée par la mise en place tardive du budget primitif et du collectif budgétaire, adoptés par l'Assemblée de la Polynésie française respectivement à la fin du premier trimestre et en août 2008. En conséquence, le plan de campagne de l'exercice 2008 de la Direction de l'Equipelement a dû être exécuté sur une période

¹ 350.000 F CFP pour les ménages composés d'une seule personne.

réduite à huit mois avec un lancement de nouveaux chantiers qui ne s'est effectué qu'à partir du deuxième trimestre. Ainsi, les opérations liquidées pour les infrastructures routières et fluviales se sont inscrites en retrait de 27,5 % par rapport à l'année précédente, s'élevant à 5 milliards de F CFP (contre 6,9 milliards de F CFP en 2007). Celles relatives aux ouvrages portuaires, maritimes et aéroportuaires ont connu une baisse de 23 %, s'établissant à 3,3 milliards de F CFP, contre 4,3 milliards de F CFP en 2007.



Conséquence du recul de l'investissement, les importations de bitume, très liées à la commande publique dans le domaine de la voirie se sont repliées de 4,2 % entre 2007 et 2008.

Les principales réalisations de la Direction de l'équipement ont concerné le réseau routier. A Tahiti, de nombreux aménagements ont été effectués sur les routes (Pamatai, piste traversière, route territoriale de la côte Est). Dans d'autres îles, d'importants travaux de bitumage et de réfection des chaussées ont été exécutés (Nuku Hiva, Hiva Oa, Rangiroa).

Parmi les plus importants ouvrages aéroportuaires et maritimes réalisés en 2008, les travaux d'extension de l'aérodrome de Napuka (430 millions de F CFP de travaux) et les travaux de reconstruction du quai de Makemo (390 millions de F CFP).

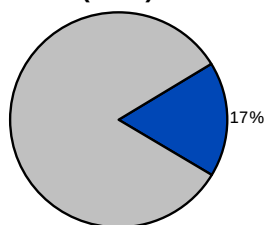
Les opérations liquidées par la Direction de l'aviation civile se sont élevées à 1,9 milliard de F CFP en 2008 (2,6 milliards de F CFP en 2007), une majeure partie ayant été consacrée à la construction d'un radar sur les hauteurs de Tahiti dont la livraison a été effectuée en septembre 2008.

7. Le commerce

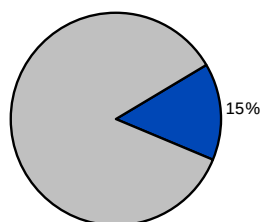
7.1 LA PLACE ET LA COMPOSITION DU SECTEUR

Le secteur du commerce occupe une place importante dans l'économie polynésienne. Premier employeur privé, il contribue à hauteur de 17 % à la formation du produit intérieur brut.

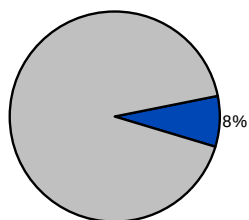
**... la création de richesses
(2005)**



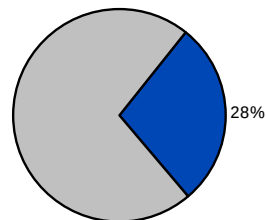
**... les effectifs salariés du
secteur marchand (oct. 2008)**



**... le nombre d'entreprises du
secteur marchand (déc. 2008)**



**... les crédits à l'économie du
secteur marchand (déc. 2008)**



Sources : ISPF, IEOM

En 2008, le Répertoire territorial des entreprises de l'ISPF a recensé 4.167 unités commerciales, un chiffre en progression de 2,3 % en un an (4.073 en 2007). La croissance du nombre de commerces a surtout concerné le commerce de gros (+ 6,7 %), en particulier alimentaire (+ 40,8 %), ainsi que la branche « commerce et réparation automobile » (+ 2,4 %). En revanche, le commerce de détail a enregistré une légère baisse du nombre de ses entreprises (- 0,2 %) : l'ouverture de nouveaux commerces alimentaires, dont deux grandes surfaces, s'est accompagnée de la disparition de plusieurs magasins spécialisés (- 0,8 % par rapport à 2007).

Evolution du nombre d'entreprises du commerce

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Commerce de gros	1 146	1 182	1 221	1 255	1 339	6,7 %	2,8 %
. alimentaire	132	139	142	147	207	40,8%	3,5%
. non alimentaire	841	863	896	922	941	2,1%	2,9%
. inter-industriel	173	180	183	186	191	2,7%	1,6%
Commerce de détail	2 058	2 107	2 145	2 197	2 192	-0,2 %	2,4 %
. alimentaire :	996	1 009	989	986	991	0,5%	-0,3%
- grande surface (1)	32	33	33	33	35	6,1%	0,0%
- de proximité (2)	964	976	956	953	956	0,3%	-0,3%
. non alimentaire	1 062	1 098	1 156	1 211	1 201	-0,8%	4,8%
- non spécialisé	18	18	19	20	20	0,0%	5,3%
- spécialisé	1 044	1 080	1 137	1 191	1 181	-0,8%	4,7%
Commerce et réparation automobile	552	573	588	621	636	2,4 %	5,6 %
Total général	3 756	3 862	3 954	4 073	4 167	2,3 %	3,0 %

Source : Institut statistique de Polynésie française

(1) Comprend les hypermarchés et supermarchés (surface de vente supérieure à 400 m²).

(2) Comprend les commerces d'alimentation générale et les supérettes.

Paradoxalement, la création nette d'entreprises dans le commerce n'a pas eu d'impact sur l'emploi salarié dans ce secteur. La Caisse de prévoyance sociale a dénombré 9.975 emplois déclarés¹ pour le commerce en novembre 2008. Ce secteur, premier employeur privé de Polynésie française (15 % des effectifs salariés du secteur marchand), a enregistré une perte de 4,5 % du nombre de ses salariés en onze mois (10.450 en décembre 2007), soit près de 500 personnes. Toutes les branches d'activité du commerce sont concernées par le recul de l'emploi salarié, en particulier le commerce de détail (- 7 %).

Effectifs salariés du commerce au 31 décembre

	2004	2005	2006	2007	2008 (1)	Variations 2008/2007
Commerce de gros	3 397	3 408	3 532	3 507	3 426	-2,3%
Commerce de détail	4 987	5 179	5 229	5 396	5 020	-7,0%
Commerce et réparation automobile	1 475	1 534	1 529	1 547	1 529	-1,2%
TOTAL	9 859	10 121	10 290	10 450	9 975	-4,5%

Sources : CPS, ISPF

(1) Chiffres au 30 novembre

¹ Il s'agit de la moyenne annuelle du nombre de salariés déclarés mensuellement à la CPS.

7.2 L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES ENTREPRISES DU COMMERCE

7.2.1 Les commerces à dominante alimentaire

L'activité des commerces de détail à dominante alimentaire a continué de croître en 2008. Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, l'alimentaire a été épargné par la baisse de la consommation au contraire des produits non alimentaires directement affectés. Toutefois, les changements de comportement des consommateurs, qui semblent de plus en plus privilégier les articles moins onéreux, pourraient freiner l'activité de la branche alimentaire.

L'évolution de l'activité du commerce alimentaire a été contrastée en 2008 suivant les canaux de distribution. La croissance du courant d'affaires des grandes surfaces s'est poursuivie. Signe de leur vigueur, leurs emplois salariés ont augmenté de 5,2 % en un an dans un secteur qui a plutôt reculé en matière d'emploi.

En revanche, les commerces de petite ou moyenne taille ont connu un tassement de leur activité qui a conduit à une baisse de 1,7 % de leurs effectifs. Face à la concurrence des supermarchés et hypermarchés, les commerces de proximité ont opté pour une stratégie de positionnement des produits destinée à abaisser le montant du panier moyen de la ménagère et à offrir une plus grande diversité de produits conformes aux besoins de leur clientèle.

Le paysage de la grande distribution s'apprête à vivre un bouleversement dans les années à venir. En mars 2006, le conseil des ministres a autorisé l'implantation de deux hypermarchés. Distants de deux kilomètres, les deux projets, sous les enseignes de Géant Casino et de Carrefour, prévoient des surfaces commerciales respectives de 5.000 m² et 4.000 m². L'arrivée de ces deux protagonistes sur le marché de la grande distribution contribuera à doubler en quelques mois la surface de vente actuelle des grandes surfaces de la zone urbaine de Papeete.

La concurrence dans la grande distribution sera également renforcée à Taravao avec l'arrivée prochaine de deux nouveaux acteurs dans cette commune de plus de 5.000 habitants mais dont la zone de chalandise est relativement étendue. En effet, la Commission d'implantation des grandes surfaces commerciales (CIGSC) a donné son aval à l'exploitation d'un hypermarché de 3.640 m² sous l'enseigne Carrefour ainsi qu'à l'ouverture prochaine d'un supermarché d'une surface commerciale de 2.035 m².

7.2.2 Les commerces spécialisés

En 2008, le Répertoire territorial des entreprises (RTE) a recensé 1.181 commerces de détail spécialisés, contre 1.191 en 2007. Ils sont composés essentiellement d'entités de petite taille, 89,4 % d'entre elles emploient moins de cinq personnes. La radiation de plusieurs magasins spécialisés a entraîné une baisse de 4,5 % de leurs effectifs en un an.

Outre la forte concurrence locale illustrée par le très grand nombre de commerces de détail spécialisés et la prépondérance des grandes surfaces, cette branche doit faire face à la frénésie des achats effectués par correspondance ou via Internet, favorisée par l'augmentation récente de la franchise de taxes accordées aux colis, portée à 30.000 F CFP. Un projet de loi visant à abaisser cette franchise à 15.000 F CFP a été présenté puis retiré devant l'opposition de

certaines représentants de l'Assemblée de Polynésie française et l'impopularité de cette mesure auprès des consommateurs¹.

Face aux difficultés du secteur, le gouvernement polynésien a mis en place en avril 2009 une aide financière aux petits commerces, matérialisée par une enveloppe de 40 millions de F CFP disponibles pour des opérations de rénovation.

Le développement des structures commerciales s'est poursuivi en 2008, comme l'indique le nombre d'avis favorables attribués par la Commission d'implantation des grandes surfaces commerciales (CIGSC). Elle a donné son aval à l'ouverture à Faa'a d'une grande surface, dont les 1.830 m² sont dédiés au bricolage. Elle a également autorisé l'implantation d'un grand magasin « d'équipement de la personne » sur 800 m² sous l'enseigne Tati. Il s'agit du retour de cette franchise à Tahiti après la fermeture de son unique boutique en 2003. Ce nouveau commerce, dont l'investissement s'élève à 100 millions de F CFP, générera la création d'une vingtaine d'emplois.

7.2.3 Le commerce automobile

Le secteur automobile a connu une baisse significative de son activité en 2008, illustrée par le repli des immatriculations de véhicules neufs. Leur nombre est passé de 7.937 à 7.342 entre 2007 et 2008, en diminution de 7,5 %.

En outre, la progression de 1,1 % du nombre de nouvelles immatriculations des voitures particulières masque une autre réalité : les berlines et les SUV² haut de gamme se vendent moins au profit de gammes de voitures moins onéreuses, entraînant l'effritement des marges des concessionnaires automobiles. En outre, l'engouement pour les pick-up, représentant plus du quart du parc automobile polynésien, s'est atténué en 2008 suite à la mise en application d'une nouvelle réglementation dans le domaine de la sécurité routière : désormais, tout transport de personnes dans les bennes de pick-up est interdit, sauf si le véhicule prévoit des aménagements à l'arrière garantissant la sécurité des passagers. A l'heure actuelle, les pick-up vendus en Polynésie ne disposent pas de tels équipements qui supposent des frais supplémentaires sur des voitures déjà coûteuses.

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des ménages, les conditions d'accès au crédit pour l'acquisition de véhicules neufs se sont resserrées et le délai de renouvellement des véhicules s'est allongé³. Par conséquent, les ménages se tournent plus volontiers vers le marché de l'occasion : en 2008, les ventes à l'occasion des voitures particulières, recensées par le Service territorial des transports terrestres, ont progressé de 5,1 %, atteignant le nombre record de 12.418.

Devant les conditions d'exploitation d'une concession rendues difficiles, le groupe Tahiti Motor Yet Sing, revendeur de la marque BMW et créé il y a près de 40 ans, a été racheté par le groupe CFAO en avril 2009. Filiale de Pinault-Printemps-Redoute, CFAO est le leader de la distribution automobile et pharmaceutique en Afrique et dans les DOM ; il s'agit du premier

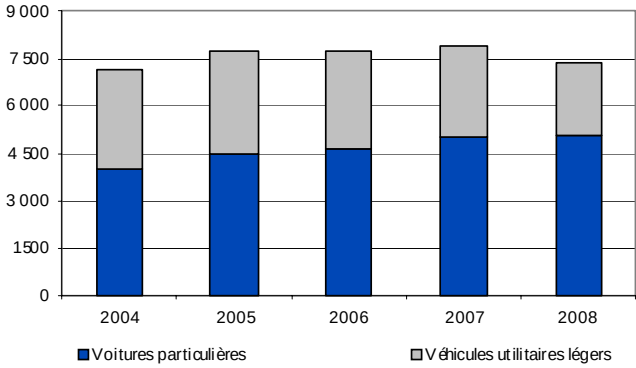
¹ Une pétition contre ce projet de loi, à l'initiative d'une association de consommateurs, avait recueilli 6.370 signatures.

² Sports utility vehicle ou Véhicule utilitaire sportif.

³ Selon les professionnels du secteur, le délai de renouvellement des véhicules, de 3 à 5 ans auparavant, serait passé à 6 ou 7 ans.

groupe international à s'introduire sur le marché automobile polynésien.

Evolution du nombre d'immatriculations de voitures neuves

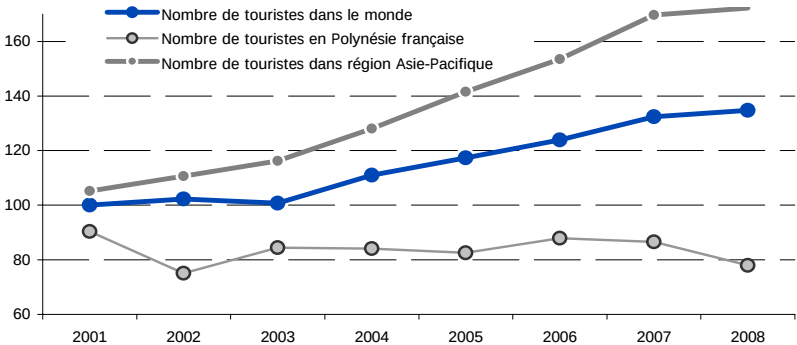


Source : Service territorial des transports terrestres

8. Le tourisme

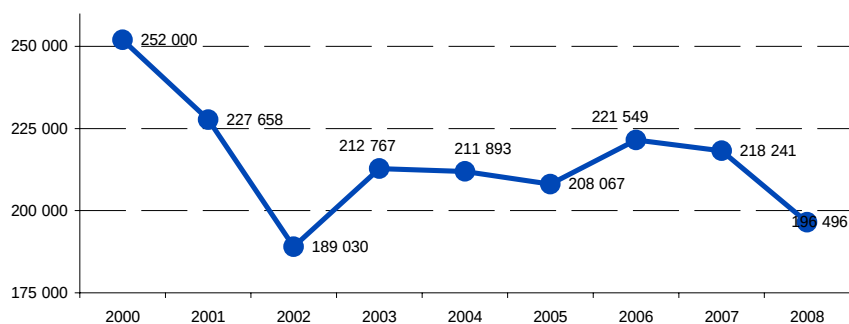
Alors que depuis 2003, le tourisme dans le monde s'est beaucoup développé, de l'ordre de 6 % en moyenne chaque année (8 % pour la zone Asie-Pacifique), la fréquentation touristique en Polynésie française peine à décoller (- 1,6 % en moyenne sur la période 2003-2008). Cette divergence a perduré en 2008, voire s'est accentuée : le nombre de visiteurs dans le monde et dans la zone Asie-Pacifique a certes fortement ralenti mais a conservé une croissance positive (2 %), alors que la fréquentation touristique en Polynésie française a chuté de 10 %.

Indice du nombre de touristes en Polynésie française et dans le monde (base 100 en 2000)



Sources : Service du tourisme , ISPF

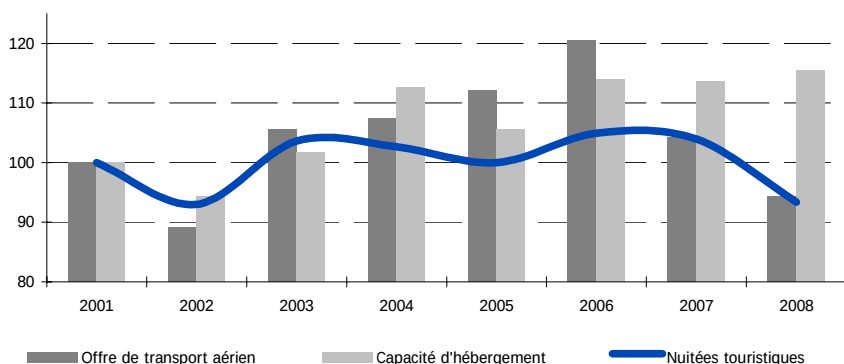
Nombre de touristes internationaux en Polynésie française



Sources : Service du tourisme, ISPF

Premier secteur économique en termes de recettes (42 milliards de F CFP en moyenne ces dernières années selon l'ISPF), le tourisme polynésien ne parvient pas à améliorer sensiblement ses performances sur longue période, et ce, malgré les efforts récents déployés en matière de capacité d'accueil (+ 9 % d'unités supplémentaires¹ depuis 2005). Le taux de remplissage des hôtels classés a culminé à 66,4 % en 2006 pour revenir à 56,4 % en 2008, à cause de l'augmentation du nombre d'hôtels et de la chute du nombre de touristes amorcée en 2007.

Evolution des capacités comparées à l'activité touristique (Base 100 = 2001)



Sources : SEAC, ISPF

Confrontées à des difficultés financières, les compagnies aériennes internationales ont dû ajuster leurs coûts notamment par une réduction du nombre de rotations et de la capacité des avions desservant la Polynésie. Le nombre de sièges offerts a ainsi diminué de 9 % en 2008, après une baisse de 13,5 % en 2007, restreignant d'autant les marges de manœuvre des tours opérateurs pour organiser les voyages des clients potentiels.

¹ Hôtellerie classée, petite hôtellerie et croisière basée localement.

Principal secteur directement touché par la crise économique mondiale, le tourisme polynésien risque d'enregistrer encore de mauvaises performances à court terme. Avec la récession économique des principaux marchés émetteurs et le départ, en décembre 2008, du Tahitian Princess (bateau de croisière d'une capacité de 600 cabines), la diminution de la fréquentation touristique devrait en effet se poursuivre en 2009. A partir des réservations enregistrées par les tours opérateurs, les professionnels estiment la baisse prévisionnelle d'activité à 20 % environ. En vue de compenser cette évolution, le GIE Tahiti-Tourisme a renforcé sa politique de promotion interne en direction des résidents¹ et sa stratégie de promotion internationale.

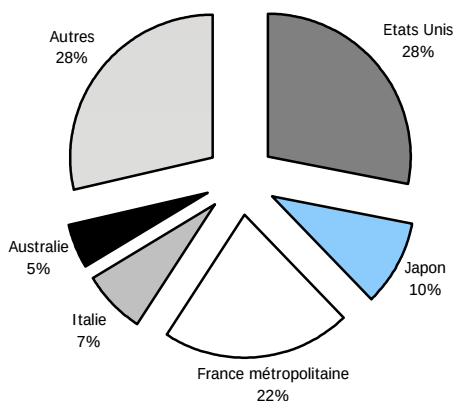
8.1. ACTIVITE DU SECTEUR EN 2008

8.1.1 La fréquentation touristique

L'année 2008 a été une année de crise en termes de fréquentation avec une diminution de 10 % du nombre de visiteurs (196.496 contre 218 241 en 2007).

La répartition par zone émettrice n'a pas fondamentalement changé en 2007. On note cependant une progression de 2 points du marché européen (39 % à 41 %) au détriment du marché nord-américain (33 % à 32 %) et du marché Asie-Pacifique (23 % à 22 %). La part de l'Asie est appelée à évoluer favorablement depuis que le gouvernement chinois a accordé à la Polynésie française le statut de destination touristique agréée en mars 2008².

L'importance relative des principaux marchés émetteurs en 2008



Source : ISPF

¹ La clientèle locale a consommé 90.000 nuitées dans les hôtels internationaux (14 % du total) pour un montant estimé à 2 milliards de F CFP.

² Le marché chinois présente un potentiel de plus de 20 millions de touristes pour des dépenses qui se sont élevées en 2006 à 25 milliards de dollars (en 2020, ce sont 100 millions de touristes chinois qui sont attendus dans le monde). L'agrément permet notamment aux touristes chinois d'obtenir plus facilement leur visa pour la Polynésie française. Les estimations conduisent au chiffre minimum de 5 000 chinois dans les prochaines années.

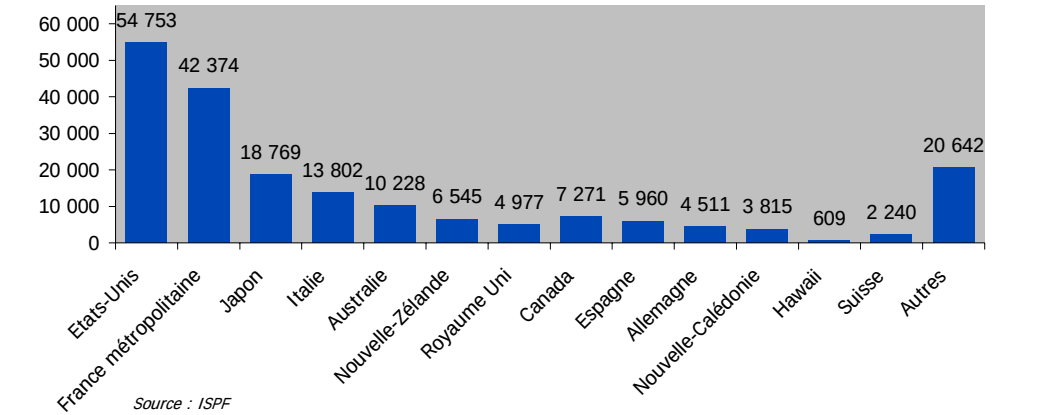
Comme le montre le tableau ci-après, la diminution du nombre total de touristes est imputable essentiellement au marché nord-américain. Le nombre de touristes américain (28 % du marché) a diminué de 15,6 %, soit près de 10 000 touristes américains en moins sur l'année. Ce recul est responsable de près de la moitié de la baisse des effectifs touristiques en Polynésie française. Le marché de la croisière a été moins pénalisé avec une diminution de 4 % alors que les touristes terrestres ont perdu 18,8 % de leurs effectifs ;

Le marché français a mieux résisté que les autres marchés émetteurs puisqu'il n'est en baisse que de 1,8 % sous l'effet de la diminution du tourisme affinitaire (-2.800 personnes) alors que le nombre de touristes français « payants » sur l'ensemble du séjour a augmenté (+ 1.995 personnes).

Les Européens hors Français (19 % du marché) ont diminué de 3,7 %, en raison d'une moindre fréquentation des Anglais, des Scandinaves et des Italiens.

Troisième marché du tourisme polynésien, le nombre de visiteurs japonais a diminué de 19 % (soit 4.471 touristes en moins). Cette baisse importante est amplifiée par la contraction de la durée moyenne de séjour, qui a contribué à la diminution des nuitées touristiques japonaises de 29 %.

Principaux marchés du tourisme polynésien en nombre de touristes (2008)





Port de Papeete

Photo : Port autonome de Papeete



Futur hôpital du Taaoone à Tahiti

Photo : ChôDurocher (Tahitipresse)



Nouvel hotel à Papeete, le *Tahiti Nui*

Photo : ChôDurocher (Tahitipresse)



Ré novation de la piste de Ua Pou, Marquises

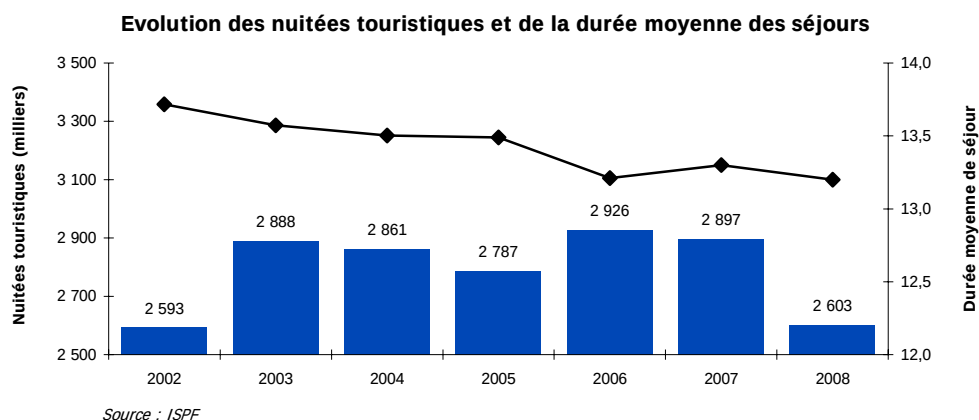
Photo : Direction de l'é quipement (deq/mar/sat)

Répartition des touristes par domicile permanent

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2007/2006	Part dans le total
Amérique du Nord	77 126	71 327	78 352	72 211	62 024	-14,1%	32 %
Etats-Unis	71 447	65 773	71 621	64 910	54 753	-15,6%	28%
Canada	5 679	5 554	6 731	7 301	7 271	-0,4%	4%
Amérique du Sud et centrale	6 768	6 187	7 802	8 595	7 873	-8,4%	4 %
Europe	79 504	81 005	82 073	85 205	82 838	-2,8%	42 %
France métropolitaine	45 069	45 264	42 397	43 161	42 374	-1,8%	22%
Allemagne	4 412	3 952	4 440	4 426	4 511	1,9%	2%
Espagne	3 268	3 976	5 202	6 292	5 960	-5,3%	3%
Italie	10 278	10 970	13 697	14 385	13 802	-4,1%	7%
Royaume Uni	8 050	7 932	7 090	6 233	4 977	-20,2%	3%
Suisse	2 451	2 392	2 649	2 497	2 240	-10,3%	1%
Autres	5 976	6 519	6 519	8 211	8 974	9,3%	5%
Pacifique - Asie	47 296	48 277	51 297	50 484	42 632	-15,6%	22 %
Japon	23 630	21 986	21 739	23 240	18 769	-19,2%	10%
Nouvelle-Zélande	7 721	7 587	8 537	8 198	6 545	-20,2%	3%
Australie	7 687	9 609	11 426	11 746	10 228	-12,9%	5%
Nouvelle-Calédonie	3 474	3 607	3 717	3 761	3 815	1,4%	2%
Hawaii	2 138	2 553	2 837	639	609	-4,7%	0%
Autres	2 646	2 935	3 041	2 900	2 666	-8,1%	1%
Autres zones	1 199	1 271	2 025	1 746	1 129	-35,3%	1 %
Total	211 893	208 067	221 549	218 241	196 496	-10,0%	100 %

Sources : Service du tourisme, ISPF

Dans l'hôtellerie, le nombre de nuitées touristiques a diminué de 10,1 % pour s'élever à 2.602.805, alors que la durée moyenne de séjour est passée de 13,3 jours en 2007 à 13,2 jours en 2008.



8.1.2 L'activité hôtelière

L'hôtellerie en Polynésie française recouvre deux typologies bien distinctes : une petite hôtellerie (pensions de famille, chambres d'hôtes, meublés du tourisme...) qui s'appuie pour 40 % environ sur une clientèle de résidents et une hôtellerie classée, le plus souvent gérée par de grandes chaînes internationales et essentiellement tournée vers une clientèle étrangère.

Le chiffre d'affaires de la petite hôtellerie est difficilement quantifiable dans la mesure où, n'étant pas assujettie à la redevance de promotion touristique, elle n'est pas astreinte à la déclaration de ses nuitées. Toutefois, sachant que l'activité des pensions de famille repose pour 60 à 70 % sur une clientèle de non-résidents dont une moitié est d'origine métropolitaine et que le nombre de touristes provenant de l'hexagone a diminué de 1,8 % en 2008, il est fort probable que l'activité des pensions de famille se soit stabilisée, voire ait enregistré une diminution.

De même, l'activité de l'hôtellerie classée (23 hôtels selon le CPH) a particulièrement souffert de la baisse de fréquentation des touristes terrestres américains, comme l'illustre notamment la diminution de 6,4 points du coefficient moyen d'occupation (de 66,4 à 60 %) de l'hôtellerie classée.

Coefficients d'occupation de l'hôtellerie classée

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Bora Bora	60,8%	57,5%	59,3%	66,0%	57,1%	52,9%	- 4,2 points
Tahiti	64,4%	69,9%	64,7%	63,1%	59,5%	58,0%	-1,5 point
Moorea	55,2%	63,2%	66,7%	79,5%	68,4%	62,9%	-5,5 points
Tous hôtels de Polynésie	58,5 %	62,8 %	62,5 %	66,4 %	60,0 %	56,4 %	-3,6 points

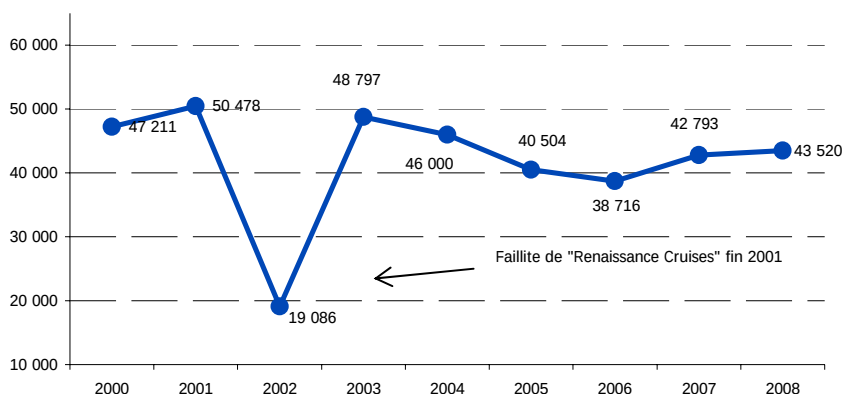
Source : CPH

8.1.3 Le tourisme de croisière

La Polynésie française a profité à la marge de la forte croissance de la croisière dans le monde en 2008¹. Le nombre de croisiéristes a augmenté de 1,7 % en 2008, passant de 42.793 à 43.520, ce qui représente 22 % du nombre total de touristes contre 20 % en 2007.

¹La croisière enregistre depuis quelques années la plus forte croissance du marché du tourisme de loisir avec 8,1 % de croissance par an depuis 1980. Le nombre de passagers (15,85 millions en 2007) a été en progression de 5 % en 2007 et les perspectives restent très optimistes, tant pour 2009 que pour le moyen terme (34 millions pour 2015). Environ 85 % des croisiéristes dans le monde sont Nord-américains (USA - Canada).

Evolution du nombre de croisiéristes en Polynésie française



Sources : Service du tourisme , ISPF

Dans la mesure où la capacité d'accueil est restée quasiment identique à l'année dernière, le taux de remplissage des navires de croisière a légèrement augmenté.

La flotte locale était composée de 10 unités, dont 3 transportant plus de 90 % des croisiéristes dans l'année : le M/S Paul Gauguin (160 cabines), le Tahitian Princess (345 cabines) qui vendent des circuits vers les îles Sous-le-Vent, ainsi que l'Aranui III (86 cabines), cargo mixte dédié aux liaisons avec les Marquises via les Tuamotu.

Les autres navires sont le Pacific Princess¹ (342 cabines), le Tahiti Aggressor (8 cabines), spécialisé dans la plongée sous-marine aux Tuamotu, les Yachts d'Archipels Croisières (6 voiliers comprenant 4 cabines) et les navires de Bora Bora Cruises : le Haumana (19 cabines), le Tu Moana (37 cabines) et le Tia Moana (37 cabines). Enfin, dernier arrivé dans les eaux polynésiennes en décembre 2007, le Star Flyer (85 cabines), quatre mâts de la Compagnie Star Clippers d'une capacité de 170 passagers, effectue des croisières aux îles sous-le-Vent et aux Marquises. Il est prévu que ce navire séjourne dans les eaux polynésiennes jusqu'en 2010.

Des paquebots non-résidents à régime spécial viennent également compléter la flotte polynésienne, notamment le Spirit of Oceanus (114 passagers) de la compagnie Cruise West et le M.S. National Geographic Endeavour (6.133 croisiéristes transportés par ces deux navires en 2007).

Afin de consolider l'offre de croisière sur le territoire, le gouvernement a refondu fin 2005 toute sa réglementation en la matière². Elle comporte une série de dispositions incitatives (dérogation au monopole de pavillon, exonérations fiscales et douanières, aides à l'emploi, à la formation professionnelle et à la promotion touristique) et ses conditions d'éligibilité sont peu contraignantes. En effet, elle s'applique à toute flotte d'au moins 12 cabines, réparties sur un

¹ Le Tahitian Princess et le Pacific Princess, ex R3 et R4 de la compagnie Renaissance Cruises, faillie fin 2001 à la suite des attentats du 11 septembre, appartiennent à la société Princess Cruises, filiale de Carnival Corporation.

² Délibération n° 2002-80 APF du 27 juin 2002 modifiée par la délibération n° 2005-3 APF du 20 octobre 2005 et par la loi de pays n° 2005-5 LP du 9 décembre 2005.

ou plusieurs bateaux, pour une durée minimale d'exploitation sur le territoire « (...) de trois mois consécutifs par période de douze mois (...) ». Le Spirit Oceanus en a été le premier bénéficiaire en janvier 2006.

Depuis janvier 2008, les équipages étrangers des bateaux de croisières ont la possibilité d'obtenir un visa long séjour leur évitant de sortir du territoire français pour en demander un nouveau.

Malgré ces efforts, le départ du Tahitian Princess en décembre 2008 va entraîner une réduction de près de la moitié du nombre de croisiéristes en Polynésie française. Sur les deux premiers mois de l'année 2009, le nombre de croisiéristes a chuté de 62 %.

De même, la compagnie Star Clippers a annoncé que le quatre-mâts Star Flyer quittera la Polynésie française¹ en février 2010. L'armateur a décidé de repositionner ce navire de croisière dans un marché moins exposé aux effets de la crise économique internationale. La compagnie envisage néanmoins de revenir en 2012.

8.1.4 Le tourisme de plaisance

La configuration de l'espace polynésien, caractérisée par ses îles en chapelets (îles Sous-le-Vent, groupes d'atolls aux Tuamotu) et ses lagons balisés, convient parfaitement à la plaisance. Secteur à forte valeur ajoutée, elle jouit d'une clientèle aisée et se partage en deux domaines distincts, les charters nautiques et la grande plaisance.

Le charter nautique propose à la location des bateaux, à voiles ou à moteur, avec ou sans personnel de bord (skipper, cuisinier...) pour des durées d'un à plusieurs jours. Après une progression de 3 % du nombre de jours de location en 2007, les entreprises locales ont enregistré en 2008 une stagnation de leur activité, que ce soit en nombre de passagers embarqués ou en jours de location².

Les professionnels du secteur ont lancé la Tahiti Pearl Regatta en février 2004, afin de promouvoir la plaisance en Polynésie française. La quatrième édition de cette régate dans les îles du Vent, en mai 2008, a réuni une cinquantaine d'équipages (une cinquantaine en 2007, 29 en 2006, 19 en 2005 et 10 en 2004) dont des non-résidents (Français de métropole, Néo-zélandais, Néo-calédoniens). Une cinquantaine de participants sont également attendus pour la cinquième édition qui doit se dérouler du 6 au 10 mai 2009.

Quant à la grande plaisance, elle connaît une croissance soutenue depuis une dizaine d'années³. Le nombre de yachts et de méga yachts est ainsi passé de 3.500 vers la fin des années 1990 à 6.300 aujourd'hui. En 2010, ce nombre pourrait dépasser les 7.000 unités. Les chantiers ont livré 250 unités de plus de 30 mètres en 2008 et 450 unités sont actuellement en cours de construction. Marché de niche à haute rentabilité, le yachting de luxe, attise la convoitise de nombre de marinas et la Polynésie française a récemment revu sa

¹ Le départ du Star Flyer constituerait un manque à gagner annuel estimé à près de 2 milliards de F CFP. Arrivé en décembre 2007, le voilier, qui dispose de 85 cabines pouvant accueillir au total 170 passagers, effectue 43 croisières par an en Polynésie française.

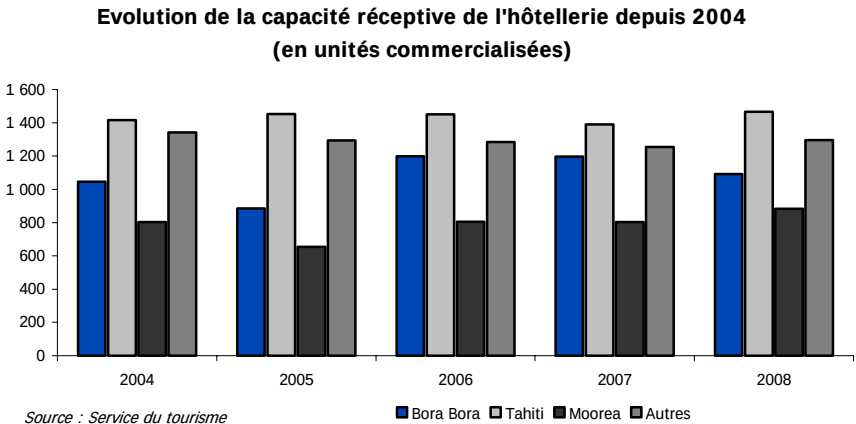
² Estimation établie à partir des déclarations de Archipels Croisières, Moorings, Sunsail Stardust et Tahiti Yacht Charter.

³ Ce marché, qui englobe les navires de plus de 24 mètres de longueur, a plus que triplé depuis 1997.

réglementation¹ (raccourcissement du délai d'obtention d'une licence, réduction de la fiscalité, facilité d'obtention de visas longue durée pour le personnel naviguant) pour recueillir une partie de cette clientèle à haut pouvoir d'achat.

8.2. BILAN ET PERSPECTIVES DE LA CAPACITE D'ACCUEIL

Les infrastructures d'accueil se sont accrues entre mars 2008 et mars 2009, notamment à Bora Bora où l'on compte 107 nouvelles unités commercialisables. Mais cet accroissement des capacités réceptives a été compensé par la fermeture temporaire du plus vieil hôtel de l'île, l'hôtel Bora Bora, et plus récemment, par celle du Club Med. Au total, entre mars 2008 et mars 2009, le nombre d'unités commercialisées a augmenté de 2 %.



8.2.1 Hôtels et résidences de tourisme international

L'hôtellerie internationale rassemble à la fois de grands groupes internationaux comme Starwood (Le Méridien, Saint Regis) qui a affermi sa présence en Polynésie française en rachetant la chaîne Le Méridien en 2006, Accor (Sofitel, Novotel), Hilton (à Moorea, Tahiti et Bora Bora), Intercontinental, Radisson (Radisson Plaza Tahiti), et des entreprises locales comme South Pacific Management (Pearl Resorts, dont Le Tahaa, labellisé Relais & Châteaux) ou Maitai (Bora Bora, Fakarava).

¹ Délibération n° 2004-40 APF du 19 février 2004 portant organisation de la navigation charter en Polynésie française.

Répartition de la capacité d'hébergement de l'hôtellerie internationale

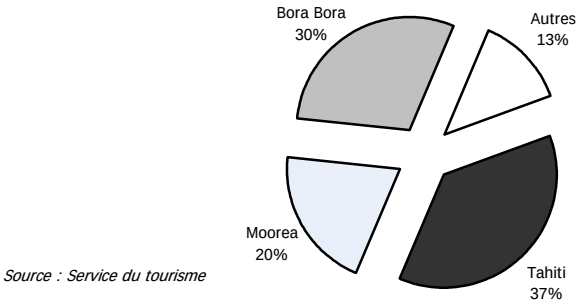
	Hôtels				Unités commercialisées			
	2006	2007	2008	Variations 2008/2007	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Iles du Vent :	20	19	21	11 %	1 867	1 790	1 931	8 %
Moorea	9	9	11	22%	619	613	678	11%
Tahiti	11	10	10	0%	1 248	1 177	1 253	6%
Iles Sous-le-Vent :	23	23	21	-9 %	1 311	1 308	1 199	-8 %
Bora Bora	16	16	14	-13%	1 127	1 114	1 005	-10%
Huahine	2	2	2	0%	63	73	73	0%
Raiatea	2	2	2	0%	44	43	43	0%
Tahaa	3	3	3	0%	77	78	78	0%
Tuamotu	6	5	5	0 %	215	209	207	-1 %
Marquises	2	2	2	0 %	34	34	34	0 %
Australes	1	1	1	0 %	9	9	9	0 %
Total	52	50	50	0 %	3 436	3 350	3 380	1 %

Source : Service du tourisme

Après une année 2006 caractérisée par la mise sur le marché de nouveaux hôtels de standing élevé (notamment l'Intercontinental Resort and Thalasso Spa et le Saint Regis Resort à Bora Bora) et du Tahiti Airport Motel, et une pause en 2007¹, un nouvel hôtel a vu le jour à Bora Bora en 2008, le Four Season avec plus d'une centaine de bungalows et 7 villas sur la plage.

Début 2009, deux nouveaux établissements ont ouvert à Tahiti : l'un au centre de Papeete, le Tahiti Nui avec 90 chambres, et l'autre à Punaauia, l'hôtel Manava Suite Resort avec plus d'une centaine d'unités d'hébergement.

Répartition géographique de l'hôtellerie internationale en mars 2009



Source : Service du tourisme

¹ On note toutefois la fermeture de l'hôtel Prince Hinoï et de ses 72 unités à Papeete.

Tetiaroa, atoll appartenant à Marlon Brando, devrait devenir le site d'un nouvel éco-hôtel de luxe qui porterait le nom « The Brando ». Comptant 30 villas de luxe et une vaste réserve naturelle, ce complexe dont la réalisation est supervisée par le Tahiti Beachcomber SA, devrait être inauguré en 2010.

Enfin, de nouvelles orientations se dessinent dans la construction hôtelière. Tout d'abord, un nouveau type de produit a été récemment introduit à Moorea, la résidence hôtelière de luxe, où 50 villas sont en location depuis le début 2009. A Bora Bora, un groupe américain a racheté l'hôtel Eden Beach pour le transformer également en ce sens.

8.2.2 La petite hôtellerie

Avec ses 1.358 chambres ou bungalows, la petite hôtellerie offre une meilleure couverture du territoire (34 îles) que l'hôtellerie classée et occupe un millier de personnes, à temps plein ou partiel, ce qui en fait un élément essentiel de la vie économique des archipels polynésiens.

Répartition de la capacité d'hébergement des pensions de famille*

	Hôtels				Unités commercialisées			
	2006	2007	2008	Variations 2008/2007	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Iles du Vent :	71	71	87	23 %	387	403	419	4 %
Tahiti	35	35	36	3%	202	213	213	0%
Moorea	36	36	51	42%	185	190	206	8%
Iles Sous-le-Vent dont :	76	81	85	5 %	383	387	412	6 %
Bora Bora	11	13	14	8%	72	82	86	5%
Huahine	26	27	29	7%	122	117	138	18%
Tuamotu-Gambier dont :	67	67	77	15 %	326	318	344	8 %
Rangiroa	21	19	21	11%	116	99	102	3%
Fakarava	13	14	13	-7%	65	69	68	-1%
Marquises	30	25	26	4 %	137	119	115	-3 %
Australes	15	15	14	-7 %	68	66	68	3 %
Total	259	259	289	12 %	1 301	1 293	1 358	5 %

Source : Service du tourisme

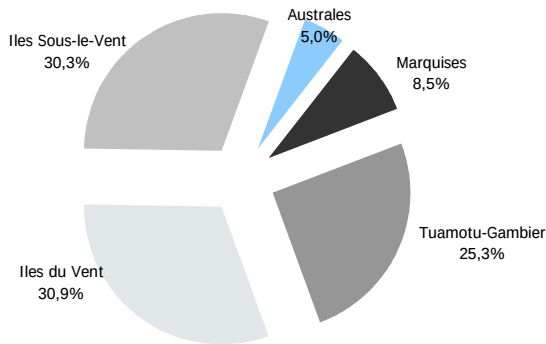
* petite hôtellerie familiale et hébergement chez l'habitant

En l'espace d'une décennie, sa capacité s'est accrue de plus de 60 % (815 unités commercialisées en 1996) mais demeure concentrée sur l'archipel de la Société (61 % du total) et aux Tuamotu (25 %).

Les pensions de famille ont toutefois profité de l'extension des liaisons aériennes vers les archipels ainsi que de l'élaboration de forfaits alliant vol et hébergement à des tarifs avantageux pour le consommateur, tels les « séjours dans les îles » ou les différents pass d'Air Tahiti. En 2008, la progression du nombre d'unités commercialisées a été particulièrement marquée à Huahine (+ 18 %), à Moorea (+ 87 %) ainsi qu'aux Tuamotu-Gambier (+ 8 %). Les Marquises,

au contraire, demeurent touchée par la tendance inverse de réduction du nombre d'unités commercialisées (- 3 % en 2008 après - 13 % en 2007 après - 4 % en 2006).

Répartition géographique de la petite hôtellerie en 2008 (en unités commercialisées)



Source : Service du tourisme

Afin de satisfaire la clientèle, les efforts doivent porter sur la qualité (accueil, hygiène, sécurité...) ainsi que sur la commercialisation. Depuis 1997, la fédération Haere Mai¹ essaie de faire signer une Charte de qualité, concept garantissant pour les clients une qualité d'accueil, d'authenticité et de découverte des îles des 5 Archipels de la Polynésie Française. Cette Charte a été validée le 29 mars 2007 lors de l'Assemblée générale de la Fédération Haere Mai qui regroupe environ 160 pensions de famille.

En 2006, la Fédération a entrepris la classification des pensions de famille selon des critères d'accueil, d'hygiène, de sécurité, de respect de l'environnement, de restauration, de confort et de gestion. Un, deux ou trois tiarés sont distribués suivant ces critères aux établissements qui le souhaitent. A décembre 2008, 69 petits hôtels avaient ainsi fait l'objet d'une classification : 22 ont reçu trois tiarés, 26 deux tiarés, et 21 un tiaré. 85 pensions de famille sont en cours de classement.

8.2.3 Les activités touristiques

Mis à part la plongée sous-marine qui a joué un rôle moteur dans le développement de la petite hôtellerie dans les îles, le manque d'activités est souvent reproché à la destination polynésienne. C'est la raison pour laquelle les hôtels cherchent à agrémenter leur offre en intégrant des espaces de bien-être (spas, centres de remise en forme...). Les pouvoirs publics, pour leur part, aimeraient développer le tourisme culturel et ont entrepris de restaurer les monuments, comme le site de la pointe Vénus ou le musée Gauguin à Tahiti.

Première activité marine, la plongée a attiré entre 25.000 et 30.000 adeptes chaque année dans ses 45 clubs disséminés sur les archipels polynésiens.

¹ Haere Mai est une fédération née le 12 février 1997, lors du premier salon et constituée aujourd'hui de 19 associations représentant 21 îles de Polynésie française

A côté, d'autres distractions existent : l'observation de la faune marine en bateau à fond de verre ou le shark feeding¹, la pêche (sportive ou à la mouche dans les lagons) et les sports de glisse (surf, windsurf, kite surf).

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008 / 2007	% du total 2008
Activités nautiques	179	187	205	217	181	-17 %	61 %
Clubs de plongée	41	41	40	42	45	7%	15%
Locations de bateaux et divers	36	52	77	82	30	-63%	10%
Découverte du milieu marin	62	59	57	58	71	22%	24%
Centres d'activités nautiques	13	14	15	17	12	-29%	4%
Pêche	17	12	10	9	9	0%	3%
Sensations extrêmes (surf, flysurf, jet...)	10	9	6	9	20	122%	7%
Activités terrestres	111	122	113	111	111	0 %	37 %
Excursions en 4x4 ou bus	62	59	59	59	63	7%	21%
Excursions à cheval, équitation	16	15	11	12	6	-50%	2%
Golf	2	4	4	4	4	0%	1%
Circuits pédestres	19	31	31	28	29	4%	10%
Circuits éco-touristiques	5	6	-	6	9	50%	3%
Divers	7	7	8	2	9	350%	3%
Activités aériennes	nd	nd	6	10	7	-30 %	2 %
Survol en avion ou hélicoptère	nd	nd	4	8	3	-63%	1%
Parachute ascensionnel	nd	nd	2	2	2	0%	1%
Total	290	309	324	338	299	-12 %	100 %

Source : GIE Tahiti tourisme

Pour ce qui est du tourisme terrestre, la mode de l'écotourisme attire des visiteurs amateurs de randonnée, bien qu'il existe encore peu de sentiers balisés et de refuges. Les excursions à cheval, en véhicules tous terrains ou en hélicoptères ainsi que les sports à sensations (parapente, canyoning) peuvent également intéresser les touristes.

Enfin, l'offre polynésienne en termes de golf commence à prendre corps ; néanmoins, avec seulement deux parcours de golf (Tahiti, puis Moorea depuis le 15 avril 2007), la Polynésie française ne peut encore prétendre à la qualification de destination golfique, les spécialistes estimant en effet à trois sites le minimum requis. Des projets sont à l'étude (Tahiti, Huahine, Tahaa) car ce sport a un potentiel immense avec un marché de 60 millions de golfeurs dans le monde, dont 27 millions d'Américains et environ 14 millions d'Asiatiques.

8.3. ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Pilier de l'économie locale, le tourisme fait l'objet d'une politique spécifique développée autour de trois thèmes majeurs : la promotion, la formation et l'aide aux investissements. Pour sa mise en œuvre, le ministère compétent s'appuie sur le Service du tourisme, créé en 2002, et le GIE Tahiti tourisme.

¹ Le *shark feeding* est interdit depuis 2006 dans les lagons.

8.3.1 La promotion

Le GIE Tahiti tourisme participe à divers salons internationaux de tourisme, à la rédaction d'un guide annuel d'information et à des campagnes publicitaires. En outre, il tisse des liens privilégiés avec les voyagistes à l'occasion des « Rendez-vous Tahiti et ses îles¹ » à Paris, des séminaires annuels au Japon (Tokyo, Osaka) ou du Tahiti Travel Exchange avec les principaux tours opérateurs américains, et leur dispense des formations sur la destination polynésienne avec, à la clé, délivrance d'un label « Tahiti et ses îles ».

Pour 2008, le GIE a été doté d'un budget² de 2.366 millions de F CFP (en ressources), contre 2.242 millions en 2007, soit une hausse de 6 %. 35 % de ce budget est consacré aux dépenses de fonctionnement du siège, 15 % sert à financer les charges de représentations dans les marchés émetteurs (Italie, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Australie et Asie) et les 50 % sont consacrés au financement des dépenses des branches (Etats-Unis, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Amérique du Sud).

Le GIE Tahiti Tourisme a démarré une grande campagne mondiale de communication pour promouvoir la destination polynésienne. Avec pour slogan « *Invest in your love* », cette campagne utilise à la fois les canaux publicitaires traditionnels et le marketing viral (ou bouche à oreille électronique) à travers Internet et ses réseaux sociaux. Cette campagne a pour objectif principal de soutenir les ventes de la haute saison 2009 et d'enrayer la chute de la fréquentation touristique. La campagne a mobilisé une enveloppe de 335 millions de F CFP prélevée sur la DGDE (dotation globale de développement économique) et octroyée à titre exceptionnel pour le développement du tourisme auxquels s'ajoutent 120 millions de F CFP qui serviront également à d'autres opérations promotionnelles courant 2009.

Par ailleurs, un salon du tourisme a été organisé en février 2009 à Papeete, « Tere Ai'a », afin de présenter à la population locale les produits des prestataires, hôteliers et pensions de famille. Près de 1.500 séjours dans les îles ont été vendus au cours de cet événement dont les recettes générées ont atteint 149 millions de F CFP.

8.3.2 La formation

Afin de combler l'insuffisance quantitative et qualitative de personnel de l'hôtellerie, la Polynésie française s'est dotée en 2003 d'un lycée à vocation hôtelière exclusive, le lycée hôtelier de Tahiti (à Punaauia sur la côte ouest). L'enseignement hôtelier est donc désormais concentré au sein d'un établissement moderne, d'une capacité d'accueil de 750 élèves, équipé d'un internat de 240 places, de deux restaurants d'initiation, de deux restaurants d'application et, depuis la rentrée scolaire 2005, d'un hôtel d'application de 20 chambres pour les travaux pratiques. Les modules qu'il propose vont du CAP au BTS.

A côté du secteur public, existent également des établissements privés comme l'Ecole technique professionnelle de Uturoa (Raïatea, îles Sous-le-Vent) ou le Lycée d'enseignement professionnel Saint Joseph (Tahiti) ainsi que des Centres d'éducation au développement (CED).

¹ Chaque année, sous l'égide du GIE Tahiti tourisme, ils réunissent des tours opérateurs parisiens et des professionnels polynésiens pour une présentation des nouveaux produits et services disponibles en Polynésie française.

² 62 % des ressources du GIE proviennent des subventions du Pays et des participations et le reste est constitué par le fruit de la redevance de promotion touristique.

Ensuite, les hôtels classés eux-mêmes se chargent de la formation de leurs salariés en les envoyant parfois en stages à l'étranger, sur les sites des groupes auxquels ils appartiennent.

Quant à la petite hôtellerie, ses besoins de formation sont satisfaits par les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et les Maisons familiales rurales (MFR), petites structures polyvalentes et harmonieusement réparties sur le territoire. L'Association de formation aux métiers de l'hôtellerie (AFOMETH), dont les stages se déroulent sur le lieu même du travail du stagiaire, et le Centre de formation (CEFOR) de la CCISM œuvrent également dans cette voie.

8.3.3 L'aide aux investissements

L'aide aux investissements dans le tourisme est multiple. Une batterie d'aides est proposée à la petite hôtellerie et aux entreprises d'activités touristiques. Pour l'hôtellerie classée, deux dispositifs fiscaux complémentaires sont disponibles.

Pour les premières, aux aides sectorielles spécifiques allouées par le Fonds pour les restructurations de défense (FRED), le Fonds de développement des archipels (FDA) ou le Service du tourisme, s'ajoutent des aides à caractère général pour les entreprises, comme les aides à la création d'entreprise (exonérations de patente, Aides à la création et au développement d'entreprise, aides à l'emploi des jeunes...), les emprunts à conditions préférentielles (prêts bonifiés de la banque Socredo sur les ressources de la Banque européenne d'investissement, prêts bancaires réescomptables auprès de l'IEOM) ou les aides au renforcement des fonds propres gérées par la SOFIDEP (prises de participation au capital, prêts participatifs).

Quant à l'hôtellerie classée, elle bénéficie de la loi « Girardin »¹, dernière version de la défiscalisation métropolitaine qui, en contrepartie d'investissements dans la construction d'hôtels dans l'outre-mer français, octroie des abattements d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés aux personnes physiques ou morales concernées. En 2008, l'hôtellerie a représenté 16 % des 68 milliards des investissements en loi Girardin.

Ce dispositif peut être cumulé avec le bénéfice du dispositif de défiscalisation locale dite « Délibération Flosse » (n° 2004/033 APF du 12 février 2004), qui consiste en l'octroi de crédits d'impôts et d'aides fiscales pour la construction, la rénovation ou l'agrandissement d'hôtels². En 2008, ces crédits d'impôt dans le secteur de l'hôtellerie se sont élevés à 3,2 milliards de F CFP pour un total de 8,9 milliards de F CFP tous secteurs confondus.

¹ Journal officiel de la République française n° 167 du 22 juillet 2003.

² En 2004, le total des aides fiscales s'est élevé à 8,9 milliards de F CFP dont 44 % en aides fiscales à l'exploitation et 56 % en crédits d'impôts.

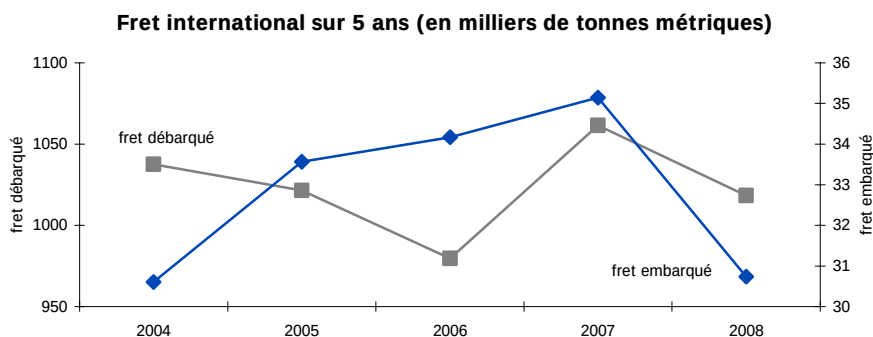
9. Les transports

9.1 LES ACTIVITES PORTUAIRES

Entrée maritime de la Polynésie française, le Port autonome de Papeete (PAP), établissement public depuis 1962, est responsable de la gestion et de la surveillance de la zone portuaire de la Polynésie française. L'essor de son activité à partir des essais nucléaires a nécessité d'importants investissements. Le schéma directeur du port sur la période 2000-2009 a consacré 13,7 milliards de F CFP à l'amélioration de ses infrastructures. Les travaux projetés pour l'année 2009, d'un montant global de 2,4 milliards de F CFP, devraient porter sur la construction d'un parking de cinq étages sur le front de mer à Papeete, le transfert de la réparation navale vers le site de Faratea (côte est de Tahiti, vers Taravao) et la construction d'une gare maritime à Papeete.

9.1.1 Les échanges maritimes internationaux de la Polynésie française

Orienté à la hausse en 2007 (+8,2 % par rapport à 2006), le fret international s'est contracté de 4,4 % en volume en 2008 (1.048.970 tonnes métriques contre 1.096.712 en 2007), reflétant le ralentissement de l'économie polynésienne.



Source : Port autonome de Papeete

Le fret débarqué, qui représente les marchandises importées, a reculé de 4,1 % (1.018.230 tonnes métriques en 2008 contre 1.061.565 en 2007), tant à cause des produits secs (-3,4 %) que des hydrocarbures (-3,8 %). Quant au fret embarqué, qui englobe principalement les exportations pondéreuses de la collectivité, il est passé de 35.147 tonnes métriques en 2007 à 30.740 en 2008, soit une diminution de 12,5 %. Ce repli est corroboré par celui du volume des exportations qui décline de 13 % en glissement annuel (17.669 tonnes contre 20.404 en 2007), entraîné notamment par la baisse des nacres (1.891 tonnes contre 2.200), du noni (1.924 tonnes contre 2.578) et de l'huile de coprah brute (5.094 contre 5.640).

Fret international (en tonnes métriques)

	2007	2008	Variations 2008/2007
Fret débarqué dont :	1 061 565	1 018 230	-4,1%
-produits secs	581 955	561 982	-3,4%
-hydrocarbures	467 868	450 000	-3,8%
Fret embarqué	35 147	30 740	-12,5%
Total	1 096 712	1 048 970	-4,4%

Source : PAP

9.1.2 La desserte maritime interinsulaire

La desserte maritime interinsulaire est assurée par des entreprises privées et marginalement par la flottille administrative, utilisée par exemple pour le transport scolaire dans les îles isolées. La majorité du trafic de passagers s'effectue entre Tahiti et Moorea (99 % du total en 2008) et pour le fret, ce sont les îles Sous-le-Vent qui dominent (39 % du total en 2008).

En 2008, le trafic maritime en rythme annuel de passagers s'est inscrit en recul : - 2,1 % pour les îles Sous-le-Vent et - 11,3 % pour les autres archipels.

Trafic maritime interinsulaire de passagers

	2007	2008	Variations 2008/2007
Moorea-Maiao	1 664 651	1 691 946	1,6%
Iles Sous-le-Vent	7 820	7 653	-2,1%
Autres archipels	7 197	6 385	-11,3%
Total	1 679 668	1 705 984	1,6%

Source : STTI

La baisse du fret interinsulaire de 8,9 % sur la période (423.940 tonnes en 2008 contre 465.414 en 2007) a touché tous les archipels, en particulier les Marquises (- 15,5 %) et les Tuamotu Gambier (- 22,3 %).

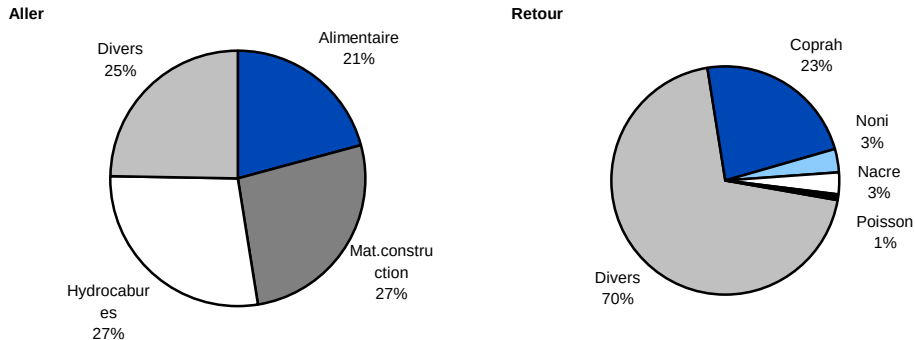
Fret interinsulaire par destination/provenance (en tonnes)

	2007	2008	Variations 2008/2007
Iles du Vent	138 236	131 834	-4,6%
Iles Sous-le-Vent	169 149	164 281	-2,9%
Australes	21 059	18 567	-11,8%
Marquises	41 542	35 123	-15,5%
Tuamotu Gambier	95 428	74 135	-22,3%
Total	465 414	423 940	-8,9%

Source : STTI

A l'aller (Papeete-îles), le fret s'est contracté de 9,6 % en glissement annuel (380.958 tonnes en 2008 contre 421.563 en 2007), en raison du recul des matériaux de construction (- 33 %) et des produits alimentaires (- 27 %). Dans le sens du retour, la diminution a été moins marquée (42.982 tonnes contre 43.851), - 2 %, grâce à la progression du coprah de 17 % (9.890 tonnes contre 8.438).

Répartition du fret en volume par type de produits en 2008



Source : STTI

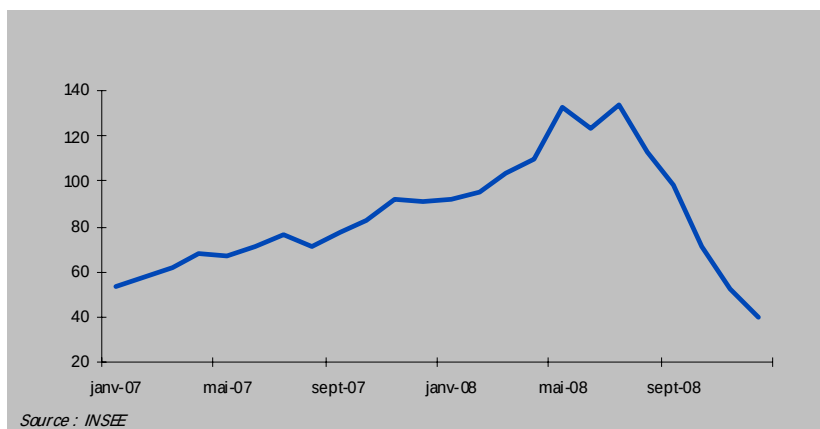
9.2 LA DESSERTE AERIENNE

Les statistiques de l'IATA¹ pour l'année 2008 font état d'une baisse du trafic de passagers de 1,6 % en glissement annuel alors qu'il avait progressé de 7,4 % l'année précédente. Avec une augmentation de 3,5 % de l'offre de sièges sur la période, le taux moyen d'occupation est passé à 75,9 % contre 77,3 % en 2007. Le fret international, pour sa part, est en recul de 4,6 % (+ 4,3 % en 2007).

L'Association a estimé les pertes des compagnies aériennes adhérentes à 8 milliards de US\$ en 2008, fragilisées à la fois par la récession économique et par la hausse vertigineuse des prix du carburant, ce dernier faisant, le plus souvent, l'objet d'achats à terme.

¹ L'Association internationale du transport aérien (IATA) regroupe environ 230 compagnies qui génèrent 95 % du trafic aérien mondial.

Evolution du cours moyen mensuel du pétrole brut en US\$

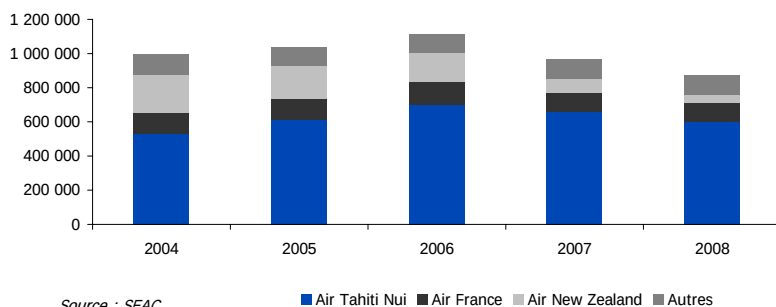


9.2.1 Les liaisons internationales

La Polynésie française dispose de connexions aériennes régulières avec la plupart des pays avoisinants, grâce à la diversité des compagnies aériennes qui fréquentent l'aéroport international de Tahiti-Faa'a.

En 2008, l'offre globale de sièges a été réduite de 9,3 % tandis que le nombre de passagers chutait de 8,4 % ; par conséquent, le coefficient moyen de remplissage s'est légèrement amélioré, 73,2 % contre 72,6 % en 2007. Par ailleurs, le renchérissement du prix du carburant a conduit les compagnies à instaurer des surcharges de carburant afin de financer leurs charges d'exploitation à partir du mois de juillet 2008, au moment où les cours atteignaient des niveaux records.

Evolution de l'offre internationale de sièges sur 5 ans par compagnie



Principale compagnie à desservir la Polynésie française, avec plus des deux tiers de la capacité totale en 2008, Air Tahiti Nui (ATN) a comprimé son offre de sièges de 9,5 % alors que

le nombre de ses passagers baissait de 8,7 %, ce qui s'est traduit par une légère embellie sur son coefficient moyen de remplissage (73,1 % en 2008 contre 70,8 % en 2007)¹.

Confrontée à des difficultés financières, avec un déficit d'exploitation d'environ 5 milliards de F CFP sur l'année 2008, ATN a décidé de se recentrer sur ses marchés historiques, l'Europe via la côte ouest des Etats-Unis et le Japon, abandonnant dès mars 2009 la desserte de Sydney, puis celle de New York.

Air France, qui maintient trois lignes hebdomadaires Papeete/Los Angeles/Paris, a affiché des performances relativement satisfaisantes en 2008, obtenant un coefficient moyen de remplissage supérieur à celui des autres compagnies (83,5 % en 2008 contre 84 % en 2007).

Depuis près de cinq ans, Air New Zealand (ANZ) a réduit de façon drastique son offre de transport vers la Polynésie française, seulement 49 173 sièges disponibles en 2008 contre 80 844 en 2007 (225 596 en 2004), cherchant à se délester des destinations non rentables, comme par exemple, la liaison Auckland/Rarotonga/Papeete supprimée au premier semestre 2007. Pour 2008, ANZ n'a conservé que deux vols hebdomadaires Auckland/Papeete² et, en dépit de ces mesures, son coefficient de remplissage s'est dégradé, s'établissant à 61,9 % en 2008 contre 72,8 % en 2007.

Hawaiian Airlines assure la liaison Honolulu/Papeete à raison d'un vol toutes les semaines. Cette compagnie aérienne a accueilli moins de passagers en 2008, 20 669 contre 21 990 l'année précédente, à offre de sièges quasi inchangée (- 0,6 %), ce qui a pesé sur son coefficient moyen de remplissage (76,3 % contre 81 % en 2007).

LAN Airlines, une des premières compagnies aériennes d'Amérique latine, est la seule à assurer la desserte de l'île de Pâques, grâce à sa liaison hebdomadaire Santiago/île de Pâques/Papeete. En 2008, ses résultats ont été moins satisfaisants, son coefficient moyen de remplissage ayant reculé de près de trois points (68,9 % contre 71,8 % en 2007).

Air Calédonie International, pour sa part, relie Nouméa à Papeete une fois par semaine. Elle a également déploré une contraction de son volume d'affaires, avec un nombre de passagers en retrait de 4,9 % en glissement annuel (18.179 en 2008 contre 19.117 en 2007).

Quant à Air Tahiti, elle a repris la ligne Papeete/Rarotonga, abandonnée par Air New Zealand en avril 2007. Avec deux rotations par semaine en ATR72 d'une capacité de 66 sièges, elle a transporté 9.571 en 2008 pour un taux moyen d'occupation de 58,4 %.

¹ Déjà, en 2007, ATN avait réduit son offre de sièges de 6,4 % et avait bénéficié d'une amélioration de son coefficient moyen de remplissage (65,7 % en 2006).

² Elle a convenu en 2007 d'un code share avec Air Tahiti Nui qui assure également deux vols par semaine sur la ligne.

Résultats de la desserte aérienne internationale par compagnie

		2007	2008	Variations 2008/2007
Total	Nombre de sièges offerts	963 223	871 877	-9,5%
compagnies	Nombre de passagers	699 007	638 439	-8,7%
régulières	Coefficient de remplissage	72,6%	73,2%	+0,6 pt
Air Tahiti Nui	Nombre de sièges offerts	657 205	599 131	-8,8%
	Nombre de passagers	464 978	437 887	-5,8%
	Coefficient de remplissage	70,8%	73,1%	+2,3 pts
Air France	Nombre de sièges offerts	114 421	112 907	-1,3%
	Nombre de passagers	96 153	94 269	-2,0%
	Coefficient de remplissage	84,0%	83,5%	-0,5 pt
Air New Zealand	Nombre de sièges offerts	80 844	49 173	-39,2%
	Nombre de passagers	58 823	30 457	-48,2%
	Coefficient de remplissage	72,8%	61,9%	-10,9 pts
Lan Airlines	Nombre de sièges offerts	46 312	45 527	-1,7%
	Nombre de passagers	33 274	31 390	-5,7%
	Coefficient de remplissage	71,8%	68,9%	-2,9 pts
Hawaiian Airlines	Nombre de sièges offerts	27 146	27 090	-0,2%
	Nombre de passagers	21 990	20 669	-6,0%
	Coefficient de remplissage	81,0%	76,3%	-4,7 pts
Air Calédonie	Nombre de sièges offerts	28 661	28 478	-0,6%
International	Nombre de passagers	19 117	18 179	-4,9%
	Coefficient de remplissage	66,7%	63,8%	-2,9 pts
Air Tahiti	Nombre de sièges offerts	8 634	9 571	10,9%
	Nombre de passagers	4 672	5 588	19,6%
	Coefficient de remplissage	54,1%	58,4%	+4,3 pts
Total	Nombre de sièges offerts	1 636	3 214	96,5%
compagnies	Nombre de passagers	1 015	2 490	145,3%
non régulières	Coefficient de remplissage	62,0%	77,5%	+15,5 pts
Total	Nombre de sièges offerts	964 859	875 091	-9,3%
général	Nombre de passagers	700 022	640 929	-8,4%
	Coefficient de remplissage	72,6%	73,2%	+0,6 pt

Source : SEAC

Enfin, le fret s'est contracté de 7,9 % en volume sur la période (12.651 tonnes contre 13.730 en 2007). Air Tahiti Nui, qui fait les trois quarts du tonnage, a perdu 11 % (9.593 tonnes en 2008 contre 10.736 en 2007), Air New Zealand 14 % (1.091 tonnes contre 1.261). En revanche, le fret d'Air France s'est accru de 13 % (1.087 tonnes contre 964).

Fret aérien international (en tonnes)

	2007	2008	Variations 2008/2007
Air Tahiti Nui	10 736	9 593	-10,6%
Air France	964	1 087	12,8%
Air New Zealand	1 261	1 091	-13,5%
Autres compagnies	769	880	14,4%
Total	13 730	12 651	-7,9%

Source : SEAC

9.2.2 Le trafic intérieur

La desserte aérienne des archipels polynésiens dépend d'un unique groupe, Air Tahiti, qui dirige trois compagnies, Air Tahiti, Air Moorea et Air Archipels. Au 31 décembre 2008, le groupe possédait une flotte de 6 ATR72-500 (66 sièges), 4 ATR42-500 (48 sièges), 3 Beechcraft (9 sièges) et 3 DHC 6 (19 sièges)¹. En marge, la compagnie Polynesia Hélicoptères effectue des transports aériens à la demande sur Tahiti, Moorea et Bora Bora ainsi que des évacuations sanitaires.

Comme l'année précédente, le trafic intérieur s'est globalement contracté en 2008. A la réduction d'offre de sièges de 9,8 % a correspondu un recul du nombre de passagers de 10,8 %, ce qui a conduit à la dégradation du coefficient moyen de remplissage des avions (64,1 % contre 64,9 % en 2007).

Résultats de la desserte aérienne locale par destination (*)

		2007	2008	Variations 2008/2007
Total	Nombre de sièges offerts	1 276 477	1 151 856	-9,8%
	Nombre de passagers	828 660	738 903	-10,8%
	Coefficient de remplissage	64,9%	64,1%	-0,8 pt
Moorea	Nombre de sièges offerts	246 808	173 838	-29,6%
	Nombre de passagers	138 741	81 368	-41,4%
	Coefficient de remplissage	56,2%	46,8%	-9,4 pts
Autres îles	Nombre de sièges offerts	1 029 669	978 018	-5,0%
	Nombre de passagers	689 919	657 535	-4,7%
	Coefficient de remplissage	67,0%	67,2%	+0,2 pt

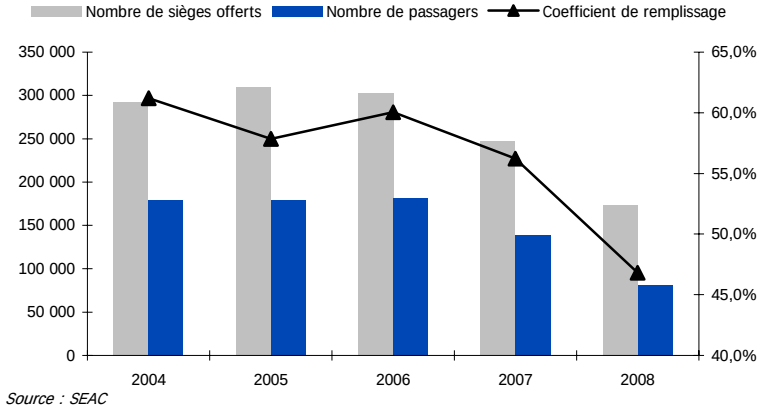
Source : SEAC

(*) départs et arrivées à l'aéroport de Faa'a

¹ Le recours à la défiscalisation métropolitaine permet à la compagnie Air Tahiti d'assurer le renouvellement de sa flotte régulièrement et ses appareils ont un âge moyen inférieur à 4 ans. En 2008, elle a acquis 2 ATR72-500 et en a cédé 2 autres. Pour 2009, elle prévoit d'en acheter un autre et de vendre un ATR42.

Cette détérioration provient de la desserte de Moorea. Bien qu'elle ne représente guère plus d'un dixième du trafic de passagers, sa chute de 41,4 % en glissement annuel a fortement influé sur la tendance globale.

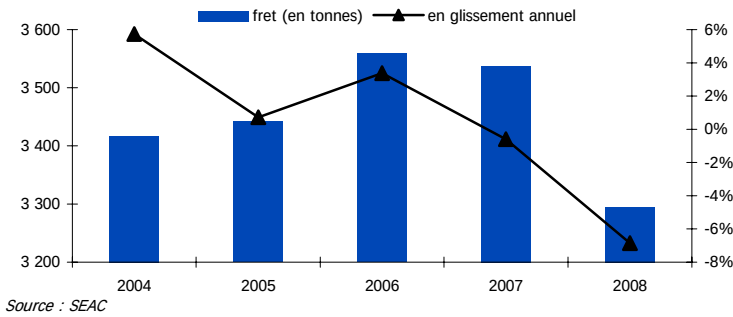
Evolution de la ligne Papeete / Moorea sur 5 ans



Hors Moorea, Air Tahiti a conservé son coefficient moyen de remplissage, 67,2 % en 2008 contre 67 % en 2007, en adaptant son offre de sièges (- 5 % en glissement annuel) à la diminution de la demande (- 4,7 %).

Après s'être stabilisé en 2007 (- 0,6 % en glissement annuel), le fret domestique a régressé de 6,8 % en 2008 (3.295 tonnes contre 3.537 l'année précédente).

Evolution du fret domestique sur 5 ans en volume



Les résidents représentent les deux tiers des usagers d'Air Tahiti (72 % en 2008), ce qui illustre l'importance du transport aérien dans la vie économique des archipels. Les pouvoirs publics se sont donc attachés au fil des années à soutenir le transport aérien domestique afin de désenclaver les archipels. Les actions se sont donc concentrées sur le développement des infrastructures¹ mais également sur l'amélioration des conditions de sécurité. Récemment, un

¹ La Polynésie française dispose de 55 aérodromes, 4 d'Etat (Tahiti Faa'a, Bora Bora, Raiatea et Rangiroa), 44 de compétence territoriale, 1 militaire (Hao) et 6 privés.

radar a été implanté sur les hauteurs de Tahiti (Mont Marau) : partiellement opérationnel depuis septembre 2008, le reste des équipements techniques doit être mis en service en 2009. En pleine fonction, le radar doit permettre la surveillance d'une zone d'environ 400 kilomètres au nord-ouest de Tahiti.

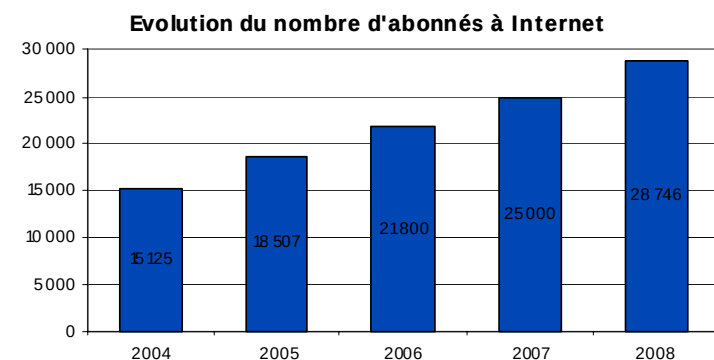
10. Les nouvelles technologies de l'information

Depuis une dizaine d'années, grâce à l'extension de l'utilisation de l'informatique, la Polynésie française est entrée dans l'ère des nouvelles technologies : télécommunications, télématique et réseau Internet ont connu un essor rapide.

10.1 INTERNET

En 1997, Mana, filiale de l'Office des postes et télécommunications (OPT), a été créée pour fournir l'accès à Internet dont elle a le monopole en Polynésie française.

En 2008, le parc d'abonnés s'est accru de 15 % pour atteindre 28.746. Cette forte progression est surtout due à l'essor de l'Internet à haut débit (ADSL), couvrant l'ensemble des cinq archipels de la Polynésie française et représentant 96 % du parc. En un an, le nombre d'abonnés à l'ADSL a augmenté de 20 %. En 2008, le programme d'extension du réseau ADSL en Polynésie française s'est poursuivi, avec un accès Internet à haut débit désormais disponible dans quelques îles des Tuamotu (Arutua, Makemo, Avatoru, Tikehau) et des Australes (Raivavae).



Source :MANA

L'afflux de nouveaux utilisateurs polynésiens a rendu nécessaire l'extension de la bande passante afin d'accélérer le flux d'informations transitant par la liaison actuelle. Cette capacité satellitaire a progressé de 28 % entre 2007 et 2008.

Depuis la mise en place de l'Internet à haut débit en 2003, les tarifs ADSL ont baissé de 70 %. En novembre 2008, huit nouvelles offres ont été déclinées, permettant aux utilisateurs d'Internet de choisir la formule la plus appropriée à leurs besoins.

Toutefois, en raison de l'isolement géographique de la Polynésie française, les coûts de raccordement au réseau international demeurent élevés et l'offre d'accès est encore onéreuse au regard des prix observés sur le marché international.

En 2008, Mana a lancé un portail de jeux et divertissements en ligne afin d'élargir son offre de prestations. En outre, le fournisseur d'accès à Internet a également mis en œuvre un outil gratuit de contrôle parental en ligne afin d'accompagner les parents dans la surveillance de l'accès Internet des enfants et jeunes adultes.

En janvier 2008, l'OPT a signé un contrat avec Alcatel-Lucent pour le déploiement d'un nouveau réseau de câble sous-marin à haut débit reliant Tahiti à Hawaï. Ce projet, baptisé « Honotua », doit renforcer considérablement la connectivité locale et internationale de la Polynésie française. Il permettra également à Mana de mieux répondre à la demande croissante de services haut débit avec des coûts plus abordables. Le réseau Honotua, d'un coût s'élevant à près de 9 milliards de F CFP, sera composé d'une liaison internationale entre Tahiti et Hawaï (4.650 km) et d'une liaison locale (305 km) entre certaines îles de l'archipel polynésien.

10.2 LA TELEVISION PAR SATELLITE

Tahiti nui satellite (TNS) a inauguré en juin 2000 son premier bouquet de chaînes de télévision en Polynésie française, proposant des forfaits cumulant cinéma et autres thèmes (sport, information...). Depuis sa commercialisation, le bouquet satellite connaît un succès grandissant dans les foyers polynésiens, à la faveur de la diversité des programmes proposés¹. Par ailleurs, l'intérêt des habitants des archipels éloignés est attisé par la réception insuffisante de réception des chaînes hertziennes et le tarif préférentiel de l'antenne satellite. En 2008, TNS comptait 21.568 abonnés, un nombre en léger recul par rapport à 2006 (- 1,5 %).

La répartition géographique des abonnés, proche de celle de la population était la suivante en 2007 : 81 % dans les Îles du Vent, 11 % dans les Îles sous le Vent, 3,8 % aux Tuamotu Gambier, 2,6 % aux Marquises et 1,6 % aux Australes.

TNS a procédé en fin d'année 2008 à la refonte de son bouquet de chaînes avec pour objectif la simplification de ses offres, passant de neuf formules d'abonnement à cinq packs.

Après son lancement en France métropolitaine en 2005, le déploiement de la télévision numérique terrestre (TNT) devrait s'étendre dans l'Outre-mer français à compter de 2010. La TNT permettra la multiplication du nombre de chaînes émises par voie hertzienne terrestre avec une meilleure qualité d'image et de son. Le conseil des ministres polynésien, en sa séance du 15 octobre 2008, s'est déclaré favorable au déploiement de la TNT en Polynésie française tel que proposé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), et en a validé le calendrier.

¹ En 2008, TNS diffusait 27 chaînes de télévision et 6 radios en qualité numérique.

Pour bénéficier de cette avancée technologique et recevoir les 14 premières chaînes prévues au bouquet TNT, les téléspectateurs devront s'équiper d'un adaptateur ou faire l'acquisition d'un téléviseur numérique.

10.3 LA TELEPHONIE PORTABLE

La téléphonie mobile est apparue en Polynésie française en 1995. Son opérateur, Tikiphone (enseigne « Vini ») reste le seul opérateur sur le marché des services de communications.

Le développement du réseau a été un véritable succès puisque le nombre d'abonnés a progressé à un rythme très soutenu : en décembre 2008, le nombre d'abonnés avoisinait 187.000 (dont 40 % de détenteurs de « vinicard », cartes prépayées), soit un taux de pénétration de 72 % de la population globale. La progression du nombre de clients en un an a été de 10 %.

La couverture du réseau s'est encore étendue puisqu'en décembre 2008, 56 îles étaient couvertes par le réseau Vini, contre 51 en 2007. De surcroît, 30 nouveaux relais ont été implantés sur l'ensemble de la Polynésie française. En 2008, le taux de couverture de la population était de 97 %. Le réseau dispose également d'une couverture internationale depuis 2003 ; ainsi, 65 pays sont ouverts aux usagers locaux.

Tikiphone a continué de développer son réseau en suivant les évolutions technologiques récentes. Ainsi, afin d'offrir des services multimédia de troisième génération, Tikiphone a déployé un réseau 3G+ sur la zone urbaine de Tahiti. Cette nouvelle technologie s'appuie sur du haut débit qui permet un confort d'utilisation et une optimisation des services existants. A la suite d'une série de tests effectués par une centaine de « beta-testeurs », l'opérateur de téléphonie mobile devrait soumettre ses premières offres commerciales au second semestre 2009.

En 2008, le gouvernement de la Polynésie française a accordé l'autorisation à une seconde société d'exploiter un service de téléphonie mobile. En partenariat avec le groupe Nokia Siemens, Mara Telecom souhaite offrir aux usagers l'accès à un nouveau type de réseaux de télécommunications mobiles, les réseaux 3G, qui faciliteront le développement de l'Internet mobile. Ce nouvel opérateur prévoit une mise en service pour le second semestre 2009.

L'ouverture du marché de la téléphonie mobile à la concurrence a attiré les convoitises d'autres opérateurs. Ainsi, deux nouvelles demandes d'autorisation d'exploitation de réseau ont été présentées devant le conseil des ministres de la Polynésie française.

La société Digicel Pacific a cependant reçu un avis défavorable lors de l'instruction de sa demande. La raison invoquée par le conseil des ministres est le non respect de la réglementation des investissements étrangers en Polynésie française lors de la création de la filiale polynésienne de Digicel. Ce groupe compte aujourd'hui près de 6,5 millions d'utilisateurs en Amérique centrale, dans quelques départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique) ainsi que dans différentes îles de la zone Pacifique (Fidji, Samoa, Tonga).

La seconde demande de licence d'opérateur provient de la société Pacific Mobile Telecom, associée à Vodafone, leader mondial de la téléphonie mobile, avec plus de 300

millions d'utilisateurs. La présence de cet opérateur en Polynésie française doit encore être étudiée une fois que le dossier complet aura été transmis.

11. Les services non marchands

11.1 L'EDUCATION

En matière d'éducation, la compétence de principe est partagée entre la collectivité d'outre-mer et l'Etat. La première gère les enseignements primaire et secondaire, tandis que le second s'occupe de l'enseignement supérieur. Toutefois, pour la gestion des bourses, secours, aides scolaires, prêts d'études de l'enseignement supérieur, le ministre de l'Education en charge de l'enseignement supérieur a reçu délégation de pouvoirs. Il est également en charge des relations avec les associations d'étudiants de l'enseignement supérieur et notamment les associations d'étudiants de Polynésie française en métropole.

Au cours de l'année scolaire 2008/2009, 74.484 enfants scolarisés ont été recensés dans les établissements primaires et secondaires locaux (75.375 en 2007/2008), dont 55 % dans le premier cycle et 45 % dans le second.

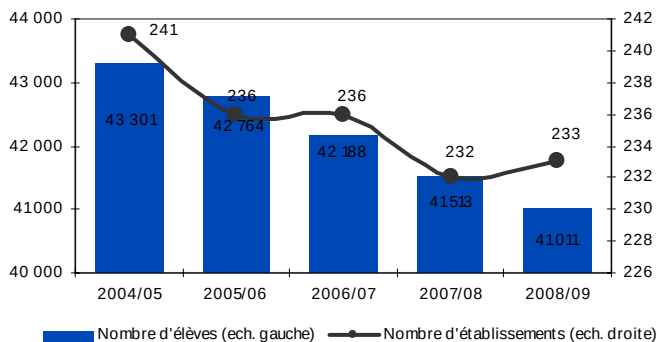
1) L'enseignement primaire

41.011 enfants ont fréquenté l'école au cours de l'année scolaire 2008/2009 contre 41.513 l'année précédente, soit une diminution de 1,2 %. Le taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans est de 92 % (94 % en 2007/2008), alors qu'il est de 100 % en France métropolitaine.

L'enseignement primaire, concurremment assuré par les secteurs public et privé¹, englobe les maternelles (35 % des effectifs), les écoles primaires (61 %), les classes d'éducation spécialisées (2 %) et les Centres de jeunes adolescents (CJA, 2% des effectifs). Ces derniers, créés pour épauler les élèves en risque d'échec jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, donnent accès à des formations dans cinq domaines (bâtiment et industrie, bois, tourisme et artisanat, activités liées à la terre, activités liées à la mer).

¹ Pour l'année scolaire 2008/2009, 83 % des élèves étaient scolarisés dans le secteur public et 17 % dans le privé. En métropole, la répartition est respectivement de 87 % et 13 %.

Evolution des effectifs et du nombre d'établissements du primaire



Source : Direction de l'enseignement primaire

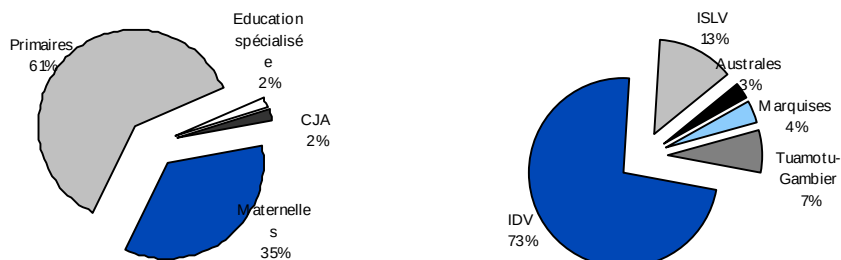
73 % des enfants scolarisés dans le primaire le sont aux Iles du Vent, 13 % aux Iles sous-le-Vent, 7 % dans les Tuamotu-Gambier, et respectivement 4 % et 3 % aux Marquises et aux Australes.

Répartition des effectifs du primaire par archipel et par type d'enseignement en 2008/2009

	Enseignement prélémentaire	Enseignement élémentaire	Education spécialisée	Centres jeunes adolescents	Total
Iles du Vent	10 572	18 364	679	549	30 164
Iles Sous-le-Vent	1 770	3 422	44	176	5 412
Australes	435	683	0	21	1 139
Marquises	570	921	16	37	1 544
Tuamotu-Gambier	959	1 793	0	0	2 752
Total	14 306	25 183	739	783	41 011
Variations par rapport à 2007/2008	-2,0 %	-0,4 %	-1,7 %	-10,4 %	-1,2 %

Source : Direction de l'enseignement primaire

Répartition des effectifs par type d'enseignement et par archipel en 2008/2009

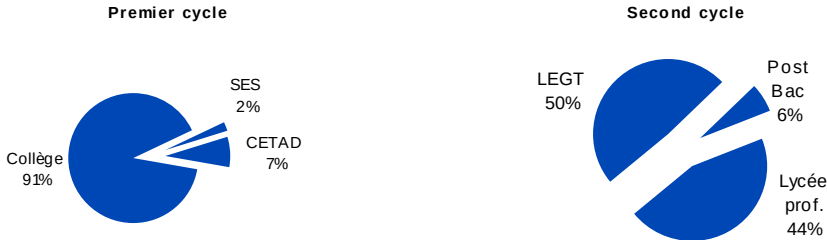


Source : Direction de l'enseignement primaire

2) L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire comprend deux cycles. Le premier (60 % des effectifs du secondaire) inclut les collèges ainsi que les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et les Sections d'éducation spécialisées (SES). Au second (40 % des effectifs) se rattachent les Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), les Lycées professionnels (LP) qui mènent soit au baccalauréat, soit au CAP ou au BEP¹. Les filières post-bac, telles que les BTS ou les classes préparatoires aux Grandes Ecoles, en font également partie.

Répartition des effectifs par filière à la rentrée 2008/2009



Pour l'année scolaire 2008/2009, le nombre d'élèves du secondaire est estimé à 33.473 contre 33.862 l'année précédente (- 1,1 %).

Répartition des effectifs du secondaire par filière et par type d'établissement

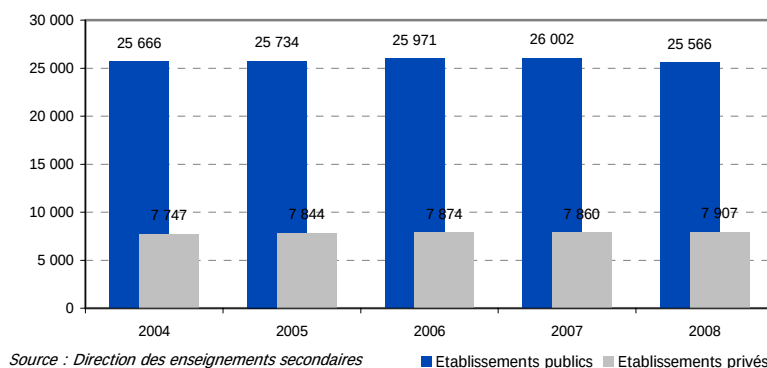
	Effectifs		Variations	Répartition en 2008/2009	
	2007/08	2008/09		Public	Privé
Collège	18 590	18 320	-3%	75%	25%
SES	401	445	22%	85%	15%
CETAD	1 579	1 464	-6%	68%	32%
Lycée prof.	5 582	5 840	5%	79%	21%
LEGT	6 977	6 587	-4%	78%	22%
Post Bac	733	817	20%	89%	11%
TOTAL	33 862	33 473	-1,1 %	76 %	24 %

Source : Direction de l'enseignement secondaire

76 % des effectifs sont inscrits dans le public et 24 % dans le privé. Par archipel, ce sont les îles du Vent qui prédominent avec, en 2008, 80 % des élèves, suivies par les îles Sous-le-Vent (12 %), les Tuamotu (3 %), les Marquises (3 %) et enfin les Australes (2 %).

¹ Respectivement Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et Brevet d'études professionnelles (BEP).

Evolution des effectifs dans l'enseignement secondaire



En 2008, le secteur public comptait 36 établissements (11 lycées et 25 collèges) et le secteur privé 15 établissements secondaires, soit un total de 51 établissements.

En 2008, les résultats à l'examen du baccalauréat se sont nettement améliorés par rapport à 2007. Au baccalauréat général, le taux d'admission a été de 80,7 %, soit les meilleurs résultats enregistrés depuis cinq ans. Au baccalauréat technique, 67,2 % des candidats ont passé les épreuves avec succès, contre 63,7 % en 2007.

Evolution du taux d'admission au baccalauréat

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Baccalauréat général	80,0%	78,6%	80,6%	77,2%	80,7%	+ 3,5 points
Baccalauréat technologique	67,3%	67,3%	64,1%	63,7%	67,2%	+ 3,5 points

Source : Direction de l'enseignement supérieur

3) L'enseignement supérieur

En Polynésie française, l'enseignement supérieur est regroupé au sein des lycées¹ (BTS, classes préparatoires aux Grandes Ecoles), de l'Université de Polynésie française (DEUG, Licence, Maîtrise...) ainsi que d'établissements de formation tels que l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) ou l'Institut supérieur de l'enseignement privé de Polynésie (ISEPP)². L'Ecole normale mixte de Polynésie française et l'Institut Mathilde Frébault (écoles d'infirmières et de sages-femmes) en font également partie.

Une école supérieure de commerce doit ouvrir ses portes à Tahiti en 2009. L'école de commerce de Tahiti (ECT), qui accueillera ses 60 premiers élèves en septembre 2009, délivrera une formation en trois ans après le baccalauréat. Ce projet, financé par la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) répond à un besoin de la part des étudiants polynésiens, désireux d'effectuer leurs études à Tahiti, ainsi que des entreprises

¹ Les effectifs de ces formations sont comptabilisés par la Direction des enseignements secondaires (DES).

² Les cycles de formation dispensés à l'ISEPP sont : Licence d'Information et Communication, Licence de Psychologie, Master 2 d'Ingénierie de la formation, Licence en Sciences de l'éducation, Licence de Sociologie, anthropologie, ethnologie et un Diplôme universitaire de Théologie.

locales, impliquées dans la création de cette école.

L'ECT s'est associée avec Audencia, école de management de Nantes, et des accords de double diplôme avec des universités étrangères devraient voir le jour. Le partenariat noué avec Audencia doit permettre aux étudiants de l'ECT de suivre des cours de spécialisation à Nantes au cours de leur troisième année, mais également d'y retourner pour y poursuivre leurs études en Master. Les concours d'admission se sont déroulés en mars 2009.

Pour inciter à la poursuite d'études au-delà du baccalauréat, la collectivité d'outre-mer a instauré des mesures en faveur des étudiants. En janvier 2009, les montants mensuels de la bourse majorée, de l'aide scolaire forfaitaire et du prêt d'étude bonifié ont été revus à la hausse¹ afin de tenir compte du coût de la vie et de l'augmentation du SMIG. En outre, un dispositif d'Aide au logement étudiant (ALE) a été mis en œuvre en septembre 2008, auquel un budget de 155 millions de F CFP a été alloué.

Pour la rentrée 2008-2009, les effectifs de l'Université de Polynésie française (UPF) s'élevaient à 2.664 étudiants (+ 5 % par rapport à la rentrée précédente), dont 2.437 en formation initiale. Parmi ces derniers, 957 étudiants étaient inscrits en « Lettres, Langues et Sciences Humaines (- 11 %), 940 dans la filière « Droit, Economie et Gestion » (+ 33 %) et 504 en « Sciences, Sciences médicales et Technologies » (+ 1 %).

Le budget global de l'Université de Polynésie française pour l'année 2008, enseignement et recherche compris (hors salaires des personnels sur emplois d'Etat) s'élevait à 1,3 milliard de F CFP (795,6 millions en 2007) dont 656,7 millions de F CFP en investissements.

11.2 LA SANTE

Depuis plusieurs années, la Polynésie française consacre à la santé de sa population des moyens croissants afin de proposer une offre de soins de plus en plus développée. L'instauration de la protection sociale généralisée en 1995 a permis d'assurer à chaque habitant un accès aux soins et une couverture sociale régie par le principe de la solidarité.

Grâce à une politique d'engagement des pouvoirs publics tournée vers la prévention et l'amélioration du système de santé, l'état sanitaire de la population s'est considérablement amélioré au cours des vingt dernières années. Ainsi, le taux de mortalité infantile est passé de 20,5 ‰ en 1987 à 6,8 ‰ en 2007.

11.2.1 L'offre de soins

L'offre de soins se partage entre le département de la santé publique et un secteur privé conventionné qui s'est particulièrement étoffé avec l'accroissement démographique.

Le secteur public se compose du Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), situé à Papeete, et de la Direction de la santé publique dont les agents sont, pour 41 % d'entre eux,

¹ Pour des études en Polynésie française : Catégorie D : 40.000 F CFP au lieu de 33.000 F CFP. Catégorie E : 50.000 F CFP au lieu de 34.000 F CFP.
Pour des études en Métropole : catégorie D : 500 euros au lieu de 430 euros. Catégorie E : 600 euros au lieu de 495 euros.
Pour des études à l'étranger : 60.000 F CFP.

répartis dans les archipels autres que les îles du Vent.

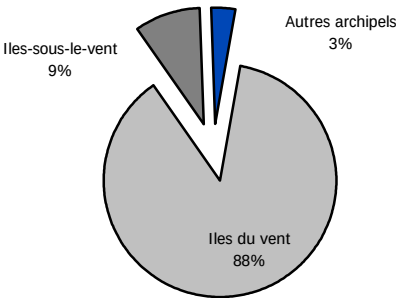
La capacité du CHPF est de 440 lits, y compris le service psychiatrique installé depuis 2003 sur le site d'un nouveau complexe en construction au Taaone (Pirae). Le CHPF est doté de nombreux services spécialisés, comme la réanimation, le centre de dialyse ou le service de néonatalogie.

La Direction de la santé publique regroupe 4 structures hospitalières périphériques¹, 13 centres médicaux, 19 dispensaires, 21 infirmeries et 49 postes de secours. En complément, existent aussi 7 services de consultations ou d'activités spécialisées chargés à la fois des soins et de la prévention².

Le secteur privé conventionné compte 2 cliniques à Papeete (211 lits au total) et 2 centres médicaux (70 lits d'hospitalisation et 4 places d'hospitalisation de jour). En outre, 215 médecins dont 97 spécialistes, 76 chirurgiens dentistes, 111 infirmières et 94 kinésithérapeutes sont répartis sur le territoire en 5 zones³.

La répartition des médecins en Polynésie française est très inégale avec une concentration forte sur la seule île de Tahiti et relativement faible sur les autres archipels. Elle a conduit les autorités publiques à geler les conventionnements sur l'archipel de la Société depuis 1998.

Répartition par archipel des médecins conventionnés



Source : Direction de la Santé

Dans les îles éloignées, le système public constitue la principale ressource en matière de soins avec une organisation spécifique faisant appel, entre autres, aux tournées réalisées par des médecins basés à Tahiti : déplacements de généralistes pour les Tuamotu-Gambier et de spécialistes pour l'ensemble des archipels.

La dispersion géographique du territoire rend difficile l'organisation de l'offre de soins en Polynésie française. En outre, en raison de l'hétérogénéité de la densité médicale, des

¹ Moorea (19 lits), Taravao (37 lits), Uturoa (88 lits) et Taiohae (29 lits).
² Hygiène et salubrité publique, Protection maternelle, Protection infantile, Hygiène scolaire, Hygiène dentaire, Psychiatrie infanto-juvénile et Alcoologie et toxicologie.
³ Zone 1 (Tahiti nord dont Papeete), zone 2 (Tahiti sud), zone 3 (Moorea), zone 4 (îles Sous-le-Vent, sauf Maupiti), zone 5 (Maïao, Maupiti, Tuamotu, Gambier, Australes, Marquises).

évacuations sanitaires inter-îles doivent être organisées. Par ailleurs, en l'absence de compétences dans certains domaines primordiaux tels que la chirurgie cardiaque, la radiothérapie ou la greffe rénale, des évacuations sanitaires vers la Nouvelle-Zélande ou la métropole sont nécessaires.

Densité des professions médicales en 2007 pour 100 000 habitants

	Polynésie française	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine
Médecins généralistes	122	109	166
Médecins spécialistes	113	114	174
Chirurgiens-dentistes	43	48	67
Kinésithérapeutes	52	47	102
Infirmiers	432	450	785
Sages-femmes	180	138	120
Pharmaciens	57	62	115

Sources : Direction de la Santé, DASS-NC, INSEE

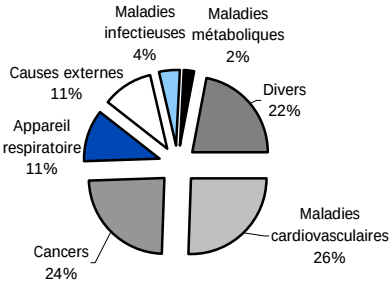
11.2.2 Le bilan sanitaire

Les principales causes de mortalité en Polynésie française sont les mêmes qu'en métropole. Les maladies cardio-vasculaires et les tumeurs sont responsables à elles seules de près de la moitié des décès.

Les accidents de la route sont également à l'origine d'un nombre important de décès. Première cause de mortalité des jeunes de 15 à 25 ans et deuxième des hommes de tous âges, ils ont un coût à la fois humain, économique et social très lourd. Le suicide chez les jeunes constitue également un problème de santé publique majeur. Sensibilisés sur ce phénomène croissant, les pouvoirs publics ont décidé d'intégrer la Polynésie française dans le programme de prévention SUPRE (suicide prévention) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

On observe une augmentation importante des cancers qui s'explique à la fois par le vieillissement de la population et par l'amélioration des techniques de détection. Les plus fréquents sont ceux du poumon et de la prostate chez l'homme, du sein et de la thyroïde chez la femme.

Principales causes de décès en Polynésie française



Source : Direction de la Santé

11.2.3 La politique de la santé

Le financement de la santé, qui nécessite environ 50 milliards de F CFP par an, est assuré par les cotisations sociales, la Collectivité d'outre-mer et par l'Etat au travers des contributions de solidarité. La politique de la santé, exprimée dans le schéma d'organisation sanitaire (SOS), vise plusieurs objectifs : la promotion de la qualité des soins, l'optimisation des ressources et la prévention.

En janvier 2009, l'Etat et la Polynésie française ont signé six conventions d'application relatives aux opérations d'investissement du volet santé du Contrat de projets 2008-2013. Ces conventions précisent les modalités et les conditions de la participation de chaque partenaire et formalise leurs engagements pour une enveloppe globale de 505,8 millions de F CFP.

Afin de combler le déficit de personnels de santé qualifiés, des accords de partenariat ont été conclus avec l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris et l'université de Bordeaux afin de former des Polynésiens. En outre, l'Etat a décidé d'augmenter le *numerus clausus* relatif aux études médicales dispensées à l'université de la Polynésie française. Le nombre de places réservé aux étudiants polynésiens admis en seconde année de médecine (PCEM2) à l'université de Bordeaux passe ainsi de 12 à 16 après le concours de fin de première année. Cette augmentation du *numerus clausus* correspond à un réel besoin de formation pour occuper les postes de médecins nécessaires à l'offre de soin proposée à la population.

Les autorités locales ont signé une convention avec la société métropolitaine Atos, en charge de la mise en place d'un répertoire exhaustif des personnels de santé au niveau européen. Cet outil, bientôt disponible en Polynésie française, doit permettre de disposer d'une meilleure information sur la compétence des professionnels du secteur.

La construction du nouvel hôpital sur le site de Taaone se poursuit. Le chantier, qui devait s'achever en 2004, devrait finalement être inauguré en juin 2009. Cet établissement, à la capacité d'accueil accrue, constituera un outil à la pointe de la technologie médicale dans la prise en charge des pathologies lourdes comme le cancer¹. Le coût global de l'hôpital du Taaone s'élève à 29 milliards de F CFP, auquel il faut ajouter un coût de fonctionnement annuel de l'ordre de 20 milliards de F CFP.

L'actuel Centre hospitalier de Polynésie française a ouvert, en 2005, un service d'oncologie qui doit permettre de rationaliser la prise en charge des malades par une équipe pluridisciplinaire autour du cancérologue. L'ouverture de cette unité spécifique devrait réduire sensiblement le nombre d'évacuations sanitaires pratiquées vers la métropole ou l'étranger.

Une autre priorité dans l'organisation de la santé est le renforcement du rôle des structures de proximité afin d'améliorer l'accessibilité aux soins. Ainsi, les unités de soins telles que les hôpitaux périphériques, les dispensaires, les centres médicaux, les infirmeries, aujourd'hui rattachées à la Direction de la Santé, permettent de dispenser les soins de santé primaires et les actions de prévention, tout en assurant la permanence des soins.

¹ Service de radiothérapie et de curiethérapie, médecine nucléaire.

11.3 LA PROTECTION SOCIALE

11.3.1 La protection sociale généralisée

Le système de Protection sociale généralisée (PSG), mis en place en 1995, a pour objectif d'offrir à tous les Polynésiens une couverture sociale de base s'appuyant sur le principe de solidarité. Il s'articule autour de quatre régimes :

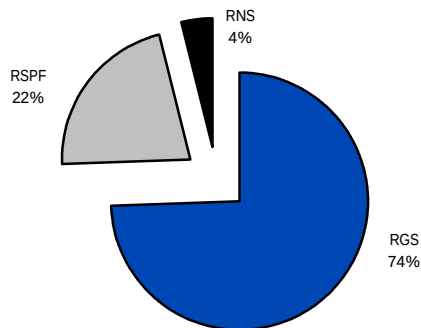
- le régime général des salariés (RGS), dont le budget représente 74 % du budget total de la PSG ;

- le régime des non-salariés (RNS, 4 % du budget de la PSG) ;

- le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF, 22 % du budget de la PSG) qui permet aux plus démunis d'accéder aux structures de soins et de bénéficier de prestations familiales ainsi que d'une allocation minimale pour les personnes âgées et les personnes handicapées ;

- la Sécurité sociale, pour couvrir les fonctionnaires et les retraités de l'Etat, une convention ayant été conclue pour que la CPS en assure la gestion locale.

**Répartition du budget de la CPS selon les 3 principaux régimes
(hors sécurité sociale)**



Source : CPS

La PSG permet la couverture sociale d'environ 233.384 ressortissants. Si l'on rajoute ceux de la Sécurité sociale, la population couverte par la PSG fin 2008 était d'environ 260.014 personnes, soit près de 98% de la population polynésienne, le solde étant constitué par des personnes n'ayant pas finalisé leur dossier d'affiliation ainsi que les personnes affiliées à l'ENIM, à la CAFAT ou ayant moins de six mois de résidence en Polynésie. Parmi l'ensemble des affiliés à la PSG, 162.183 personnes relevaient du régime général des salariés, soit une relative stagnation par rapport à 2007, 55.386 du régime de solidarité et 15.815 du régime des non salariés.

Répartition de la couverture sociale par régime

	2005	2006	2007	2008	Répartition	Variations 2008/2007
Salariés	156 326	162 363	162 388	162 183	62%	-0,1%
Régime de solidarité	48 309	48 758	51 949	55 386	21%	6,6%
Non-Salariés	16 153	15 943	15 449	15 815	6%	2,4%
Sécurité sociale	25 198	25 517	25 767	26 630	10%	3,4%
Total	245 986	252 581	255 553	260 014	100 %	1,8 %
Population au 31 décembre	254 500	257 800	259 596	262 182	-	1,0%
Taux de couverture	97%	98%	98%	99%	-	0,1 pt

Source : CPS

11.3.2 Le financement de la protection sociale généralisée

Le financement de la PSG est assuré en grande partie par les cotisations sociales, par le budget de la Collectivité d'outre-mer au travers de taxes pré-affectées ainsi que par l'Etat. En 2008, le budget prévisionnel de la PSG s'élevait à 98 milliards de F CFP, dont 72 milliards pour le RGS, 3,7 milliards pour le RNS et 21,1 milliards pour le RSPF.

Les recettes et les emplois de la PSG (en milliards de F CFP)

	2006	2007	2008*
Cotisations sociales	60,81	63,95	70,01
Participation du Pays	11,28	11,18	14,79
CST et taxe de solidarité	9,26	10,73	11,47
Etat	2,63	1,91	0,00
Autres produits	2,16	7,40	1,29
Versements inter-régimes	1,51	1,51	
Total recettes	87,63	96,68	97,56
Maladie et accidents du travail	42,63	46,44	48,88
Retraite et minimum vieillesse	24,21	25,86	28,41
Famille	6,85	6,93	7,20
Allocations handicapés	3,50	3,70	4,15
Action sociale	2,78	2,66	3,28
Frais de gestion	5,55	5,43	7,54
Versements inter-régimes	1,51	1,51	-
Total emplois	87,02	92,53	99,47

Source : CPS

* budget prévisionnel

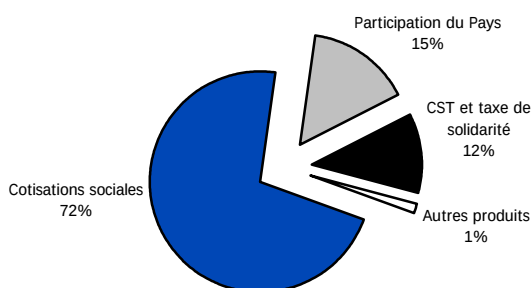
Les bénéficiaires contribuent pour l'essentiel au financement de la PSG à travers les cotisations sociales, la Contribution de solidarité territoriale : les premières ont couvert environ 70 milliards de F CFP et les autres ont contribué à hauteur de 11,5 milliards de F CFP. Les

cotisations sociales sont destinées essentiellement au financement du RGS, et les recettes de la CST sont affectées en grande partie au RSPF.

Le Pays, quant à lui, participe au financement du RSPF, du RNS et, depuis 2006, au RGS. En 2008, cette contribution globale s'est élevée aux alentours de 14,8 milliards de F CFP.

La convention santé - solidarité entre la Polynésie française et l'Etat matérialise la volonté de ce dernier de poursuivre sa contribution au financement de la couverture sociale. En 2008, le budget prévisionnel ne prévoyait pas de participation de l'Etat qui, en 2007, était de 1,9 milliard de F CFP au titre du financement du RSPF.

Les ressources de la Protection sociale généralisée (prévisions 2008)



Source : CPS

11.3.3 Les dépenses de la protection sociale généralisée

Les dépenses globales prévisionnelles des trois régimes RGS, RNS et RSPF ont augmenté de 7 % en 2008, pour s'élever à 99,5 milliards de F CFP contre 92,5 milliards en 2007.

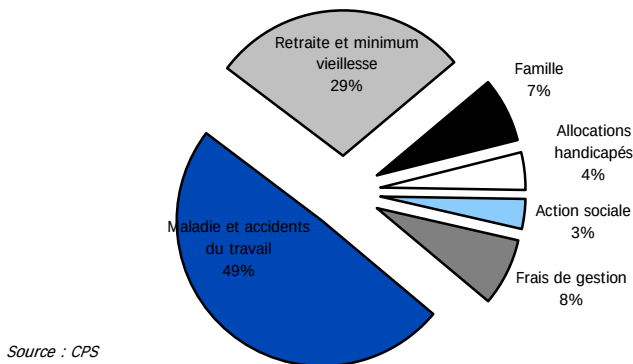
Représentant 73 % du coût total de la PSG, les dépenses du régime général des salariés sont passées de 67,4 milliards de F CFP en 2007 à 72 milliards selon les prévisions de la CPS. L'assurance-maladie du RGS a représenté à elle seule 49 % de l'ensemble des prestations, soit un montant de 35,3 milliards de F CFP. Le montant de l'assurance vieillesse du régime des salariés représentait quant à lui 24 milliards de F CFP.

Face à l'augmentation des dépenses de retraite, le conseil d'administration du RGS a relevé les différentes cotisations sociales patronales et salariales de la tranche A : les premières sont passées à 9,3 % en moyenne au 1^{er} janvier 2009 (contre 9,04% en 2008) et les secondes à 4,65 % (contre 4,52 % un an auparavant).

Le régime des non salariés a, pour sa part, connu une croissance de ses dépenses de 7 %, augmentation essentiellement imputable aux dépenses maladie (+ 8 %) qui constituent 74 % des dépenses totales du régime. Le coût global du RNS pourrait atteindre les 4 milliards de F CFP pour l'exercice 2008.

Les dépenses du régime de solidarité de Polynésie française se sont élevées aux alentours de 20,9 milliards de F CFP en 2007 et devraient atteindre les 22 milliards en 2008 selon les prévisions de la CPS.

**Les dépenses de la Protection sociale généralisée
(prévisions 2008)**



12. Les archipels éloignés

12.1 PRESENTATION GENERALE

Les archipels éloignés, îles Sous-le-Vent, Tuamotu-Gambier, Marquises et Australes, couvrent 2.456 km², soit les deux tiers des terres émergées de la Polynésie française, sur un espace maritime de 5 millions de km².

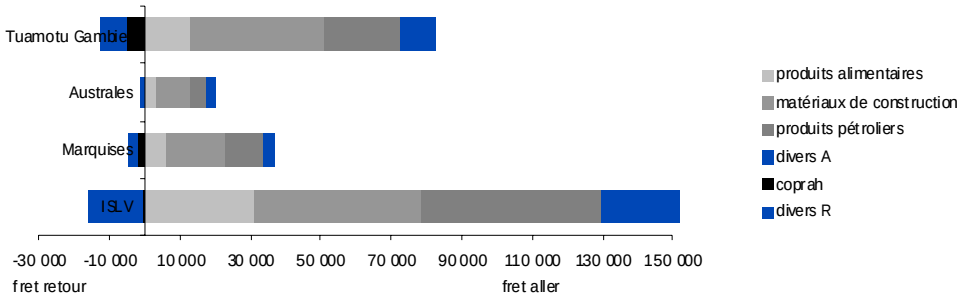
64.973 habitants y ont été recensés en 2007 contre 61.026 en 2002, soit + 6,5 % sur la période : l'accroissement de la population a été de 9,5 % aux îles Sous-le-Vent et de 6,3 % aux Tuamotu-Gambier. Aux Marquises (+ 1 %) et aux Australes (- 0,3 %), la tendance a été à la stabilisation.

La densité démographique de l'ensemble des archipels éloignés, 26 habitants/km², est plus faible que celle des îles du Vent (166 habitants/km²).

La mise en valeur des archipels éloignés est limitée par leur isolement, le relatif manque de main d'œuvre et de ressources naturelles exploitables. L'existence de moyens de communication modernes et efficaces est donc un impératif.

Longtemps seule possibilité de liaison avec Tahiti, la voie maritime est encore prépondérante, notamment pour le transport de produits pondéreux.

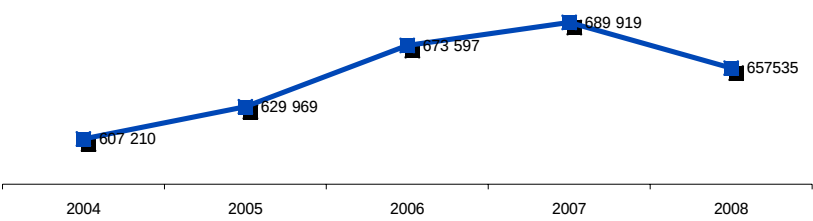
Fret maritime des archipels éloignés en 2007 (en tonnes)



Source : STMA

Le réseau aérien interinsulaire a par la suite été développé, devenant le moyen de transport privilégié des passagers.

Trafic aérien de passagers hors Moorea (en nombre de passagers)



Source : SEAC

Les archipels éloignés bénéficient également de la modernisation des moyens de transport de l'information (Internet, télévision par satellite, téléphonie cellulaire) qui devraient connaître un saut qualitatif important avec la pose d'un câble sous-marin Polynésie française/Hawaii à l'horizon 2011 et le bouclage ultérieurement par un câble Papeete/Nouméa.

12.2 LES AIDES AU DEVELOPPEMENT

12.2.1 Les aides de la Collectivité d'outre-mer

Le Fonds de développement des archipels (FDA) est responsable de l'amélioration du cadre de vie (habitat, équipements à caractère social, sportif ou culturel...) et de l'activité économique (hébergement touristique, pêche lagonaire, artisanat...) ainsi que l'aide à la reconstruction en cas de catastrophe naturelle (cyclones essentiellement).

Par ailleurs, la Collectivité d'outre-mer prend en charge les frets vitaux (hydrocarbures, PPN et coprah) et les transports scolaires pour les archipels éloignés.

12.2.2 Les aides de l'Etat

Le Fonds d'aménagement et de développement des îles de la Polynésie française (FADIP) verse des primes à la récolte de coprah et des subventions en capital pour les investissements favorisant le maintien d'activités économiques et sociales dans les archipels.

Le Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES), spécifique aux territoires outre-mer, subventionne l'activité et l'emploi dans les petites entreprises des secteurs productifs et marchands.

Enfin, le Fonds européen de développement (FED) fournit des aides à la Polynésie française (environnement, perliculture...).

12.3 LES INFRASTRUCTURES

12.3.1 Les moyens de transport

Les compagnies maritimes assurent des rotations régulières vers les archipels éloignés. Ainsi, les Australes sont desservies par un cargo mixte, le Tuhaa Pae 2, trois fois par mois ; les Marquises bénéficient du passage d'un cargo, le Taporo VI, et d'un cargo mixte, l'Aranui III. Les îles Sous-le-Vent disposent de liaisons effectuées par une dizaine de navires (marchandises et passagers). Il en va de même pour les Tuamotu-Gambier, mais avec des fréquences plus espacées dans la mesure où elles sont beaucoup moins densément peuplées.

Le réseau aérien est plus étoffé ; on dénombre une cinquantaine d'aérodromes sur le territoire de la Polynésie française. Outre Air Tahiti, qui effectue des vols réguliers vers les archipels, une compagnie privée d'hélicoptères opère aux Marquises des transferts entre l'aéroport de Terre Déserte et Taiohae (Nuku Hiva).

12.3.2 Les équipements scolaires

Les équipements scolaires sont répartis en fonction de l'importance des populations résidentes. Ainsi, chaque île ou atoll habité de façon permanente possède une école primaire. En revanche, au niveau secondaire, les établissements sont moins nombreux :

- aux Australes : deux collèges, un Groupement d'observation dispersé (GOD), quatre centres de formation (deux CJA, à Rurutu et à Rimatara, deux Centres d'enseignement technique adapté au développement (CETAD) ainsi qu'un détachement du Groupement du service militaire adapté de Polynésie française (GSMA).;

- aux îles Sous-le-Vent : des collèges sur chaque île sauf à Tahaa, deux lycées (un d'enseignement général et un professionnel) ;

- aux Marquises : trois collèges, un lycée professionnel ainsi qu'un GSMA.;
- aux Tuamotu-Gambier : trois collèges, un GOD, deux CETAD ainsi qu'un (GSMA).

12.3.3 Les équipements sanitaires

En matière de santé, ce sont les îles Sous-le-Vent qui sont les mieux dotées, avec un hôpital, un centre dentaire, un dispensaire ainsi qu'un secteur privé conséquent (médecins généralistes, infirmiers libéraux, pharmacies, kinésithérapeutes).

Aux Tuamotu, il y a un petit hôpital anciennement militaire (Hao), deux centres médicaux (Rangiroa, Mangareva) et le reste des atolls dispose d'infirmières ou de postes de secours. Les Australes, pour leur part, disposent de deux cabinets dentaires, trois centres médicaux et deux infirmières. Les Marquises, enfin, ont également un hôpital (Nuku Hiva) ainsi que deux centres médicaux et une infirmerie.

12.4 LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Encore dominée par les activités traditionnelles (pêche, coprah...), la vie économique des archipels éloignés s'est orientée vers de nouveaux centres d'intérêt, comme le tourisme, notamment de luxe, surtout aux îles Sous-le-Vent (Bora Bora, Tahaa), ou la perliculture (Tuamotu-Gambier).

12.4.1 Les Australes

L'archipel des Australes, dont les cinq îles hautes¹ occupent 172 km², compte 6.310 habitants². Proche du tropique du Capricorne, entre les 22^e et 28^e parallèles, il est le plus méridional de la Polynésie française, jouissant d'un climat plus tempéré, avec une légère alternance de saisons. Les principales activités de l'archipel sont l'agriculture, l'artisanat et, marginalement, le tourisme.

L'agriculture des Australes, traditionnellement axée sur les productions vivrières, s'est diversifiée vers les cultures maraîchères et horticoles, grâce à la fraîcheur de son climat et à la disponibilité des terres agricoles.

En 2007, la production vivrière s'est stabilisée (132 tonnes contre 129 en 2006), contrairement à celle de légumes (568 tonnes contre 781), le volume de pommes de terre ayant diminué de moitié (240 tonnes contre 529), et à celle de fruits (112 tonnes contre 201).

La floriculture, spécialisée dans le lys, a rapporté 24 millions de F CFP en 2007 (21 millions de F CFP en 2006). Enfin, les recettes du pandanus, destiné à la vannerie locale, ont atteint 10 millions de F CFP en 2007 contre 14 l'année précédente.

¹ Rapa, Raivavae, Rimatara, Rurutu et Tubuai. S'y ajoutent deux îles inhabitées, Maria et Marotiri.

² La densité démographique est de 36 habitants/km².

Autre source de revenus pour l'archipel, l'artisanat, réputé pour la qualité de sa vannerie, touche d'autres disciplines (sculpture sur bois, couture...) et occupe un millier d'artisans. Le plus souvent affiliés à des associations, ils commercialisent leurs produits lors d'expositions sur place ou à Tahiti (Salon annuel des Australes à l'Assemblée de Polynésie française, manifestation du Heiva Rima¹ en juillet).

Le décollage du tourisme devrait peu à peu profiter de l'extension du réseau aérien². En 2008, on dénombrait 15 unités d'hébergement touristique dont un hôtel classé (Rurutu) contre 11 en 1996, soit 77 chambres contre 41.

12.4.2 Les Marquises

Situées à 1.500 km au nord-est de Tahiti, les îles Marquises regroupent une douzaine d'îles hautes, dont seulement la moitié est habitée. Moins anciennes que les autres îles de Polynésie française, elles sont dépourvues de lagons et de plaines côtières. Leur proximité de l'équateur ne les prémunit pas contre une pluviométrie irrégulière et des phases de sécheresse. Elles abritaient au dernier recensement 8.632 habitants sur 1.049 km² de terres émergées, soit une densité démographique de 8 habitants au km².

Longtemps isolées du reste de la Polynésie française, les Marquises ont misé sur un développement autocentré, fondé sur l'agriculture, à côté de laquelle se développent l'artisanat et le tourisme.

Deuxième producteur de coprah de Polynésie française derrière les Tuamotu, avec une récolte de 1.451 tonnes en 2008 contre 1.920 en 2007, les Marquises fournissaient en 2007 un tiers de la production de noni du territoire, 660 tonnes, en fort repli par rapport à l'année précédente (3.120 tonnes en 2006). La production fruitière marquisienne se caractérise par ses mangues, ses pamplemousses et ses citrons³, dont une partie est écoulée sur le marché de Papeete. Enfin, l'élevage marquisien procure de la viande bovine (8 tonnes en 2007 contre 12 en 2006), 90% de la viande caprine de Polynésie française (35 tonnes en 2007 sur un total de 37) et du miel (6 tonnes en 2007), destinés principalement à la consommation locale.

L'archipel dispose d'un potentiel sylvicole de qualité. En 2008, les plantations forestières couvraient 2.527 hectares, dont 2.065 en pins des Caraïbes (Nuku Hiva et Hiva Oa) et 186 en bois précieux (miro, tamanu, tou, santal, teck, swietenia, cedrela), utilisés pour la sculpture.

L'artisanat traditionnel marquisien est une source de revenus et d'emplois non négligeable. Il est reconnu pour sa qualité et son originalité en matière de tatouage, de sculpture sur pierre ou sur bois et de confection de tapa⁴, spécialité de l'île de Fatu Hiva. Les artisans vendent leurs produits auprès des touristes de passage et à l'occasion d'événements annuels à Papeete (Salon de l'artisanat des îles Marquises, Heiva Rima'i).

¹ Salon annuel consacré à l'artisanat polynésien.

² L'aéroport de Raivavae a été inauguré en 2002 et celui de Rimatara de 2006.

³ Un quart de la production totale de la Polynésie française.

⁴ Les tapas sont des étoffes en écorce battue sur lesquelles on peint des motifs. La partie interne de l'écorce, le liber, est trempée dans de l'eau puis battue afin d'être affinée. Les étoffes blanches réalisées à partir d'écorces de mûrier (*ute - broussoneta papyrifera*) et les brunes avec des écorces de jeunes arbres à pain (*tumu mei - artocarpus altilis*).

L'attrait touristique des Marquises réside dans la vivacité de sa culture, ses sites préservés et la référence à des personnalités connues, Paul Gauguin et Jacques Brel ou encore Herman Melville. Le festival des Marquises, qui a lieu tous les quatre ans, contribue également au rayonnement de l'archipel : différents spectacles de danse, chant, sports traditionnels, démonstrations de tatouage, tapas, sculpture et cuisine y sont présentés. Le dernier, en décembre 2007, s'est tenu à Ua Pou, tout comme le premier en 1987.

Début 2008, la capacité hôtelière de l'archipel était de 149 chambres¹, sans oublier l'activité de croisière de l'Aranui III² et de divers autres navires tels le M/S Paul Gauguin, qui organise une ou deux croisières vers l'archipel tous les ans. Le tourisme reste néanmoins embryonnaire aux Marquises, notamment en raison de son accès difficile.

12.4.3 Les Tuamotu Gambier

A cheval sur une dorsale nord-ouest/sud-est de 1.700 km, l'archipel des Tuamotu compte 78 atolls et une île haute, Makatea, à son extrémité ouest. Plus au sud-est, l'archipel des Gambier regroupe cinq îles hautes. Avec ses 726 km² de terres émergées, l'ensemble occupe 20 % des terres de Polynésie française, mais son espace maritime, environ 2 millions de km², est le plus vaste, pour une population de 16.847 habitants en 2007. La densité démographique y est donc relativement faible, seulement 23 habitants/ km².

Traditionnellement, l'économie des Tuamotu-Gambier repose sur la coprahculture et la pêche artisanale. Au XXe siècle, elle a également connu une phase industrielle avec l'exploitation des gisements de phosphate de Makatea et les essais nucléaires, puis de nouvelles activités, perliculture et tourisme, sont apparues.

La production phare des Tuamotu-Gambier est le coprah : en 2008, la récolte a atteint 6.831 tonnes, en hausse de 23 % par rapport à l'année précédente (5.535 tonnes en 2007). Ce retour vers le coprah tient pour partie aux difficultés de la perliculture qui a compromis une partie des ressources des Paumotu.

Les autres activités, cultures vivrières et pêche lagonaire, sont surtout consacrées à l'autoconsommation. Cependant, les atolls qui bénéficient de liaisons maritimes plus fréquentes (Rangiroa, Tikehau), envoient par fret vers Papeete une partie de leur pêche. L'aquaculture, pour sa part, en est encore à ses débuts. A ce jour, il n'existe qu'une exploitation spécialisée dans la collecte et l'élevage de larves de poissons récifaux pour l'aquariophilie.

La perliculture est aujourd'hui la principale activité de l'archipel tant en termes de recettes que d'emplois (environ 7.000 actifs). La crise du secteur qui perdure depuis 2000-2001 a conduit les perliculteurs à réorienter leurs activités (coprah, noni, nacres...) pour maintenir leurs revenus. En 2008, les recettes d'exportations de perles brutes ont chuté de 21 % (8,6 milliards de F CFP contre 10,6 en 2007) et celles de nacres sont passées à 269 millions de F CFP contre 335 précédemment.

Enfin, le tourisme, dont le potentiel est immense (lagons préservés, authenticité...), s'est développé conjointement à l'extension de la couverture aérienne. En 2008, la capacité d'hébergement était de 551 unités en petite hôtellerie familiale et en hôtellerie classée.

¹ Réparties en deux hôtels classés (34 unités d'hébergement) et 26 pensions de famille (115 unités).

² En 2006, le navire a transporté 2.241 passagers vers les Marquises contre 2.002 l'année précédente.

12.4.4 Les îles Sous-le-Vent

Partie intégrante de l'archipel de la Société, au nord-ouest des îles du Vent, les îles Sous-le-Vent¹, fortes de 33.184 habitants en 2007, ont une densité de population de 79 habitants/km².

Leur décollage économique repose principalement sur le tourisme et, dans une moindre mesure, sur le secteur primaire (agriculture, perliculture, pêche lagonaire).

Aux îles Sous-le-Vent, le tourisme tire parti du prestige international de Bora Bora. En 2008, l'île concentrait 14 des 21 hôtels internationaux que comptait l'archipel, soit 91 % de sa capacité réceptive totale. Mais le succès du Tahaa Resort, classé Relais & Châteaux, sur l'île voisine éponyme, a fait naître des projets d'investissements touristiques² ailleurs qu'à Bora Bora qui connaît désormais une certaine saturation.

La petite hôtellerie familiale, pour sa part, est plus harmonieusement répartie, avec ses 85 établissements (412 chambres).

La réputation des îles Sous-le-Vent tient aussi aux conditions incomparables pour les loisirs maritimes (îles relativement proches les unes des autres, lagons balisés, nombreux mouillages et spots de plongée...). Outre une dizaine de clubs de plongée, soit un quart de ceux de la Polynésie française, l'archipel, doté de trois bases nautiques³, est aussi le centre névralgique de la navigation de plaisance. Dynamisée par l'America's Cup qui avait eu lieu en Nouvelle-Zélande en 2000, elle a entre temps bénéficié des efforts de promotion des professionnels du secteur qui organisent depuis 2004, la Tahiti Pearl Regatta. Cette régate entre Bora Bora, Raiatea et Tahaa, connaît un succès grandissant d'année en année. De 10 équipages engagés en 2004, on est passé à 43 en 2008. La sixième édition doit se dérouler du 6 au 10 mai 2009. Enfin, il existe pour le tourisme de croisière, un quai spécifique pour les paquebots à Uturoa (Raiatea).

L'agriculture, pour sa part, est encore assez traditionnelle, occupant environ 4.000 personnes sur de petites exploitations familiales, et ne peut subvenir aux besoins de l'hôtellerie locale. Les îles Sous-le-Vent, deuxième région agricole de Polynésie française, ont vu leur production agricole commercialisée régresser de 19 % en 2007 (1,1 milliard de F CFP contre 1,4 en 2006).

En 2007, les productions végétales ont globalement progressé en volume : + 45 % pour les fruits (2.979 tonnes en 2007 contre 2.058 en 2006), + 11 % pour les légumes (447 tonnes contre 403). A l'inverse, la production de noni a poursuivi son effondrement : 374 tonnes en 2007, après 1.306 en 2006 et 1.730 en 2005. En 2008, la récolte de coprah a crû de 32 %, après un repli de 8 % en 2007 (1.552 tonnes contre 1.174 en 2007 et 1.280 en 2006). Enfin, la vanille, spécialité de l'archipel, qui a fait l'objet d'un plan de relance en 2002, a vu sa récolte passer à 35 tonnes en 2007 après 23 en 2006.

¹ Aux cinq principales îles, Bora Bora, Huahine, Maupiti, Raiatea et Tahaa, où vit la quasi-totalité de la population, s'ajoutent Manuae (Scilly), Maupihaa (Mopélie), Motu One (Bellinghausen) et Tupai.

² Projets de golfs avec hébergement pour les îles de Tahaa et Huahine.

³ La fusion de Sunsail et Moorings en 2006, a conduit au regroupement sur le site de Apooiti (Raiatea) et la base de Faaroa (ex-Sunsail) a été vendue.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière la plus sévère depuis celle de 1929. Son origine se trouve aux Etats-Unis, dans la croissance au cours des années 2000 des crédits immobiliers, notamment à des populations non solvables (crédits *subprime*). Ce développement a été favorisé par la baisse des taux d'intérêt décidée par la FED en 2000-2001 pour enrayer la récession déclenchée par l'éclatement de la bulle internet et une politique volontariste du gouvernement américain pour encourager l'accession à la propriété.

Afin de maintenir leur capacité d'intervention sur le marché du crédit immobilier, les établissements américains ont fortement développé sur cette période les techniques de titrisation leur permettant de transférer les créances vers des investisseurs. Ces titres ont ensuite été associés à d'autres au sein de nouveaux véhicules, aboutissant à un enchevêtrement très complexe rendant très difficile l'appréciation du risque sous-jacent et leur valeur.

La remontée des taux, décidée par la FED entre 2003 et 2006 (de 1 % à 5 %) pour lutter contre les pressions inflationnistes, a eu un double effet : l'assèchement de la demande sur le marché de l'immobilier et le renchérissement du coût des crédits, pour l'essentiel contractualisés à taux variable. Il en est alors découlé un accroissement des impayés, notamment des ménages les plus fragiles dont les maisons ont été saisies par les organismes de crédit puis revendues, accélérant ainsi la baisse des prix.

La valeur des titres a baissé, certains n'ont pu être cotés et des provisions ont alors été constituées pour couvrir les pertes. Les investisseurs n'ont pu liquider leurs créances du fait d'une défiance croissante envers ces produits sophistiqués puis envers les fonds d'investissement, les OPCVM dont les SICAV monétaires, et les établissements de crédit eux-mêmes, tous susceptibles de détenir ces produits toxiques. La crise des *subprimes* s'est ainsi propagée au marché interbancaire, où les taux d'intérêt, face à l'incertitude, sont montés brutalement et ce malgré des interventions massives des grandes banques centrales pour éviter le déclenchement d'une crise systémique.

À partir de l'été 2007, les banques du monde entier ont été contraintes de passer dans leurs comptes des dépréciations de la valeur de leurs actifs, amputant d'autant leurs capitaux propres. Si certaines ont pu procéder à des augmentations de capital au premier semestre 2008 pour maintenir leur solvabilité, d'autres ont été nationalisées ou rachetées et certaines ont fait faillite. C'est le cas de Lehman Brothers à l'automne 2008. Face à l'aggravation de la crise, des plans de sauvetage des systèmes financiers ont été mis en œuvre dans les grandes économies à partir des mois de septembre-octobre. En France, l'Etat est intervenu à deux niveaux :

- un apport de liquidités à moyen terme via la SFEF (société de financement de l'économie française), sous la forme de prêts jusqu'à cinq ans, portant intérêt et sous réserve de la transmission de créances au titre de garantie, l'enveloppe maximum de prêts étant fixée à 320 milliards d'euros ;
- un renforcement des fonds propres des banques dans le but d'accroître leur capacité de distribution des crédits, réalisé au travers de souscriptions de la SPPE (société de prise de participation de l'Etat) financées par un emprunt public pour un engagement plafond de 40 milliards d'euros.

Ces interventions étatiques se poursuivent encore au début de l'année 2009, la plus importante étant le plan Geithner de février 2009 qui prévoit notamment la constitution d'un fonds public – privé pour délester les banques américaines de leurs actifs toxiques.

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Au cours de l'année 2008, le paysage bancaire polynésien n'a pas connu d'évolutions majeures.

La Banque de Tahiti a continué son programme de rénovation du réseau de ses agences, en le faisant évoluer vers un nouveau concept d'agence automatisée avec un espace libre-service permettant d'effectuer plus rapidement, et avec une sécurité renforcée, les opérations bancaires courantes. Ainsi, une nouvelle agence basée sur ce modèle a été inaugurée à Punaauia en avril 2008 et une autre à Mahina en juin. En outre, des travaux de rénovation d'une de ses agences à Papeete ont été entrepris afin d'y recevoir sa clientèle d'affaires.

A la suite de la réalisation d'un nouveau logo, la Banque Socredo a entrepris la mise à jour de la signalétique externe et interne dans l'ensemble de son réseau. Par ailleurs, la Socredo a poursuivi le déploiement d'un nouveau concept d'agence s'articulant autour d'un espace conseil et d'automates bancaires, avec l'inauguration de l'agence d'Arue en décembre 2008.

En mars 2008, un mouvement social de grande ampleur a été initié par les salariés de la Banque de Tahiti. La forte mobilisation du personnel de la banque s'est traduite par la fermeture de toutes les agences du réseau. Au terme d'une semaine de conflit, un protocole d'accord portant sur huit points de revendication a été signé par les différentes parties.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2008 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité locale.

Le 28 janvier 2008, l'ensemble des établissements de crédit de 27 pays européens a inauguré les moyens de paiement utilisables par 370 millions d'habitants dans le cadre du projet SEPA (Single European Payment Area – Espace Unique de Paiement en Euros). Le nouveau virement européen SCT, (SEPA Credit Transfer), remplace désormais le virement classique utilisé jusqu'à maintenant en France. Il permet à l'ensemble des acteurs économiques d'émettre et recevoir des virements dans tous les pays de l'espace économique européen ainsi que des pays voisins, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix. Les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010 et les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011.

Après le premier groupe emmené par l'Allemagne en novembre 2007, un second groupe de pays européens, dont la France, a rejoint TARGET 2, le nouveau système européen de règlement en temps réel des opérations de gros montants, le 18 février 2008. Il repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle.

L'année 2008 a vu également l'adoption de plusieurs mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs a été adoptée le 3 janvier 2008. Ce texte contient deux dispositions relatives aux services bancaires. D'une part, il prévoit la création d'un relevé annuel des frais bancaires. A destination des personnes physiques et des associations, il récapitule le total des sommes perçues par l'établissement de crédit au cours de l'année civile précédente, au titre de produits ou services dont ces clients bénéficient dans le cadre de la gestion de leur compte de dépôts. D'autre part, il instaure l'obligation pour la banque de fournir, au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une notice présentant les conditions et modalités de variation de taux ainsi qu'une simulation et, pour les prêts à taux fixe, un échéancier des amortissements détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts.

Dans le même temps, le Parlement européen adoptait le 16 janvier 2008 une directive visant à harmoniser les conditions d'octroi de crédits à la consommation en Europe. Cette directive uniformise notamment les éléments d'information contractuels devant être fournis aux consommateurs ainsi que les modalités de remboursement anticipé. En facilitant la comparaison des offres des établissements des différents pays européens, ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence. Au mois de mai 2008, en application des principes adoptés par le Comité Consultatif du Secteur Financier, les banques françaises se sont engagées à mettre en place un service d'aide à la mobilité bancaire. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôts pourra agir, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire. Enfin, le 25 novembre 2008, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a annoncé deux mesures visant à renforcer la transparence et la concurrence en matière d'assurance emprunteur. D'une part, une évolution législative sera engagée afin de libéraliser le choix de l'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier. D'autre part, s'agissant des crédits à la consommation, le coût de l'assurance facultative devra être exprimé en euros et par mois sur tous les documents d'information et publicitaires.

Le début de l'année 2008 a été marqué par la publication, le 4 février, du rapport de la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au Premier Ministre sur les enseignements à tirer des pertes de trading constatées par la Société Générale dans l'affaire dite « Kerviel ». Le rapport préconise notamment un renforcement du contrôle des opérations de marchés réalisées par les banques ainsi qu'une meilleure prise en compte du risque opérationnel. Il demande également une plus grande implication des dirigeants dans le contrôle des risques grâce à la création de comités au sein des organes sociaux dédiés à la surveillance des risques et au contrôle interne.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie, dont l'objet est « de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix », a été adoptée le 4 août 2008. Dans son article 145, elle étend, à compter du 1^{er} janvier 2009, la distribution du Livret A à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'Etat. Dans le même temps, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relevait les taux des produits de l'épargne réglementée, portant le taux du Livret A à 4 % à compter du 1^{er} août 2008, son plus haut niveau historique.

Mais l'année 2008 a été avant tout marquée par les turbulences sur le système financier mondial et les interventions des grandes banques centrales pour tenter de résoudre les problèmes de liquidités.

Dès la fin de l'année 2007, face à la dépréciation des actifs dans le cadre d'une crise initialement circonscrite au marché immobilier américain, les liquidités se sont raréfiées sur les marchés monétaires. Les banques ont dès lors rencontré des difficultés pour accéder à une ressource devenue rare et dont le coût, par voie de conséquence, augmentait. Cette crise financière, qui a progressivement affecté l'ensemble du système financier mondial, a entraîné une vague d'opérations de fusions et acquisitions dans le secteur bancaire. Un pic a été atteint au mois de septembre 2008 avec la faillite de la banque américaine d'investissement Lehman Brothers. En Europe, ce sont Dexia et Fortis qui ont fait l'objet d'un plan de sauvetage. Afin de restaurer la confiance et normaliser le fonctionnement des marchés monétaires, les banques centrales, prêteurs en dernier ressort, ont ajusté leurs cadres opérationnels ainsi que leurs modalités d'intervention. Ainsi, parallèlement aux baisses successives de taux, elles ont allongé la maturité de leurs facilités, élargi la gamme des garanties éligibles en contrepartie de leurs prêts et élargi également la liste des établissements susceptibles de bénéficier de leurs prêts.

Afin de compléter les actions des banques centrales pour faire face aux problèmes de liquidités observés sur les marchés interbancaires, les gouvernements ont mis en place des plans pour soutenir le financement de l'économie et renforcer les fonds propres des banques. En France, le plan de soutien s'est organisé autour de deux volets.

Le 2 octobre 2008, un plan de soutien aux PME a été annoncé qui s'articule autour de deux mesures majeures. D'abord, il renforce les moyens d'intervention d'OSEO, en augmentant ses capacités de prêt et de garanties accordées aux prêts bancaires des PME. Ensuite, il prévoit l'affectation d'une partie des ressources de l'épargne réglementée au développement des PME. Afin de s'assurer de l'accès des PME à ces mesures, deux dispositifs ont été mis en place :

- un comité départemental de suivi du crédit aux PME est installé dans chaque département, qui, sous l'égide des préfets et trésoriers payeurs généraux, a en charge le recensement des situations posant problèmes ainsi que la publication des flux de crédit banque par banque,
- un dispositif de médiation du crédit a été conçu ; un médiateur du crédit, fonction attribuée aux directeurs départementaux de la Banque de France en métropole et de l'IEDOM pour les départements et l'IEOM pour les collectivités d'outre-mer, est nommé dans chaque département et COM. Son rôle est celui d'un facilitateur pour les entreprises confrontées à des difficultés de financement, puisqu'il se consacre aux problèmes de financement des entreprises et à leur relation avec les banques.

Parallèlement, le gouvernement a apporté sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire. La loi de finance rectificative pour le financement de l'économie n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 a autorisé l'Etat à intervenir afin de soutenir le secteur bancaire dont les conditions de refinancement se sont brutalement dégradées dans le contexte de crise financière mondiale. Cette intervention a pris deux formes :

- création de la Société Française de Refinancement de l'Economie (SFRE) ; en échange d'une rémunération de sa garantie, l'Etat fournit aux banques des ressources stables et à moyen terme, pour un montant maximal de 360 milliards d'euros,

- souscription par l'Etat de titres émis par les principales banques afin de participer au renforcement de leurs fonds propres.

En contrepartie, les banques ont pris, dans des conventions signées avec l'Etat, des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Au 31 décembre 2008, l'activité bancaire locale se concentrait autour de trois banques FBF (la Banque SOCREDO, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti) et de trois sociétés financières (OFINA, SOGELEASE BDP et OCEOR LEASE TAHITI).

En outre, sept établissements de crédit situés hors de la zone d'émission de l'IEOM interviennent également sur place assurant essentiellement le financement des entreprises et des collectivités locales, mais proposant également des crédits à l'habitat aux particuliers. Il s'agit de CASDEN BP, de l'Agence française de développement (AFD), de DEXIA, de Natexis Banques populaires, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Nombre d'établissements de crédit

	2004	2005	2006	2007	2008
. Etablissements de crédit locaux (1)	6	6	6	6	6
- Banques FBF	3	3	3	3	3
- Sociétés financières	3	3	3	3	3
. Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7	7	7
- Banques FBF	-	-	-	-	-
- Banques mutualistes ou coopératives	0	0	1	1	1
- Caisse d'épargne	-	-	-	-	-
- Sociétés financières	1	1	1	1	1
- Institutions financières spécialisées	5	5	5	5	5
Total EC (1) + (2)	13	13	13	13	13

2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social (M F CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organisme central	Effectifs	Total situation Bilan au 31 déc 2008 (M F CFP)
Banques						
Banque de Polynésie	1 380	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Société Générale	288	146 993
Banque de Tahiti	1 815	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	CENCEP	282	194 288
Socredo	22 000	Papeete	115, rue Dumont d'Urville - Papeete	Collectivité (50%) AFD (50%)		239 790
Sociétés financières						
Océor Lease Tahiti	342	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	Banque de Tahiti	0(1)	4 049
Ofina - Océanienne de financement	507	Papeete	rue Edouard Ahnne - Papeete	Socredo	20	1 336
Sogelease BDP	340	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Banque de Polynésie	0(2)	752

(1) Effectifs de la Banque de Tahiti mis à disposition de Océor Lease

(2) Effectifs de la Banque de Polynésie mis à disposition de Sogelease BDP

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION (non exhaustive)

Dénomination	Siège social
Banques	
DEXIA	Paris 15e
Natixis	Paris 7e
Banques mutualistes ou coopératives	
Caisse d'aide sociale de l'Education nationale - Banque Populaire (CASDEN BP)	Noisiel - Marne-la-Vallée
Sociétés financières	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris 12e
Institutions financières spécialisées	
Agence française de développement (AFD)	Paris 12e
Autres établissements	
Banque européenne d'investissement (BEI)	Luxembourg
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Paris 7e

2.3 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

La distribution des crédits est assurée par les trois banques de la place, les sociétés financières n'intervenant que de manière marginale. Il en est de même pour la collecte des dépôts, l'Office des postes et télécommunications occupant 2 % du marché.

Evolution des parts de marché des établissements de crédit locaux par réseaux et par activités

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Distribution des crédits						
Banques	98,3%	98,7%	98,5%	98,7%	98,9%	0,40
Sociétés financières	1,7%	1,3%	1,5%	1,3%	1,1%	-0,20
Collecte des ressources						
Banques	98,0%	98,0%	97,8%	98,1%	98,1%	0,00
Services financiers de l'Opt	2,0%	2,0%	2,2%	1,9%	1,9%	0,00

2.4 VENTILATION DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

Ventilation des crédits (en millions de F CFP)

	2006		2007		2008		Variations 2008/2007	
	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières
Encours des crédits	397 762	5 942	423 573	5 599	453 373	5 024	7,0%	-10,3%
dont crédits de trésorerie (entreprises)	36 698	0	36 729	0	42 359	0	15,3%	-
dont crédits de trésorerie (ménages)	76 889	1 093	85 653	497	91 679	544	7,0%	9,6%
dont crédits à l'équipement	51 717	0	63 985	0	57 209	0	-10,6%	-
dont crédits à l'habitat	123 555	0	147 763	0	147 158	0	-0,4%	-
dont autres crédits	86 169	4 786	65 683	5 024	84 555	4 428	28,7%	-11,9%
dont créances douteuses	7 982	188	9 039	17	13 696	8	51,5%	-53,3%

2.5 LES EFFECTIFS

A fin 2008, le secteur bancaire employait 1 133 personnes. La baisse enregistrée par rapport à fin 2007 est due notamment aux personnels ayant fait valoir leurs droits à la retraite.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
- Banques FBF	1 103	1 137	1 095	1 141	1 113
- Sociétés financières	6	22	18	15	20
Total	1 109	1 159	1 113	1 156	1 133

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein, non compris les services de l'OPT

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Le réseau bancaire polynésien comptait en 2008 75 guichets assurant ainsi une couverture des cinq archipels de la Polynésie française via le système des guichets périodiques pratiqué notamment par la Banque SOCREDO.

Ainsi, 72 % des guichets permanents sont concentrés sur Tahiti et Moorea, et 63 % des guichets périodiques sur l'archipel des Tuamotu-Gambier. Les îles Sous-le-Vent sont servies par 11 guichets, les îles Australes 6 guichets et les îles Marquises par 4 guichets.

Nombre de guichets ouverts

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	Variations 2008/2007
. Guichets bancaires (banques FBF)	78	78	75	74	75	1,4%
- guichets permanents	58	58	58	58	59	1,7%
- guichets périodiques	20	20	17	16	16	
. Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)	2 224	2 074	1 952	1 903	1 908	0,3%
- Banques FBF	103	112	119	124	129	4,0%
- Services financiers de l'OPT	13	5	19	22	24	9,1%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 154	3 195	3 373	3 511	3 464	-1,3%
Nombre d'habitants par automate bancaire	2 121	1 962	1 833	1 779	1 779	0,0%

Répartition géographique des guichets bancaires

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Iles du Vent	41	41	41	41	42
dont Tahiti	38	38	38	38	39
dont Moorea	3	3	3	3	3
Iles Sous-le-Vent	11	11	11	11	11
dont guichets périodiques	2	2	2	2	2
Marquises	6	6	4	4	4
dont guichets périodiques	3	3	1	1	1
Australes	6	6	5	6	6
dont guichets périodiques	3	3	2	3	3
Tuamotu-Gambier	14	14	14	12	12
dont guichets périodiques	12	12	12	10	10
Total	78	78	75	74	75
dont guichets périodiques	20	20	17	16	16

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2008, le nombre de comptes bancaires gérés par les banques et l'OPT a progressé de 1,4 % par rapport à fin 2007 (soit 5 156 comptes supplémentaires). Alors que les bons de caisse et certificats de dépôt sont en recul de 21,5 %, les comptes de dépôts à terme connaissent la plus forte hausse avec + 14,2 %. Les comptes d'épargne sur livrets ont cru de 2,4 %.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	Variations 2008/2007
. Comptes ordinaires créditeurs (DAV)	193 022	192 639	203 313	208 994	209 377	0,2%
. Comptes d'épargne à régime spécial	138 226	142 156	140 679	142 461	145 658	2,2%
dont Livrets	126 006	126 874	126 566	128 145	131 227	2,4%
dont Comptes d'épargne-logement	627	648	646	631	637	1,0%
dont Plans d'épargne-logement	11 593	14 634	13 467	13 685	13 794	0,8%
. Comptes de dépôt à terme	5 427	8 325	10 213	12 339	14 096	14,2%
. Bons de caisse et certificats de dépôt	1 370	1 347	734	842	661	-21,5%
Total général	338 045	344 467	354 939	364 636	369 792	1,4%

(1) Comptes ouverts dans les établissements de crédit et à l'OPT

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2008, 195.127 cartes bancaires étaient en circulation contre 194.735 en 2007. Les cartes privatives enregistrent toutefois un recul de 1,1 %. Mais l'activité monétique reste soutenue au regard de transactions sur les distributeurs automatiques : les retraits ont progressé de 12,7 % et les montants de ces retraits ont évolué de 16,6 % après un recul à fin 2007 de 2,1 %.

Le parc des terminaux de paiement électronique s'est étoffé en 2008 (+ 17 %) après avoir connu une phase de stabilité entre fin 2006 et fin 2007. Les opérations sur les machines de traitement mécanique restent marginales.

La monétique

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	Variations 2008/2007
. Nombre de cartes bancaires en circulation	165 120	177 113	181 507	194 735	195 127	0,2 %
- Cartes internationales	38 189	42 471	40 316	46 902	48 864	4,2%
- Cartes privatives	126 931	134 642	141 194	147 833	146 263	-1,1%
. Nombre de cartes bancaires par compte à vue	0,86	0,92	0,89	0,93	0,93	0,0 %
. Transactions DAB / GAB (ex Automates bancaires)						
- Nombre de retraits (en milliers)	5 345	6 334	6 849	6 860	7 728	12,7%
- Montant (milliers de F CFP)	68 101 290	79 350 420	86 073 506	84 224 146	98 164 232	16,6%
Moyenne par retrait (milliers de F CFP)	12,74	12,53	12,57	12,28	12,70	3,4%
. Terminaux de paiement électronique	3 089	3 764	3 887	3 887	4 547	17,0 %
- Nombre de transactions (en milliers)	4 553	4 268	5 131	4 372	5 635	28,9%
- Montant (milliers de F CFP)	53 924 020	52 142 156	62 816 520	70 304 820	69 442 057	-1,2%
Moyenne par transaction milliers de F CFP)	11,84	12,22	12,24	16,08	12,32	-23,4%
. Machines de traitement mécanique	148	153	128	152	153	0,7 %
- Nombre de transactions (en milliers)	33	7	8	11	6	-45,5%
- Montant (milliers de F CFP)	511 163	198 110	253 139	235 458	229 753	-2,4%
Moyenne par transaction milliers de F CFP)	15,49	28,30	31,64	21,41	38,29	78,9%

4.2 LES TRAITEMENTS DE VALEURS EN COMPENSATION

A fin 2008, les valeurs traitées en chambre de compensation se sont élevées à 1.165.270 millions F CFP contre 1.118.182 millions de F CFCP en 2008, représentant une hausse de 4,2% contre 5,3% en 2007.

Le chèque est le support le plus utilisé (sa part est de 47,3% sur l'ensemble des moyens de paiement) représentant une valeur équivalente au virement, soit 534.459 millions de F CFP pour le premier moyen de paiement et 534.439 millions de FCFP pour le second.

Echanges de valeurs

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
<i>en nombre</i>						
Chèques	6 368 180	6 304 206	6 307 567	6 144 947	6 001 329	-2,3%
Effets et avis de prélèvements	1 509 244	1 631 051	1 708 692	1 829 654	1 876 415	2,6%
Virements	1 420 403	1 559 195	1 549 362	1 682 733	1 778 819	5,7%
Autres valeurs	181 805	167 281	200 741	199 314	182 643	-8,4%
Opérations monétiques	2 206 997	2 416 073	2 541 771	2 734 568	2 861 081	4,6%
Total	11 686 629	12 077 806	12 308 133	12 591 216	12 700 287	0,9%
<i>en millions de F CFP</i>						
Chèques	512 491	511 040	521 326	535 250	534 459	-0,1%
Effets et avis de prélèvements	48 327	50 998	55 010	58 679	61 444	4,7%
Virements	400 094	423 463	449 862	490 539	534 439	8,9%
Autres valeurs	894	8 375	11 189	8 518	8 244	-3,2%
Opérations monétiques	21 435	24 614	25 443	25 827	26 684	3,3%
Total	983 241	1 018 490	1 062 830	1 118 812	1 165 270	4,2%

Le virement est le moyen de paiement de référence pour les règlements de sommes importantes.

Montant moyen par type de paiement (en F CFP)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Chèques	80 477	81 063	82 651	87 104	89 057	2,2%
Effets et avis de prélèvements	32 021	31 267	32 194	32 071	32 745	2,1%
Virements	281 676	271 591	290 353	291 513	300 446	3,1%
Autres valeurs	4 917	50 065	55 740	42 735	45 137	5,6%
Opérations monétiques	9 712	10 188	10 010	9 445	9 327	-1,3%

5. La société de gestion des fonds de garantie d'Outre-Mer - SOGEFOM

5.1 PRESENTATION GENERALE

Filiale de l'Agence française de développement, la Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-Mer (SOGEFOM) a pour principal objectif de faciliter l'accès au crédit des entreprises ne disposant pas d'une surface financière ou patrimoniale suffisante. La SOGEFOM avalise les crédits octroyés en accompagnant les établissements de crédit dans leur prise de risques par l'apport d'une garantie complémentaire.

Ses interventions se répartissent en trois domaines : économie générale, zones défavorisées et renforcement du haut de bilan. Les critères d'éligibilité au fonds de garantie sont fondés sur l'intérêt économique du projet pour les entreprises du secteur marchand et sur la capacité financière du débiteur à faire face à ses échéances. La quotité maximale de garantie est fixée à 70 % du crédit et peut en couvrir jusqu'à 80 % pour les très petites entreprises dans la limite d'un plafond. La durée maximale de la garantie est égale à la durée du concours dans la limite de 16 années maximum.

5.2 L'ACTIVITE DE LA SOGEFOM EN 2008

5.2.1 Les engagements de l'année 2008

Le nombre de dossiers avalisés par la SOGEFOM en 2008 a enregistré une hausse de 20,5 % en rythme annuel (176 nouvelles garanties contre 146 pour 2007). Toutefois, le montant des garanties octroyées a baissé de 2,1% pour atteindre 905,4 millions de F CFP (contre 925,2 millions en 2007). Le niveau de production était pourtant en progression annuelle de 12 % en septembre 2008 avant de connaître un fort ralentissement sur le dernier trimestre de l'année lié à l'atonie de la conjoncture économique.

Le montant moyen des garanties accordées a diminué en un an, passant de 6,3 millions de F CFP en 2007 à 5,2 millions en 2008, confirmant le recentrage de l'activité de la SOGEFOM sur les très petites entreprises.

Comme les années précédentes, l'essentiel des dossiers avalisés par le Fonds de garantie de Polynésie française a été initié dans les îles de la Société. Sur le total des nouveaux engagements, 564 millions de F CFP ont été accordés à des investissements dans les îles du Vent et 136,5 millions de F CFP à des porteurs de projets implantés dans les îles Sous-le-Vent.

Néanmoins, la SOGEFOM a accru son intervention dans les autres îles de Polynésie française. Avec 37 dossiers avalisés dans les archipels éloignés en 2008 (16 en 2007), leur part dans les engagements nouveaux est en progression, passant de 18 % à 23 %.

Nouveaux engagements de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par zone géographique	2007		2008		Variation annuelle des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Tuamotu-Gambier	8	71,0	12	92,3	30,1%
Australes	2	68,5	12	81,5	19,0%
Marquises	6	26,1	13	31,1	19,4%
Iles Sous-le-Vent	29	139,2	21	136,5	-1,9%
Iles du-Vent	101	620,5	115	564,0	-9,1%
TOTAL	146	925,2	173	905,5	-2,1 %

Source : AFD

L'analyse par secteur montre que les petites et moyennes industries ont fortement bénéficié des nouveaux engagements de la SOGEFOM, leurs garanties ayant plus que doublé en 2008 : d'un montant de 281,6 millions de F CFP (139,2 millions en 2007), elles ont représenté près du tiers du total.

Le secteur des services a également profité des garanties nouvellement accordées par la SOGEFOM en 2008, en particulier la branche des transports, à hauteur de 137,5 millions de F CFP d'engagements.

En revanche, les professionnels du tourisme ont pâti des difficultés du secteur : si le nombre des garanties octroyées est passé de 21 à 23 entre 2007 et 2008, leur montant a nettement diminué, de 59,4 %. En outre, le secteur primaire (hors perliculture) a vu ses nouveaux engagements se replier à 53,5 millions de F CFP contre 70,2 millions en 2007, aucune garantie n'ayant été délivrée aux professionnels de l'élevage en 2008.

Nouveaux engagements de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2007		2008		Variation annuelle des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	10	49,0	9	34,1	-30,3%
Pêche	7	21,2	10	19,4	-8,4%
Perliculture	0	0,0	3	72,0	-
Tourisme	21	147,2	23	59,7	-59,4%
Restauration	19	123,8	15	50,5	-59,2%
BTP	20	71,9	23	70,2	-2,3%
Petites et moyennes industries	20	115,0	37	281,6	144,9%
Commerce	21	206,4	26	110,0	-46,7%
Services	28	190,8	31	207,8	8,9%
TOTAL	146	925,2	177	905,5	-2,1 %

Source : AFD

5.2.2 Les engagements valides

La progression de l'activité de la SOGEFOM en 2008 a permis un relèvement de 3,8 % de l'encours des engagements valides qui ressort à 2,6 milliards de F CFP pour 530 dossiers contre 2,5 milliards pour 445 dossiers au 31 décembre 2007.

Les engagements valides de la section « économie générale » constituent l'essentiel du portefeuille avec 83 % contre 14 % pour la section « zones défavorisées » et 3 % pour la section « renforcement du haut de bilan ».

Engagements valides de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par section	2007		2008		Variation annuelle des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Economie générale	363	2 037,0	432	2 130,8	4,6%
Haut de bilan	13	90,1	10	67,4	-25,2%
Zones défavorisées	69	332,2	88	354,8	6,8%
TOTAL	445	2 459,3	530	2 553,0	3,8%

Source : AFD

La répartition sectorielle du portefeuille de la SOGEFOM fait apparaître l'importance des engagements valides au profit des services (498,1 millions de F CFP au 31 décembre 2008) et des petites et moyennes industries (469,4 millions), à la faveur d'une forte hausse de leur encours en rythme annuel, avec respectivement + 15,4 % et + 36,1 %. En revanche, le commerce (465,9 millions de F CFP) et le tourisme (299,6 millions) ont observé une diminution sensible de leurs garanties valides sur l'année, respectivement de 7,7 % et de 11 %.

Engagements valides de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2007		2008		Variation annuelle des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	46	166,6	53	164,8	-1,1%
Pêche	44	119,4	39	93,3	-21,8%
Perliculture	13	71,7	11	77,5	8,1%
Tourisme	64	336,5	64	299,6	-11,0%
Restauration	37	244,4	47	235,8	-3,5%
BTP	42	239,3	60	248,7	3,9%
Petites et moyennes industries	71	344,9	88	469,4	36,1%
Commerce	61	504,7	74	465,9	-7,7%
Services	67	431,7	94	498,1	15,4%
TOTAL	445	2 459,3	530	2 553,0	3,8%

Source : AFD

La répartition du portefeuille par zone géographique confirme la prépondérance des projets initiés dans les Iles du vent qui constituent le centre économique de la Polynésie française. Avec un encours de 1,8 milliard de F CFP, ils représentent 71 % du portefeuille au 31 décembre 2008.

5.2.3 Les engagements compromis

Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées à la suite d'incidents de remboursement ou à l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée.

En 2008, les garanties compromises ont fait l'objet de nombreuses régularisations, permettant une diminution sensible de leur encours : elles se sont établies à 302,4 millions de F CFP au 31 décembre 2008, contre 344,4 millions à fin 2007. Cette baisse de 12,2 % a permis de réduire le taux de compromis¹ de 14 % à 11,8 % entre 2007 et 2008.

Le repli des garanties compromises a bénéficié à la quasi-totalité des secteurs économiques. Le tourisme, avec 75,8 millions de F CFP d'encours compromis, représentait le premier secteur sinistré au 31 décembre 2008. Il s'est inscrit en hausse de 19,2 % par rapport à 2007 notamment en raison de la conjoncture internationale défavorable (fréquentation touristique en recul de 10 %). S'agissant du commerce, l'encours compromis y afférent a diminué de 39,7 % en un an mais représentait néanmoins 13 % du montant des garanties déclassées.

Engagements compromis de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2007		2008		Variation annuelle des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	16	11,5	18	14,2	23,8%
Pêche	17	34,1	10	19,5	-42,7%
Perliculture	11	10,5	7	4,7	-54,8%
Tourisme	11	63,6	9	75,8	19,2%
Restauration	6	69,7	9	69,2	-0,7%
BTP	4	23,2	4	23,1	-0,5%
Petites et moyennes industries	10	48,0	10	38,4	-20,1%
Commerce	5	65,3	2	39,4	-39,7%
Services	5	18,6	7	18,1	-2,8%
TOTAL	85	344,4	76	302,4	-12,2 %

Source : AFD

¹Taux de compromis = Garanties compromises/Garanties valides.

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

Avertissement L'analyse du bilan des établissements de crédit locaux concerne les banques affiliées à la Fédération des banques françaises (FBF), à savoir la Banque Socredo, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti.

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

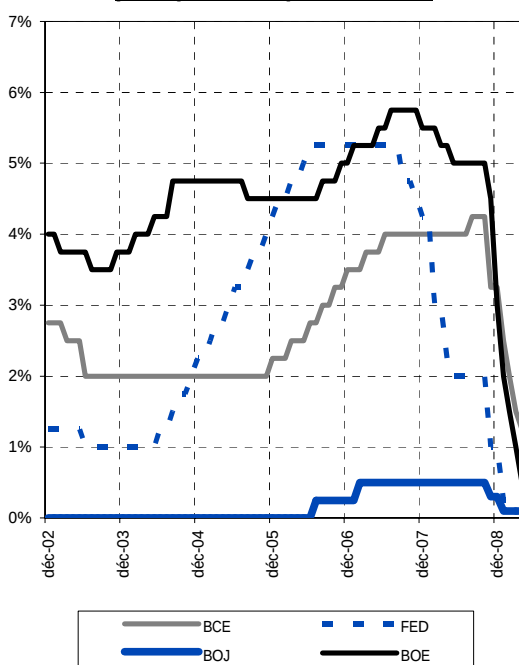
L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière. La crise des "subprimes", qui a débuté à l'été 2007, s'est progressivement étendue au marché interbancaire en générant une crise de confiance parmi les établissements bancaires, personne ne sachant réellement évaluer l'exposition des autres aux actifs qualifiés de "toxiques". Cette méfiance s'est traduite par d'importantes tensions sur les marchés interbancaires et les principales banques centrales, dont la BCE, sont intervenues dès le début du mois d'août 2007 en fournissant des liquidités aux marchés interbancaires.

Les marchés interbancaires ont fini par s'assécher et la crise de confiance s'est étendue aux autres compartiments des marchés financiers (certificats de dépôt, titrisation, obligation) à l'automne 2008 après la faillite de Lehman Brothers.

Outre ces apports de liquidités (qui ont fait doubler le montant des refinancements dans l'Eurosystème par rapport à la situation d'avant crise), plusieurs mesures ont été prises dans l'Eurosystème pour contenir la crise :

- La durée des prêts consentis au système bancaire a été allongée ; avant la crise, 60 % des refinancements étaient accordés sur une semaine alors qu'en octobre 2008, 60 % du refinancement se faisait sur 3 mois ;

Taux directeurs des principales banques centrales



- Les modalités techniques d'adjudication ont été revues en octobre 2008, permettant aux établissements de crédit d'accéder en quantité illimitée à la monnaie centrale à taux fixe ; jusqu'à cette date, ils étaient en concurrence pour accéder au refinancement et ceux qui avaient le plus besoin de monnaie centrale étaient contraints de surenchérir dans les appels d'offre pour se garantir un refinancement ;
- Des accords de coopération ont été conclus avec la Federal Reserve et la Banque Nationale Suisse pour permettre aux établissements européens d'accéder à un refinancement en dollar américain ou en franc suisse ;
- La liste des titres de créances admissibles en garantie des opérations de refinancement a été étendue, notamment aux créances sur des entreprises cotées BBB.

Aux Etats-Unis, les aménagements du cadre d'intervention de la FED ont été beaucoup plus importants que ceux d'autres banques centrales puisque depuis octobre 2008, des "mesures non conventionnelles" ont été mises en place. Elles permettent à la FED d'acheter directement sur les marchés financiers des titres à court et à long terme émis par des entreprises ou adossés à des créances sur les ménages.

Ces interventions sur la liquidité se sont également accompagnées d'importantes baisses de taux directeurs. La Banque Centrale Européenne a initié un cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008. Cinq autres décisions similaires sont intervenues depuis, portant ainsi le taux des opérations principales de refinancement à 1,25 % le 8 avril 2009. La BCE avait également réduit à 100 points le corridor formé par les taux des facilités permanentes entre le 8 octobre 2008 et le 21 janvier 2009, pour accompagner les banques européennes pendant cette période aigüe de la crise financière après la faillite de Lehman Brothers.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	09/07/08	08/10/08	15/10/08	12/11/08	10/12/08
Taux de soumission REPO	4,25%	4,25%	3,75%	3,25%	2,50%
Facilité de prêt marginal	5,25%	4,75%	4,75%	3,75%	3,00%
Facilité de dépôt	3,25%	3,75%	3,75%	2,75%	2,00%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC) avait déjà diminué le taux des "federal funds" à trois reprises en 2007, soit une baisse au total de 100 points, à 4,25 %. Cette politique d'assouplissement s'est intensifiée en 2008 pour aboutir à un taux compris entre 0 et 0,25 % par une décision du 16 décembre 2008.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait procédé à une première baisse de 25 points le 5 décembre 2007, a ramené son "bank rate" à 2 % fin 2008 puis à 0,5 % en mars 2009.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a de nouveau réduit son principal taux directeur pour le ramener à 0,1 % au début de l'année 2009.

1.2 LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

L'IEOM conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Il procède au refinancement des établissements de crédit au moyen du réescompte des crédits bancaires consentis aux entreprises des secteurs considérés comme prioritaires et qui présentent une situation financière équilibrée.

L'IEOM intervient de façon sélective sur la redistribution des crédits à court terme et à moyen terme en acceptant le refinancement (ou réescompte), à des conditions préférentielles de créances fixes portées par les établissements de crédit ou en les exonérant de la constitution de réserves obligatoires.

Taux d'intervention de l'IEOM	Date d'effet	Taux	Taux de sortie maximum applicables aux crédits pour accès au réescompte
Taux de la facilité de dépôt	16/12/2008	1,50%	
Taux de réescompte des crédits aux entreprises	16/12/2008	2,00%	4,75%
Taux de réescompte des prêts bancaires au logement	01/08/1996	3,00%	6,25% à 6,70% (taux SFGAS depuis le 01/02/2009)
Taux de la facilité de prêt marginal	11/03/2009	2,50%	
Taux de l'escompte de chèques	11/03/2009	2,50%	

1.3 LES TAUX DEBITEURS

1.3.1 Le taux de base bancaire

Sans fondement réglementaire spécifique, le taux de base bancaire est né d'un usage de la profession afin de servir de référence pour certains crédits offerts. Théoriquement fixé en toute indépendance par chaque établissement, il est en Polynésie française le même pour les trois banques polynésiennes. Depuis le 1er décembre 2006, il est affiché à 7,60 %, soit 100 points de base au-dessus du taux métropolitain.

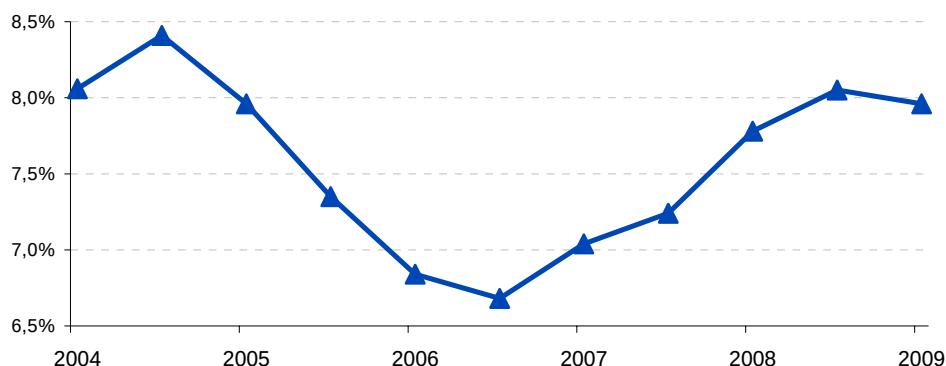
1.3.2 Le coût du crédit aux particuliers

Deux fois par an, en janvier/février et en juillet/août, l'IEOM réalise une enquête sur le coût du crédit aux particuliers auprès des banques locales qui lui déclarent l'ensemble des crédits qu'elles ont accordés¹ au cours de la période de référence.

L'enquête de janvier/février 2009 a porté sur 2.933 dossiers d'un montant global de 8,1 milliards de F CFP contre 4.221 pour 10,4 milliards de F CFP en janvier/février 2008, soit - 30,5 % en volume et - 22% en valeur.

¹ Excepté ceux à taux bonifiés.

Evolution du coût global du crédit aux particuliers



Au vu des résultats de cette enquête, la remontée des taux des crédits bancaires amorcée en Polynésie française au second semestre 2007 a fléchi au cours du dernier semestre 2008. Le taux moyen pondéré global (TMPG) a progressé de 18 points de base en glissement annuel (7,96 % contre 7,78 % en janvier/février 2008) mais a reculé par rapport à l'enquête de juillet/août 2008 (8,05 %).

La tendance haussière a surtout touché les découverts, leur TMP ayant crû de 63 points de base. Dans le même temps, le TMP des prêts immobiliers n'a augmenté que de 5 points de base dans un marché marqué par une concurrence très vive de la part des différentes banques de la place.

Evolution des taux moyens du crédit aux particuliers

	1er trim. 2007	3e trim. 2007	1er trim. 2008	3e trim. 2008	1er trim. 2009	▲ / an
Prêts immobiliers	5,34%	5,52%	5,98%	6,20%	6,03%	5 pb
Prêts immobiliers relais	-	5,23%	5,99%	6,41%	6,63%	64 pb
Prêts personnels < 181 920 F CFP	14,58%	14,48%	11,80%	13,50%	12,00%	20 pb
Découverts	9,30%	9,00%	9,34%	9,99%	9,97%	63 pb
Prêts personnels > 181 920 F CFP	7,46%	7,74%	8,45%	8,43%	8,55%	10 pb
TMPG	7,04 %	7,24 %	7,78 %	8,05 %	7,96 %	18 pb

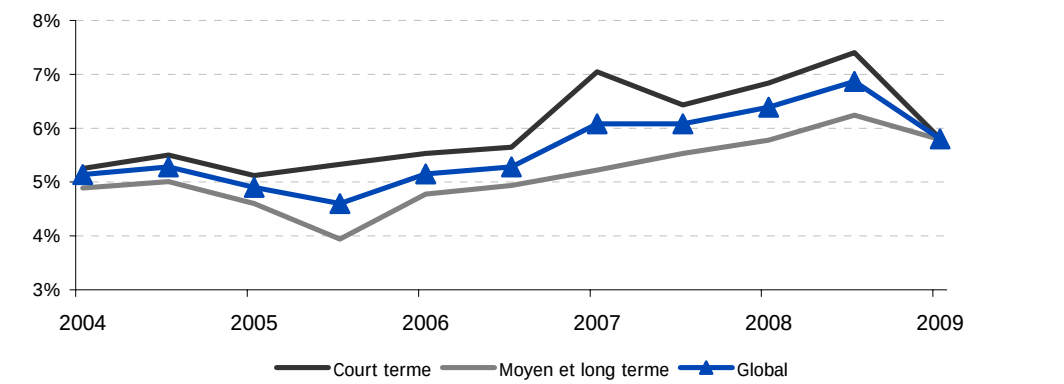
1.3.3 Le coût du crédit aux entreprises

De la même manière que l'enquête sur le coût du crédit aux particuliers, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises a lieu deux fois par an, en janvier/février et en juillet/août.

Celle de janvier/février 2008 a permis de recenser 430 nouveaux prêts d'un montant total de 7,1 milliards de F CFP contre 563 pour 8,2 milliards de F CFP en janvier/février 2008, soit - 23,6 % en volume et - 13,4 % en valeur.

Le taux moyen pondéré global (TMPG) s'établit à 5,80 %, en baisse de 59 points de base par rapport à l'année précédente (6,39 % en janvier/février 2008).

Evolution du coût du crédit aux entreprises



Alors que le coût du crédit à long terme est resté stable en l'espace d'un an (5,79 % contre 5,78 %), celui du court terme a diminué de 103 points de base (5,81 % contre 6,84 %). Cette évolution résulte principalement de l'amélioration du TMP des découverts (4,67 % contre 6,58 %, soit - 191 points de base) et des autres crédits à court terme découlant de la baisse des taux directeurs des banques centrales (BCE et IEOM).

Evolution des taux moyens du crédit aux entreprises

	1er trim. 2007	3e trim. 2007	1er trim. 2008	3e trim. 2008	1er trim. 2009	▲ / an
Escompte	6,90%	6,37%	7,28%	7,78%	7,66%	38 pb
Découverts	7,55%	6,39%	6,58%	7,30%	4,67%	-191 pb
Autres crédits à court terme	5,55%	6,94%	6,94%	6,85%	5,99%	-95 pb
Total court terme	7,05 %	6,43 %	6,84 %	7,40 %	5,81 %	-103 pb
Moyen/long terme	5,22 %	5,53 %	5,78 %	6,24 %	5,79 %	1 pb
TMPG	6,08 %	6,08 %	6,39 %	6,87 %	5,80 %	-59 pb

1.4 LES TAUX D'USURE

Le taux d'usure représente le taux maximum légal admis lors de la conclusion d'un prêt conventionnel ou d'un contrat similaire. Le taux effectivement appliqué correspond au taux effectif global qui ne doit pas dépasser le taux usuraire¹.

¹ L'usure constitue un délit pénal lorsque le taux d'intérêt dépasse un certain plafond déterminé par la loi. Le caractère excessif des intérêts stipulés au contrat varie en fonction du type de crédit consenti.

Les dispositions métropolitaines sur l'usure ont été étendues aux collectivités d'outre-mer du Pacifique par ordonnance n°2006-60 du 19 janvier 2006. Dès lors, les modifications suivantes ont été apportées au code monétaire et financier :

- l'article 32 de la loi n°2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique, supprimant le délit d'usure pour les contrats de prêt conclus avec des personnes morales pour des raisons professionnelles ;

- l'article 7 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, supprimant le délit d'usure pour les prêts consentis à une personne physique agissant pour des besoins professionnels.

Seuils de l'usure

Particuliers	1er trim. 2008	2e trim. 2008	3e trim. 2008	4e trim. 2008
Prêts immobiliers				
- Prêts à taux fixe	7,12%	7,25%	7,31%	7,36%
- Prêts à taux variable	7,05%	7,16%	7,19%	7,46%
- Prêts relais	7,00%	7,25%	7,24%	7,53%
Autres prêts				
- Prêts d'un montant < ou = à 181.920 XPF	20,88%	20,60%	20,76%	21,09%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 181.920 XPF	20,16%	20,48%	20,51%	20,72%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 181.920 XPF	9,38%	9,60%	9,68%	9,77%
Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	1er trim. 2008	2e trim. 2008	3e trim. 2008	4e trim. 2008
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	11,53%	11,39%	11,31%	11,35%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	7,64%	7,39%	7,47%	9,24%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	7,64%	7,73%	7,76%	8,15%
Découverts en compte commission de plus fort découvert exclue)	14,71%	14,29%	14,25%	14,17%
Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	9,67%	9,84%	9,68%	10,27%
Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	1er trim. 2008	2e trim. 2008	3e trim. 2008	4e trim. 2008
Découverts en compte	14,71%	14,29%	14,25%	14,17%

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

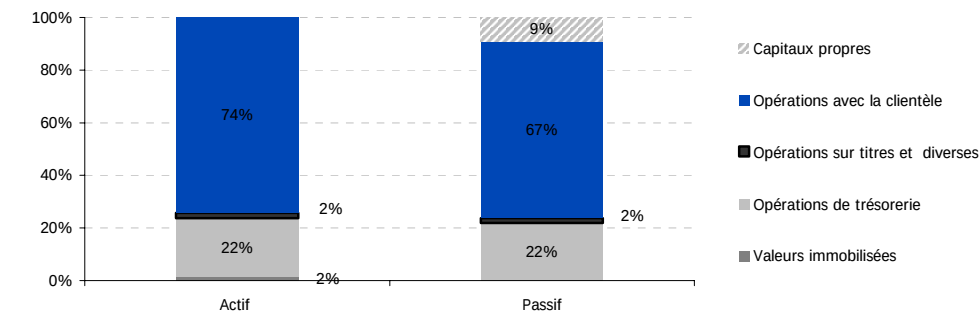
Au 31 décembre 2008, le total du bilan agrégé des trois banques de la place s'élevait à 588 milliards de F CFP, en hausse de 9,3 % par rapport à l'année précédente (538,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2007).

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

Structure du bilan agrégé des banques (en millions de F CFP)				
Actif			Passif	
31/12/2007	31/12/2008		31/12/2007	31/12/2008
105 442	130 735	Opérations de trésorerie	98 369	129 213
408 852	436 534	Opérations avec la clientèle	374 752	395 029
15 076	11 719	Opérations sur titres et diverses	13 264	9 992
-	-	Capitaux propres	51 765	53 765
8 780	9 010	Valeurs immobilisées	-	-
538 150	587 998	Total	538 150	587 998

Concentrant 67 % du passif et 74 % de l'actif, les opérations à la clientèle en sont demeurées la principale composante, marquant la prépondérance de l'activité d'intermédiation des banques locales.

Structure du bilan au 31 décembre 2008



Les concours bancaires à la clientèle se sont accrus de 6,8 % en glissement annuel (436,5 milliards de F CFP contre 408,9 en 2007), en raison d'une forte demande de crédits de trésorerie (+ 9,5 %) et de crédits à l'habitat (+ 8,6 %).

Sur la période, les dépôts de la clientèle se sont accrus de 5,4 % grâce notamment aux comptes à terme (+ 18,4 %) qui représentent les 43 % du total. Leur part dans le passif est passée à 67 % contre 70 % précédemment.

Par conséquent, le solde des opérations avec la clientèle a augmenté de 22 % en un an, passant de - 34,1 milliards de F CFP en 2007 à - 41,5 milliards en 2008.

L'insuffisance de la collecte de dépôts par rapport à la croissance des concours bancaires a justifié le recours accru aux ressources interbancaires, ces dernières ont augmenté de 24 % en glissement annuel (130,7 milliards de F CFP en 2008, contre 105,4 milliards en 2007). Leur part dans le total des ressources est passée de 20 % à 22 %.

La hausse de 3,9 % des capitaux propres a dépassé celle des valeurs immobilisées (+ 2,6 %), ce qui a contribué à l'accroissement de l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées (+ 4 %). En revanche, la capacité de placement des banques polynésiennes a chuté de plus de 70 %, alors qu'elle avait culminé en 2007.

Solde (ressources - emplois) par type d'opérations en millions de F CFP

	31/12/06	31/12/07	31/12/08	Variations 2008/2007
- Solde des opérations de trésorerie	2 679	-7 073	-1 522	-78%
- Solde des opérations avec la clientèle	-35 211	-34 100	-41 505	22%
- Solde des opérations sur titres et diverses	-5 792	-1 812	-1 724	-5%
- Excédent des capitaux permanents sur les valeurs immob.	38 324	42 985	44 752	4%
Capacité de placement (+) / besoin de financement (-)	-2 679	7 073	1 522	-78 %

Les banques polynésiennes se sont retrouvées prêteuses nettes en 2008, avec toutefois un surplus de trésorerie global moindre par rapport à 2007 : 1,5 milliard de F CFP, contre 7,1 milliards.

Composition du solde des opérations de trésorerie (en millions de F CFP)

	31/12/06	31/12/07	31/12/08	Variations annuelles
- avec les EC locaux	-2 875	-1 625	-1 651	2%
- avec les EC hors zone	9 522	-2 500	6 945	-378%
- caisse	-5 349	-5 486	-6 265	14%
- Institut d'émission, Office des postes...	1 211	2 252	-1 398	-162%
- divers	170	286	847	196%
Solde des opérations de trésorerie	2 679	-7 073	-1 522	-78%

2.2 L'EQUILIBRE EMPLOI- RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Les ressources des établissements de crédit sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (97 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM. Les emplois des établissements de crédit locaux ont progressé de 5,9 % entre décembre 2007 et décembre 2008, représentant un volume de 473,3 milliards de F CFP.

Les ressources des établissements de crédit proviennent principalement des dépôts collectés (81,3 % du total des ressources) ; celles-ci, minorées des encaisses, ont crû de 5,4 % entre décembre 2007 et décembre 2008, atteignant 384,5 milliards de F CFP. Pour sa part, le financement sur ressources propres, en augmentation de 8,9 % en un an, a constitué 10,8 % du total des ressources. Quant aux opérations de réescompte, elles ont fortement diminué en glissement annuel (- 39,1 %), représentant une part marginale des ressources des banques.

Equilibre emplois-ressources (en millions de F CFP)

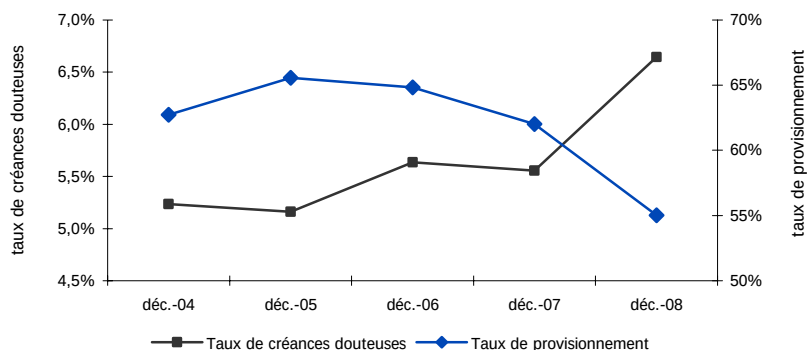
	31/12/06	31/12/07	31/12/08	Variations 2008/2007
Emplois	416 868	446 782	473 281	5,9%
- Excédent des opérations diverses des EC	0	0	0	-
- Crédits bruts	403 704	429 326	458 430	6,8%
- Réserves obligatoires et libres	13 164	10 728	14 851	38,4%
- Position extérieure nette des EC (si positive)	0	6 728	0	-
Ressources	416 868	446 782	473 281	5,9%
- Dépôts collectés (- encaisses)	338 687	365 299	384 949	5,4%
- Ressources propres - Valeurs immobilisées	43 423	47 082	51 273	8,9%
- Excédent des opérations diverses des EC	23 582	29 796	25 039	-16,0%
- Réescompte	4 855	4 605	2 803	-39,1%
- Position extérieure nette des EC (si négative)	6 321	0	9 217	-

2.3 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

Les créances douteuses brutes des banques locales ont fortement augmenté entre 2007 et 2008, passant de 23,8 milliards de F CFP à 30,5 milliards, soit + 27,8 % en un an. Elles représentaient désormais 6,6% de l'encours global des concours bruts au 31 décembre 2008, contre 5,6 % un an auparavant.

Mais on observe une contraction de la couverture du risque de contrepartie, le taux de provisionnement ayant reculé de 7 points (55 % en 2008 contre 62 % en 2007).

Evolution du risque de contrepartie et de sa couverture



3. Les performances financières des banques locales

Les trois banques polynésiennes ont dégagé un résultat net cumulé après impôts de 4,6 milliards de F CFP en 2008, en baisse de 9,7 % par rapport à l'année précédente (5,1 milliards de F CFP en 2007).

Cette situation provient de la faible progression sur l'année du produit net bancaire (PNB) et de l'augmentation du coût du risque.

3.1 LA FORMATION DU PNB

Le PNB des banques locales au 31 décembre 2008 s'établit à 25 milliards de F CFP contre 24,7 milliards à fin 2007, soit une progression de 1,3 %.

Décomposition du produit net bancaire par type d'opérations (en millions de F CFP)

	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Opérations de trésorerie	-553	-419	-547	30,6%
Opérations avec la clientèle	19 380	19 790	20 402	3,1%
Opérations sur titres	19	169	76	-55,0%
Opérations de crédit-bail et de location simple	-5	4	15	ns
Opérations diverses	4 697	5 152	5 062	-1,7%
Produit net bancaire	23 538	24 696	25 008	1,3%

ns : non significatif

Le solde des opérations avec la clientèle, qui constitue 82 % du PNB, a crû de 3,1 % en rythme annuel (20,4 milliards de F CFP en 2008 contre 19,8 milliards en 2007).

Structure du produit net bancaire

Charges			Structure du produit net bancaire	Produits		
2006	2007	2008		2006	2007	2008
16,3%	12,4%	8,7%	Ops. de trésorerie	6,1%	6,0%	5,3%
29,6%	27,2%	18,4%	Ops. avec la clientèle	58,8%	52,1%	38,6%
0,2%	0,1%	0,0%	Ops. de crédit-bail & location simple	0,1%	0,1%	0,0%
0,0%	0,0%	0,0%	Ops. sur titres	0,0%	0,3%	0,1%
53,8%	60,2%	72,9%	Ops. diverses	35,0%	41,6%	56,0%
100 %	100 %	100 %	Total	100 %	100 %	100 %

Entre 2007 et 2008, les intérêts nets perçus par les établissements de crédit ont crû de 2 % et leur part dans le PNB a représenté 67 %. Les commissions, pour leur part, sont demeurées stables (+ 0,3 %).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits (en millions de F CFP)

	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Intérêts nets	16 433	16 403	16 739	2,0%
Commissions nettes	5 845	6 728	6 750	0,3%
Divers net	1 260	1 566	1 519	-3,0%
Produit net bancaire	23 538	24 696	25 008	1,3 %

Globalement l'épargne des agents économiques a augmenté plus vite que leur endettement. Les intérêts versés (+ 25,5 %) ont été, en conséquence, deux fois plus élevés que les intérêts reçus (+ 10,4 %). Cette évolution tient à la forte progression de l'encours des comptes à terme (+ 18,4 % en 2008)¹, plus attractive en période de remontée des taux d'intérêt. Parallèlement, l'encours des comptes à vue non rémunérés s'est contracté (- 0,3 %).

Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés (en millions de F CFP)

	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Intérêts reçus	25 400	28 032	31 573	12,6 %
-sur crédits clientèle	22 704	24 783	27 371	10,4%
-sur prêts interbancaires	2 696	3 249	4 202	29,3%
Intérêts versés	8 967	11 629	14 834	27,6 %
-sur dépôts clientèle	5 810	7 956	9 989	25,5%
-sur emprunts interbancaires	3 157	3 672	4 845	31,9%
Marge sur intérêts	16 433	16 403	16 739	2,0 %

Au final, la marge sur les opérations à la clientèle s'est comprimée : 4,39 % en 2008 contre 4,68 % en 2007.

Le recours accru aux ressources interbancaires pour pallier l'insuffisance des dépôts à la clientèle explique l'augmentation sensible des intérêts versés sur les emprunts effectués par les banques locales (+ 31,9 %).

En outre, la marge globale d'intermédiation a continué de se détériorer en 2008, la hausse du coût moyen des dépôts dépassant celle du rendement moyen des prêts.

¹ La part des comptes à terme dans les dépôts de la clientèle est passée à 43 % en 2008 contre 38 % l'année précédente, alors que celles des comptes à vue (34 % contre 36 %) et des comptes à régime spécial (18 % contre 21 %) ont reculé sur la période.

Evolution des coûts et des rendements

	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Opérations avec la clientèle				
Coût moyen des dépôts	1,80%	2,26%	2,63%	0,37 pt
Rendement moyen des crédits	6,84%	7,07%	7,17%	0,1 pt
Marge sur opérations avec la clientèle	4,87%	4,68%	4,39%	-0,29 pt
Opérations interbancaires				
Coût moyen des emprunts	3,18%	3,61%	4,03%	0,42 pt
Rendement moyen des prêts	2,87%	3,34%	3,49%	0,15 pt
Marge globale d'intermédiation	3,47%	3,36%	3,06%	-0,3 pt

3.2 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Le résultat brut d'exploitation (RBE)¹, marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, a augmenté de 3,5 % en glissement annuel (10,7 milliards de F CFP en 2008 contre 10,4 en 2007). La baisse des effectifs des établissements de crédits locaux (1.113 en décembre 2008, contre 1.141 en décembre 2007) a contribué à la réduction des frais de personnel (- 1,7 %).

Le résultat d'exploitation, qui inclut à titre principal le provisionnement en capital des créances douteuses ainsi que les pertes sur créances irrécupérables (nettes des récupérations), mesure le coût du risque. Son repli de 5,3 % en 2008 provient des fortes dotations nettes aux provisions pour créances douteuses comptabilisées par les banques de la place (1,8 milliard de F CFP) qui ont largement contribué à l'augmentation du coût du risque : d'un montant de 1,4 milliard de F CFP en 2007, il s'est élevé à 2,5 milliards en 2008.

Enfin, le résultat net s'est rétracté de 9,7 % en rythme annuel, 4,6 milliards de F CFP en 2008 contre 5,1 l'année précédente.

Soldes intermédiaires de gestion agrégés des banques (en millions de F CFP)

	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Produit net bancaire	23 538	24 696	25 008	1,3%
Résultat brut d'exploitation	9 915	10 404	10 767	3,5%
Résultat d'exploitation	8 379	9 101	8 617	-5,3%
Résultat courant avant impôt	7 908	9 797	8 370	-14,6%
Résultat net	4 798	5 084	4 593	-9,7%

¹ RBE=PNB-frais généraux.

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE

La rentabilité d'exploitation s'est nettement améliorée en 2008 grâce à une bonne maîtrise des frais généraux (- 0,1 %). Ainsi, le coefficient brut d'exploitation a gagné 6,61 points en un an tandis que le coefficient net d'exploitation a reculé à 56,95 % en 2008 (57,87 % en 2007).

Evolution des ratios de rentabilité

	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Rentabilité d'exploitation				
Coefficient brut d'exploitation (1)	74,27%	78,00%	84,61%	6,61 pts
Coefficient net d'exploitation (2)	57,88%	57,87%	56,95%	-0,93 pt
Rentabilité globale				
Coefficient de rendement (3)	0,96%	0,94%	0,78%	-0,16 pt
Coefficient de rentabilité (4)	11,97%	11,11%	9,51%	-1,6 pt
Taux de marge nette (5)	20,81%	20,58%	18,36%	-2,22 pts
(1) Dépenses / recettes d'exploitation	(3) RN / total situation			(5) RN / PNB
(2) Coûts de structure / PNB	(4) RN / fonds propres			

En revanche, la rentabilité globale s'est détériorée, notamment en raison de l'augmentation du coût du risque. Ainsi, le coefficient de rendement a reculé de 0,16 point, s'élevant à 0,78 % en 2008. En outre, le taux de marge nette dégagée par les établissements de crédit locaux a reculé de 2,22 points pour s'afficher sous la barre des 20 %, à 18,36 %.

Evolution des ratios de productivité (en millions de F CFP)

	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
PNB / effectifs	21 496	21 645	22 469	3,8%
Frais généraux / effectifs	11 206	11 260	11 533	2,4%
Concours à la clientèle nets/effectifs	348 868	357 674	391 595	9,5%
Dépôts de la clientèle/effectifs	317 525	328 442	354 922	8,1%

Les ratios de productivité se sont sensiblement améliorés au cours de l'année 2008, grâce à la baisse des effectifs des banques locales. Ainsi, la productivité du facteur travail, quantifiée par le ratio PNB/effectifs, a augmenté de 3,8 % tandis que le ratio frais généraux/effectifs s'est accru de 2,4 %.

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

REMARQUE LIMINAIRE

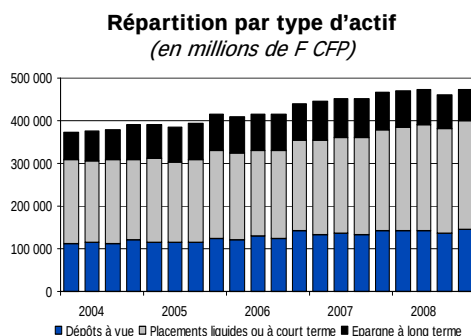
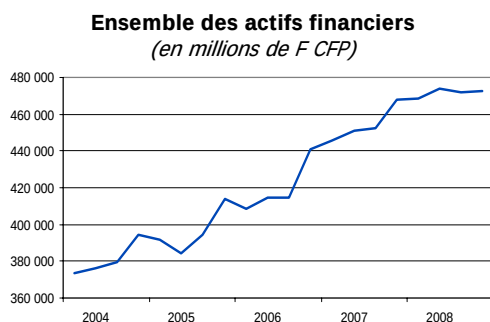
Cet examen de l'évolution de la situation monétaire est centré sur l'analyse de l'ensemble des dépôts et des crédits enregistrés par les établissements de crédit et l'OPT pour le compte des divers agents non financiers (particuliers, entrepreneurs individuels, sociétés non financières, autres agents économiques et clientèle diverse).

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des actifs financiers détenus par les agents économiques a représenté un volume de 472,6 milliards de F CFP. Leur encours n'a augmenté que de 1 % en glissement annuel, à un rythme nettement inférieur à celui de 2007 (+ 6,1 %).

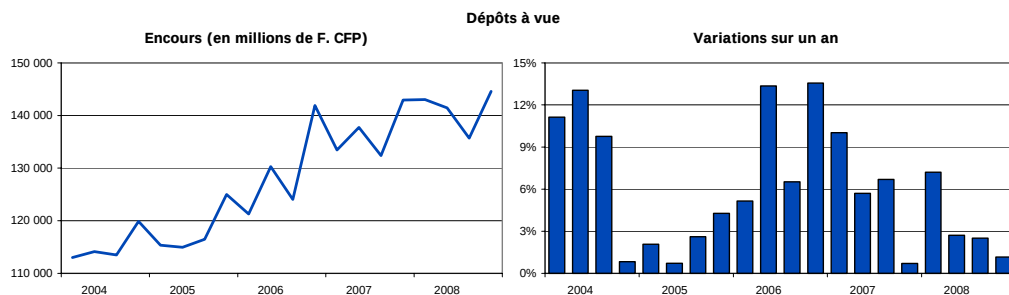
L'épargne des ménages a faiblement progressé en 2008 (+ 0,4 %) par rapport à 2007, principalement en raison du recul de l'épargne à long terme (- 15,6 %) de ces agents économiques. Pour leur part, les sociétés polynésiennes ont observé une diminution de leurs actifs financiers de 3,8 %, celle-ci affectant principalement leur épargne disponible.



1.2 LES DEPOTS A VUE

Avec un encours de 144,6 milliards de F CFP à fin décembre 2008 (142,9 milliards en décembre 2007), les dépôts à vue ont connu un rythme de progression annuel relativement lent (+ 1,2 %), toutefois supérieur à celui enregistré en 2007 (+ 0,7 %).

Cette croissance modérée s'explique par la baisse sensible des dépôts à vue des sociétés, de l'ordre de 8,1 % entre 2007 et 2008. En revanche, les comptes ordinaires créditeurs des ménages ont crû de 2,7 % en glissement annuel, à la faveur d'une forte hausse concentrée sur le dernier trimestre de l'année (+ 5,5 % entre septembre et décembre 2008).



1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme se sont élevés à 252,8 milliards de F CFP à fin décembre 2008. Avec un taux de croissance annuel de 6,6 %, ils ont progressé moins vite qu'en 2007 (+ 11,7 %).

La vigueur des placements indexés sur les taux du marché monétaire (+ 13,9 %) a été soutenue par l'augmentation sensible des dépôts à terme en 2008 (+ 18,4 %), bien qu'en ralentissement par rapport à 2007 (+ 20,7 %). La remontée des taux d'intérêt en 2008 a incité les agents économiques à orienter leur épargne vers des dépôts à terme, au détriment des comptes sur livret qui ont connu un nouveau repli de leur encours de 11,7 % en l'espace d'un an.

Toutefois, cette tendance pourrait s'inverser en 2009 si les taux du marché monétaire continuaient à baisser. En effet, la forte volatilité des marchés financiers au cours de l'année a contraint les autorités monétaires à revoir les principaux taux directeurs à la baisse à compter d'octobre 2008, affectant directement les taux de rémunération des comptes à terme. A ce titre, une contraction de l'encours des dépôts à terme des ménages a été constatée sur le dernier trimestre de l'année 2008 (- 0,8 %).

Evolution des placements liquides ou à court terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Placements liquides ou à court terme	195 038	204 554	212 302	237 116	252 753	6,6%	11,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	80 660	78 030	71 884	67 646	59 711	-11,7%	-5,9%
Livrets ordinaires	80 414	77 772	71 639	67 439	59 505	-11,8%	-5,9%
Comptes d'épargne logement	246	258	245	207	206	-0,5%	-15,7%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	114 378	126 524	140 418	169 470	193 042	13,9%	20,7%
Dépôts à terme	78 169	83 298	115 116	143 963	170 432	18,4%	25,1%
Bons de caisse	15 315	13 590	8 598	8 072	9 577	18,7%	-6,1%
Titres de créances négociables	8 784	16 768	2 280	2 489	1 386	-44,3%	9,1%
OPCVM monétaires	12 110	12 868	14 424	14 947	11 647	-22,1%	3,6%

Source : IEOM

1.4 L'EPARGNE A LONG TERME

Les placements à long terme détenus par les agents économiques polynésiens ont enregistré une baisse sensible de leurs encours, de 17,2 %, en s'établissant à 74,1 milliards de F CFP en décembre 2008.

La forte déprime des marchés financiers internationaux en 2008 a nettement pesé sur la valorisation de certains actifs. Ainsi, les OPCVM non monétaires ont affiché un repli de 33,7 % sur un an et l'encours des portefeuilles-titres de 40,8 %. Les contrats d'assurance-vie ont mieux résisté avec une baisse de 7,7 % de leurs encours en glissement annuel.

Les plans d'épargne-logement ont poursuivi leur déclin en 2008 : après une baisse de leur encours de 0,9 % en 2007, ils se sont à nouveau inscrits en retrait de 4,6 % en 2008.

Evolution de l'épargne à long terme des agents économiques (en millions de F CFP)

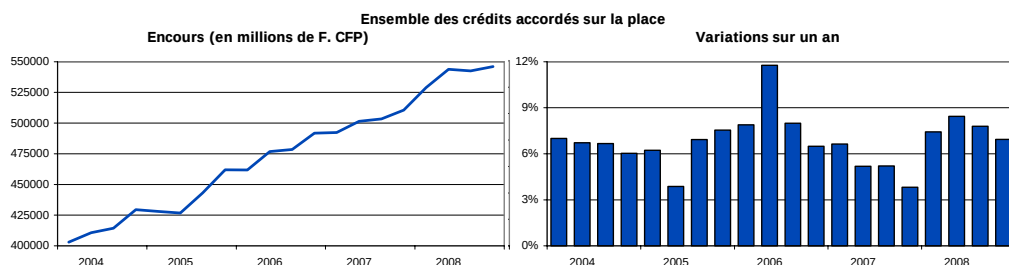
	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Epargne à long terme	84 166	97 732	87 717	89 521	74 111	-17,2%	2,1%
Plans d'épargne logement	9 633	11 967	12 049	11 941	11 393	-4,6%	-0,9%
Portefeuille-titres	2 571	2 644	3 059	2 855	1 692	-40,8%	-6,7%
OPCVM non monétaires	30 717	28 753	29 556	27 078	17 941	-33,7%	-8,4%
Contrats d'assurance-vie	32 462	37 601	40 772	45 158	41 700	-7,7%	10,8%
Titres de créances négociables	8 784	16 768	2 280	2 489	1 386	-44,3%	9,1%

Source : IEOM

2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS DE CARACTERE BANCAIRE ACCORDES SUR LA PLACE

Le montant total brut des concours bancaires octroyés sur la place s'élevait à 546 milliards de F CFP au 31 décembre 2008. En l'espace d'un an, l'encours global s'est inscrit en hausse de 6,9 % (+ 3,8 % entre 2006 et 2007). Les principaux types de concours bancaires sollicités par les agents économiques sont des crédits à l'habitat (34 % de l'encours sain), de trésorerie (28 %) et à l'équipement (23 %).



L'encours sain des ménages s'est élevé à 263,6 milliards de F CFP au quatrième trimestre 2008, soit une hausse de 5,5 % par rapport à décembre 2007. Cette bonne orientation est principalement liée à celle des crédits à l'habitat (58 % de l'encours des ménages) qui progressent de 6,2 % en glissement annuel, à un rythme cependant en constante diminution depuis un an.

Toutefois, la reconduction des dispositifs de prêt à l'habitat bonifié (PHB) et de prêt à l'aménagement bonifié (PAB) en novembre 2008 a stimulé l'investissement des ménages : sur les trois derniers mois de l'année, les crédits à l'habitat ont progressé de 2 %.

Les crédits à la consommation des ménages ont progressé de 5,5 % en 2008 (+ 9 % en 2007), fortement soutenus par les crédits de trésorerie.

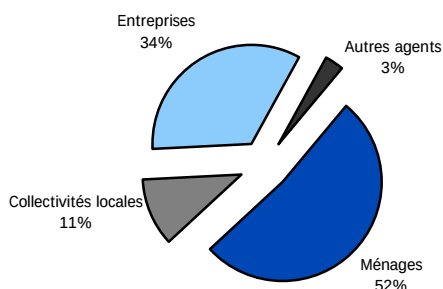
L'encours global des financements consentis aux entreprises par les établissements de crédits de la place s'est établi à 177,3 milliards de F CFP, en augmentation de 6,3 %. Après une forte croissance des besoins de trésorerie des entreprises au cours du deuxième trimestre 2008 (+ 8,8 % en trois mois), les encours de crédit d'exploitation ont enregistré deux trimestres consécutifs de baisse. En glissement annuel, ils ont néanmoins crû de 3,9 %, principalement sous l'impulsion des crédits de trésorerie (+ 15,3 %), les chefs d'entreprises privilégiant ce mode de financement plutôt que le recours au découvert bancaire (- 9,2 %).

Les crédits d'investissement des entreprises se sont faiblement accrus, de l'ordre de 0,5 % en rythme annuel. A l'instar des crédits à l'habitat, leur taux de croissance annuel est en baisse continue depuis décembre 2007.

S'agissant des collectivités locales, les efforts d'investissement ont repris après une baisse significative en septembre. Entre décembre 2007 et décembre 2008, les crédits d'investissement ont augmenté de 8,9 %.

La qualité des risques des établissements de crédit de la place s'est nettement dégradée au cours du second semestre 2008. De l'ordre de 24,8 milliards de F CFP en juin, les créances douteuses brutes enregistrées par les banques de la place sont passées à 28,9 milliards en septembre, puis à 31 milliards en décembre 2008, soit une progression de 25,3 % sur l'année 2008. Cette évolution de la sinistralité concerne plus particulièrement les entreprises des secteurs en grande difficulté tels que la perliculture et l'hôtellerie.

Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours bancaires accordés sur la place au 31 décembre 2008



2.2 LES CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION

L'encours global des concours de caractère bancaire accordés par les banques de la place s'élevait à 458,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2008, contre 435,6 milliards fin 2007. Son taux de croissance annuel a été de 6,8 %, contre 1,5 % un an auparavant.

Au 31 décembre 2008, plus de la moitié des crédits octroyés par les banques locales était destinée aux ménages (54,5 %), dont l'encours bancaire a progressé de 5,2 % sur l'année, pour s'établir à 233,2 milliards de F CFP. Les préoccupations financières majeures des ménages polynésiens sont tournées vers l'habitat (54 % du total des crédits consentis) devant la consommation (42 %). En 2008, l'encours de leurs prêts immobiliers a augmenté de 6,2 % et celui de leurs crédits à la consommation de 5,4 %.

Les concours bancaires accordés aux entreprises se sont établis à 173,7 milliards de F CFP à fin décembre 2008, en progression de 6,2 % en glissement annuel. L'accroissement de leur endettement a principalement servi à financer les besoins de trésorerie, comme en témoigne la hausse de 3,9 % de leurs crédits d'exploitation. En revanche, l'investissement des entreprises a connu un fléchissement en 2008, leurs crédits à l'équipement ont en effet baissé de 0,2 %.

The left chart is a line graph showing the number of companies in the 'Industria' sector from 2004 to 2008. The y-axis represents the number of companies, ranging from 300,000 to 500,000 in increments of 50,000. The x-axis represents the years from 2004 to 2008. The line shows a steady upward trend, starting at approximately 325,000 in 2004 and reaching about 460,000 in 2008.

The right chart is a bar graph showing the annual percentage variation of the number of companies from 2004 to 2008. The y-axis represents the percentage variation, ranging from 0% to 12% in increments of 3%. The x-axis represents the years from 2004 to 2008. The bars show fluctuations, with a peak of approximately 12% in 2006 and a low of approximately 3.5% in 2005 and 2007.

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer assure l'émission de la monnaie ayant cours légal en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, le franc CFP (Change Franc Pacifique) dont l'Etat français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1.000 F CFP pour 8,38 euros.

3.1 LES BILLETS

	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
En nombre	4 954 666	5 247 890	6 005 887	6 494 692	6 847 370	5,4 %	8,1 %
10 000 F CFP	693 987	866 739	1 000 054	1 058 947	1 104 268	4,3 %	5,9 %
5 000 F CFP	595 542	515 427	604 461	634 538	608 774	-4,1 %	5,0 %
1 000 F CFP	2 516 734	2 663 055	3 046 269	3 324 523	3 555 708	7,0 %	9,1 %
500 F CFP	1 148 403	1 202 669	1 355 103	1 476 684	1 578 620	6,9 %	9,0 %
En millions de F CFP	13 009	14 509	16 747	17 825	18 432	3,4 %	6,4 %
10 000 F CFP	6 940	8 667	10 001	10 589	11 043	4,3 %	5,9 %
5 000 F CFP	2 978	2 577	3 022	3 173	3 044	-4,1 %	5,0 %
1 000 F CFP	2 517	2 663	3 046	3 325	3 556	7,0 %	9,1 %
500 F CFP	574	601	678	738	789	6,9 %	9,0 %

3.2 LES PIECES

Pièces en circulation en Polynésie française

	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
En nombre	141 433 065	148 725 313	155 982 284	162 455 023	168 914 253	4,0 %	4,1 %
100 F CFP	8 858 906	9 367 961	9 875 001	10 484 780	10 775 658	2,8%	6,2%
50 F CFP	3 796 765	4 012 286	4 158 044	4 414 800	4 561 059	3,3%	6,2%
20 F CFP	10 007 420	10 471 454	10 985 979	11 466 243	11 796 238	2,9%	4,4%
10 F CFP	13 999 484	14 659 490	15 298 496	16 016 957	16 630 874	3,8%	4,7%
5 F CFP	15 891 331	16 766 960	17 562 171	18 382 577	19 166 649	4,3%	4,7%
2 F CFP	37 523 814	39 404 825	41 090 333	43 019 410	44 734 868	4,0%	4,7%
1 F CFP	51 355 345	54 042 337	57 012 260	58 670 256	61 248 907	4,4%	2,9%
En millions de F CFP	1 622	1 710	1 795	1 895	1 954	3,1 %	5,6 %
100 F CFP	886	937	988	1 048	1 078	2,8%	6,2%
50 F CFP	190	201	208	221	228	3,3%	6,2%
20 F CFP	200	209	220	229	236	2,9%	4,4%
10 F CFP	140	147	153	160	166	3,8%	4,7%
5 F CFP	79	84	88	92	96	4,3%	4,7%
2 F CFP	75	79	82	86	89	4,0%	4,7%
1 F CFP	51	54	57	59	61	4,4%	2,9%

4. La masse monétaire et ses contreparties

4.1 LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONETAIRE

Au 31 décembre 2008, la masse monétaire M3 s'élevait à 400,8 milliards de F CFP, contre 379,1 milliards un an auparavant, soit + 5,7 % en un an, grâce à la vigueur affichée par les dépôts à terme en 2008 (+ 18,4 %). La circulation fiduciaire a augmenté de 8,3 % sur l'année. Quant aux dépôts à vue, ils ont crû à un rythme plus modéré (+ 1,2 %).

En revanche, les comptes sur livret se sont contractés de 10,1 % sur la période (60,7 milliards de F CFP contre 67,5 milliards).

	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
							2008/2007	2007/2006
Circulation fiduciaire	9 977	10 748	11 491	12 822	13 899	13 879	-0,1 %	8,4 %
<i> Billets</i>	<i>8 401</i>	<i>9 126</i>	<i>9 781</i>	<i>11 027</i>	<i>12 003</i>	<i>11 925</i>	-0,7 %	8,9 %
<i> Pièces</i>	<i>1 575</i>	<i>1 622</i>	<i>1 710</i>	<i>1 794</i>	<i>1 896</i>	<i>1 954</i>	3,1 %	5,7 %
Dépôts à vue	118 870	119 860	124 978	141 923	142 932	144 600	1,2 %	0,7 %
TOTAL M1	128 846	130 608	136 468	154 744	156 831	158 479	1,1 %	1,3 %
M2-M1	78 783	81 523	78 808	71 710	67 731	60 924	-10,0 %	-5,5 %
Comptes sur livrets	78 568	81 276	78 550	71 464	67 524	60 715	-10,1 %	-5,5 %
Comptes épargne logement	215	248	258	245	207	209	1,0 %	-15,6 %
TOTAL M2	207 629	212 132	215 276	226 454	224 562	219 403	-2,3 %	-0,8 %
M3-M2	103 770	102 268	113 655	125 994	154 523	181 395	17,4 %	22,6 %
Dépôts à terme	81 786	78 169	83 298	115 116	143 963	170 432	18,4 %	25,1 %
Titres de créance négociables	8 520	8 784	16 768	2 280	2 489	1 386	-44,3 %	9,1 %
Bons de caisse	13 464	15 315	13 590	8 598	8 072	9 577	18,7 %	-6,1 %
Total M3	311 399	314 400	328 932	352 448	379 085	400 799	5,7 %	7,6 %

Source : IEOM

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

L'accroissement de la masse monétaire de 5,7 % en rythme annuel s'explique essentiellement par la croissance conjointe des concours consentis au secteur privé de 6,8 % et des avoirs hors zone d'émission de 13,4 %.

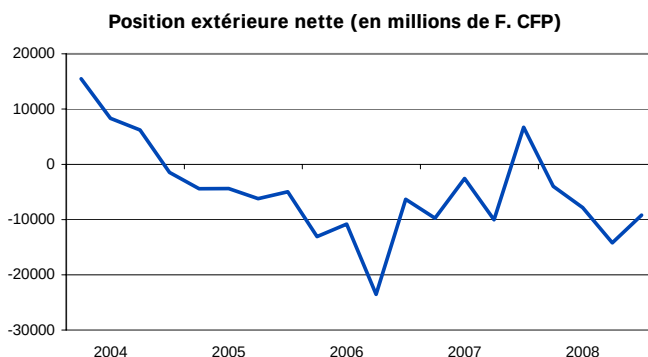
Contreparties de la masse monétaire (en millions de F CFP)

	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Avoirs hors zone d'émission	76 112	94 865	109 092	117 888	133 711	13,4 %	8,1 %
Institut d'émission	19 137	21 116	28 623	30 437	28 099	-7,7 %	6,3 %
Etablissements de crédit	56 975	73 749	80 469	87 452	105 612	20,8 %	8,7 %
Créances du Trésor public	6 117	6 134	7 259	6 019	6 885	14,4 %	-17,1 %
Concours sur ressources monétaires	232 171	227 932	236 096	255 178	260 201	2,0 %	8,1 %
Concours de caractère bancaire des EC locaux	346 949	374 671	403 704	429 326	458 430	6,8 %	6,3 %
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	114 778	146 739	167 607	174 148	198 229	13,8 %	3,9 %
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées.</i>	<i>22 573</i>	<i>22 699</i>	<i>28 672</i>	<i>32 301</i>	<i>34 512</i>	6,8 %	12,7 %
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>11 394</i>	<i>12 675</i>	<i>14 751</i>	<i>14 782</i>	<i>16 761</i>	13,4 %	0,2 %
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>58 415</i>	<i>78 717</i>	<i>86 790</i>	<i>80 723</i>	<i>114 829</i>	42,3 %	-7,0 %
<i>Epargne contractuelle</i>	<i>9 639</i>	<i>11 968</i>	<i>12 049</i>	<i>11 962</i>	<i>11 433</i>	-4,4 %	-0,7 %
<i>Divers</i>	<i>12 756</i>	<i>20 681</i>	<i>25 346</i>	<i>34 380</i>	<i>20 694</i>	-39,8 %	35,6 %
Total M3	314 400	328 931	352 448	379 085	400 797	5,7 %	7,6 %
Position extérieure nette	-1 440	-4 967	-6 321	6 728	-9 217	-237,0 %	-206,4 %

Source : IEOM

4.3 LA POSITION EXTERIEURE NETTE

Le différentiel de croissance entre l'épargne et le crédit s'est traduit par un besoin croissant de financements extérieurs des banques polynésiennes. Les engagements hors zone du système bancaire ont fortement augmenté entre décembre 2007 et décembre 2008, passant de 80,7 milliards de F CFP à 114,8 milliards (+ 42,3%). Dans le même temps, les avoirs hors zone ont progressé moins vite (+ 20,8 %). La position extérieure nette du système bancaire polynésien affichait un solde déficitaire de 9,2 milliards de F CFP à fin 2008, alors qu'il était excédentaire de 6,7 milliards de F CFP en décembre 2007.



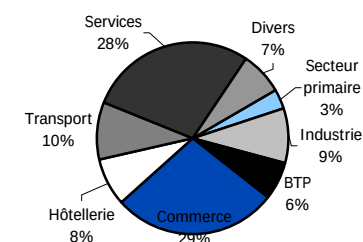
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

5.1 VUE D'ENSEMBLE

Le total des risques bancaires recensés par le Service central des risques (SCR) de l'IEOM sur les entreprises de Polynésie française s'est élevé à 337,7 milliards de F CFP en décembre 2008. Les encours à moyen et long terme ont constitué 53 % du total, devant les engagements hors-bilan (22 %), les encours à court terme (20 %) et les encours de crédit-bail (1 %). Les créances douteuses de ces entreprises représentaient 4 % des risques déclarés à cette date.

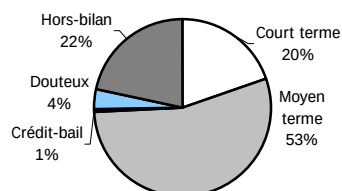
Dans l'économie marchande, les secteurs du commerce (29 %) et des services (28 %) sont prépondérants, bénéficiant à eux deux de plus de la moitié des encours, suivis par les transports, l'industrie et l'hôtellerie.

Répartition des engagements par secteur



Source : SCR

Répartition des engagements par nature



5.2 EVOLUTION DE L'ENCOURS DES DIFFERENTS SECTEURS

Le montant des encours, tous secteurs confondus, a progressé de 2,2 % entre décembre 2007 et décembre 2008. Si le commerce enregistre la plus importante augmentation de son encours en volume (+ 7,5 milliards de F CFP), il le doit essentiellement à la hausse de ses engagements de hors-bilan (+ 9,6 milliards), ses crédits à moyen et long terme étant en repli sur la période.

L'encours des risques de l'hôtellerie et de la restauration a fortement augmenté (+ 24,1 %) grâce à un investissement accru au cours des douze derniers mois (les crédits à moyen et long terme ont progressé de 25,3 %). Quant au secteur de l'industrie, l'augmentation de 14,4 % de son encours résulte principalement du programme d'investissement de l'EDT en 2008, concrétisé en juin par l'acquisition de deux groupes électrogènes.

La baisse sensible des risques des administrations publiques en glissement annuel (- 15,5 milliards de F CFP) est liée au repli des engagements de hors-bilan (- 18,7 milliards) les concernant. Par ailleurs, les crédits à moyen et long terme qui leur ont été consentis ont augmenté de 7,3 %, passant de 50,4 milliards de F CFP à 54,1 milliards entre décembre 2007 et décembre 2008.

Evolution des risques bancaires par secteur d'activité (en millions de F CFP)

	déc.-06	déc.-07	déc.-08	<i>Variations 2008/2007</i>
Secteur primaire	8 164	8 758	9 214	5,2%
Industrie	20 517	21 400	24 486	14,4%
BTP	15 491	18 633	17 296	-7,2%
Commerce	70 638	68 388	75 811	10,9%
Hôtellerie, restauration	17 604	17 484	21 707	24,1%
Transport	33 984	26 252	26 480	0,9%
Services	65 133	70 151	77 171	10,0%
Administrations publiques	63 557	81 324	65 835	-19,0%
Divers	11 823	17 928	19 732	10,1%
Encours global	306 910	330 317	337 732	2,2%

Source : Service central des risques

Perspectives

La crise économique mondiale risque de peser davantage sur l'économie polynésienne au cours de l'année 2009. Les chiffres de la fréquentation touristique en janvier et février (- 27 % en glissement annuel) et les estimations relativement pessimistes des tours opérateurs laissent augurer des résultats encore médiocres pour cette année. L'emploi devrait à nouveau être sensiblement affecté non seulement dans l'hôtellerie, où des fermetures provisoires ou définitives d'établissements ont récemment été annoncées, mais également chez les prestataires de services.

La santé économique des secteurs de la pêche et de la perliculture dépendra pour une bonne part d'actions entreprises par les pouvoirs publics pour améliorer l'organisation et l'efficacité de ces filières. Des thoniers laissés à l'abandon depuis plusieurs années ont récemment été armés et la formation en cours des capitaines devrait favoriser l'amélioration des rendements. Le rassemblement récent de professionnels, producteurs ou négociants, au sein du groupement Tahiti Pearl Consortium devrait également contribuer à la structuration de la filière nécessaire à l'assainissement du marché de la perle noire.

Par ailleurs, le mouvement mondial de désinflation, initié il y a quelques mois par la forte diminution des prix des matières premières, va dans le sens d'une amélioration du pouvoir d'achat des ménages, sous réserve que les baisses de prix à l'importation n'entraînent pas un réajustement des marges en compensation de la baisse des volumes vendus.

Au premier semestre, l'économie devrait aussi continuer de bénéficier de la dynamique immobilière émanant des ménages polynésiens, dans un contexte de diminution des taux d'intérêt. La reconduction fin 2008 des dispositifs d'aide à la construction (PHB) ou à l'aménagement (PAB) a été de ce fait un élément décisif pour bon nombre d'entre eux.

En revanche, l'investissement des entreprises apparaît toujours déprimé en début d'année 2009. La tendance pourrait néanmoins s'inverser avec l'entrée en vigueur effective de la loi de défiscalisation locale et sous l'impulsion des dépenses publiques, à la condition que des actions concrètes au titre du contrat de projets 2008-2013 de 52 milliards de F CFP et du plan de relance élaboré par le gouvernement polynésien soient mises en œuvre dans un climat politique serein.

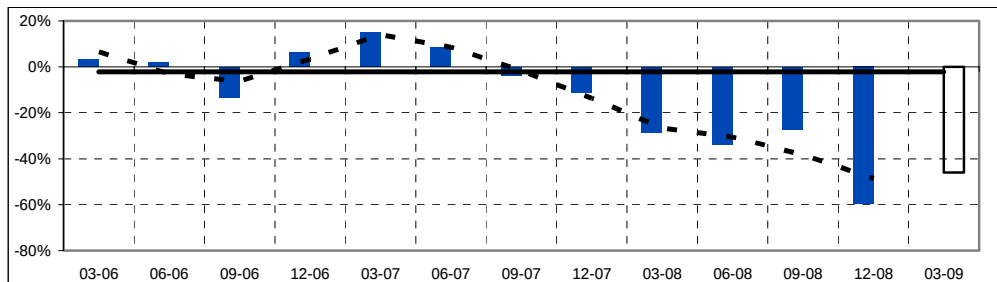
ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

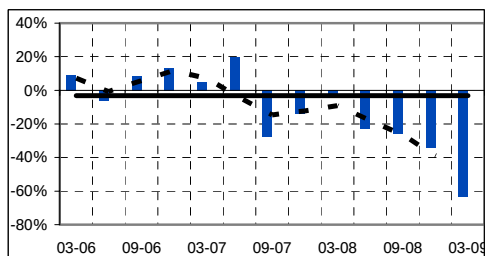
Tableau 1

Indicateurs d'activité – Enquêtes trimestrielles de conjoncture – Polynésie F. (données CVS)

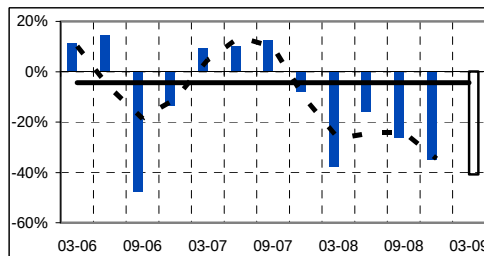
ACTIVITE- VUE D'ENSEMBLE



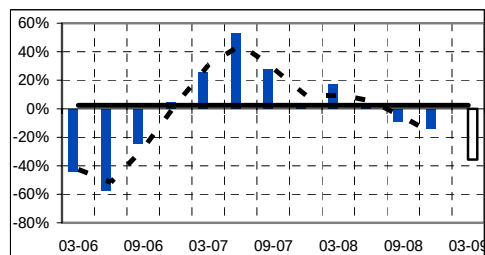
ACTIVITE- PRIMAIRE



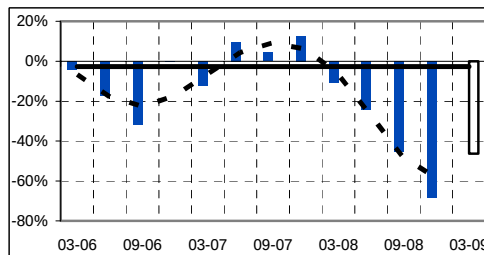
ACTIVITE- INDUSTRIE



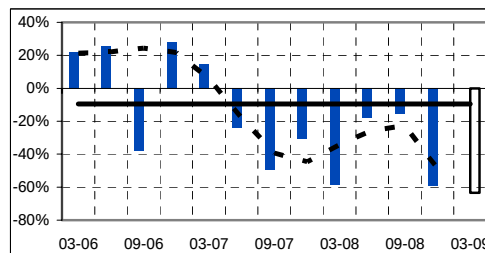
ACTIVITE- BTP



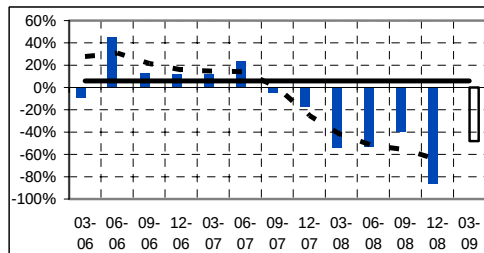
ACTIVITE- COMMERCE



ACTIVITE- HOTELIERIE



ACTIVITE- SERVICES MARCHANDS



L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 263 entreprises dont 137 ayant répondu.

Tableau 2
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois						
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale		FBCF	Variations de stocks	Exportations	dépenses touristiques	Total
				Ménages						
				APU et ISBLSM (1)						
Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur										
2005	525,9	165,3	691,2	376,6	158,9	90,3	2,6	62,8	42,0	691,2
	100%	31%	-	72%	30%	17%	0%	12%	8%	-
Taux de croissance annuels au prix courants, en %										
2005	3%	14%	5%	17%	-3%	2%	-88%	4%	1%	5%
2004	2%	-14%	-2%	-9%	2%	-6%	6818%	4%	-1%	-2%
2003	4%	2%	4%	6%	1%	8%	-56%	-8%	4%	4%
2002	5%	16%	8%	9%	9%	19%	-49%	-10%	-9%	8%
2001	2%	12%	4%	10%	2%	6%	-1%	-11%	-11%	4%
2000	6%	12%	7%	8%	8%	2%	-173%	5%	6%	7%
1999	5%	4%	4%	3%	1%	20%	-164%	11%	14%	4%
1998	5%	10%	6%	5%	1%	13%	84%	11%	11%	6%
1997	3%	5%	3%	6%	-3%	10%	-63%	9%	15%	3%
1996	2%	3%	2%	7%	0%	-19%	11%	12%	0%	2%

(1) Administrations publiques et institut sans but lucratif aux services des ménages

Source : ISPF

Tableau 3
Valeur ajoutée par branche d'activité

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie manuf.	Energie	Construction	Services marchands	Services administrés	Salaires domestiques et TVA
Niveau annuel en milliards de F CFP courants									
2005	526	13	11	21	14	27	272	127	41
Part dans la Valeur ajoutée, en %									
2005	100%	2%	2%	4%	3%	5%	52%	24%	8%
2004	100%	2%	2%	4%	3%	5%	51%	24%	8%
2003	100%	3%	3%	4%	2%	5%	51%	24%	8%
2002	100%	3%	3%	4%	3%	5%	50%	25%	8%
2001	100%	3%	3%	4%	3%	5%	52%	24%	6%
2000	100%	4%	3%	4%	3%	5%	52%	24%	5%
1995	100%	4%	2%	4%	3%	5%	54%	27%	0%

Source : ISPF

Tableau 4
Indice des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits	
			manufacturés	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 :				
2008	3,4%	4,3%	1,0%	5,0%
2007	1,9%	2,5%	-0,4%	3,3%
2006	2,4%	2,7%	2,2%	2,5%
2005	2,3%	3,6%	0,3%	3,2%
2004	0,8%	3,0%	-1,0%	1,3%
Moyenne annuelle, indices base 100 :				
2008	3,2%	4,2%	1,4%	3,9%
2007	2,0%	2,9%	0,2%	3,0%
2006	2,7%	3,8%	2,3%	2,6%
2005	1,0%	2,4%	-0,9%	1,9%
2004	0,4%	0,9%	0,1%	0,3%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %				
Pondération	1000	256	347	397
2008	3,4%	1,1%	0,4%	2,0%
2007	1,9%	0,6%	-0,1%	1,4%
2006	2,4%	0,7%	0,8%	1,0%
2005	2,3%	0,9%	0,1%	1,3%
2004	0,8%	0,8%	-0,4%	0,5%

Source : ISPF

Tableau 5
Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2007	11	12,8	11,7
2002	10,6	13,4	11,7
1996	11,5	15,2	12,8
1994	8,3	16,7	14,3

Source : ISPF

Tableau 6
Emploi total par branche

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Emploi total	
					Nombre	Variation annuelle
2008 (1)	2 272	5 551	5 888	53 461	67 172	-3,5%
2007	2 816	5 492	6 355	54 929	69 592	0,0%
2006	2 822	5 492	6 355	54 929	69 598	5,2%
2005	2 499	5 332	6 048	52 264	66 143	4,4%
2004	2 445	5 262	5 269	50 409	63 385	0,4%
2003	2 335	5 101	5 736	49 984	63 156	2,0%
2002	2 525	5 127	5 508	48 729	61 889	4,5%
2001	2 545	4 981	5 172	46 505	59 203	2,0%
2000	2 772	4 990	4 542	45 750	58 054	5,1%
1999	2 436	4 998	4 556	43 225	55 215	6,1%

Sources : Caisse de prévoyance sociale - Institut de la statistique de la Polynésie française

(1) Chiffres au 30 novembre 2008

Tableau 7
Structure des importations par produits

Importations en valeur (millions de F CFP)

	1998	2004	2005	2006	2007	2008	Part 2008
A0 - Agriculture, sylviculture et pêche	2 256	2 280	2 544	2 601	2 666	2 674	2%
B0 - Industries agricoles et alimentaires	19 865	27 479	28 709	28 282	31 061	32 980	19%
C1 - Habillement, cuir	2 966	3 788	4 142	3 970	4 396	4 270	2%
C2 - Edition, imprimerie, reproduction	1 547	2 319	2 259	2 200	2 081	1 981	1%
C3 - Pharmacie, parfumerie et entretien	5 047	7 527	8 279	9 181	9 446	10 166	6%
C4 - Industries des équipements du foyer	7 922	9 392	10 365	10 253	10 462	11 062	6%
D0 - Industrie automobile	10 331	14 723	15 402	15 056	15 650	15 415	9%
E1 - Construction nvale, aéronautique et ferroviaire	7 496	7 729	17 046	5 153	5 702	7 337	4%
E2 - Industries des équipements mécaniques	7 498	11 609	12 322	11 168	11 970	13 966	8%
E3 - Industries des équipements électriques et électroniques	5 990	9 819	11 283	11 985	11 328	12 996	7%
F1 - Production de produits minéraux	3 052	4 079	4 559	4 205	4 370	4 326	2%
F2 - Industrie textile	1 965	1 957	2 340	2 339	2 048	1 939	1%
F3 - Industries du bois et du papier	5 290	6 589	6 345	6 554	6 240	5 781	3%
F4 - Chimie, caoutchouc, plastiques	7 049	8 777	9 201	9 508	9 889	9 991	6%
F5 - Métallurgie et transformations des métaux	6 020	8 421	8 681	8 069	9 278	9 452	5%
F6 - Industries des composants électriques et électroniques	3 313	4 276	4 611	5 093	5 145	6 145	3%
G1 - Production de combustibles et de carburants	5 172	11 024	15 504	19 843	18 907	25 391	14%
G2 - Eaux, gaz, électricité	0	0	0	0	0	0	

Source : ISPF

Tableau 8
Structure des exportations par produits

Exportations en valeur (millions de F CFP)

	1998	2004	2005	2006	2007	2008	Part 2008
A0 - Agriculture, sylviculture et pêche	14 887	11 556	12 893	11 703	11 214	8 963	44%
B0 - Industries agricoles et alimentaires	804	2 451	2 437	2 172	1 963	1 650	8%
C1 - Habillement, cuir	28	74	58	65	69	119	1%
C2 - Edition, imprimerie, reproduction	34	32	25	24	32	27	0%
C3 - Pharmacie, parfumerie et entretien	136	188	180	214	277	308	2%
C4 - Industries des équipements du foyer	923	957	1 551	1 618	2 022	2 111	10%
D0 - Industrie automobile	65	94	111	82	58	87	0%
E1 - Construction nvale, aéronautique et ferroviaire	2 465	1 911	2 493	2 152	646	2 354	12%
E2 - Industries des équipements mécaniques	168	37	60	117	113	62	0%
E3 - Industries des équipements électriques et électroniques	477	195	131	250	133	208	1%
F1 - Production de produits minéraux	0	4	5	14	22	16	0%
F2 - Industrie textile	22	12	15	16	8	10	0%
F3 - Industries du bois et du papier	14	28	27	36	37	26	0%
F4 - Chimie, caoutchouc, plastiques	24	107	116	91	49	77	0%
F5 - Métallurgie et transformations des métaux	29	43	33	70	44	126	1%
F6 - Industries des composants électriques et électroniques	81	47	31	24	23	33	0%
G1 - Production de combustibles et de carburants	1	1	2	4	9	11	0%
G2 - Eaux, gaz, électricité	0	0	0	0	0	0	

Source : ISPF

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

(en millions de F CFP)

	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Sociétés	91 140	100 130	95 852	103 535	99 581	-3,8 %	8,0 %
Dépôts à vue	48 470	49 722	56 668	57 660	53 007	-8,1 %	1,7 %
Placements liquides ou à court terme	41 566	50 391	38 216	44 757	46 113	3,0 %	17,1 %
Comptes d'épargne à régime spécial	0	2	2	2	0	-84,9%	17,2%
Placements indexés sur les taux du marché	41 566	50 390	38 215	44 754	46 113	3,0%	17,1%
dont comptes à terme	24 501	25 547	27 379	33 177	37 046	11,7%	21,2%
dont OPCVM monétaires	1 315	3 173	4 965	5 393	3 022	-44,0%	8,6%
dont certificats de dépôts	8 784	16 768	2 280	2 489	1 386	-44,3%	9,1%
Epargne à long terme	1 104	17	967	1 118	460	-58,9 %	15,7 %
dont OPCVM non monétaires	1 104	3	841	983	330	-66,4%	16,8%
Ménages	265 327	279 371	298 945	315 699	317 076	0,4 %	5,6 %
Dépôts à vue	61 208	65 829	71 403	70 227	72 112	2,7 %	-1,6 %
Placements liquides ou à court terme	142 428	143 926	155 647	171 881	182 871	6,4 %	10,4 %
Comptes d'épargne à régime spécial	79 272	76 526	69 755	65 649	58 587	-10,8%	-5,9%
Livrets ordinaires	79 026	76 039	69 470	65 408	58 381	-10,7%	-5,8%
Comptes d'épargne logement	246	250	243	204	206	1,0%	-16,3%
Placements indexés sur les taux du marché	63 156	67 401	85 892	106 232	124 284	17,0%	23,7%
dont comptes à terme	50 516	54 297	76 368	96 949	113 132	16,7%	26,9%
dont bons de caisse	8 040	8 454	4 812	4 181	4 782	14,4%	-13,1%
dont OPCVM monétaires	4 301	4 426	4 518	4 910	6 237	27,0%	8,7%
Epargne à long terme	61 691	69 616	71 895	73 592	62 094	-15,6 %	2,4 %
Plans d'épargne logement	9 633	11 951	12 013	11 906	11 393	-4,3%	-0,9%
Plans d'épargne populaire	0	0	0	0	0	-	-
Autres comptes d'épargne	0	0	0	0	0	-	-
Portefeuille-titres	5 499	5 217	4 170	3 111	2 750	-11,6%	-25,4%
OPCVM non monétaires	14 145	14 847	14 940	13 417	6 250	-53,4%	-10,2%
Contrats d'assurance-vie	32 414	37 601	40 772	45 158	41 700	-7,7%	10,8%
Autres agents	24 974	34 639	46 022	48 434	55 905	15,4 %	5,2 %
Dépôts à vue	10 182	9 427	13 851	15 045	19 481	29,5 %	8,6 %
Placements liquides ou à court terme	6 620	11 013	18 265	20 585	25 020	21,5 %	12,7 %
Comptes d'épargne à régime spécial	2 258	2 280	1 953	2 101	2 375	13,1%	7,5%
Placements indexés sur les taux du marché	4 362	8 733	16 311	18 484	22 645	22,5%	13,3%
dont comptes à terme	3 152	3 454	11 368	13 837	20 254	46,4%	21,7%
Epargne à long terme	8 172	14 199	13 906	12 804	11 404	-10,9 %	-7,9 %
TOTAL	394 341	414 140	440 819	467 668	472 562	1,0 %	6,1 %
Dépôts à vue	119 860	124 978	141 923	142 932	144 600	1,2 %	0,7 %
Placements liquides ou à court terme	190 614	205 331	212 128	237 222	254 004	7,1 %	11,8 %
Comptes d'épargne à régime spécial	81 530	78 807	71 710	67 752	60 962	-10,0%	-5,5%
Placements indexés sur les taux du marché	109 084	126 524	140 418	169 470	193 042	13,9%	20,7%
Epargne à long terme	81 050	83 832	86 768	87 514	73 957	-15,5 %	0,9 %

Tableau 2
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

(en millions de F CFP)

	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Entreprises	148 020	153 450	162 562	166 802	177 290	6,3%	2,6%
Crédits d'exploitation	57 561	61 975	67 990	68 356	70 998	3,9%	0,5%
<i>Créances commerciales</i>	<i>3 092</i>	<i>3 593</i>	<i>4 132</i>	<i>4 669</i>	<i>4 175</i>	-10,6%	13,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>36 868</i>	<i>43 751</i>	<i>36 698</i>	<i>36 729</i>	<i>42 359</i>	15,3%	0,1%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>4 961</i>	<i>6 081</i>	<i>8 125</i>	<i>4 863</i>	<i>4 695</i>	-3,4%	-40,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>17 601</i>	<i>14 632</i>	<i>27 160</i>	<i>26 958</i>	<i>24 465</i>	-9,2%	-0,7%
<i>Affacturage</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
Crédits d'investissement	55 634	53 925	55 267	58 898	59 207	0,5%	6,6%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>53 617</i>	<i>51 806</i>	<i>53 136</i>	<i>57 148</i>	<i>57 505</i>	0,6%	7,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>5 142</i>	<i>5 111</i>	<i>4 931</i>	<i>5 912</i>	<i>5 843</i>	-1,2%	19,9%
<i>Crédit-bail</i>	<i>2 017</i>	<i>2 120</i>	<i>2 131</i>	<i>1 750</i>	<i>1 702</i>	-2,8%	-17,9%
Crédits à l'habitat	10 557	12 506	14 151	16 161	20 388	26,2%	14,2%
Autres crédits	24 268	25 043	25 154	23 387	26 696	14,2%	-7,0%
Ménages	194 365	211 692	229 762	250 226	263 591	5,3%	8,9%
Crédits à la consommation	77 381	83 999	90 705	98 876	104 284	5,5%	9,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>70 148</i>	<i>75 584</i>	<i>81 929</i>	<i>90 487</i>	<i>96 401</i>	6,5%	10,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>3 736</i>	<i>5 390</i>	<i>5 962</i>	<i>5 121</i>	<i>5 024</i>	-1,9%	-14,1%
<i>Crédit-bail</i>	<i>3 497</i>	<i>3 025</i>	<i>2 814</i>	<i>3 268</i>	<i>2 859</i>	-12,5%	16,1%
Crédits à l'habitat	111 457	121 834	130 911	143 550	152 433	6,2%	9,7%
Autres crédits	5 528	5 859	8 146	7 799	6 874	-11,9%	-4,3%
Collectivités locales	60 899	67 720	62 619	54 424	57 388	5,4%	-13,1%
Crédits d'exploitation	3 234	3 252	2 587	2 454	1 126	-54,1%	-5,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>2 672</i>	<i>3 001</i>	<i>2 469</i>	<i>2 232</i>	<i>814</i>	-63,5%	-9,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>562</i>	<i>251</i>	<i>118</i>	<i>222</i>	<i>312</i>	40,6%	88,3%
Crédits d'investissement	55 321	59 764	56 893	49 045	53 400	8,9%	-13,8%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>55 321</i>	<i>59 764</i>	<i>56 893</i>	<i>49 045</i>	<i>53 400</i>	8,9%	-13,8%
<i>Crédit-bail</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
Crédits à l'habitat	559	1 148	1 778	1 815	1 824	0,5%	2,1%
Autres crédits	1 785	3 556	1 362	1 110	1 039	-6,4%	-18,5%
Autres agents de CCB non ventilés	7 023	8 736	13 271	14 720	16 672	13,3%	10,9%
Total encours sain	410 307	441 597	468 215	486 171	514 941	5,9%	3,8%
Créances douteuses brutes	19 126	20 255	23 592	24 432	31 064	27,1%	3,6%
<i>Créances douteuses nettes</i>	<i>7 095</i>	<i>7 580</i>	<i>8 373</i>	<i>9 540</i>	<i>14 192</i>	48,8%	13,9%
<i>dont entreprises</i>	<i>3 061</i>	<i>3 280</i>	<i>3 732</i>	<i>4 692</i>	<i>9 027</i>	92,4%	25,7%
<i>dont ménages</i>	<i>3 746</i>	<i>3 628</i>	<i>4 443</i>	<i>4 842</i>	<i>5 166</i>	6,7%	9,0%
<i>Provisions</i>	<i>12 031</i>	<i>12 675</i>	<i>15 219</i>	<i>14 892</i>	<i>16 871</i>	13,3%	-2,2%
Total encours brut	429 434	461 852	491 807	510 603	546 005	6,9%	3,8%
Taux de créances douteuses	4,7%	4,6%	5,0%	5,0%	6,0%	0 pt	1 pt
Taux de provisionnement	62,9%	62,6%	64,5%	61,0%	54,3%	-3,6 pt	-6,6 pt

Tableau 3
Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

(en millions de F CFP)

	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Entreprises	141 311	147 817	158 161	163 531	173 721	6,2 %	3,4 %
Crédits d'exploitation	57 546	61 975	67 990	68 356	70 998	3,9%	0,5%
<i>Créances commerciales</i>	<i>3 092</i>	<i>3 593</i>	<i>4 132</i>	<i>4 669</i>	<i>4 175</i>	-10,6%	13,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>36 853</i>	<i>43 751</i>	<i>36 698</i>	<i>36 729</i>	<i>42 359</i>	15,3%	0,1%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>4 961</i>	<i>6 081</i>	<i>8 125</i>	<i>4 863</i>	<i>4 695</i>	-3,4%	-40,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>17 601</i>	<i>14 632</i>	<i>27 160</i>	<i>26 958</i>	<i>24 465</i>	-9,2%	-0,7%
<i>Affecturation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
Crédits d'investissement	49 982	49 174	51 578	56 188	56 026	-0,3%	8,9%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>47 965</i>	<i>47 054</i>	<i>49 447</i>	<i>54 438</i>	<i>54 324</i>	-0,2%	10,1%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>5 142</i>	<i>5 111</i>	<i>4 931</i>	<i>5 912</i>	<i>5 843</i>	-1,2%	19,9%
<i>Crédit-bail</i>	<i>2 017</i>	<i>2 120</i>	<i>2 131</i>	<i>1 750</i>	<i>1 702</i>	-2,8%	-17,9%
Crédits à l'habitat	10 557	12 506	14 151	16 161	20 388	26,2%	14,2%
Autres crédits	23 227	24 162	24 442	22 826	26 308	15,3%	-6,6%
Ménages	174 093	190 130	204 308	221 657	233 191	5,2 %	8,5 %
Crédits à la consommation	73 524	80 556	86 758	94 539	99 617	5,4%	9,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>66 292</i>	<i>72 142</i>	<i>77 982</i>	<i>86 150</i>	<i>91 734</i>	6,5%	10,5%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>3 736</i>	<i>5 390</i>	<i>5 962</i>	<i>5 121</i>	<i>5 024</i>	-1,9%	-14,1%
<i>Crédit-bail</i>	<i>3 497</i>	<i>3 025</i>	<i>2 814</i>	<i>3 268</i>	<i>2 859</i>	-12,5%	16,1%
Crédits à l'habitat	95 059	103 744	109 403	119 319	126 700	6,2%	9,1%
Autres crédits	5 509	5 830	8 146	7 799	6 874	-11,9%	-4,3%
Collectivités locales	6 358	8 655	5 211	5 590	4 520	-19,1 %	7,3 %
Crédits d'exploitation	3 234	3 252	2 587	2 454	1 126	-54,1%	-5,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>2 672</i>	<i>3 001</i>	<i>2 469</i>	<i>2 232</i>	<i>814</i>	-63,5%	-9,6%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>562</i>	<i>251</i>	<i>118</i>	<i>222</i>	<i>312</i>	40,6%	88,3%
Crédits d'investissement	2 691	3 078	2 270	2 734	2 885	5,5%	20,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>2 691</i>	<i>3 078</i>	<i>2 270</i>	<i>2 734</i>	<i>2 885</i>	5,5%	20,4%
<i>Crédit-bail</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-	-
Crédits à l'habitat	0	0	0	74	69	-6,2%	-
Autres crédits	433	2 326	354	329	440	33,9%	-7,1%
Autres agents de CCB non ventilés	7 023	8 736	13 271	14 556	16 501	13,4 %	9,7 %
Total encours sain	328 785	355 338	380 951	405 333	427 932	5,6 %	6,4 %
Créances douteuses brutes	18 164	19 333	22 753	23 838	30 465	27,8%	4,8%
<i>Créances douteuses nettes</i>	<i>6 770</i>	<i>6 659</i>	<i>8 001</i>	<i>9 057</i>	<i>13 704</i>	51,3%	13,2%
<i>dont entreprises</i>	<i>3 039</i>	<i>3 061</i>	<i>3 729</i>	<i>4 432</i>	<i>8 812</i>	98,9%	18,8%
<i>dont ménages</i>	<i>3 540</i>	<i>3 402</i>	<i>4 074</i>	<i>4 619</i>	<i>4 891</i>	5,9%	13,4%
<i>Provisions</i>	<i>11 394</i>	<i>12 675</i>	<i>14 751</i>	<i>14 782</i>	<i>16 761</i>	13,4%	0,2%
Total encours brut	346 949	374 671	403 704	429 172	458 397	6,8 %	6,3 %
Taux de créances douteuses	5,2%	5,2%	5,6%	5,6%	6,6%	-0,1 pt	1,1 pt
Taux de provisionnement	62,7%	65,6%	64,8%	62,0%	55,0%	-2,8 pt	-7 pt

Tableau 4
Le bilan agrégé

(en millions de F CFP)

ACTIF	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
				2008/2007	2007/2006
OPERATIONS DE TRESORERIE	101 617	105 442	130 735	24,0 %	3,8 %
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	18 502	16 213	21 079	30,0%	-12,4%
Etablissements de crédit et institutions financières	83 115	89 229	109 656	22,9%	7,4%
* Comptes ordinaires	16 283	15 146	8 564	-43,5%	-7,0%
* Prêts et comptes à terme	21 055	24 472	38 068	55,6%	16,2%
* Opérations avec les réseaux et groupes	44 953	48 755	62 007	27,2%	8,5%
* Valeurs reçues en pension	—	—	—	—	—
Autres opérations	823	855	1 017	18,9%	3,9%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	381 962	408 089	435 842	6,8 %	6,8 %
Créances commerciales	4 139	4 675	4 330	-7,4%	13,0%
Crédits de trésorerie	117 054	125 995	137 933	9,5%	7,6%
Crédits à l'équipement	55 615	61 755	63 985	3,6%	11,0%
Crédits à l'habitat	124 058	136 065	147 763	8,6%	9,7%
Comptes ordinaires débiteurs	33 592	32 996	30 355	-8,0%	-1,8%
Autres crédits	39 738	37 788	37 960	0,5%	-4,9%
Créances douteuses nettes	7 767	8 815	13 516	53,3%	13,5%
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	14 353	14 317	15 859	10,8%	-0,3%
OPERATIONS DIVERSES	12 315	8 381	4 767	-43,1 %	-31,9 %
Comptes de régularisation et divers	7 904	4 701	4 430	-5,8%	-40,5%
Opérations sur titres	4 413	3 681	337	-90,9%	-16,6%
VALEURS IMMOBILISEES	15 309	16 237	16 655	2,6 %	6,1 %
Titres de participation et filiales	6 045	6 695	6 953	3,9%	10,7%
Immobilisations	7 722	7 706	7 548	-2,0%	-0,2%
Location avec option d'achat	48	17	3	-82,1%	-64,3%
Location simple	—	—	—	—	—
Actionnaires et associés	—	—	—	—	—
Divers	1 494	1 820	2 151	18,2%	21,8%
TOTAL DE L'ACTIF	511 205	538 150	587 998	9,3 %	5,3 %

Tableau 4
Le bilan agrégé (suite)

(en millions de F CFP)

PASSIF	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
				2008/2007	2007/2006
OPERATIONS DE TRESORERIE	104 296	98 369	129 213	31,4 %	-5,7 %
Caisse, Institut d'émission, Trésor public, Comptes courants postaux	65	61	30	-51,0%	-5,8%
Etablissements de crédit et institutions financières	98 348	93 702	123 879	32,2%	-4,7%
* Comptes ordinaires	19 832	11 672	17 250	47,8%	-41,1%
* Emprunts et comptes à terme	36 195	43 460	55 077	26,7%	20,1%
* Opérations avec les réseaux et groupes	41 327	37 429	49 689	32,8%	-9,4%
* Autres	993	1 142	1 864	63,3%	15,0%
Valeurs données en pension ou vendues fermes	5 884	4 605	5 303	15,2%	-21,7%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	347 690	374 752	395 029	5,4 %	7,8 %
Comptes créditeurs de la clientèle	247 704	277 293	303 320	9,4%	11,9%
* Sociétés et entrepreneurs individuels	102 576	110 443	109 404	-0,9%	7,7%
* Comptes ordinaires	68 277	67 943	62 023	-8,7%	-0,5%
* Comptes à terme	34 299	42 500	47 381	11,5%	23,9%
* Particuliers	118 463	137 838	155 420	12,8%	16,4%
* Comptes ordinaires	49 491	50 733	53 358	5,2%	2,5%
* Comptes à terme	68 972	87 105	102 061	17,2%	26,3%
* Autres	26 664	29 012	38 497	32,7%	8,8%
* Comptes ordinaires	14 820	14 654	18 243	24,5%	-1,1%
* Comptes à terme	11 844	14 358	20 254	41,1%	21,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	83 759	79 693	72 355	-9,2%	-4,9%
Bons de caisse et bons d'épargne	8 598	8 072	9 577	18,7%	-6,1%
Créances négociables sur les marchés	2 280	2 489	1 386	-44,3%	9,1%
Autres dépôts	5 349	7 206	8 390	16,4%	34,7%
OPERATIONS DIVERSES	12 569	13 264	9 992	-24,7 %	5,5 %
Comptes de régularisation et divers	12 569	13 264	9 992	-24,7%	5,5%
Opérations sur titres	0	0	0	—	—
CAPITAUX PROPRES	46 649	51 765	53 765	3,9 %	11,0 %
Dettes subordonnées, provisions, fonds pour risques bancaires généraux	4 468	8 107	8 599	6,1%	81,5%
Réserves	11 201	11 971	14 151	18,2%	6,9%
Capital	24 945	24 945	25 195	1,0%	0,0%
Report à nouveau	1 137	1 657	1 774	7,1%	45,7%
Excédent (+/-) & Résultat en instance d'approbation	4 897	5 084	4 046	-20,4%	3,8%
TOTAL DU PASSIF	511 205	538 150	587 998	9,3 %	5,3 %

	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
				2008/2007	2007/2006
Engagements en faveur des établissements de crédit	—	1 755	2 073	18,1%	
Engagements reçus des établissements de crédit	43 735	40 155	36 575	-8,9%	-8,2%
Engagements en faveur de la clientèle	57 370	61 080	66 136	8,3%	6,5%
Engagements reçus de la clientèle	—	—	—		

Tableau 5
Le compte de résultat agrégé

(en millions de F CFP)

	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
				2008/2007	2007/2006
(+) Produits d'exploitation bancaire	43 308	54 207	79 668	47,0 %	25,2 %
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 656	3 234	4 190	29,6%	21,7%
Opérations avec la clientèle	25 455	28 215	30 746	9,0%	10,8%
Opérations sur titres	19	169	86	-48,8%	788,5%
Opérations de crédit-bail et de location simple	41	36	24	-32,0%	-12,2%
Divers	15 137	22 553	44 621	97,9%	49,0%
(-) Charges d'exploitation bancaire	19 693	29 356	54 443	85,5 %	49,1 %
Opérations de trésorerie et interbancaires	3 209	3 653	4 737	29,7%	13,8%
Opérations avec la clientèle	5 759	7 876	9 908	25,8%	36,8%
dont sur Dépôts à vue	92	118	119	0,7%	28,4%
dont sur Comptes d'épargne (hors PEL, CEL)	1 316	1 330	1 208	-9,2%	1,1%
dont sur Comptes d'épargne-logement (CEL)	4	4	5	24,2%	-0,8%
dont sur Plans d'épargne-logement (PEL)	373	365	353	-3,3%	-2,2%
dont sur Dépôts à terme	3 652	5 719	7 756	35,6%	56,6%
dont sur Bons de caisse	189	203	324	59,9%	7,3%
Opérations sur titres	75	111	113	2,5%	47,5%
Opérations de crédit-bail et de location simple	46	32	9	-71,4%	-31,0%
Divers	10 604	17 684	39 676	124,4%	66,8%
(+) Produits accessoires et produits divers	195	284	241	-15,1%	45,8%
(-) Charges accessoires et charges diverses	45	33	31	-5,1%	-27,2%
(-) Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres de placement	- 13	- 32	93	-387,7%	149,6%
(-) Intérêts sur créances douteuses	241	438	333	-24,0%	81,9%
Produit net bancaire	23 538	24 696	25 008	1,3 %	4,9 %
(-) Frais généraux	12 281	12 848	12 833	-0,1%	4,6%
dont Frais de personnel	8 374	8 719	8 566	-1,7%	4,1%
dont Impôts et taxes	612	679	657	-3,2%	10,9%
dont Services extérieurs	3 285	3 450	3 610	4,6%	5,0%
(-) Dotations aux amortissements	1 281	1 305	1 298	-0,6%	1,9%
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-		
(-) Quote part sur opérations d'exploitation non bancaires faites en commun	114	172	186	8,3%	50,6%
Charges refacturées	43	33	64	96,3%	-24,4%
Résultat brut d'exploitation	9 915	10 404	10 755	3,4 %	4,9 %
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	2 021	- 54	1 735	-3313,0%	-102,7%
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	- 553	277	182	-34,5%	-150,2%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	- 82	112	- 87	-178,0%	-236,8%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	390	1 405	789	-43,8%	260,3%
(+) Intérêts sur créances douteuses	241	438	333	-24,0%	81,9%
Résultat d'exploitation	8 379	9 101	8 470	-6,9 %	8,6 %
(+) + ou - valeurs de cessions sur immob. corp. et incorp.	- 119	813	71	-91,2%	-783,5%
(+) + ou - valeurs de cessions sur immob. financières	21	-	8		-100,0%
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	373	118	326	176,2%	-68,4%
Résultat courant avant impôt	7 908	9 797	8 223	-16,1 %	23,9 %
(+) Produits exceptionnels	3 398	447	780	74,4%	-86,8%
(-) Charges exceptionnelles	4 601	1 989	1 786	-10,2%	-56,8%
(-) Dotations nettes sur FRBG	250	250	400	60,0%	0,0%
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	63	20	8	-57,3%	-68,9%
(-) Impôts sur les bénéfices	1 594	2 902	2 763	-4,8%	82,0%
Résultat net	4 897	5 084	4 046	-20,4 %	3,8 %

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2008

Janvier

- La Société Générale a annoncé avoir été victime de la part d'un de ses traders, Jérôme Kerviel, d'une fraude portant sur des produits dérivés, qui lui a valu une perte de 4,9 milliards d'euro (soit 584 milliards de F CFP), perte à laquelle s'ajoutent des dépréciations de 2 milliards d'euros liées à la crise des « *subprimes* ». Ces pertes n'ont pas eu d'incidences directes pour la filiale locale de la Société générale, la Banque de Polynésie.
- Les autorités publiques se sont prononcées en faveur de la pose d'un câble sous-marin entre la Polynésie française et Hawaii par la filiale d'Alcatel, Alcatel Submarine Network. D'un coût global d'environ neuf milliards de F CFP, son financement sera assuré par des partenaires locaux (OPT et gouvernement) et par emprunts. Le câble devrait être opérationnel à l'horizon 2010-2011.
- Inchangé depuis janvier 2005, le prix du coprah de première qualité a été revalorisé à 110 F CFP le kilo au 1er janvier 2008 (contre 100 F CFP précédemment). Le coprah de seconde qualité, en revanche, reste à 55 F CFP le kilo (65 F CFP aux Marquises).

Février

- Aux élections territoriales, l'alliance menée par Gaston Tong Sang, To Tatou Ai'a, est arrivée en tête des suffrages avec 45,36% des votes, ce qui lui a permis de gagner 27 sièges sur un total de 57 composant l'assemblée territoriale, contre 38% à l'Union pour la démocratie (UPLD) menée par Oscar Temaru (20 sièges) et 17% au Tahoeraa Huiraatira présidé par Gaston Flosse (10 sièges).
- Gaston Flosse a été élu Président du gouvernement de la Polynésie française le 23 février par l'assemblée de Polynésie française avec les voix des élus UPLD et celles de son parti.
- Une nouvelle réglementation a été mise en place pour faciliter l'obtention de visa pour les équipages de navires de croisière (paquebots et grands yachts). Le dispositif a été signé à Paris, au secrétariat d'Etat à l'outre-mer, et l'ordonnance a été appliquée quelques jours plus tard.
- Le CEPF (Conseil des entreprises de Polynésie française) s'est réuni en assemblée générale ordinaire le 21 février pour procéder à l'élection de ses administrateurs. Bruno BELLANGER a été élu président du CEPF et a succédé à Jacques BILLON-TYRARD.

Mars

- Les résultats des élections municipales se sont traduits notamment par la victoire de Béatrice Vernaudo à la commune de Pirae (élue avec 50,58 % des voix au second tour), le maintien d'Émile Vernaudo à la mairie de Mahina et celui d'Oscar Temaru à la mairie de Faa'a, le maintien de Jackie Graffe à la commune de Paea, de Philip Schyle à la mairie d'Arue, l'élection de Valentina Cross à Mataiea (Teva i uta) et celle de Ronald Tumahai à Punaauia, ainsi que le maintien de Bruno Sandras à la mairie de Papara.
- La chaîne hôtelière « *Warwick International Hotels* » a signé un contrat de gestion avec la société « *Grégori international* », propriétaire du nouveau golf de Temae à Moorea, concernant un nouvel hôtel de luxe qui doit être construit sur le site.
- Le budget du Pays a été adopté. L'UDSP (Union pour le développement, la stabilité et la paix regroupant les élus de l'UPLD et ceux du Tahoeraa Huiraatira) a voté pour avec 29 voix, To Tatou Ai'a et ses 27 voix contre. Armelle MERCERON, seule non-inscrite de l'hémicycle, s'est abstenue. Sur le montant global de 161,29 milliards F CFP (environ 1,34 milliard d'euros), 131 milliards (1,09 milliard d'euros) sont affectés aux dépenses de fonctionnement et près de 30 milliards F CFP à l'investissement (241 millions d'euros).

Avril

- Le gouvernement Flosse a été renversé, le mardi 15 avril, par une motion de défiance votée par 29 représentants de l'assemblée de la Polynésie française. Gaston Tong Sang a été élu président de la Polynésie française, les nouvelles dispositions statutaires liant dorénavant une motion de défiance à l'élection du nouveau chef de l'exécutif local. Cette défiance a été votée par six représentants d'une nouvelle formation alliée de Gaston Tong Sang, 21 de To Tatou Ai'a et deux représentants de l'ancienne majorité de Gaston Flosse et Oscar Temaru.

Mai

- La société Mara Telecom, qui compte proposer des services de téléphonie mobile en 2009 et le groupe Nokia Siemens, ont signé un contrat de fournitures et de prestations. Mara Telecom entend offrir notamment aux usagers l'accès à la technologie 3G.
- Le Conseil de surveillance de l'IEOM s'est réuni le 19 mai 2008 à Papeete sous la présidence de M. Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France et en présence de M. Yves Barroux, Directeur général.

Juin

- Le Ministère de la Défense a annoncé le redéploiement des forces armées françaises dans le Pacifique qui doit se traduire, pour la Polynésie française, par la fermeture du

RIMAP-P (Régiment d'infanterie de marine du Pacifique Polynésie). Cette fermeture, qui doit s'étaler sur plusieurs années, concerne environ 500 hommes et femmes militaires professionnels à Arue et 140 à Taravao, auxquels s'ajoute une compagnie de réservistes et 130 personnels civils de recrutement local.

- Une nouvelle convention relative au micro-crédit destiné aux petits projets locaux a été signée entre le gouvernement et la Banque Socredo. Le nouveau dispositif assouplit les conditions d'accès (pas d'âge minimum, pas d'affiliation obligatoire au régime de solidarité de la CPS...) par rapport au dispositif précédent. Par ailleurs, le montant maximal de prêt a été augmenté à 1 million de F CFP contre 500.000 F CFP auparavant.
- Les partenaires sociaux ont signé un accord interprofessionnel portant sur la formation professionnelle des salariés du secteur privé et qui entrera en vigueur dès l'adoption de la loi de pays ad hoc. Cet accord prévoit la mise en place de subventions publiques ainsi que d'un fonds paritaire de gestion abondé par les cotisations des entreprises concernées.

Juillet

- Madame Anne BOQUET, haut-commissaire de la République, a quitté Tahiti pour la préfecture des Yvelines, après trois ans de service en Polynésie française. Son successeur, Adolphe COLRAT, rentré en fonction le 5 juillet, était directeur des affaires politiques, administratives et financières au secrétariat d'Etat à l'Outre-mer depuis juillet 2006.
- Dans le cadre d'une visite officielle en Polynésie française, le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Yves JEGO, a signé avec le haut-commissaire, Adolphe COLRAT et le président de la Polynésie française, Gaston TONG SANG, la convention d'exécution du Contrat de projets Etat - Polynésie française. Ce contrat, d'un montant de 435 millions d'euros (soit 51,8 milliards de F CFP), porte sur la période 2008-2013 et est co-financé par l'Etat et le Pays de façon paritaire.

Août

- Les minima sociaux ont été relevés de 2.000 F CFP, le minimum vieillesse de 10.000 F CFP, l'allocation de base aux adultes handicapés de 6.000 FCFP et une allocation de rentrée scolaire pour 2008 a été fixée à 10.000 F CFP, au bénéfice des enfants relevant du RSPF.
- L'agence de rating Standard & Poor's a maintenu la notation de référence à long terme de la Polynésie française à BBB+, tout en soulignant une amélioration des perspectives compte tenu du « projet de rationalisation des institutions, de maîtrise des dépenses publiques et de réformes structurelles du gouvernement polynésien et par le soutien politique, institutionnel et financier renforcé du gouvernement français à ce projet ».

Septembre

- Le 15 septembre, la banque d'affaires Lehman Brothers dépose son bilan et la Bank of America annonce le rachat de la banque d'affaires Merrill Lynch. Le lendemain, les pouvoirs publics américains apportent 85 milliards de dollars à l'assureur AIG (American International Group) en échange de 79,9% de son capital. Les Bourses mondiales chutent et les banques centrales multiplient les opérations pour apporter des liquidités aux marchés.
- Gaston Flosse (Tahoeraa Huiraatira) et Richard Tuheiava (Tavini Huiraatira) sont élus sénateurs.
- Le 1er septembre, le taux réduit de TVA est passé de 6 % à 5 % et le gouvernement s'est attaché à mettre en place un dispositif de suivi des prix afin de veiller à ce que la baisse des taux soit répercutée en faveur du consommateur.
- En application de la délibération du 17 janvier 1991, qui dispose que si l'inflation est avérée (si la hausse de l'indice des prix à la consommation progresse d'au moins 2 % par rapport à la précédente modification des minima sociaux, ces derniers sont augmentés d'autant), le SMIG a été revalorisé à 145 036 F CFP par mois contre 140 000 F CFP auparavant.

Octobre

- Conséquence de la suspension de la taxe sur les perles à l'exportation (DSPE), le président du GIE Perles de Tahiti, chargé de la promotion de la perle noire, a adressé une déclaration de cessation de paiement au tribunal de commerce de Papeete qui a prononcé sa mise en redressement judiciaire.
- Par voie de consultations à domicile, le Conseil de surveillance de l'IEOM a abaissé à deux reprises les principaux taux de refinancement. Il a décidé le 9 octobre 2008 de baisser de 25 points de base le taux de réescompte et de le fixer à 2,75 % à compter du 14 octobre 2008.

Novembre

- Le 6 novembre a été installé officiellement le comité de suivi du financement bancaire des entreprises en Polynésie française, dans le cadre des actions déployées par l'Etat pour lutter contre la crise financière internationale.
- Le gouvernement polynésien et les banques polynésiennes ont signé le 7 novembre les conventions permettant la reconduction des dispositifs de prêt à l'habitat bonifié (PHB) et de prêt à l'aménagement bonifié (PAB). Une enveloppe globale de 10 milliards de F CFP de crédits en capital a été allouée pour financer ces deux dispositifs qui arriveront à échéance après son épuisement ou au plus tard au 30 juin 2009 pour le PHB et au 31 décembre 2009 pour le PAB.

- Le 18 novembre, à l'initiative du Haut-commissaire, un séminaire réunissant les différents chefs de service de l'Etat a été organisé pour engager une réflexion sur les axes stratégiques à partir desquels pourraient être orientées les actions de l'Etat, en vue d'élaborer un projet de « Plan stratégique des actions de l'Etat » (PASE) en Polynésie française pour les années à venir.
- Le 26 novembre, les syndicats représentatifs de la fonction publique d'Etat et le Haut-commissaire ont signé un protocole d'accord sur l'aménagement des modalités de mise en œuvre de la réforme de l'indemnité temporaire de retraite (ITR). Cet accord a mis un terme à la grève qui paralysait les services depuis plus de deux semaines, dont le dédouanement des 3.000 containers bloqués au port de Papeete, le versement des salaires des fonctionnaires de l'Etat et de la Polynésie française ainsi que la reprise des cours dans les établissements scolaires. La réforme de l'ITR est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Décembre

- Une convention a été signée entre la Polynésie française et l'Office des postes et télécommunications (OPT) pour l'installation d'un câble sous-marin à fibres optiques entre Hawaii et Tahiti. La participation du Pays doit s'élever à 1,5 milliard de F CFP, pour un projet dont le coût total est de 9,5 milliards.
- Suite au conseil d'administration d'Air Tahiti Nui du 4 décembre, le gouvernement a présenté à la commission des finances de l'Assemblée de Polynésie française un collectif budgétaire comportant une aide d'urgence de 1 milliard de F CFP destinée à la compagnie aérienne. Par ailleurs, le ministre des finances a révélé que le budget primitif de 2009 avait d'ores et déjà prévu un montant semblable pour Air Tahiti Nui.
- Trois syndicats et un GIE de producteurs et d'exportateurs de perles de Tahiti se sont rassemblés afin de mutualiser les moyens et les actions destinés à défendre les intérêts de la profession, à travers la création du groupement Tahiti Pearl Consortium.
- M. Yves Jégo, secrétaire d'Etat en charge de l'outre-mer a annoncé que le plan de relance française s'appliquait également à l'outre-mer, bénéficiant d'une enveloppe de 113 millions d'euros dans le fonds exceptionnel d'investissements pour soutenir les grands projets des collectivités.
- Le Conseil de surveillance de l'IEOM s'est réuni le 9 décembre 2008 à Paris sous la présidence de M. Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France, et en présence de M. Yves Barroux, directeur général. Il a décidé de diminuer le taux de réescompte de 75 points de base pour le fixer à 2 % à compter du 16 décembre 2008.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ACDE	Aide à la création ou au développement d'entreprises
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFOMETH	Association de formation aux métiers de l'hôtellerie
ANFA	Agents non fonctionnaires de l'administration
AOC	Appellation d'origine contrôlée
BEI	Banque européenne d'investissement
BIT	Bureau international du travail
CAF	Coût - assurance – fret
CCISM	Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEP	Centre d'expérimentation du Pacifique
CED	Contrat pour l'emploi durable
CETAD	Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement
CHSP	Centre de l'hygiène et de salubrité publique
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CJA	Centre pour jeunes adolescents
CMNP	Centre des métiers de la nacre et de la perle
CMR	Coefficient moyen de remplissage
CPH	Conseil des professionnels de l'hôtellerie
CPIA	Contrat pour l'insertion par l'activité
CPS	Caisse de prévoyance sociale
CSPC	Caisse de soutien des prix du coprah
CST	Contribution de solidarité territoriale
DARSE	Dispositif d'aide à la revalorisation du SMIG et de l'emploi
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DFE	Droit fiscal d'entrée
DGDE	Dotation globale de développement économique
DSPE	Droit spécifique sur les perles exportées
EAD	Etablissement public d'aménagement et de développement
EDT	Electricité de Tahiti
ELECTRA	Société de gestion des distributions publiques d'énergie électrique dans les archipels
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
EPT	Ecloserie polyvalente de Taravao
FED	Fonds européen de développement
FDA	Fonds de développement des archipels
FHP	Financière hôtelière polynésienne
FIM	Fonds d'investissement à la mer
FRED	Fonds pour les restructurations de défense
FREPF	Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française
GIE	Grouperement d'intérêt économique

GIMT	Groupement interprofessionnel du Monoï de Tahiti
GOD	Groupement d'observation dispersé
ICRA	Insertion pour la création ou la reprise d'activité
IFED	Incitation fiscale pour l'emploi durable
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
ISPF	Institut de la statistique de la Polynésie française
IRD	Institut de recherche sur le développement
MIT	Marché d'intérêt territorial
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OPH	Office polynésien de l'habitat
PAP	Port autonome de Papeete
PAB	Prêt à l'aménagement bonifié
PBL	Prêt bancaire au logement
PGRN	Programme général de recherche sur la nacre
PHB	Prêt à l'habitat bonifié
PIB	Produit intérieur brut
PPN	Produit de première nécessité
PSG	Protection sociale généralisée
RGS	Régime général des salariés
RNS	Régime des non-salariés
RPT	Redevance de promotion touristique
RSPF	Régime de solidarité de la Polynésie française
RTE	Répertoire territorial des entreprises
SAU	Surface agricole utile
SDIM	Service du développement de l'industrie et des métiers
SDR	Service du développement rural
SETIL	Société d'équipement de Tahiti et des îles
SEFI	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles
SEM3P	Société d'économie mixte du Port de pêche de Papeete
SIPOF	Syndicat des industriels de la Polynésie française
SOFIDEP	Société de financement et de développement économique de la Polynésie française
SOCREDO	Société de crédit et de développement de l'Océanie (Banque)
SMA	Service militaire adapté
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
TDL	Taxe de développement local
TNPS	Taxe nouvelle de protection sociale
TSGTR	Taxe spéciale pour grands travaux et routes
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEOM

Les publications périodiques

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Rapport annuel du siège de l'IEOM

CEROM

L'économie polynésienne post-CEP – Une dépendance difficile à surmonter 1995-2003
(décembre 2007)

Tableau de bord économique trimestriel de la Polynésie française

Les Notes de l'Institut d'émission

Les déterminants économiques du tourisme en Polynésie française (mars 2008)

Les industries agroalimentaires en Polynésie française (février 2007)

Le Bâtiment et les travaux publics en Polynésie française (janvier 2007)

Les ressources publiques en Polynésie française – La transition des années 1990
(décembre 2006)

Les Balances des paiements des C.O.M. du Pacifique au 1er semestre 2006
(décembre 2006)

L'évolution de la masse monétaire et des ses contreparties en Polynésie française de 2001
à 2005 (septembre 2006)

La Perle de Tahiti (janvier 2006)

L'économie polynésienne en 2005 (janvier 2006)

Les Notes expresses

N° 1 Le financement bancaire des entreprises en Polynésie française (janvier 2008)

N° 2 L'évolution de la compétitivité-prix de la Polynésie française de 1995 à 2007
(février 2008)

N° 3 L'industrie du monoï en Polynésie française (février 2008)

N° 4 L'économie polynésienne en 2007 (mai 2008)

N° 7 Le commerce de gros en Polynésie française (février 2009)

N° 10 L'économie polynésienne en 2008 (mars 2009)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.ieom.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

M. REMBLIN
B. MASSUYEAU
S. MICHEL
E. LINE
C. TEHEIPUARI
N. DUPONT-TEAHA

Directeur de la publication : M. Yves BARROUX
Responsable de la rédaction : M. REMBLIN
Editeur : IEOM
Imprimé par STP MULTIPRESS
Achevé d'imprimer : juin 2009 - Dépôt légal : juin 2009
Prix : 2 500 F CFP - ISSN 1635-2262

Le rapport annuel de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) comprend une analyse de l'évolution économique de la Polynésie française au cours de l'année écoulée, notamment une présentation des principaux indicateurs, des secteurs d'activité, des échanges et également une analyse complète de l'évolution monétaire et financière, en particulier du système bancaire, de la situation monétaire et des finances publiques.

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer, établissement public national, est la banque centrale des collectivités françaises du Pacifique. À ce titre, l'IEOM en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.